



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT ANNUEL 2006



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT ANNUEL 2006

© Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Avenue Abdoulaye Fadiga - BP 3108 - Dakar - Sénégal

ISBN 10 : 2-916140-05-0
ISBN 13 : 978-2-916140-05-6
ISSN 08505691



SOMMAIRE

	PAGES
LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2006	VIII
COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO	XIII
VUE D'ENSEMBLE3
I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER5
1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL5
2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA10
2.1 - Produit intérieur brut10
2.2 - Production agricole12
2.3 - Extraction minière14
2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail14
2.5 - Evolution des prix15
2.6 - Finances publiques17
2.7 - Balance des paiements18
2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure19
II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE21
1 - OBJECTIF DE LA POLITIQUE MONETAIRE21
2 - ACTION MONETAIRE21
2.1 - Politique des taux d'intérêt21
2.2 - Opérations d'open market22
2.3 - Actions sur les guichets permanents de refinancement22
2.4 - Dispositif des réserves obligatoires22
3 - RESULTATS DE L'ACTION MONETAIRE ET EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES23
3.1 - Avoirs extérieurs nets23
3.2 - Crédit intérieur25
3.2.1 - Position nette des Gouvernements25
3.2.2 - Crédits à l'économie26
3.2.3 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques28
3.3 - Masse monétaire et base monétaire28
3.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne35
3.5 - Concours de la Banque Centrale36
3.6 - Evolution des réserves obligatoires39
3.7 - Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires41
3.8 - Opérations du marché des titres de créances négociables42
3.9 - Opérations sur les titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés43
III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT45
1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE45
1.1 - Prélèvements et versements aux guichets45
1.1.1 - Prélèvements45
1.1.2 - Versements46
1.2 - Composition de la circulation fiduciaire48
2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA50
2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO50
2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA50



3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR	51
3.1 - Opérations sur billets avec l'étranger	51
3.2 - Transferts scripturaux	51
4 - FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT	52
4.1 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	53
4.2 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)	55
4.3 - Système monétique interbancaire régional	56
4.4 - Textes réglementaires	58
4.5 - Système de télécommunications	58
4.6 - Normalisation bancaire et financière	59
4.7 - Centrale des incidents de paiement	59
IV - SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	63
1 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE	63
1.1 - Textes réglementaires	63
1.2 - Evolution du réseau bancaire	63
1.3 - Activité des banques et des établissements financiers	64
1.4 - Situation au regard du dispositif prudentiel	65
1.5 - Dispositif des accords de classement	67
2 - EVOLUTION DU MARCHE FINANCIER REGIONAL	67
3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES	68
3.1 - Indicateurs d'activité	68
3.2 - Mise en œuvre du PRAFIDE	69
3.3 - Cadre juridique et dispositif prudentiel	69
3.4 - Renforcement des capacités	69
3.5 - Etudes et publications	69
3.6 - Surveillance du secteur	70
V - AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO	71
1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE	71
2 - INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA	71
3 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE	74
3.1 - Relations avec les institutions de Bretton Woods	74
3.2 - Relations avec les autres institutions	74
4 - AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO	75
4.1 - Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques	75
4.2 - Centrale des bilans	76
VI - REALISATION DE LA CENTRALE DES BILANS DES ENTREPRISES DE L'UMOA (CBE/UMOA)	77
1 - NORMALISATION DE L'INFORMATION D'ENTREPRISE	77
1.1 - Harmonisation des référentiels comptables	77
1.2 - Normalisation des actes juridiques	78
2 - CONSTITUTION DE LA BASE DE DONNEES D'ENTREPRISE	79
2.1 - Réglementation de la collecte de l'information	79
2.2 - Création du répertoire des entreprises	79
3 - CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'INFORMATION SUR LES ENTREPRISES ET CREATION DE LA SOCIETE DE COMMERCIALISATION D'INFORMATIONS D'ENTREPRISE (SCIE-SA)	79
VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO	83
1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES	83
1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union	83



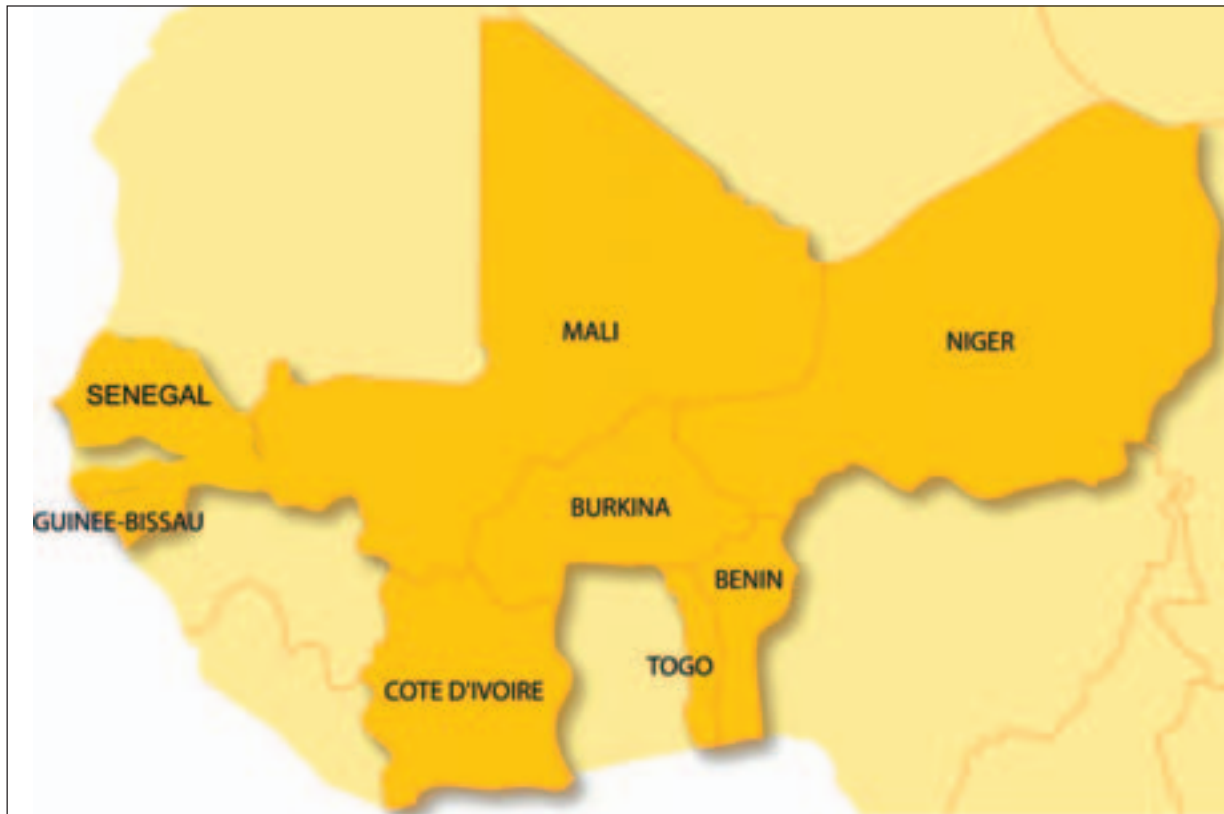
1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA	84
1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO	87
2 - ADMINISTRATION DE LA BCEAO	93
2.1 - Gestion des ressources humaines	93
2.1.1 - Organigramme et mesures individuelles	93
2.1.2 - Effectif	93
2.1.3 - Formation	95
2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO	97
2.3 - Système d'information et de communication	97
2.4 - Modernisation de la documentation et des archives	98
2.5 - Dispositif de contrôle des activités et des opérations	99
2.6 - Dispositif du contrôle de gestion	103
VIII - COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO	105
1 - ANALYSE DU BILAN	105
2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS	108
3 - CONTROLE DES COMPTES	111
4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO	112
5 - ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2006	113
ANNEXES	161
LISTE DES ENCADRES	
Encadré n° 1 : impact de la hausse des cours du baril de pétrole brut sur le secteur de l'énergie électrique dans les pays de l'UEMOA	11
Encadré n° 2 : déterminants de l'inflation dans les Etats membres de l'UEMOA	16
Encadré n° 3 : programme de production accélérée de billets valides	47
Encadré n° 4 : musée de la monnaie de la BCEAO	49
Encadré n° 5 : monnaie électronique dans l'UEMOA	57
Encadré n° 6 : principales conclusions de l'enquête auprès des usagers des systèmes de paiement dans les pays de l'UEMOA	60
Encadré n° 7 : Programme Economique Régional : outil d'accélération du processus d'intégration et de développement économique durable de la sous-région ouest africaine	72
Encadré n° 8 : cartographie des risques de la Banque Centrale	101
Encadré n° 9 : mise en ligne d'un portail de contrôle de gestion	104
LISTE DES GRAPHIQUES	
Graphique 1 : évolution des cours du pétrole	8
Graphique 2 : évolution des cours du caoutchouc	9
Graphique 3 : évolution des cours du café	9
Graphique 4 : évolution des cours du cacao	9
Graphique 5 : évolution des cours du coton	10
Graphique 6 : taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA	11
Graphique 7 : productions agricoles d'exportation	13
Graphique 8 : productions vivrières	13
Graphique 9 : crédit intérieur	25
Graphique 10 : masse monétaire	28
Graphique 11 : base monétaire	30
Graphique 12 : Bénin - situation monétaire intégrée	30
Graphique 13 : Burkina - situation monétaire intégrée	31



Graphique 14 : Côte d'Ivoire - situation monétaire intégrée	31
Graphique 15 : Guinée-Bissau - situation monétaire intégrée	32
Graphique 16 : Mali - situation monétaire intégrée	32
Graphique 17 : Niger - situation monétaire intégrée	33
Graphique 18 : Sénégal - situation monétaire intégrée	33
Graphique 19 : Togo - situation monétaire intégrée	34
Graphique 20 : UMOA - situation monétaire intégrée	34
Graphique 21 : épargne intérieure des particuliers et entreprises	36
Graphique 22 : entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO	46
Graphique 23 : entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO	47
Graphique 24 : évolution des effectifs de la BCEAO de 1993 à 2006	94

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : évolution des taux de change moyens annuels (FCFA par unité monétaire)	7
Tableau 2 : évolution des taux de change moyens trimestriels (FCFA par unité monétaire)	8
Tableau 3 : variation des prix à la consommation en 2005 et 2006 en (%)	17
Tableau 4 : coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques	22
Tableau 5 : situation monétaire intégrée	23
Tableau 6 : évolution par pays des avoirs extérieurs nets	24
Tableau 7 : évolution par pays de la position nette du Gouvernement	26
Tableau 8 : évolution par pays de la masse monétaire	29
Tableau 9 : évolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne	35
Tableau 10 : concours de la Banque Centrale	36
Tableau 11 : interventions de la BCEAO à fin décembre 2006	37
Tableau 12 : évolution par pays des concours de la Banque Centrale	38
Tableau 13 : crédits à l'économie et refinancements	39
Tableau 14 : répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets	39
Tableau 15 : évolution des réserves obligatoires des banques	40
Tableau 16 : évolution des réserves obligatoires des établissements financiers	40
Tableau 17 : évolution des taux interbancaires (moyenne pondérée)	41
Tableau 18 : évolution des prêts interbancaires dans l'UMOA	42
Tableau 19 : situation des titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés	43
Tableau 20 : répartition des prélèvements aux guichets des agences de la BCEAO	45
Tableau 21 : répartition des versements aux guichets des agences de la BCEAO	46
Tableau 22 : composition des billets et pièces en circulation	48
Tableau 23 : mouvements de billets externes aux guichets des agences de la BCEAO	50
Tableau 24 : dispositions entre les pays de l'UMOA	51
Tableau 25 : flux des transferts via la BCEAO - exercice 2006	52
Tableau 26 : flux des transferts via l'AMAO - exercice 2006	52
Tableau 27 : évolution de quelques indicateurs de STAR-UEMOA en 2006	54
Tableau 28 : données caractéristiques des échanges dans SICA-UEMOA au 31 décembre 2006	55
Tableau 29 : part par pays de chaque type d'instrument de paiement échangé dans l'Union en 2006	56
Tableau 30 : données issues de la centralisation des incidents de paiement à fin décembre 2006	60
Tableau 31 : répartition des établissements de crédit par pays	64
Tableau 32 : évolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA	66
Tableau 33 : accords de classement traités en 2006	67



L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), établie par le Traité du 14 novembre 1973 qui a remplacé celui du 12 mai 1962, regroupe les huit Etats membres suivants, situés en Afrique de l'Ouest :

BENIN	MALI
BURKINA	NIGER
COTE D'IVOIRE	SENEGAL
GUINEE-BISSAU	TOGO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le quarante-quatrième exercice d'activité est ici retracé, est l'Institut d'émission commun de l'UMOA, chargé notamment d'assurer la gestion de leur monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), celle de leurs réserves de change et de mettre en œuvre la politique monétaire commune.

N.B. - En l'absence de toute autre précision, les valeurs indiquées dans ce rapport sont exprimées en francs CFA.

LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2006

L'exercice écoulé a été marqué, pour la BCEAO, par les événements ci-après :

AU PLAN DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET DE LA COOPERATION MONETAIRE

Réunion du Bureau de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA)

Le Bureau de l'ABCA s'est réuni en session ordinaire, le vendredi 3 mars 2006, au Siège de la BCEAO. Plusieurs Gouverneurs de Banques Centrales membres y ont pris part. Il s'agit notamment du Dr. Paul ACQUAH, Gouverneur de la Banque du Ghana, Président de l'ABCA, de M. Jean-Claude Masangu MULONGO, Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, de M. Zeine Ould ZEIDANE, Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie, de Mme Linah K. MOHOLO, Gouverneur de la Banque du Botswana, ainsi que des représentants des Gouverneurs de la Banque de Namibie et de la Banque Nationale du Rwanda. La cérémonie d'ouverture de la rencontre a été présidée par le Gouverneur par intérim de la BCEAO, Monsieur Damo Justin BARO. L'ordre du jour de cette réunion portait notamment sur l'examen des rapports des Présidents des Comités sous-régionaux de l'ABCA, sur l'intégration monétaire, ainsi que sur les propositions pour la mise en place du groupe de travail d'experts des banques centrales africaines en système de paiement.

Table ronde des bailleurs de fonds du Programme Economique Régional (PER)

Les 2 et 3 novembre 2006, s'est tenue à Dakar, à l'Hôtel Méridien Président, la Table ronde des bailleurs de fonds consacrée au financement du Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA 2006-2010, sous le haut patronage de son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal. Ont pris part à cette Table ronde :

- les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, les Institutions communes de l'Union (Commission de l'UEMOA, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Banque Ouest Africaine de Développement, Chambre Consulaire Régionale), les organisations sous-régionales et interafricaines (CEDEAO, Autorité du Liptako Gourma, FAGACE, Fonds de Solidarité Africaine) ainsi que le secteur privé ;
- l'Algérie, le Canada, l'Italie, le Japon, la République française, la République Fédérale d'Allemagne, la République Populaire de Chine, le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas et le Royaume du Maroc ;
- les autres partenaires au développement (Banque Mondiale, FMI, PNUD, BAD, BID,...).

Le montant total des contributions financières annoncées par les partenaires au développement s'est élevé à 2.438 milliards de FCFA, couvrant largement les besoins de 2.002 milliards de FCFA soumis à la Table ronde.



AU PLAN MONETAIRE ET FINANCIER

Mise en production du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)

Initiée en 1999 par la BCEAO, la réforme des systèmes et moyens de paiement s'est traduite par la mise en place d'un Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), et d'un Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA).



Démarré le 17 novembre 2005 au Mali, le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) a été mis en production le 19 janvier 2006 au Sénégal, le 29 juin 2006 au Burkina, le 3 août 2006 en Côte d'Ivoire et le 9 novembre 2006 au Bénin.

Avec ce nouveau système, les banques, depuis leurs locaux dans toutes les villes où la BCEAO est représentée, peuvent transmettre des fichiers électroniques de leurs différentes opérations en compensation. Les calculs des soldes de compensation se font sur la base des présentations électroniques, avec en appui l'échange d'images scannées des valeurs (chèques, effets de commerce, bons de virement).

Ce système devrait permettre notamment la réduction :

- des délais de transmission des ordres, par la dématérialisation des effets de commerce et des chèques ;
- des délais de règlement des soldes de compensation, à travers l'automatisation de ce système ;
- des délais d'imputation des comptes de la clientèle des banques ;
- des risques liés à la manipulation des valeurs papiers et à leur transport.

Démarrage du règlement des opérations de la Bourse dans STAR-UEMOA

Le 3 février 2006, le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) a enregistré le règlement des opérations compensées du Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR) de la Bourse, avec la participation de toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'Union.

L'intégration du règlement des opérations de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) dans STAR-UEMOA devrait contribuer à une plus grande efficacité du dénouement des opérations du marché financier régional.

Démarrage de la diffusion des produits de la Centrale des Bilans

La Centrale des bilans des entreprises de l'UMOA (CBE/UMOA) a démarré le 27 février 2006 la diffusion de ses produits. Les premières éditions ont concerné les « Centralisations sectorielles », le « Dossier individuel d'entreprise » et « l'Annuaire des entreprises ». Les « Centralisations sectorielles » sont des agrégations d'états financiers annuels des entreprises (bilans cumulés, comptes de résultat cumulés, tableaux financiers cumulés des ressources et des emplois) par secteur d'activité défini par référence à la nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA). Le Dossier Individuel d'Entreprise est constitué de l'analyse financière de l'entité concernée. L'entreprise est positionnée dans son secteur par rapprochement de ses valeurs caractéristiques avec celles calculées pour le même secteur. Le troisième produit de la CBE/UMOA, en l'occurrence l'Annuaire des entreprises, a été diffusé le 5 octobre 2006.

Séminaire sur la normalisation des moyens de paiement scripturaux dans l'espace UEMOA

Du 3 au 5 mai 2006, s'est tenu au Siège de la BCEAO un séminaire sur la normalisation du chèque, de la lettre de change et du billet à ordre. Ce séminaire visait à définir les spécifications fonctionnelles et techniques de référence ou normes, applicables dans toute l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, en matière de fabrication et d'utilisation des moyens de paiement scripturaux. Il a réuni une cinquantaine de participants en provenance des banques de l'Union, des Directions Nationales et des Directions des Services Centraux de la BCEAO, ainsi que des imprimeurs et des fournisseurs de solutions au traitement du chèque et des effets de commerce.

Première réunion du Conseil d'Administration de la Société de Commercialisation d'Informations d'Entreprise dans l'UEMOA

Dans le cadre de la réalisation de la Centrale des Bilans des Entreprises (CBE), une société de droit privé a été créée pour produire et diffuser les informations sur les entreprises non financières de l'UEMOA. Dénommée Société de Commercialisation d'Informations d'Entreprise (SCIE), elle a tenu la première réunion de son Conseil d'Administration le 6 juillet 2006 dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar. La rencontre a réuni six (6) des huit (8) Administrateurs de la SCIE représentant la BCEAO, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), le groupe Bank Of Africa (BOA), la Banque Nationale d'Investissement de Côte d'Ivoire (BNI-CI) et la Banque Togolaise de Développement (BTD). La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et la Banque Commerciale du Burkina (BCB) se sont faites représenter.

Renforcement du cadre juridique des systèmes de paiement dans l'UEMOA

Le cadre juridique des systèmes de paiement de l'UEMOA a été renforcé avec la signature de l'Instruction du Gouverneur de la BCEAO, relative à l'émission de monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique. Entrée en vigueur le 31 juillet 2006, cette Instruction a pour objectif de favoriser le développement de la monnaie électronique dans la Zone UEMOA, tout en contribuant à assurer la protection des populations et à préserver la stabilité financière dans l'Union.

Les établissements émetteurs de monnaie électronique sont les banques, les Services des Chèques Postaux, le Trésor Public, les Systèmes Financiers Décentralisés et les organismes habilités par la loi à exercer les activités d'émission de monnaie électronique, tandis que les établissements distributeurs sont constitués par les entreprises offrant à la clientèle un service de chargement, de rechargement ou d'encaissement de monnaie électronique. Des normes relatives notamment au capital social minimum et aux fonds propres ont été définies pour ces structures. L'émission et la distribution de monnaie électronique sont subordonnées à la délivrance d'un agrément par la Banque Centrale.

Le Gouverneur de la BCEAO désigné membre du Groupe d'Experts des Nations Unies pour la mise en œuvre des recommandations de l'Année Internationale du Microcrédit

Dans le cadre de la célébration, en 2005, de l'Année Internationale du Microcrédit (AIM), le Gouverneur de la Banque Centrale a été coopté pour faire partie du Groupe des Conseillers mis en place par le Secrétaire Général des Nations Unies. Au terme du mandat de ce Groupe, il a été suggéré la mise en place, sous l'égide des Nations Unies, d'un Comité d'Experts ayant pour mandat de suivre, sur une période maximum de deux (02) ans, la mise en œuvre des principales recommandations formulées au cours de l'AIM.

Le Secrétaire Général des Nations Unies a décidé, en début d'année 2006, de traduire dans les faits cette proposition, en créant un Groupe d'Experts des Nations Unies sur le secteur financier. Le Gouverneur de la BCEAO a été, de nouveau, désigné pour faire partie des vingt-quatre (24) membres de cette entité qui comprend, entre autres, le Gouverneur de la Banque d'Israël, de Malaisie et de Suisse, ainsi que le Président de la Banque Africaine de Développement.

Les attributions du Groupe d'Experts sont, entre autres, la large diffusion du «Livre Bleu sur la microfinance», et ses recommandations, la promotion de systèmes de paiement efficaces, la dissémination des meilleures pratiques en matière de gestion financière et l'amélioration de la contribution des acteurs privés et publics à l'essor de la microfinance.

Les deux premières réunions de ce Groupe se sont tenues à New York (Etats-unis), le 30 juin 2006, et à Halifax (Canada), les 15 et 16 novembre 2006. Ces rencontres ont mis en exergue la nécessité de recentrer la problématique de l'accès élargi des populations aux services financiers à travers la définition d'indicateurs pertinents et la prise en compte de la diversité des institutions financières.



Lancement des transactions monétiques par le Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA)

Du 11 au 15 décembre 2006, se sont tenues à Bamako au Mali, les Assises du Groupement Interbancaire Monétique (GIM-UEMOA) et du Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA).

Il ressort de ces rencontres que le démarrage opérationnel du CTMI-UEMOA peut être envisagé au cours de l'année 2007. En effet, la solution monétique a été installée, la salle informatique dédiée au traitement des transactions est fonctionnelle et l'infrastructure de télécommunication articulée autour d'un réseau VSAT est également fonctionnelle au Mali, au Sénégal et en cours de déploiement au Burkina, Etats abritant les banques pilotes. Le déploiement du réseau VSAT dans l'ensemble des Etats membres de l'Union, prévu pour l'année 2007, se fera simultanément avec la préparation des autres banques, membres du Groupement.



AU PLAN DE LA GESTION DE LA BCEAO

Troisième rencontre des Directions chargées de la Formation des Banques Centrales Francophones

Du 27 au 29 mars 2006, le Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a accueilli la 3^{ème} rencontre du Groupe de Travail des Directeurs chargés de la Formation des Banques Centrales des pays francophones. Cette réunion a regroupé, après les éditions de Paris en janvier 2004 et d'Alger en février 2005, les Directeurs chargés de la Formation de la Banque d'Algérie, de l'Institut Bancaire et Financier International (IBFI) de la Banque de France, de la Bank Al Maghrib du Maroc, de la Banque Centrale de Mauritanie, de la Banque Centrale de Tunisie et de la Banque Centrale de la République de Guinée. La Bundesbank, qui a noué un partenariat avec l'IBFI, était également représentée à cette réunion en qualité d'observateur.

Séminaire sur la mise en œuvre et l'actualisation du plan d'entreprise 2006-2008 de la BCEAO

La Direction du Contrôle de Gestion, en relation avec la Direction de la Formation, a organisé les 14 et 15 juin 2006, un séminaire-atelier sur la mise en œuvre et l'actualisation du plan d'entreprise 2006-2008 de la BCEAO. Retransmis par visioconférence, le séminaire a réuni les Contrôleurs de Gestion et les correspondants du contrôle de gestion des Directions Nationales, des Directions des Services Centraux, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la Représentation de la BCEAO auprès de la Commission de l'UEMOA.

Le séminaire a permis aux participants d'échanger sur le caractère transversal des activités de la Banque, requérant la mobilisation de tout le personnel. Les travaux ont, par ailleurs, abouti à l'adoption des principaux indicateurs et à l'identification des actions prioritaires pour 2007.

Mise en production du Système Automatisé de Gestion des Indicateurs d'Activités (SAGINA)

L'Institut d'émission a procédé, le 24 août 2006, à la mise en production d'une nouvelle application dénommée SAGINA (Système Automatisé de Gestion des Indicateurs d'Activités).

SAGINA est une application informatique de type « Web », centralisée au Siège, accessible à tous les sites, via le réseau de la Banque, paramétrable et évolutive. Elle vise à faciliter l'élaboration des tableaux de bord de gestion, tout en minimisant les risques liés aux traitements manuels des données. Elle offre par ailleurs la possibilité de partager, en temps réel, des informations communes à tous les sites et d'uniformiser les méthodes de travail.



Cérémonie en l'honneur des hauts responsables de la Banque Centrale, admis à faire valoir leurs droits à la retraite au titre de l'année 2006

Le 27 décembre 2006 a eu lieu au Siège de la BCEAO, une cérémonie en l'honneur des hauts responsables de la Banque Centrale, admis à faire valoir leurs droits à la retraite au titre de l'année 2006. Ces valeureux hommes et femmes qui faisaient leurs adieux à la Banque Centrale au terme de trois décennies de carrière prestigieuse entièrement dédiée à l'Union, étaient au nombre de dix (10). Il s'agit de :

- Monsieur Amadou Sadickh DIOP, Secrétaire Général de la BCEAO ;
- Monsieur Mamadou DIOP, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Conseiller Spécial du Gouverneur, Contrôleur Général ;
- Monsieur Pascal Irenée KOUPAKI, Conseiller Spécial du Gouverneur, Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie ;
- Monsieur Sosthène Boureïma BAMBARA, Conseiller du Gouverneur, Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation ;
- Monsieur Ambroise KONE, Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances ;
- Madame Sockna BEYE SAKHO, Directeur du Département de la Sécurité et des Affaires Juridiques ;
- Monsieur Idriss Lyassou DAOUDA, Directeur National de la BCEAO pour le Bénin ;
- Monsieur Seyni NDIAYE, Directeur National de la BCEAO pour le Sénégal ;
- Monsieur Abdoulaye SOUMANA, Directeur National de la BCEAO pour le Niger.



S'adressant à ces hauts responsables de la Banque Centrale, le Gouverneur BARO a loué les qualités de compétences professionnelles, de probité, de discrétion et de désintéressement dont ils ont su faire preuve dans les fonctions qu'ils ont assumées tout au long de leur carrière. Pour les bons et loyaux services rendus à l'Institut d'Emission communautaire, Monsieur BARO leur a exprimé, au nom de l'ensemble du personnel et en son nom propre, son sentiment de satisfaction pour l'œuvre accomplie et leur a formulé des vœux pour une retraite paisible, heureuse et bien remplie.





COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO





COMPOSITION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DE L'UMOA

au 31 décembre 2006

PRESIDENT : Son Excellence Mamadou TANDJA,
Président de la République du Niger.

Son Excellence **Boni YAYI,**
Président de la République du Bénin.

Son Excellence **Blaise COMPAORE,**
Président du Burkina Faso.

Son Excellence **Laurent GBAGBO,**
Président de la République de Côte d'Ivoire.

Son Excellence **João Bernardo VIEIRA,**
Président de la République de Guinée-Bissau.

Son Excellence **Amadou Toumani TOURE,**
Président de la République du Mali.

Son Excellence **Mamadou TANDJA,**
Président de la République du Niger.

Son Excellence **Abdoulaye WADE,**
Président de la République du Sénégal.

Son Excellence **Faure GNASSINGBE,**
Président de la République Togolaise.



COMPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UMOA

au 31 décembre 2006

PRESIDENT : M. Jean-Baptiste COMPAORE,

Ministre des Finances et du Budget du Burkina Faso

République du Bénin

MM. Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;
Albert Sègbégnon HOUNGBO, Ministre Délégué chargé du Budget, auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances.

Burkina Faso

MM. Jean-Baptiste COMPAORE, Ministre des Finances et du Budget ;
Jean de Dieu SOMDA, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, chargé de la Coopération Régionale.

République de Côte d'Ivoire

MM. Koffi Charles DIBY, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;
Albert TOIKEUSE MABRI, Ministre de la Coopération et de l'Intégration Africaine.

République de Guinée-Bissau

MM. Victor MANDINGA, Ministre des Finances ;
Issufo SANHA, Ministre de l'Economie.

République du Mali

MM. Abou-Bakar TRAORE, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Oumar Hammadoun DICKO, Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine.

République du Niger

MM. Ali Mahamane Lamine ZEINE, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Seyni OUMAROU, Ministre d'Etat, Ministre de l'Equipement.

République du Sénégal

MM. Abdoulaye DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Cheikh Hadjibou SOUMARE, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

République Togolaise

MM. Payadowa BOUKPESSI, Ministre des Finances, du Budget et des Privatisations ;
Daniel Koboè KLOUTSE, Ministre de l'Economie et du Développement.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

au 31 décembre 2006

PRESIDENT : M. Damo Justin BARO
Gouverneur par intérim de la BCEAO

République du Bénin

MM. Félicien C. ZACHARIE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique au Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances ;
Dieudonné C. ASSOGBA, Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances.

Burkina Faso

MM. Lucien Marie Noël BEMBAMBA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, au Ministère des Finances et du Budget ;
Léné SEBGO, Directeur Général de la Coopération au Ministère des Finances et du Budget.

République de Côte d'Ivoire

MM. Kouamé KOUASSI, Directeur Général du Budget et des Finances au Ministère de l'Economie et des Finances ;
Claude Yao BEUGRE, Conseiller Spécial du Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

République de Guinée-Bissau

MM. Fernando Jorge Maria CORREIA, Directeur Général du Trésor au Ministère des Finances ;
João Viriato RODRIGUES, Directeur de la Dette au Ministère des Finances.

République du Mali

MM. Aboubacar Alhousseyni TOURE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie et des Finances ;
Sambou WAGUE, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Niger

MM. Boubacar Moumouni SAIDOU, Commissaire chargé de l'Economie au Ministère de l'Economie et des Finances ;
Abdou SOUMANA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Sénégal

MM. Fallou Mbacké DIAGNE, Trésorier Général, Agent Comptable Central du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances.
Adama DIEYE, Conseiller Technique au Ministère de l'Economie et des Finances.

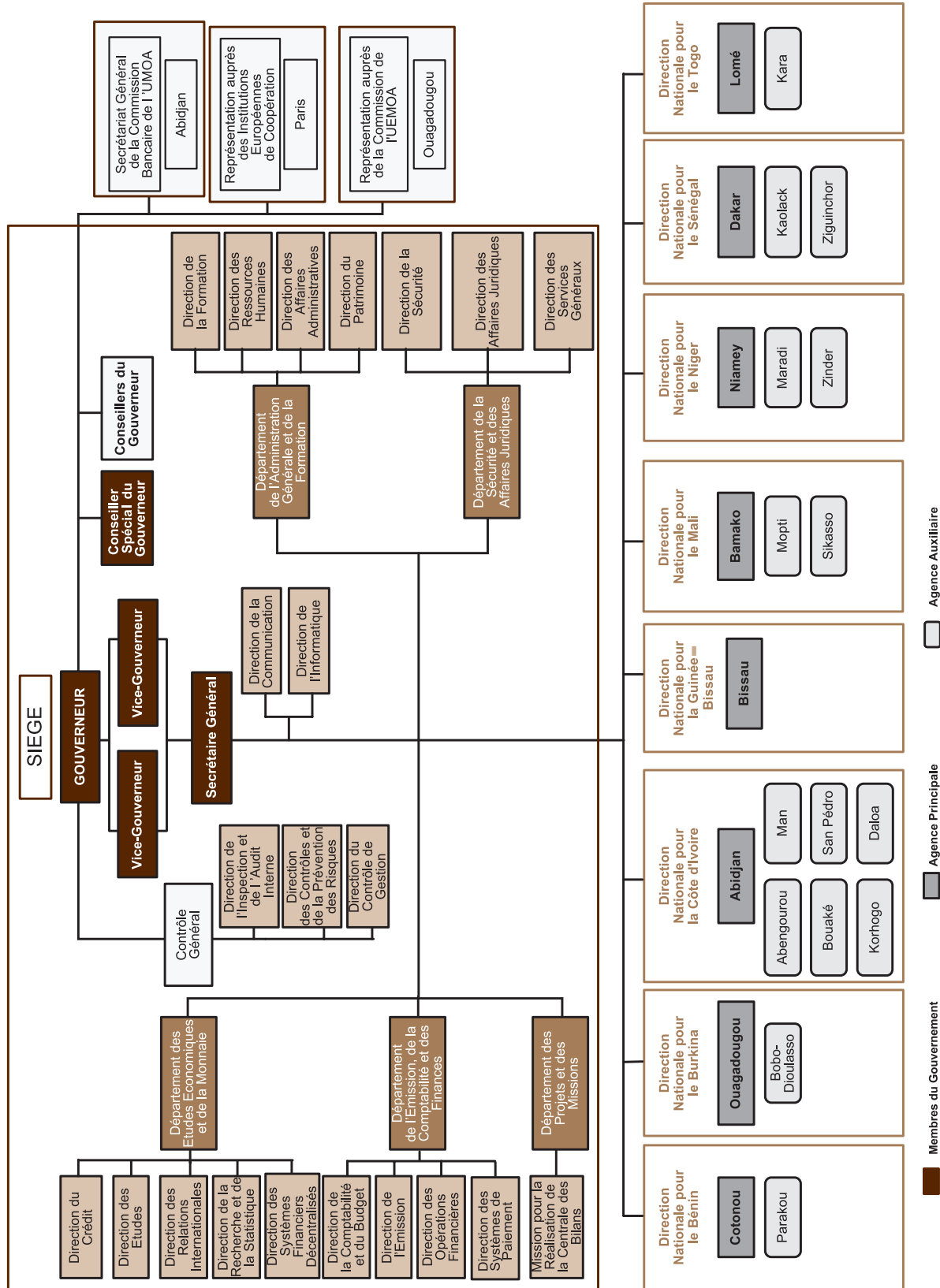
République Togolaise

MM. Essowédéou AGBA, Secrétaire Général du Ministère des Finances, du Budget et des Privatizations ;
Marc Dèdèriwè ABLY-BIDAMON, Directeur Général des Douanes au Ministère des Finances, du Budget et des Privatizations.

République Française

MM. Xavier MUSCA, Directeur Général du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;
Jean-Christophe DEBERRE, Directeur des Politiques de Développement au Ministère des Affaires Etrangères.

ORGANIGRAMME DE LA BCEAO



BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

au 31 décembre 2006

GOUVERNEMENT

Gouverneur par intérim	: M. Damo Justin BARO
Vice-Gouverneur	: M. Ali Badjo GAMATIE
Secrétaire Général	: M. Amadou Sadickh DIOP
Conseiller Spécial du Gouverneur	: M. Tiémoko Meyliet KONE

CONSEILLER DU GOUVERNEUR

: M. Sosthène Boureima BAMBARA

CONTROLE GENERAL

Contrôleur Général : M. Tiémoko Meyliet KONE

ASSISTANT DU GOUVERNEUR

: M. Alain KOUTANGNI

DEPARTEMENTS

Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation	: M. Sosthène Boureima BAMBARA
Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances	: M. Ambroise KONE
Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie	: M. Jean-Claude BROU
Directeur du Département des Projets et des Missions	: M. Ousmane OUEDRAOGO
Directeur du Département de la Sécurité et des Affaires Juridiques	: Mme Sockna Bèye SAKHO

CONSEILLERS DU CONTROLEUR GENERAL ET DE DIRECTEURS DE DEPARTEMENT

Conseiller du Contrôleur Général	: M. Thiémoko DIARA
Conseiller du Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances	: M. Christian KOFFI
Conseillers du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie	: M. Mawuena Kodzo DOSSA : M. François de Salles NARE : M. Mahamadou GADO

DIRECTIONS DES SERVICES CENTRAUX

Directeur des Affaires Administratives	: M. Marcel de SOUZA
Directeur des Affaires Juridiques	: M. Elpidio FREITAS
Directeur de la Communication	: M. Venance Adamah KANGNI
Directeur de la Comptabilité et du Budget	: Vacant
Directeur du Contrôle de Gestion	: M. Alain KOUTANGNI



Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques	: M. Soumaïla OUEDRAOGO
Directeur du Crédit	: M. Charles KI-ZERBO
Directeur de l'Emission	: M. Amadou BACHIR
Directeur des Etudes	: M. Armand BADIEL
Directeur de la Formation	: M. Modienne GUISSÉ
Directeur de l'Informatique	: M. Abdoulaye SECK
Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne	: M. Denis N'GBE
Directeur des Opérations Financières	: M. Oumar Tatam LY
Directeur du Patrimoine	: M. Siriki KONE
Directeur des Relations Internationales	: M. Samuel MEANGO
Directeur de la Recherche et de la Statistique	: M. Ismaïla DEM
Directeur des Ressources Humaines	: M. Jean-Baptiste Ayayé AMAN
Directeur de la Sécurité	: M. Paul Marie KYELEM
Directeur des Services Généraux	: M. Félix DJAN DJE
Directeur des Systèmes de Paiement	: Mme Fatimatou Zahra DIOP
Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés	: M. Eric Amah EKUE
Directeur auprès du Secrétaire Général	: M. Mamadou Lamine DIOUF

MISSIONS

Directeur Chargé de la Mission pour la Réalisation de la Centrale des Bilans	: M. Joseph Pindana SAMA
Coordonnateur Principal de la Mission d'Assistance Technique à la Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau	: M. Blaise Djomand DIPLO

REPRESENTATIONS

Représentant Résident du Gouverneur auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	: M. Théophile Ahoua N'DOLI
Représentant de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération	: Vacant

DIRECTIONS NATIONALES

Directeur National pour le Bénin	: M. Lyassou Idriss DAOUDA
Directeur National pour le Burkina	: M. Bolo SANOU
Directeur National pour la Côte d'Ivoire	: M. Kablan YAO SAHI
Directeur National pour la Guinée-Bissau	: M. Aguinaldo EMBALO
Directeur National pour le Mali	: M. Idrissa TRAORE
Directeur National pour le Niger	: M. Abdoulaye SOUMANA
Directeur National pour le Sénégal	: M. Seyni NDIAYE
Directeur National pour le Togo	: M. Ayéwanou GBEASOR

ADRESSES DES DIFFERENTS SITES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

Avenue Abdoulaye FADIGA - Boîte Postale : n° 3108 - Dakar
Téléphone : (221) 839 05 00 - Téléfax : (221) 823 93 35 et 822 61 09
Télex : BCEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG, 21 597 SG
Site internet : <http://www.bceao.int>

BENIN

Cotonou

Avenue Jean-Paul II
01 Boîte Postale : n° 325 RP
Téléphone : (229) 21 31 24 66 et 21 31 24 67
Télex : 5211 BCEAO COTONOU
Téléfax : (229) 21 31 24 65
Directeur de l'Agence Principale : M. Roger AGBOZOGNIGBE

Parakou

Boîte Postale : n° 201
Téléphone : (229) 23 61 03 25
Télex : 5099 BCEAO PARAKOU
Téléfax : (229) 23 61 10 91
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Moussibaho SANNI

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel NASSER
Boîte Postale : n° 356
Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17
Télex : 0978 5205 BCEAO BF et 0978 5235 BCEAO BF
Téléfax : (226) 50 31 01 22
Directeur de l'Agence Principale : M. Lallé COULIBALY

Bobo-Dioulasso

Boîte Postale : n° 603
Téléphone : (226) 20 97 04 44/45/46
Télex : 0978 8228 BCEAO BF
Téléfax : (226) 20 97 04 58
Chef de l'Agence Auxiliaire : Zoukou KERE

COTE D'IVOIRE

Abidjan

Avenue Terrasson de Fougères
Boîte Postale : n° 01 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : (225) 20 20 84 00 et 20 20 85 00
Télex : BC ABJ CI 23 474 - 23 761 et 23 607
Téléfax : (225) 20 22 28 52 et 20 22 00 40
Directeur de l'Agence Principale : M. Ernest ADOHI ASSEU

Abengourou

Boîte Postale : n° 905
Téléphone : (225) 35 91 37 15 et 35 91 39 15
Télex : 59 103 ABENGOUROU CI
Téléfax : (225) 35 91 31 76
Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant

Bouaké

Boîte Postale : n° 773
Téléphone : (225) 31 63 33 13 et 31 63 33 14
Télex : BCEAO BOUAKE 69 109
Téléfax : (225) 31 63 38 31
Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant

Daloa

Boîte Postale : n° 46
Téléphone : (225) 32 78 38 85
Télex : BCEAO DALOA
Téléfax : (225) 32 78 13 10
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Célestin Angoua NANGO

Korhogo

Boîte Postale : n° 54
Téléphone : (225) 36 86 01 10 et 36 86 01 11
Télex : 63 106 KORHOGO CI
Téléfax : (225) 36 86 15 30
Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant

Man

Boîte Postale : n° 1017
Téléphone : (225) 33 79 02 67
Télex : BCEAO MAN 89 106
Téléfax : (225) 33 79 02 28
Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant

San Pedro

Boîte Postale : n° 387
Téléphone : (225) 34 71 21 74
Télex : BCEAO 91 130 SAN PEDRO
Téléfax : (225) 34 71 24 48
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Niangoran ALLE

GUINEE-BISSAU

Bissau

Boîte Postale : n° 38
Téléphone : (245) 21 55 48 - 21 41 73 et 21 14 82
Télex : 289 BCGB 1
Téléfax : (245) 20 13 05 et 20 13 21
Directeur de l'Agence Principale : Mme Felicidade Soares Correia de Brito ABELHA.

MALI

Bamako

Boulevard du 22 octobre 1946
Boîte Postale : n° 206
Téléphone : (223) 22 25 41 et 22 54 06
Télex : 2574 BCEAO BAMAKO
Téléfax : (223) 22 47 86
Directeur de l'Agence Principale : M. Soumaila KIDA

Mopti

Boîte Postale : n° 180

Téléphone : (223) 43 01 02 et 43 05 65

Télex : BCEAOMPT 8001 MJ

Téléfax : (223) 43 05 07

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Idrissa Matoti TOURE

Sikasso

Boîte Postale : n° 453

Téléphone : (223) 62 06 57

Téléfax : (223) 62 08 79

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Ibrahima TOURE

NIGER

Niamey

Rue de l'uranium

Boîte Postale : n° 487

Téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40

Télex : BCEAO 5218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

Directeur de l'Agence Principale : M. Oumarou GAGERE

Maradi

Boîte Postale : n° 265

Téléphone : (227) 41 00 96

Télex : BCEAO 8244 NI

Téléfax : (227) 41 00 45

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Sahaka MAHAMAN SALAH

Zinder

Boîte Postale : n° 133

Téléphone : (227) 51 00 94

Télex : BCEAO 8226 NI

Téléfax : (227) 51 07 24

Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant

SENEGAL

Dakar

Boulevard Général De Gaulle x Triangle sud

Boîte Postale : n° 3159

Téléphone : (221) 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 823 57 57

Directeur de l'Agence Principale : M. Birame SENE

Kaolack

Boîte Postale : n° 79

Téléphone : (221) 941 13 86 et 941 13 87

Télex : BCEAO SG 74071

Téléfax : (221) 941 33 23

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Alain Serge NICOD

Ziguinchor

Boîte Postale : n° 317

Téléphone : (221) 991 10 39

Télex : BCEAO SG 73027

Téléfax : (221) 991 16 59

Chef de l'Agence Auxiliaire : Vacant

TOGO

Lomé

Rue Abdoulaye FADIGA

Boîte Postale : n° 120

Téléphone : (228) 221 53 84

Télex : 5216 BCEAO TO

Téléfax : (228) 221 76 02

Directeur de l'Agence Principale : M. Kokou Seretti GOZAN

Kara

Boîte Postale : n° 75

Téléphone : (228) 660 60 79 et 660 61 37

Télex : 7202

Téléfax : (228) 660 62 69

Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Novignon GABOUTOU

REPRESENTATION DU GOUVERNEUR AUPRES DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

Avenue Gamal Abdel NASSER, Ouagadougou, Burkina

Boîte Postale : n° 64 OUAGADOUGOU 01

Téléphone : (226) 50 30 60 15

Télex : BCEAO 5205 BF

Téléfax : (226) 50 30 63 76

REPRESENTATION DE LA BCEAO AUPRES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES DE COOPERATION

29, rue du Colisée, 75008 Paris, France

Téléphone : (33) 1 42 25 71 60

Télex : BCEAO PARIS 650087

Téléfax : (33) 1 42 56 00 37



Monsieur Damo Justin BARO, Gouverneur par intérim de la BCEAO

Message du Gouverneur de la BCEAO

L'information d'entreprise constitue aujourd'hui un outil stratégique d'aide à la décision pour les Etats et pour les firmes. Pour les pouvoirs publics, elle permet de renforcer l'analyse des performances économiques, financières et commerciales des entreprises et des secteurs d'activité et de mieux formuler et mettre en œuvre la politique économique. Pour les investisseurs, très exigeants en matière de données fiables dans des délais rapprochés, elle améliore la perception du risque et permet de mettre en œuvre des stratégies d'investissement modernes et efficaces. Dans un monde de plus en plus globalisé, la qualité de l'information d'entreprise est ainsi devenue une des conditions nécessaires à l'attraction des capitaux, à la sécurisation des relations d'affaires et au développement d'un système financier sain et stable.

Ces dernières années, le développement des centrales des bilans d'entreprises dans plusieurs régions du monde a contribué à l'amélioration significative de la qualité et de la disponibilité de l'information d'entreprise. Au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a initié en octobre 1991 un projet de réalisation d'une centrale des bilans. La mise en œuvre de ce projet a nécessité l'uniformisation de la réglementation comptable applicable aux entreprises non financières dans l'Union, la standardisation de l'information d'entreprise et la mise en place d'organes chargés de la normalisation comptable et de l'organisation de la profession comptable. L'ensemble de ces actions a permis d'améliorer la qualité de l'information d'entreprise et d'en faciliter la collecte, le traitement et l'analyse.

Le projet de la Centrale des Bilans de l'UEMOA a été entièrement achevé en 2006. La base de données constituée comprend près de 30.000 entreprises et sera régulièrement mise à jour et développée. La Banque Centrale entend aujourd'hui promouvoir un marché moderne de l'information d'entreprise, gage de libre accès à l'information, de transparence et de bonne gouvernance. A cet égard, elle a entrepris, avec l'autorisation du Conseil des Ministres de l'UEMOA, de créer une structure de droit privé : la Société de Commercialisation d'Informations d'Entreprise (SCIE). Cette société s'attellera à la production et à la diffusion des informations sur les entreprises non financières dans le cadre d'une délégation de mission de service public. L'Institut d'émission s'est réservé la collecte de l'information et l'administration de la base de données.

La nouvelle société est l'aboutissement d'un partenariat régional réussi, associant, dans un projet commun, la BCEAO et les promoteurs institutionnels que sont la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et de nombreux établissements de crédit de la place.

Pour assurer le succès de ce projet et contribuer ainsi à l'édification d'un système financier diversifié, stable et sain, la mise en œuvre de mesures d'accompagnement s'impose au niveau des principaux partenaires du projet, à savoir le secteur privé, les Etats membres de l'UEMOA et la Banque Centrale.

Au niveau des entreprises, les efforts devront porter sur le gouvernement d'entreprise et l'organisation interne afin de produire, dans les délais requis, des états financiers fiables pour alimenter la Centrale des Bilans de l'UEMOA.

Les organismes publics impliqués, notamment les administrations fiscales, devraient veiller à une application stricte des conventions de collecte de l'information d'entreprise qui les lient à la BCEAO. Les acquis devront également être consolidés, en veillant à faire respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui conditionnent le succès de la Centrale des Bilans.

La BCEAO quant à elle, fidèle à sa mission de sauvegarde de la stabilité du système financier, continuera à assurer le développement de la Centrale des bilans, notamment en préservant l'intégrité, la fiabilité, la disponibilité et l'actualisation de la base de données qu'elle héberge.

Damo Justin BARO



Gouverneur par intérim
de la Banque Centrale des Etats
de l'Afrique de l'Ouest,
Président du Conseil d'Administration

VUE D'ENSEMBLE

L'ECONOMIE mondiale a poursuivi son expansion en 2006, tirée par les performances des pays émergents, nonobstant le niveau relativement élevé des cours du baril de pétrole brut. Le rythme de croissance de l'économie mondiale s'est accéléré pour atteindre 5,4% en termes réels contre 4,9% en 2005.

Dans ce contexte, l'activité économique est restée soutenue dans les pays en développement. En Amérique latine, elle a continué d'être tirée par la bonne tenue des exportations, en relation avec la hausse de la demande mondiale. En Afrique, la croissance économique s'est établie à 5,5% après 5,6% en 2005, impulsée essentiellement par l'amélioration de la conjoncture dans les pays producteurs de pétrole.

Les craintes d'une recrudescence de l'inflation induite par le renchérissement des produits pétroliers ont conduit plusieurs banques centrales à poursuivre le resserrement de leur politique monétaire.

Sur le marché des changes, l'activité économique soutenue, en particulier aux Etats-Unis, a partiellement apaisé les inquiétudes des opérateurs relatives à l'ampleur des déficits du budget et de la balance des paiements courants américains. Par conséquent, le dollar des Etats-Unis ne s'est déprécié que de 0,9% en moyenne par rapport à l'euro.

Le rôle de valeur refuge de l'or s'est conforté, en raison de la relative faiblesse du dollar et de la volonté de certaines banques centrales de diversifier leur portefeuille d'actifs. Sur les marchés des matières premières, les cours des principaux produits agricoles d'exportation des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), notamment le café, le cacao et le coton, sont restés orientés à la hausse, en raison de la relance de la demande.


Le produit intérieur brut des pays de l'UMOA a progressé, en termes réels, de 3,0% en 2006 contre 4,1% un an auparavant. La décélération de la croissance économique est liée à la persistance des difficultés éprouvées par certaines filières agricoles, à la crise du secteur de l'énergie consécutive à la flambée des cours du pétrole et à l'environnement socio-politique dans certains Etats.

L'inflation est ressortie en moyenne annuelle à 2,3%, en baisse sensible par rapport au niveau de 4,3% atteint en 2005. Cette évolution du niveau général des prix à la consommation est due à l'effet des résultats favorables de la campagne agricole 2006/2007 sur les prix des produits alimentaires.

Le déficit global des finances publiques, hors dons, est ressorti à 1.288,5 milliards. Rapporté au PIB, il s'est fixé à 5,0% contre 5,3% en 2005. L'encours de la dette extérieure s'est élevé à 8.809,4 milliards contre 12.741,8 milliards à fin décembre 2005. Cette contraction de 3.932,4 milliards provient essentiellement des annulations de dette au titre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) pour un montant global de 4.431,1 milliards, dont l'impact a été atténué par des nouveaux tirages sur emprunts. En conséquence, le stock de la dette a représenté à fin 2006 l'équivalent de 34,0% du PIB contre 52,1% en 2005.

La balance des paiements extérieurs agrégée des Etats membres de l'Union a dégagé un excédent de 686,4 milliards contre 98,3 milliards en 2005. Le déficit des transactions courantes, hors transferts officiels, s'est amoindri, en s'établissant à 6,4% du PIB contre 7,7% en 2005.

L'orientation prudente imprimée par la BCEAO à l'action monétaire au cours des dernières années a été maintenue, en vue de contribuer à maîtriser les tensions inflationnistes, à consolider l'épargne et à conforter la croissance.



Dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées par l'évolution des prix au sein des Etats membres de l'UMOA, la Banque Centrale a relevé d'un quart de point de pourcentage ses taux directeurs, à compter du 24 août 2006. Le taux de pension est ainsi passé à 4,25%. Le taux d'escompte a, pour sa part, été porté à 4,75%.

Prenant en considération l'évolution des crédits à l'économie dans les Etats membres de l'Union, la Banque Centrale a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union, fixés depuis le 16 juin 2005 à 15,0% au Bénin, 9,0% au Mali, au Niger et au Sénégal, 7,0% au Burkina, 5,0% en Côte d'Ivoire et 3,0% en Guinée-Bissau et au Togo. Compte tenu de la situation de la trésorerie bancaire, la BCEAO n'a pas organisé d'adjudications d'injection ou de reprise de liquidités au cours de l'année 2006.

La position extérieure nette créditrice des institutions monétaires s'est renforcée de 586,9 milliards pour se fixer à 3.884,7 milliards. Les réserves de change se sont situées à 4.013,4 milliards, induisant un taux de couverture de l'émission monétaire de 117,1% à fin décembre 2006.

Le crédit intérieur s'est accru de 3,4% pour se situer à 4.783,0 milliards, en liaison avec la hausse des crédits à l'économie, dont l'impact a été atténué par le recul de la position nette des gouvernements. Les interventions de la Banque Centrale se sont établies à 342,0 milliards en décembre 2006, en repli de 24,4 milliards par rapport au niveau enregistré un an auparavant. Cette évolution est liée à l'effet conjugué de la baisse de 37,8 milliards des concours aux Etats et de la hausse de 13,4 milliards des refinancements en faveur des banques et établissements financiers.

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé de 11,4% pour atteindre 7.170,8 milliards.

Les chantiers relatifs à la modernisation des systèmes et moyens de paiement ont été poursuivis, notamment le démarrage du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA). En outre, il convient de relever l'appropriation graduelle du Système de Transfert Automatisé et de Règlement (STAR-UEMOA) par les utilisateurs, se traduisant par un accroissement en volume et en valeur des échanges effectués et une amélioration des indicateurs de performance.

La centralisation des bilans des entreprises non financières a franchi une étape décisive avec la création de la Société de Commercialisation d'Informations d'Entreprise et la diffusion au sein de la Banque Centrale des premières éditions des "Centralisations sectorielles", du "Dossier individuel d'entreprise" et de "l'Annuaire des entreprises". La Banque Centrale a également mené des actions dans les domaines de la promotion des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et de la coopération monétaire régionale.

Par ailleurs, la BCEAO a contribué au renforcement du processus d'intégration à travers sa participation aux actions de sensibilisation et de mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER), qui vise notamment à stimuler une croissance forte, en vue de lutter efficacement contre la pauvreté.

Au terme de l'année 2006, les comptes de la BCEAO ont été soumis, en application de l'article 64 de ses Statuts, à la vérification des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur nommé par le Conseil des Ministres. Le Commissaire contrôleur a, en outre, procédé, conjointement avec le Contrôleur désigné par la France, à l'examen de l'application de la Convention de Compte d'Opérations.

I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL

L'économie mondiale a poursuivi en 2006 son expansion. Son rythme de croissance s'est en effet accéléré pour atteindre 5,4% contre 4,9% un an plus tôt. La croissance mondiale a continué d'être portée par les économies émergentes, en particulier celles d'Asie.

Une accélération du rythme de croissance économique a été enregistrée dans la quasi-totalité des **pays industrialisés**. Aux Etats-Unis, le Produit Intérieur Brut (PIB) s'est accru de 3,3% en 2006 contre 3,2% en 2005. La demande intérieure a constitué le principal moteur de la croissance, soutenue par les dépenses publiques liées à la reconstruction après la désastreuse saison des ouragans à la fin de l'année 2005. Les exportations sont restées également bien orientées, impulsées par la dépréciation du dollar.

Au Japon, le redressement de l'économie s'est confirmé. L'activité a progressé de 2,2% contre 1,9% en 2005, tirée par les investissements et les exportations.

Au Royaume-Uni, le taux de croissance du PIB s'est fixé à 2,7% contre 1,9% en 2005, en liaison avec la vigueur de la demande intérieure. Celle-ci a constitué également le moteur de la croissance dans la Zone euro où le taux de progression du PIB est ressorti à 2,6% contre 1,4% en 2005.

L'activité est restée soutenue dans les **pays émergents**, dans un contexte international favorable caractérisé par la hausse des cours des produits de base, le dynamisme du commerce mondial, les avancées enregistrées en matière de réformes macroéconomiques et l'afflux massif des investissements étrangers. En 2006, le PIB dans ces pays a progressé de 7,9% contre 7,5% en 2005. Cette tendance reflète

les évolutions constatées d'un groupe de pays à l'autre.

En effet, le rythme de progression du PIB en Amérique latine s'est accéléré, en s'établissant à 5,5% contre 4,6% en 2005. La bonne tenue des investissements directs étrangers a continué de soutenir l'expansion économique dans cette région du monde. Au Mexique, le rythme de croissance économique estimé à 2,8% en 2005, s'est accéléré pour ressortir à 4,8% en 2006. Le pays a continué de tirer profit des investissements étrangers liés aux délocalisations. Au Brésil, le PIB s'est accru de 3,7%, après 2,9% en 2005, en relation avec la nouvelle orientation de la politique économique marquée par l'assainissement du cadre macroéconomique, la mise en œuvre d'une politique monétaire et budgétaire prudente qui s'est traduite par l'accroissement de la consommation et des investissements. En Argentine, le taux de croissance du PIB s'est établi à 8,5% contre 9,2% en 2005. La vigueur de l'activité s'inscrit dans la tendance favorable observée depuis quatre années, après la mise en œuvre du plan de stabilisation macroéconomique. Les exportations soutenues par de bonnes performances agricoles sont restées le principal moteur de la croissance.

En Asie, les économies en développement ont enregistré une progression de 9,4% du PIB, impulsée par la demande intérieure et les exportations. En particulier, la Chine a continué d'accroître sa production intérieure brute de l'ordre de 10,7%, les investissements directs étrangers et les exportations étant toujours stimulés par la faiblesse des coûts des facteurs. En Inde, la croissance économique a atteint 9,2%, le même taux qu'en 2005. Le maintien de la croissance à un niveau aussi élevé est lié à la bonne tenue de la demande intérieure et des exportations de services. En Corée du Sud, le

taux de croissance du PIB est ressorti à 5,0%, après 4,2% en 2005. L'économie a continué de bénéficier des délocalisations et de la bonne tenue des exportations de produits électroniques. En Malaisie, la progression du PIB a atteint 5,9% contre 5,2% en 2005. La vigueur de l'activité est liée aux effets de la mise en œuvre d'une politique fiscale favorable à la consommation des ménages et au redressement progressif du secteur touristique.

Le taux de croissance économique en **Afrique** s'est situé à 5,5% après 5,6% en 2005. Le niveau relativement bas des prix des matières premières agricoles, notamment le coton, et la persistance de troubles sociopolitiques dans plusieurs pays d'Afrique occidentale, orientale et australe ont limité les performances économiques du continent africain, même si certains pays exportateurs nets de pétrole ont bénéficié de la remontée des cours du pétrole brut.

La relance quasi générale de l'activité économique dans les pays industrialisés a eu un impact positif sur le **marché du travail**. Le chômage a regressé dans les principaux pays industrialisés.

Ainsi, aux Etats-Unis, le nombre des sans-emplois est ressorti à 4,6% de la population active en 2006 contre 5,1% en 2005, en relation avec les efforts de reconstruction. Au Japon, il a fléchi de 4,4% en 2005 à 4,1% en 2006. Dans la Zone euro, le taux de chômage s'est stabilisé à 7,9% en 2006. En particulier, en France et en Allemagne, le taux de chômage s'est situé respectivement à 9,0% et 10,8%, en baisse de 0,5 et 1,1 point de pourcentage.

La relative amélioration de la situation de l'emploi dans les pays industrialisés et l'augmentation des cours mondiaux du pétrole, ont provoqué quelques **tensions inflationnistes** qui sont toutefois restées relativement contenues.

Ainsi, la variation de l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis s'est fixée en moyenne à 3,2% en 2006 contre 3,4% l'année

précédente. Au Royaume-Uni, elle s'est établie à 2,4%, après 2,0% en 2005. Dans la Zone euro, le taux d'inflation s'est situé à 2,2%, soit le même taux qu'en 2005. Au Japon, la hausse des prix à la consommation est ressortie à 0,5%, après un reflux de 0,3% enregistré en 2005.

Dans ce contexte marqué par des poussées inflationnistes, les banques centrales des principaux pays industrialisés ont imprimé à leur politique monétaire une orientation restrictive. La mise en œuvre de celle-ci s'est faite à un rythme variable selon la situation conjoncturelle des économies. Ainsi, aux Etats-Unis, le Comité Fédéral de l'Open Market (FOMC) de la Réserve Fédérale a élevé le taux objectif des fonds fédéraux et le taux d'escompte respectivement à 5,25% et à 6,25%, après quatre hausses consécutives d'un quart de point de pourcentage au cours de l'année 2006. Une hausse d'une ampleur plus grande des taux directeurs a été mise en œuvre dans la Zone euro par le Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE). Aussi, le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement, le taux de la facilité de prêt marginal et celui de la facilité des dépôts ont-ils été relevés respectivement à 3,50%, 4,50% et 2,50%, soit une hausse globale de 1,25 point de pourcentage en 2006. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a porté son principal taux directeur à 5,00%, son niveau le plus élevé depuis septembre 2001. Au Japon, l'enregistrement de chiffres positifs pour l'inflation et la perspective du non retour de la déflation ont conduit la Banque du Japon à mettre un terme à sa politique d'injection de liquidités à taux zéro sur les marchés et à relever son taux d'escompte à 0,25%.

La montée des craintes inflationnistes avec pour corollaire le durcissement de la politique monétaire dans les principaux pays industrialisés, ne semble pas être partagée par les acteurs du marché financier, dont les anticipations d'une poursuite de la croissance de l'économie mondiale ont favorisé le redressement des cours des actions et des indices boursiers dans la quasi-totalité des pays industrialisés.

En effet, tous les principaux indices boursiers se sont orientés à la hausse. Le NASDAQ composite, indice des valeurs des nouvelles technologies aux Etats-Unis, a progressé de 9,5% pour se situer à 2.415,3 points. Le DOW JONES s'est accru de 16,3% à 12.463,1 points. Au Royaume-Uni, l'indice FOOTSE a augmenté de 10,7% à 6.220,8 points. Dans la Zone euro, le CAC 40 à Paris et le DAX à Francfort ont terminé l'année 2006 respectivement à 5.541,8 points et 6.596,9 points, soit des progressions de 17,5% et 21,9%. Au Japon, l'indice NIKKEI a crû de 6,9%, clôturant l'année 2006 à 17.225,8 points.

Les rendements obligataires se sont orientés à la hausse. Ainsi, aux Etats-Unis, dans la Zone euro et au Japon, le taux moyen des rendements des emprunts publics à 10 ans s'est hissé respectivement à 4,79%, 3,86% et 1,74% contre 4,28%, 3,44% et 1,39%.

Cependant, ces signes d'amélioration de la situation globale des économies des pays industrialisés n'ont pas dissipé les inquiétudes des opérateurs du marché des changes, suscitées par l'ampleur et la persistance du déficit de la balance des paiements courants américains. Les appréhensions induites par les risques encourus et la volonté de certains Etats de réduire le poids de la devise américaine dans leurs réserves de change ont constitué des facteurs d'affaiblissement du dollar. Mais, la dépré-

ciation du billet vert a été atténuée par la relative vigueur de l'économie des Etats-Unis et par l'attrait que ce pays a continué d'exercer sur les capitaux, en raison notamment du différentiel des taux d'intérêt favorable, généré par le resserrement de la politique monétaire de la Réserve Fédérale. En conséquence, la devise américaine ne s'est dépréciée en moyenne que de 0,9% par rapport à l'euro. La monnaie commune européenne s'est également appréciée face au yen de 6,2%, en se fixant en moyenne annuelle à 146,02 yens. En revanche, elle s'est établie à 0,68 livre sterling, en recul de 0,3%.

Du fait de son ancrage nominal à l'euro, le franc CFA a connu, par rapport aux principales monnaies, un comportement identique à celui de la monnaie commune européenne.

Au plan sous-régional, l'évolution des cours moyens des principales monnaies de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par rapport au franc CFA est ressortie contrastée en 2006. En effet, le franc guinéen et le cedi ghanéen se sont repliés en 2006, respectivement de 40,0% et 2,8%. La forte dépréciation de la monnaie guinéenne traduit la détérioration de l'environnement économique de ce pays depuis 2005. Par contre, le naira nigérian et le dalasi gambien se sont appréciés de 1,8% et 4,3% sur la même période.

Tableau 1 : évolution des taux de change moyens annuels (FCFA par unité monétaire)

		2 005	2 006	Variation (%)
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	779,3727	769,0787	-1,32
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	527,2542	522,4251	-0,92
Franc suisse	(1 CHF)	423,6627	417,0367	-1,56
Livre sterling	(1 GBP)	959,2820	962,1947	0,30
Yen japonais	(1 JPY)	4,7933	4,4922	-6,28

Source : BCEAO.

Tableau 2 : évolution des taux de change moyens trimestriels (FCFA par unité monétaire)

		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
ANNEE 2005					
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	761,8628	777,9117	785,6733	791,8268
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	500,2341	520,8488	537,7137	551,9665
Franc suisse	(1 CHF)	423,5260	424,9252	422,2990	423,9639
Livre sterling	(1 GBP)	945,7008	966,6898	959,7873	964,6994
Yen japonais	(1 JPY)	4,7859	4,8439	4,8367	4,7052
ANNEE 2006					
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	786,1145	769,1808	763,0720	757,9475
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	545,5851	521,3456	514,7587	509,0068
Franc suisse	(1 CHF)	420,7550	419,6513	416,0052	411,8263
Livre sterling	(1 GBP)	955,8572	953,7308	964,9690	974,4734
Yen japonais	(1 JPY)	4,6684	4,5613	4,4294	4,3235

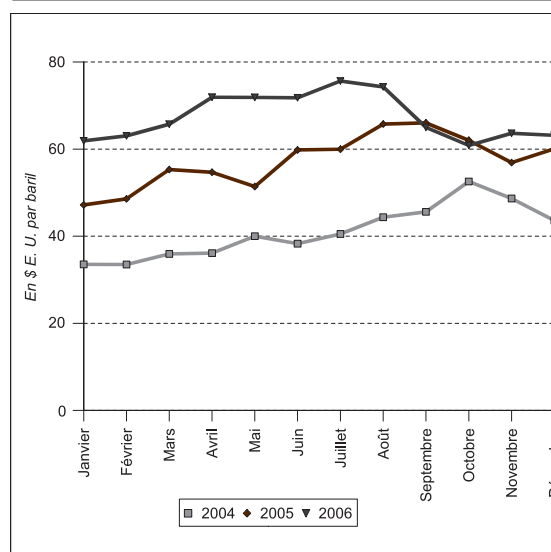
Source : BCEAO.

La relative faiblesse du dollar a profité au cours mondial de l'or, dont le rôle de valeur refuge s'est renforcé. En outre, la diversification des réserves de change de certaines banques centrales en faveur de l'or a constitué un facteur de soutien supplémentaire. Le cours moyen annuel de l'onze d'or s'est ainsi accru de 35,9%, se hissant à 604,9 dollars en 2006.

Les prix d'autres matières premières se sont également redressés, sous l'effet de la vigueur de la demande, des troubles sociopolitiques et des aléas climatiques qui ont réduit l'offre.

En particulier, les cours moyens du baril de pétrole sur le New York Mercantile Exchange (NYMEX) ont augmenté de 17,6% pour se fixer à 67,4 dollars en moyenne sur l'année 2006. Cette tension sur les prix est liée à la progression de la consommation de produits pétroliers, en relation avec la vigueur de l'économie mondiale, et les troubles sociopolitiques, notamment dans le Golfe persique et au Nigeria.

Graphique 1 : évolution des cours du pétrole

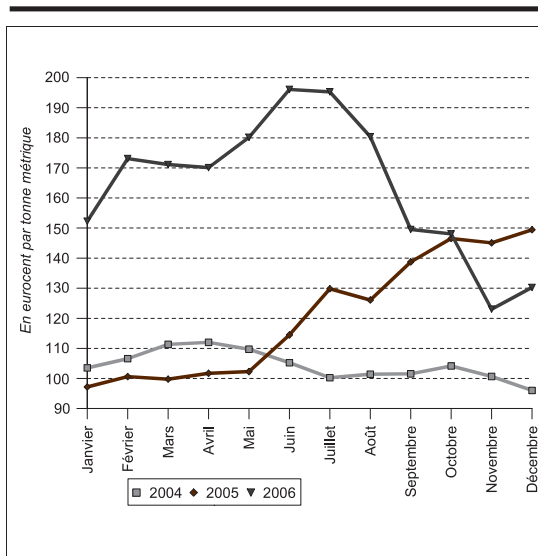


Sources : reuters, bulletin de la CNUCED.

Dans le sillage du pétrole dont la flambée des cours s'est répercutée sur ceux des caoutchoucs synthétiques, les cours moyens du caoutchouc naturel se sont accrus de 35,7%

pour s'établir à 164,1 eurocents la tonne métrique. En juin 2006, ils ont atteint 196,1 eurocents, soit leur plus haut niveau depuis dix-huit (18) ans. La demande soutenue de la Chine, devenue première consommatrice devant les Etats-Unis, a été le principal facteur de soutien des cours, dont le redressement a été atténué par la reprise inattendue de la production en Thaïlande, premier producteur mondial.

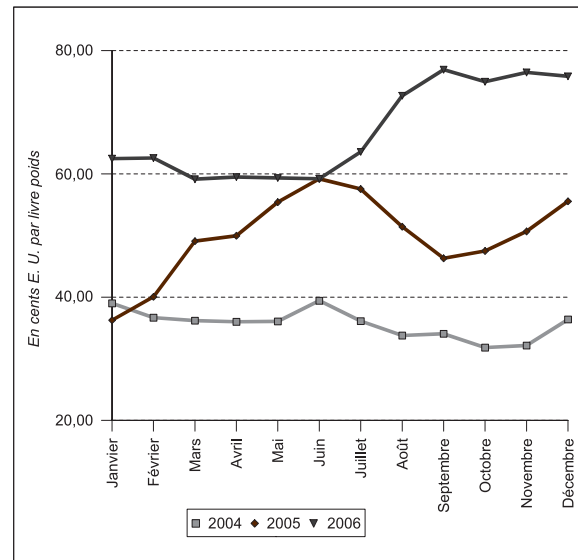
Graphique 2 : évolution des cours du caoutchouc



Sources : reuters, bulletin de la CNUCED.

Les cours du café se sont également redressés. Ils se sont situés à 66,9 cents par livre en moyenne sur l'année 2006 contre 49,9 cents un an plus tôt. Cette embellie des cours s'explique par le recul de l'offre, en liaison avec la sécheresse qu'a connue le Vietnam. Ainsi, selon l'Organisation Internationale du Café (OIC), la production mondiale s'est chiffrée à 109 millions de sacs de 60 kilogrammes. La demande est estimée à environ 116,0 millions de sacs.

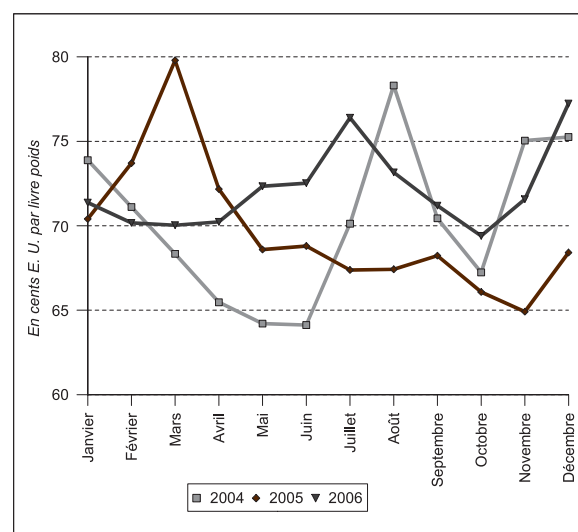
Graphique 3 : évolution des cours du café



Sources : reuters, bulletin de la CNUCED.

Le prix de la livre de cacao s'est inscrit en hausse de 2,0% par rapport au niveau de l'année 2005, en ressortant en moyenne annuelle à 71,0 cents. Cette évolution est liée aux mouvements spéculatifs en rapport avec les craintes de troubles sociopolitiques en Côte d'Ivoire, premier producteur mondial.

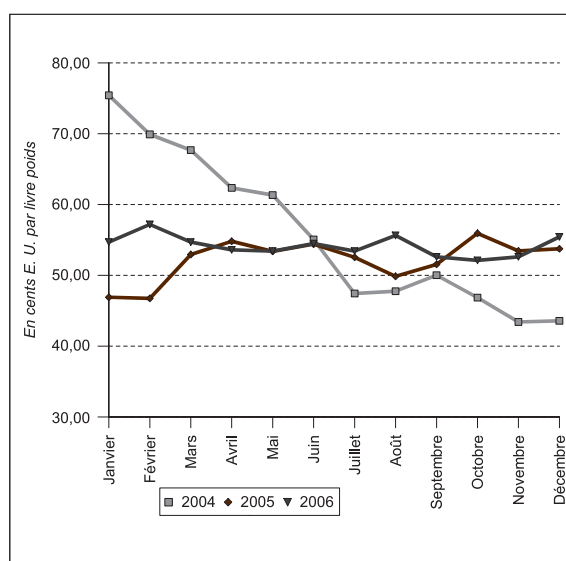
Graphique 4 : évolution des cours du cacao



Sources : reuters, bulletin de la CNUCED.

Rompant avec la tendance des deux dernières années, les cours du coton se sont orientés à la hausse. En moyenne annuelle, ils sont passés de 52,2 cents la livre en 2005 à 54,2 cents. Cette évolution est due au recul de 6,0% de la production mondiale estimée à 24,6 millions de tonnes et à une progression de 7,0% de la demande évaluée à 24,7 millions de tonnes, tirée principalement par la Chine.

Graphique 5 : évolution des cours du coton



Sources : reuters, bulletin de la CNUCED.

En revanche, les prix internationaux des huiles végétales se sont repliés, principalement sous l'effet de l'abondance de l'offre de soja, dont le marché sert de référence aux cotations des autres huiles végétales. Ainsi, la cotation de l'huile d'arachide s'est dépréciée de 7,5%. Le repli de celle de l'huile de palmiste est également du même ordre. Toutefois, les mutations de la demande en cours laissent présager une remontée rapide des prix. En effet, le marché mondial des oléagineux est positivement influencé par le niveau actuel du cours du baril de pétrole qui suscite une consommation accrue de biocarburants à base d'huile végétale. La stimulation à la hausse des cours des huiles, induite par cette situation est déjà perceptible sur le prix de l'huile de palme qui a augmenté de 13,4%.

2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA

La dynamique économique de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a été favorisée par de bonnes récoltes, en relation avec une pluviométrie globalement satisfaisante et bien répartie, ainsi que par une relative bonne tenue de la production industrielle.

2.1 - Produit intérieur brut

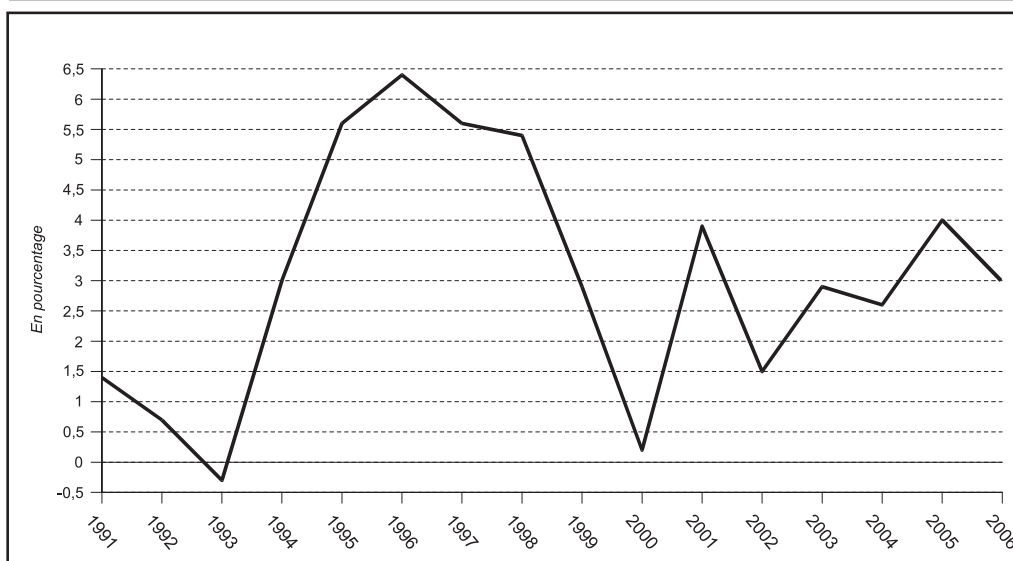
Le **produit intérieur brut** de l'Union a progressé, en termes réels, de 3,0% en 2006 contre 4,1% un an auparavant. La décélération de la croissance économique est liée à la persistance des difficultés éprouvées par certaines filières agricoles, à la crise du secteur de l'énergie consécutive à la flambée des cours du pétrole et à l'environnement sociopolitique dans certains Etats.

La production agricole a été stimulée par une bonne saison des pluies et sa répartition satisfaisante sur toute l'étendue du territoire des Etats membres de l'UEMOA. Dans la plupart des Etats, les productions des cultures vivrières et d'exportation sur la campagne 2006/2007 se sont globalement améliorées.

Tous les Etats membres de l'Union ont enregistré des taux de croissance réels positifs de leur PIB par rapport à l'année précédente. Toutefois, le rythme de croissance s'est ralenti dans plusieurs pays.

Au Burkina, l'activité a progressé de 6,4% contre 7,1% un an plus tôt. Au Mali, le PIB s'est accru de 5,3% contre 6,1% l'année précédente. Au Niger, le taux de croissance du PIB s'est situé à 4,8% après 7,2% atteint en 2005. Au Bénin, il s'est établi à 3,8% contre 2,9% en 2005. Au Sénégal, la progression du PIB est passée de 5,3% en 2005 à 2,1%. Le taux de croissance économique de la Guinée-Bissau s'est situé à 1,8% contre 3,8% un an auparavant. Au Togo, il s'est fixé à 1,9% contre 1,3% en 2005. En Côte d'Ivoire, le rythme d'accroissement de l'activité s'est établi à 1,2% contre 1,8% en 2005.

Graphique 6 : taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA



Source : BCEAO.

ENCADRE N° 1

Impact de la hausse des cours du baril de pétrole brut sur le secteur de l'énergie électrique dans les pays de l'UEMOA

Depuis 2004, le prix du baril de pétrole brut (WTI New York) s'est inscrit dans une tendance haussière. Cette situation n'est pas sans conséquence sur les économies des pays de l'UEMOA, tous importateurs nets de pétrole, en particulier dans le secteur de la production de l'énergie électrique.

Les énergies hydro-électrique, thermique et solaire sont les trois types d'énergie les plus utilisées. Le secteur de l'énergie électrique est caractérisé par la prépondérance de la production d'origine thermique (75% de l'offre d'électricité) et par un mode d'organisation privilégiant le monopole (privé ou public) pour la commercialisation. Il existe également des inter-connexions entre les pays de la sous-région, ce qui permet aux Etats, dont la production est excédentaire, d'approvisionner certains pays déficitaires. La prédominance de la composante thermique, grosse utilisatrice de fuel comme consommation intermédiaire, rend le secteur de l'énergie électrique vulnérable aux chocs pétroliers.

L'analyse de l'évolution des tarifs de l'électricité sur la période allant de 2004 à 2006 révèle que ceux-ci sont demeurés relativement peu sensibles à l'évolution des cours internationaux du baril de pétrole brut. En effet, sur la période, seuls le Burkina et le Sénégal ont procédé à un réajustement substantiel à la hausse. Par contre, le Mali a modifié à la baisse ses tarifs. Cette situation est imputable essentiellement aux politiques de tarification appliquées par les différents gouvernements qui, pour des raisons sociales et de sauvegarde de la compétitivité des entreprises, ne répercutent pas systématiquement la hausse du prix du baril de pétrole sur les tarifs de l'électricité. Dans un contexte de relative stabilité des tarifs de l'électricité dans l'Union, le renchérissement du pétrole a eu pour conséquence un accroissement du poids des dépenses de combustibles dans les charges d'exploitation et une détérioration de la situation financière des entreprises du secteur.

Pour pouvoir poursuivre leur activité, la plupart de ces compagnies ont eu un recours aux subventions des Etats et aux concours du secteur bancaire. Cependant, les politiques de subvention adoptées par certains Etats nécessitent des ressources importantes, eu égard à la persistance du choc et à l'ampleur des difficultés auxquelles sont confrontées les compagnies nationales. La situation appelle à la mise en œuvre de mesures structurelles visant à assurer la viabilité à long terme du secteur de la production électrique dans l'Union.

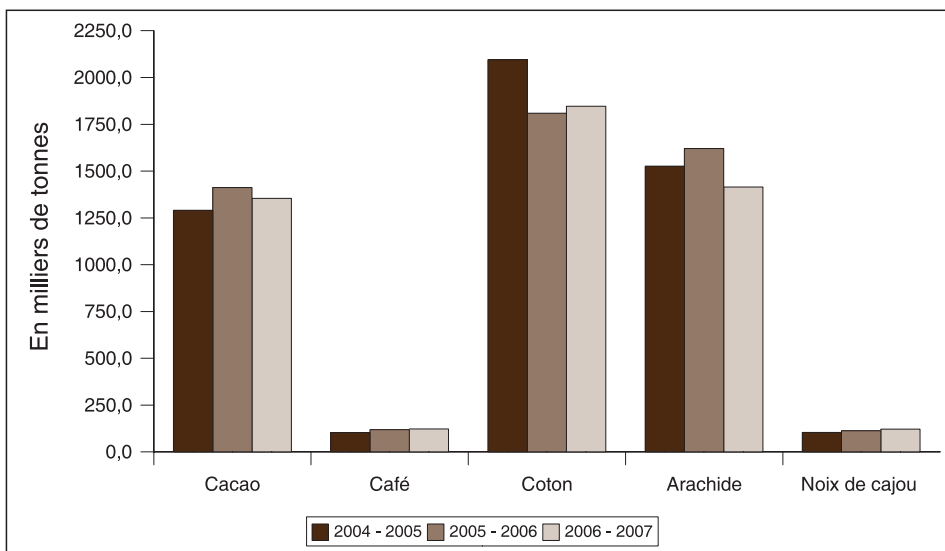
2.2 - Production agricole

La campagne agricole 2006/2007 s'est soldée par une hausse de la production des principales cultures, à l'exception du cacao et de l'arachide.

En effet, la production de coton graine dans l'Union est en hausse de 2,1%, s'établissant à 1.846.823 tonnes. La quantité de café collectée est ressortie à 122.300 tonnes contre 118.600 tonnes un an auparavant, soit une amélioration de 3,1%.

En revanche, les récoltes d'arachide sont estimées à 1.415.283 tonnes, en retrait de 12,6% par rapport à la campagne précédente, en raison du repli de la production enregistré au Sénégal. La récolte du cacao a reculé de 4,1%, à 1.354.200 tonnes, en raison de la chute de même ampleur de la production en Côte d'Ivoire. En Côte d'Ivoire et au Togo, la production cacaoyère est ressortie respectivement à 1.350.000 tonnes et à 4.200 tonnes.

Graphique 7 : productions agricoles d'exportation

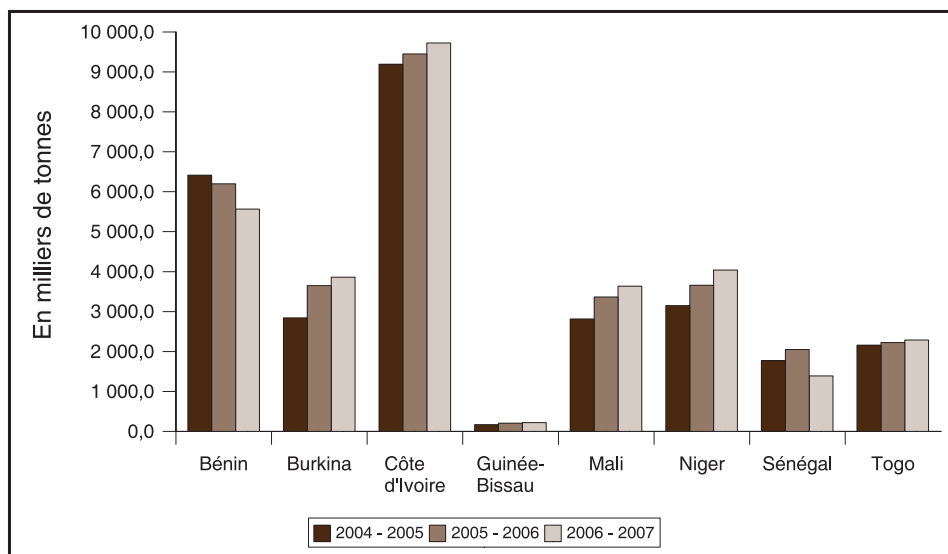


Sources : organismes nationaux de commercialisation.

La production vivrière de l'Union s'est améliorée dans tous les Etats, sauf au Sénégal et au Bénin. Au Sénégal, la production a reculé de 32,3% à 1.387.100 tonnes, en raison des semis tardifs induits par la pause pluviométrique de plus de dix jours observée sur toute l'étendue du territoire. Au Bénin, les estimations font état d'une baisse de 10,2% de la production vivrière chiffrée à 5.568.400 tonnes. Par contre au Burkina, elle a atteint 3.858.200 tonnes, en progression de 5,7%. En Côte

d'Ivoire, les récoltes vivrières se sont accrues de 2,9% pour s'établir à 9.725.400 tonnes. En Guinée-Bissau, elles se sont situées à 221.900 tonnes, soit 6,4% d'accroissement par rapport aux réalisations de la campagne précédente. Au Mali, la production vivrière s'est établie à 3.638.100 tonnes, soit une amélioration de 8,0%. Elle est ressortie en augmentation de 10,5% au Niger pour s'établir à 4.040.000 tonnes. Au Togo, elle a atteint 2.288.800 tonnes, en progression de 2,8%.

Graphique 8 : productions vivrières



Sources : organismes nationaux de commercialisation.



Cueillette de tomates dans une exploitation agricole au Sénégal

2.3 - Extraction minière

Dans le secteur **minier**, les principales productions de l'Union sont orientées à la hausse.

La production de l'or a progressé de 14,1% pour se situer à 66.442 kilogrammes, en liaison avec l'ouverture de nouvelles mines au Mali. Elle est en hausse de 25,0% au Burkina et 18,2% au Mali. La production de pétrole brut s'est établie à 21.955.000 barils en Côte d'Ivoire, en hausse de 50,5% par rapport à l'année 2005. La mise en exploitation de nouveaux puits explique cette performance. L'extraction d'uranium a augmenté de 14,4% au Niger, en se fixant à 3.431,5 tonnes.

En revanche, celle des phosphates a diminué de 34,4% à 1.778.703 tonnes, du fait du recul de 64,5% de la production au Sénégal. Au Togo, elle est ressortie à 1.171.261 tonnes, en hausse de 14,7% par rapport au niveau atteint en 2005.

2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail

L'**Indice global de la Production Industrielle** de l'Union a enregistré une hausse de 3,9% en 2006, après avoir progressé de 4,6% en 2005. Cette évolution est liée à l'amélioration de la situation au Mali (23,6%), au Niger (13,0%), en Côte d'Ivoire (6,1%), au Togo (2,3%), en Guinée-Bissau (2,1%) et au Burkina (0,3%). Dans les autres Etats membres de l'Union, l'activité industrielle a reculé. Elle s'est, en effet, repliée de 15,5% au Sénégal et de 1,3% au Bénin.

Dans l'ensemble, l'activité industrielle a été soutenue par la consommation des ménages, reflétée par la **croissance de l'Indice du Chiffre d'Affaires du commerce de détail**.

En effet, cet indice a progressé de 6,9% contre 5,8% un an plus tôt. Cette tendance résulte de la bonne tenue des ventes de produits de l'ali-

mentation, de produits pharmaceutiques et cosmétiques, d'automobiles, motocycles et pièces détachées, de biens d'équipement du logement, de produits pétroliers et de biens divers. Les ventes se sont accrues dans la quasi-totalité des Etats membres de l'Union. Ainsi, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail est ressorti en hausse de 36,1% au Niger, 19,7% au Burkina, 12,1% au Mali, 8,9% en Guinée-Bissau, 5,9% au Sénégal et 4,7% en Côte d'Ivoire. La bonne orientation du chiffre d'affaires du commerce de détail, reflet de la confiance des ménages, a été favorisée par la progression de la demande. Par contre, l'activité commerciale a fléchi de 5,8% au Bénin et stagné au Togo, en raison de la concurrence exercée par le secteur informel.

2.5 - Evolution des prix

L'inflation, mesurée par la variation de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), a enregistré une décélération en 2006. En effet, le niveau général des prix à la consommation dans l'UEMOA a progressé, en moyenne, de 2,3% en 2006 contre 4,3% en 2005. Dans tous les pays de l'UEMOA, une décélération de l'inflation est observée, à l'exception du Sénégal où une accélération de la progression des prix a été enregistrée. La dispersion des taux d'inflation s'est également atténuée. Ainsi, l'écart-type de la distribution des taux d'inflation en moyenne par Etat est ressorti à 1,0 point contre 2,1 points en 2005, traduisant ainsi une amélioration de la convergence des niveaux d'inflation dans l'UEMOA. Cette évolution du niveau général des prix a été rendue possible grâce à l'augmentation de la production vivrière dans plusieurs Etats de l'Union et à l'approvisionnement suffisant des marchés en céréales, notamment après deux bonnes campagnes agricoles consécutives. Toutefois,

l'impact de la baisse des prix des céréales a été atténué par celui de l'augmentation des cours du baril de pétrole qui a engendré un renchérissement de 11,1% des produits pétroliers à la pompe et de 10,7% des services de transports.

Par ailleurs, le renchérissement de la volaille, de la viande de boeuf et des produits de la pêche, en raison essentiellement de l'épizootie de la grippe aviaire au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Niger, la hausse du coût des appels téléphoniques au Bénin, le relèvement des tarifs de l'électricité au Burkina et au Sénégal et le renchérissement du pain en Côte d'Ivoire ont également contribué à alimenter l'inflation.

L'inflation sous-jacente¹, qui constitue la composante de long terme de l'évolution du niveau général des prix, se situe en moyenne annuelle à 1,7% en 2006 dans l'UEMOA contre 2,7% en 2005. Elle se situe ainsi en retrait de 1,0% par rapport à 2005, reflétant, en partie, l'impact de la politique monétaire prudente menée par la Banque Centrale. Par pays, elle se situe à 0,9% en Guinée-Bissau, au Mali et au Togo, 1,0% au Niger, 1,2% au Bénin et au Sénégal, 1,9% au Burkina et 2,1% en Côte d'Ivoire.

Le différentiel d'inflation ressort favorable à l'Union et atteint 6,7 points vis-à-vis des pays environnants, 3,1 points à l'égard des pays africains de la Zone franc. En revanche, l'écart des prix est défavorable à l'UEMOA, de 0,1 point par rapport aux pays industrialisés et de 0,1 point à l'égard de la Zone euro.

¹ L'inflation sous-jacente retenue par la BCEAO est calculée par la moyenne asymétrique appliquée aux variations mensuelles de l'indice des prix. La méthode consiste essentiellement à éliminer de manière temporaire, du panier de consommation, les produits, dont les variations mensuelles de prix constituent les valeurs extrêmes pour le mois considéré.

ENCADRE N° 2

Déterminants de l'inflation dans les Etats membres de l'UEMOA

L'évolution de l'inflation dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) au cours des dernières années est caractérisée par une forte volatilité, sous l'effet des chocs exogènes internes et externes qui ont affecté les économies de la Zone. En effet, le taux d'inflation mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), qui était de 1,3% en 2003 et de 0,5% en 2004, a atteint 4,3% en 2005, niveau le plus élevé depuis 1995. En dépit d'une orientation à la baisse, le taux d'inflation dans l'Union s'est situé en moyenne à 2,8% au cours du premier semestre 2006, au-dessus de l'objectif de 2,0% retenu dans le cadre du programme monétaire 2006.

Eu égard à l'impact négatif que ce niveau relativement élevé de l'inflation pourrait avoir sur la stabilité macroéconomique et la compétitivité des économies, ainsi que sur le revenu des ménages, une analyse des principaux facteurs structurels qui expliquent l'évolution à court et à long terme des prix a été effectuée.

Il ressort de l'analyse que l'inflation dans la Zone UEMOA est principalement imputable à des chocs d'offre, liés aux conditions agroclimatiques et à l'inflation importée, notamment par le biais de la facture pétrolière. En effet, l'estimation économétrique pour l'Union montre qu'une baisse d'un (1) point de pourcentage de la production vivrière se traduit par une hausse cumulée des prix de 0,15 point à court terme et par une inflation supplémentaire de 0,2 point de pourcentage à long terme.

Une hausse d'un (1) point de pourcentage de l'inflation en France induit une progression des prix dans l'UEMOA de 1,03 point de pourcentage à court terme et de 0,56 point de pourcentage à long terme. L'influence de l'inflation en France sur les prix domestiques est significative dans tous les pays de l'Union, avec des élasticités à court terme variant de 0,82 au Togo à 1,4 en Côte d'Ivoire.

D'autres facteurs, notamment le contexte sociopolitique dans les Etats et l'offre d'énergie ont des incidences ponctuelles sur l'évolution des prix dans l'Union.

Il ressort de l'estimation économétrique que l'incidence du déficit budgétaire sur l'inflation n'est pas significative dans l'UEMOA. Ce résultat est lié à la mise en œuvre des politiques d'ajustement par les Etats depuis le début des années 1980 qui se traduit par une meilleure maîtrise des dépenses publiques et par la limitation des concours directs de la BCEAO aux Trésors Nationaux. En outre, les déficits budgétaires ont souvent été financés par une accumulation d'arriérés de paiement.

L'analyse économétrique menée sur l'Union révèle également qu'une progression d'un (1) point de pourcentage de la masse monétaire induit une hausse des prix à court terme de 0,09 point de pourcentage et à long terme de 0,29 point de pourcentage.

Le niveau peu élevé de l'élasticité de court terme de l'inflation par rapport à la masse monétaire est le reflet de l'orientation prudente traditionnellement imprimée à la politique monétaire dans l'UEMOA. En effet, sur la période d'étude, la politique monétaire menée par la BCEAO a veillé à ce que les évolutions de la masse monétaire soient en adéquation avec celles du produit intérieur brut nominal, afin de ne pas contribuer à alimenter l'inflation dans la Zone.

Au total, l'inflation dans la Zone UEMOA est principalement imputable à des chocs d'offre plutôt qu'à la dynamique de la demande. Ainsi, les solutions pour maîtriser durablement l'inflation dans l'Union résident essentiellement dans le desserrement des contraintes d'offre, notamment par la poursuite des réformes structurelles.

Au regard de l'impact de la situation alimentaire sur l'inflation, il convient à court terme d'assurer un approvisionnement régulier des marchés en produits vivriers. A moyen et long terme, il est important de renforcer la maîtrise de l'eau et le développement des cultures irriguées. Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique agricole de l'Union (PAU) pourrait constituer un axe de développement de la production dans la Zone.

S'agissant des produits pétroliers, une attention particulière pourrait être accordée à la réduction des coûts des carburants, à travers notamment la réforme de la fiscalité, la diversification des sources d'approvisionnements et le développement de la concurrence dans le secteur de la distribution. Par ailleurs, les efforts devront être conjugués notamment au plan régional pour rechercher des économies d'énergie et trouver des substituts aux produits pétroliers, notamment le bio-carburant et l'énergie solaire.

Quant à l'énergie électrique, il est souhaitable d'accélérer la mise en œuvre des programmes de réforme des secteurs de production et de distribution afin d'accroître les investissements dans ce domaine. Par ailleurs, les actions communautaires prévues dans la politique énergétique commune devraient être réalisées.

Tableau 3 : variation des prix à la consommation en 2005 et 2006 en (%)

	2005		2006	
	Moyenne annuelle	Glissement annuel à fin décembre	Moyenne annuelle	Glissement annuel à fin décembre
Bénin	5,4	3,8	3,8	5,2
Burkina	6,4	4,5	2,4	1,6
Côte d'Ivoire	3,9	2,6	2,5	2,0
Guinée-Bissau	3,4	1,3	2,0	3,6
Mali	6,4	3,4	1,5	3,6
Niger	7,8	4,2	0,1	0,3
Sénégal	1,7	1,4	2,1	3,9
Togo	6,8	5,5	2,2	1,5
UEMOA	4,3	2,9	2,3	2,7

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique (INS).

2.6 - Finances publiques

A l'exception de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau et du Togo, les Etats membres de l'Union ont exécuté leur budget 2006 dans le cadre des programmes économiques et financiers, conclus avec les Institutions de Bretton Woods.

Sur cette base, l'exécution des opérations financières des Etats s'est soldée en 2006, à l'échelle de l'Union, par un léger tassement du déficit global, hors dons, base engagements, qui s'est fixé à 1.288,5 milliards, soit 5,0% du PIB contre 5,3% en 2005.

Par pays, ce déficit rapporté au PIB est ressorti à 20,4% en Guinée-Bissau, 10,5% au Burkina, 7,2% au Mali, 6,5% au Sénégal, 5,9% au Niger, 4,2% au Togo, 2,5% au Bénin et 1,6% en Côte d'Ivoire. Ainsi, la situation des finances publiques est demeurée caractérisée par des tensions de trésorerie, notamment dans certains Etats de l'Union, se traduisant par des accumulations d'arriérés de paiement.

Les Etats membres de l'Union, dans leur majorité, n'ont pas respecté les critères de convergence retenus dans le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

Outre l'émission de bons ou d'obligations du Trésor, les déficits enregistrés ont été financés en partie par des tirages sur emprunts extérieurs ainsi que par des allègements du service de la dette extérieure.

2.7 - Balance des paiements

En 2006, les échanges extérieurs des Etats membres de l'Union se sont soldés par un excédent global de 686,4 milliards contre 98,3 milliards en 2005. Cette évolution est induite par le repli du déficit des transactions courantes, conjugué au renforcement de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières.

En effet, le déficit des transactions courantes s'est réduit de 348,6 milliards pour s'établir à 1.193,6 milliards, en raison principalement d'une bonne performance au niveau du commerce extérieur.

Hors dons, le déficit courant a été ramené de 7,7% du PIB en 2005 à 6,4% du PIB en 2006. L'amélioration de la balance commerciale qui est ressortie excédentaire de 18,5 milliards, après un déficit de 289,0 milliards en 2005, fait suite à une augmentation des exportations plus forte que celle des importations. En effet, les exportations se sont établies à 7.320,9 milliards, en progression de 9,7%, sous l'impulsion des ventes à l'étranger de coton, d'or et de pétrole à concurrence respectivement de 483,4 milliards, 641,3 milliards et 1.708,7 milliards. Ces résultats traduisent l'accroissement de la production et des prix à l'exportation de l'or au Mali et du pétrole en Côte d'Ivoire, ainsi que des prix de placement du coton. Quant à la hausse des importations, elle a été contenue à 3,9%, du fait principalement de l'accroissement modéré de 1,4% des acquisitions de biens intermédiaires et d'équipement. En revanche, la facture pétrolière a progressé de 17,5% pour se situer à 2.326,6 milliards correspondant à 31,8% des importations totales de l'Union contre 28,4% en 2005.

Le déficit des services s'est aggravé de 40,0 milliards en ressortant à 1.383,9 milliards, en relation avec la hausse des importations.

Les sorties nettes au titre des revenus, qui passent de 570,7 milliards à 627,0 milliards, s'expliquent notamment par l'accroissement de la rémunération des investisseurs privés étrangers, les intérêts sur la dette extérieure publique se contractant à 222,5 milliards contre 241,5 milliards en 2005.

La hausse de l'excédent des transferts courants, de 661,4 milliards à 798,8 milliards, est attribuable aux transferts privés, notamment les envois de fonds des travailleurs.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'est amélioré de 271,9 milliards, en raison principalement des économies de charge liées aux annulations de dettes au titre de la mise en œuvre de l'IADM par le FMI (301,9 milliards). Par rapport à l'année 2005, les investissements directs, destinés principalement aux secteurs du pétrole, des mines et des télécommunications, ont légèrement augmenté, en s'établissant à 463,8 milliards en 2006. Les investissements de portefeuille sont ressortis en hausse, en s'inscrivant à 31,6 milliards. Les autres investissements hors IADM, se sont accrus en 2006 pour s'établir à 416,2 milliards, en liaison essentiellement avec la hausse des tirages publics.

Par pays, l'analyse de la balance des paiements 2006 fait ressortir des déficits du compte courant, hors transferts officiels, au dessus de la norme communautaire fixée à 5% du PIB dans tous les Etats membres, à l'exception de la Côte d'Ivoire qui a réalisé un excédent équivalent à 2,3% du PIB. Le ratio du déficit courant rapporté au PIB s'est aggravé au Bénin et au Sénégal, en passant respectivement de 6,2% à 6,8% et de 9,1% à 10,3% entre 2005 et 2006. Il s'est réduit au Burkina, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et au Togo.

Les ressources extérieures mobilisées au titre du compte de capital et d'opérations financières ont permis de réaliser en 2006 des soldes globaux de balance des paiements excédentaires dans tous les Etats membres.

2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure

Les Etats membres de l'Union ont continué de bénéficier du soutien financier de la communauté internationale dans le cadre de l'exécution de leurs programmes de redressement économique et financier. Les concours reçus en appui à ces programmes sont ressortis à 552,4 milliards contre 473,3 milliards en 2005. Le taux de mobilisation s'est établi à 70,6% contre une réalisation de 59,5% l'année précédente.

Les montants mobilisés auprès des organismes multilatéraux se chiffrent à 418,0 milliards contre 394,6 milliards en 2005. Les financements reçus des Institutions de Bretton Woods se sont établis à 204,1 milliards comparés aux 191,8 milliards reçus un an plus tôt. Les contributions du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) ont connu une hausse, en passant de 51,3 milliards en 2005 à 76,6 milliards en 2006. Celles de l'Union Européenne, évaluées à 74,9 en 2006, ont accusé une baisse de 10,4 milliards par rapport au niveau atteint un an auparavant. Les apports de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) sont passés de 20,0 milliards en 2005 à 14,6 milliards en 2006.

Les contributions des partenaires bilatéraux sont ressorties à 134,4 milliards en 2006 contre 78,6 en 2005. Les principaux donateurs ont été les Pays-Bas, la France, la Suède et le Fonds Kowétien.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) proposée par le groupe des huit pays les plus industrialisés du monde (G8) en faveur des pays à faible revenu, le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a procédé à l'annulation de

la totalité de l'encours au 31 décembre 2004, des dettes à son égard de cinq pays de l'Union, à savoir le Bénin, le Burkina, le Mali, le Niger et le Sénégal. La Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement en ont fait autant pour la dette contractée par ces pays avant la fin de l'année 2003. Le montant global des allègements obtenus par ces cinq Etats membres de l'UEMOA s'est élevé à 4.431,1 milliards, dont 2.951,7 milliards au titre de la Banque Mondiale, 1.177,5 milliards au titre de la Banque Africaine de Développement et 301,9 milliards au titre du FMI. Par pays, les dettes annulées se sont chiffrées à 570,3 milliards pour le Bénin, 859,4 milliards pour le Burkina, 1.097,6 milliards pour le Mali, 791,8 milliards pour le Niger et 1.112,0 milliards pour le Sénégal.

En conséquence, l'encours global de la dette extérieure des Etats membres de l'Union a enregistré un net repli au cours de l'année 2006. Il est estimé à 8.809,4 milliards contre 12.741,8 milliards à fin décembre 2005, soit une baisse de 3.932,4 milliards. Les tirages sur emprunts ont atteint 524,3 milliards, en hausse de 13,6 milliards. Le ratio de l'encours de la dette extérieure sur le PIB a connu une nette amélioration, en ressortant à 34,0% contre 52,1% une année plus tôt. Il s'est établi à 14,9% contre 40,0% pour le Bénin, 15,9% contre 38,6% pour le Burkina, 25,9% contre 61,3% pour le Mali, 11,5% contre 54,3% pour le Niger et 20,3% contre 42,6% pour le Sénégal.

Les pays de l'Union n'ayant pas bénéficié d'allègement, ni d'annulation de la dette extérieure, ont continué d'éprouver des difficultés financières qui se sont traduites par une accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs, à hauteur de 428,4 milliards.

A l'instar de l'année précédente, la BCEAO, toujours soucieuse de disposer d'outils appropriés d'analyse de la dynamique des économies des Etats membres de l'Union, a publié un **rapport sur les perspectives économiques des Etats de l'UEMOA**.

Il en ressort pour l'année 2007, les tendances ci-après :

- une évolution des économies des Etats membres de l'Union dans un environnement international marqué par les cours relativement élevés du baril de pétrole ;
- un taux de croissance réel estimé à 4,0%, sous l'hypothèse d'un contexte sociopolitique sous-régional apaisé, d'une campagne agricole normale caractérisée par une pluviométrie favorable au développement des cultures et de la mise en œuvre de nouvelles politiques d'accélération de la croissance, prenant en compte la stratégie régionale de réduction de la pauvreté et le Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA 2006-2010 ;
- une orientation baissière du niveau général des prix consécutive à l'amélioration des disponibilités sur le marché, notamment en produits céréaliers et à la stabilité des cours du baril, ainsi que du dollar à leur niveau moyen de 2006 ;
- une aggravation du déficit budgétaire, base engagements, hors dons, induite par l'accroissement sensible des dépenses en capital, notamment dans les infrastructures de base ;

- un meilleur profil du solde des transactions courantes dû à l'augmentation des exportations.

Ces tendances économiques régionales en 2007 dépendront dans une large mesure de l'évolution de l'environnement sociopolitique, de la conjoncture internationale, des cours du pétrole et des matières premières exportées, ainsi que de la pluviométrie. En outre, il conviendrait de relever de nombreux défis dont :

- la gestion des chocs exogènes défavorables d'origine interne et externe, notamment les tensions sur les cours mondiaux du pétrole et les aléas climatiques ;
- la réalisation d'une croissance économique forte et durable, en vue d'accroître les richesses et réduire la pauvreté ;
- la restructuration des filières en difficulté pour améliorer les performances. Il s'agit de résoudre les problèmes de la filière cotonnière dans tous les Etats membres de l'Union et arachidière au Sénégal, ainsi que les difficultés auxquelles sont confrontées certaines entreprises du secteur secondaire.

Les actions doivent s'inscrire dans une vision globale d'amélioration des conditions d'accélération des progrès économiques et sociaux dans les pays de l'UEMOA.

II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

1 - OBJECTIF DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Les programmes monétaires pour l'année 2006 ont été élaborés conformément aux directives de politique de la monnaie et du crédit approuvées par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session du 16 septembre 2005. Ces programmes prennent également en considération les orientations de politique économique définies au niveau régional, notamment la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques, l'accélération des réformes structurelles, en particulier dans les filières agricoles, ainsi que la fixation à fin 2006, de la date-butoir pour l'accès des pays éligibles à l'Initiative PPTE. Celle-ci confère un caractère hautement prioritaire à la conclusion d'un accord avec les Institutions de Bretton Woods, qui conditionne l'éligibilité à la récente décision d'annulation de la dette multilatérale.

En rapport avec ces considérations, l'objectif retenu pour l'action monétaire a été la stabilité des prix, avec un taux d'inflation de 2,0%, pour consolider l'ancrage de la monnaie commune.

Les équilibres monétaires projetés faisaient ressortir, pour l'Union, les évolutions suivantes en 2006 :

- une amélioration de 305,0 milliards de la position extérieure nette des institutions monétaires de l'Union ;
- une progression de 73,7 milliards (ou 1,7%) du crédit intérieur, sous l'effet d'une amélioration de 77,3 milliards (ou 11,6%) de la position nette des Gouvernements et d'un accroissement de 151,0 milliards (ou 4,1%) des crédits à l'économie ;

- une augmentation de la masse monétaire de 6,4%.

Par ailleurs, les interventions de la Banque Centrale étaient anticipées à 300,1 milliards, soit un repli de 78,0 milliards par rapport aux prévisions révisées à fin décembre 2005, en liaison essentiellement avec le remboursement des concours monétaires directs consolidés et l'amortissement des titres d'Etat 5%-2006. Le montant global des concours aux Etats devait être plafonné à 294,0 milliards, en baisse de 71,9 milliards. Les refinancements en faveur des établissements de crédit étaient prévus à hauteur de 6,0 milliards, en contraction de 6,2 milliards par rapport aux prévisions révisées à fin décembre 2005.

2 - ACTION MONÉTAIRE

L'action de la Banque Centrale en 2006 s'est appuyée principalement sur l'utilisation des instruments indirects de régulation de la liquidité pour conforter la stabilité monétaire et contribuer au financement non inflationniste de la croissance.

2.1 - Politique des taux d'intérêt

La politique des taux d'intérêt de la Banque Centrale vise à assurer la stabilité des prix par la régulation de la liquidité bancaire, la promotion de l'épargne, le maintien ainsi que le recyclage optimal des liquidités disponibles dans l'Union. Elle est mise en œuvre à travers le marché monétaire et les interventions sur le guichet permanent (guichet de pension).

Les taux de référence de l'Institut d'émission ont été relevés de 0,25 point de pourcentage, à partir du 24 août 2006. Ainsi, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25%. Le taux d'escompte a été porté de 4,50% à 4,75%.

Cette décision a visé à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique dans un contexte intérieur marqué par des inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'UMOA. Elle s'est inscrite dans un environnement international caractérisé notamment par une hausse soutenue des cours mondiaux du pétrole, une augmentation progressive des taux directeurs des principales banques centrales et un renchérissement du loyer de l'argent à court terme, susceptible de réduire l'impact des efforts menés en vue du maintien et de l'allocation optimale des ressources dans l'Union.

Les taux interbancaires sont ressortis en moyenne à 4,38% à un jour, 4,60% à une semaine, 5,11% à deux semaines, 5,26% à un mois, 5,02% à trois mois, 5,99% à six mois, 4,67% à neuf mois et 5,44% à douze mois, marquant par rapport à l'année précédente une hausse sur l'ensemble des échéances, à l'exception de celle à un jour qui affiche une baisse.

Les taux de base bancaires sont restés à l'intérieur d'une fourchette de 4,00% à 12,00%, comme l'année précédente.

Les taux réglementés applicables à la rémunération de l'épargne sur livrets sont demeurés inchangés à 3,50%.

2.2 - Opérations d'open market

Compte tenu des caractéristiques structurelles de l'évolution de la liquidité bancaire, la BCEAO n'a organisé aucune adjudication d'injection ou de reprise de liquidités en 2006, à l'instar de l'année précédente.

2.3 - Actions sur les guichets permanents de refinancement

Au cours de l'année 2006, l'excédent de trésorerie des banques s'est sensiblement réduit, notamment au dernier trimestre. En conséquence, les concours de la Banque Centrale aux banques et établissements financiers se sont élevés à 25,0 milliards à fin décembre 2006 contre 11,6 milliards au 31 décembre 2005.

2.4 - Dispositif des réserves obligatoires

Le système des réserves obligatoires vise à renforcer l'efficacité des taux d'intérêt au sein du dispositif de gestion monétaire de la Banque Centrale, en influençant la liquidité des banques et leur capacité à accorder des crédits.

Le système permet de différencier par Etat les coefficients de réserves requises des banques et établissements financiers, en fonction des évolutions constatées. A cet égard, l'Institut d'émission a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union, fixés depuis le 16 juin 2005, à 15,0% au Bénin, 9,0% au Mali, au Niger et au Sénégal, 7,0% au Burkina, 5,0% en Côte d'Ivoire et 3,0% en Guinée-Bissau et au Togo. L'assiette des réserves est demeurée constituée des dépôts à vue, des crédits à court terme y compris les crédits de campagne et les créances brutes sur l'extérieur.

Les coefficients des réserves obligatoires applicables aux établissements financiers sont demeurés inchangés à 5,0%, niveau en vigueur depuis le 1^{er} octobre 1993.

Tableau 4 : coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques

	Jusqu'au 15 nov. 1998	16 nov. au 15 déc. 1998	16 déc. 1998 au 15 avril 2000	16 avril au 15 août 2000	16 août au 15 sept. 2000	16 sept. 2000 au 15 avril 2002	16 avril 2002 au 15 mars 2004	16 mars 2004 au 15 juin 2005	Depuis le 16 juin 2005
	(En pourcentage)								
Bénin	9,0	9,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0	13,0	15,0
Burkina	9,0	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	7,0
Côte d'Ivoire	9,0	1,5	1,5	3,0	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Guinée- Bissau	5,0	5,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Mali	9,0	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0
Niger	5,0	5,0	1,5	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0	9,0
Sénégal	5,0	1,5	1,5	3,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Togo	9,0	3,0	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0

Source : BCEAO.

3 - RESULTATS DE L'ACTION MONÉTAIRE ET ÉVOLUTION DES AGREGATS MONÉTAIRES

Le taux d'inflation est ressorti à 2,3% en moyenne à fin décembre 2006, proche de l'objectif d'inflation de 2,0%, après une réalisation de 4,3% en 2005.

L'inflation a été principalement alimentée par la hausse des cours du baril de pétrole.

Par ailleurs, la situation monétaire de l'Union a été caractérisée à fin décembre 2006 par une consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires, ainsi qu'une hausse du crédit intérieur et de la masse monétaire.

Tableau 5 : situation monétaire intégrée

	2004	2005	2006	Variation en 2005	
				Absolue	en %
Milliards de FCFA					
Avoirs extérieurs nets	3 185,2	3 295,7	3 884,7	589,0	17,9
Banque Centrale	3 029,8	3 166,5	3 710,8	544,3	17,2
Banques	155,4	129,2	173,9	44,7	34,6
Crédit intérieur	4 223,9	4 625,1	4 783,0	157,9	3,4
Position nette des Gouvernements	705,8	716,3	485,8	-230,5	-32,2
Crédits à l'Economie	3 518,1	3 908,8	4 297,2	388,4	9,9
ACTIF = PASSIF	7 409,1	7 920,8	8 667,7	746,9	9,4
Masse monétaire	5 979,8	6 434,6	7 170,8	736,3	11,4
Circulation fiduciaire	1 799,7	2 049,3	2 229,9	180,6	8,8
Dépôts en banque	4 104,3	4 313,9	4 849,9	536,0	12,4
Dépôts en CNE et CCP	75,8	71,3	91,0	19,7	27,5
Autres éléments nets	1 429,3	1 486,3	1 496,9	10,6	0,7

Source : BCEAO.

3.1 - Avoirs extérieurs nets

A fin décembre 2006, les avoires extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 3.884,7 milliards, en hausse de 589,0 milliards par rapport à fin décembre 2005. Ce renforcement de la position extérieure nette traduit en partie l'impact de l'annulation par le FMI de la dette de cinq pays de l'Union au titre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) pour un montant de 301,9 milliards.

La consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires a essentiellement concerné l'Institut d'émission, dont les avoires extérieurs nets ont atteint 3.710,8 milliards, en hausse de 544,3 milliards. Les réserves officielles

de change ont augmenté de 243,7 milliards pour se situer à 4.013,4 milliards à fin décembre 2006. Il en a découlé un taux de couverture des engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 117,1%. Pour leur part, les engagements extérieurs de l'Institut d'émission se sont inscrits en recul de 300,6 milliards, en s'établissant à 302,6 milliards, en liaison avec l'allègement de l'IADM. Par ailleurs, les avoires extérieurs nets des banques ont enregistré une hausse de 44,7 milliards, en s'établissant à 173,9 milliards, du fait de la hausse de 104,2 milliards des avoires extérieurs bruts, dont l'impact a été atténué par celle de 59,5 milliards des engagements. Le relèvement des avoires extérieurs nets a été noté dans tous les pays de l'Union.

Tableau 6 : évolution par pays des avoirs extérieurs nets

	2004	2005	2006
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Avoirs extérieurs nets	329,0	375,7	520,2
Banque Centrale	252,0	320,5	436,7
Banques	77,0	55,2	83,5
BURKINA			
Avoirs extérieurs nets	274,2	170,2	221,0
Banque Centrale	231,9	164,4	202,9
Banques	42,3	5,8	18,1
COTE D'IVOIRE			
Avoirs extérieurs nets	641,9	704,0	821,8
Banque Centrale	617,8	617,8	776,0
Banques	24,1	86,2	45,8
GUINEE-BISSAU			
Avoirs extérieurs nets	32,5	36,7	43,2
Banque Centrale	26,6	36,9	33,9
Banques	5,9	-0,2	9,3
MALI			
Avoirs extérieurs nets	367,5	425,9	524,0
Banque Centrale	319,3	399,8	460,0
Banques	48,2	26,1	64,0
NIGER			
Avoirs extérieurs nets	60,4	71,6	155,5
Banque Centrale	41,5	59,7	161,3
Banques	18,9	11,9	-5,8
SENEGAL			
Avoirs extérieurs nets	670,3	657,8	779,5
Banque Centrale	471,1	484,6	569,3
Banques	199,2	173,2	210,2
TOGO			
Avoirs extérieurs nets	145,0	135,8	204,1
Banque Centrale	105,5	83,2	153,1
Banques	39,5	52,6	51,0
UMOA*			
Avoirs extérieurs nets	3 185,2	3 295,7	3 884,7
Banque Centrale	3 029,8	3 166,5	3 710,8
Banques	155,4	129,2	173,9

(*) : y compris avoirs non répartis et ajustements.

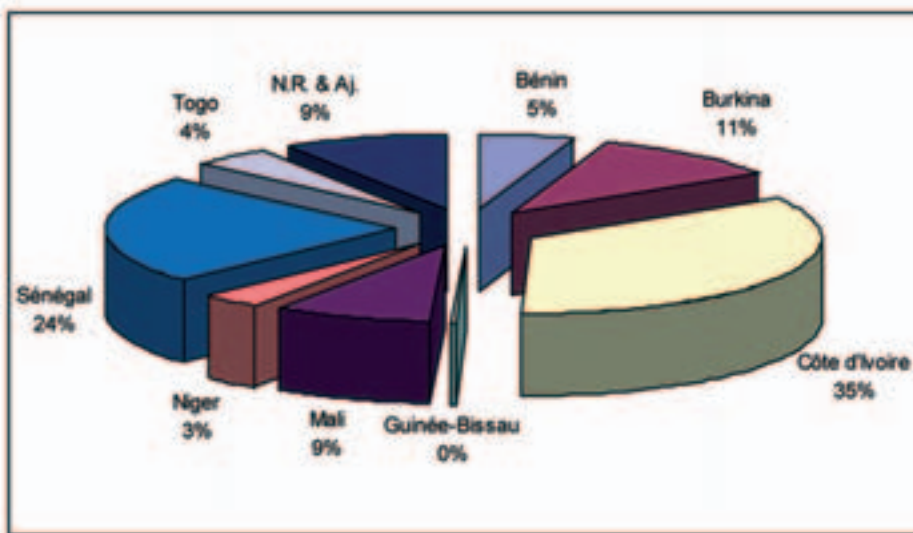
Source : BCEAO.

3.2 - Crédit intérieur

En s'établissant à 4.783,0 milliards à fin décembre 2006, l'encours du crédit intérieur dans l'Union a enregistré, en rythme annuel,

une progression de 3,4%. Cette situation résulte de la hausse de 388,4 milliards des concours au secteur privé, les crédits nets aux Etats étant en recul de 230,5 milliards.

Graphique 9 : crédit intérieur - UMOA = 4.783,0 milliards



Source : BCEAO.

3.2.1 - Position nette des Gouvernements

La position nette globalement débitrice des Gouvernements vis-à-vis du système bancaire s'est située à 485,8 milliards au 31 décembre 2006, en amélioration de 230,5 milliards par rapport au niveau atteint à fin décembre 2005. Cette évolution est due au recul de 158,9 milliards des engagements des Etats, dont l'impact a été atténué par la progression de 71,6 milliards de leurs créances sur le système bancaire. La baisse des engagements des Etats résulte principalement des remboursements intervenus au titre des concours du FMI, à la

suite des allègements de dette dans le cadre de l'IADM. La hausse des créances des Etats est en partie liée au renforcement des dépôts auprès de l'Institut d'émission.

Les concours de la Banque Centrale aux Etats sont passés de 354,8 milliards à fin décembre 2005 à 317,0 milliards en décembre 2006, soit une baisse de 37,8 milliards ou 10,7%. Ils comprennent essentiellement les consolidations des avances statutaires, dont l'encours s'est établi à 311,3 milliards à fin décembre 2006, en atténuation par rapport aux 340,7 milliards observés à la fin de l'année 2005.

Tableau 7 : évolution par pays de la position nette du Gouvernement

	2004	2005	2006
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Position nette du Gouvernement	-98,8	-95,6	-160,8
Créances et dépôts publics	163,1	165,4	196,1
Dettes de l'Etat	64,3	69,8	35,3
BURKINA			
Position nette du Gouvernement	3,4	9,0	-30,2
Créances et dépôts publics	170,1	142,2	143,0
Dettes de l'Etat	173,5	151,2	112,8
COTE D'IVOIRE			
Position nette du Gouvernement	343,7	379,3	345,3
Créances et dépôts publics	299,7	225,9	237,4
Dettes de l'Etat	643,4	605,2	582,7
GUINEE-BISSAU			
Position nette du Gouvernement	9,7	12,5	10,4
Créances et dépôts publics	6,4	4,4	4,9
Dettes de l'Etat	16,1	16,9	15,3
MALI			
Position nette du Gouvernement	-59,7	-28,4	-128,2
Créances et dépôts publics	174,5	155,6	177,7
Dettes de l'Etat	114,8	127,2	49,5
NIGER			
Position nette du Gouvernement	85,3	70,6	-7,9
Créances et dépôts publics	35,8	51,7	76,0
Dettes de l'Etat	121,1	122,3	68,1
SENEGAL			
Position nette du Gouvernement	24,1	-35,6	11,1
Créances et dépôts publics	286,2	314,5	264,8
Dettes de l'Etat	310,3	278,9	275,9
TOGO			
Position nette du Gouvernement	7,2	3,2	2,6
Créances et dépôts publics	52,1	41,6	60,5
Dettes de l'Etat	59,3	44,8	63,1

Source : BCEAO.

3.2.2 - Crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie est passé de 3.908,8 milliards à fin décembre 2005 à 4.297,2 milliards au 31 décembre 2006, soit une progression de 388,4 milliards ou 9,9%, attribuable respectivement aux concours ordinaires qui se sont accrus de 387,7 milliards ou 10,4% et aux crédits de campagne qui ont progressé de 0,7 milliard ou 0,4%.

Globalement, l'évolution des crédits ordinaires s'est traduite par l'expansion des crédits à court terme et à moyen et long terme respectivement de 129,2 milliards et 259,2 milliards.

Au **Bénin**, l'encours des crédits à l'économie s'est inscrit en hausse de 40,7 milliards (10,9%) pour ressortir à 415,8 milliards. Cette évolution est essentiellement imputable aux crédits ordinaires qui ont progressé de 47,2 milliards. La hausse des

crédits ordinaires résulte essentiellement des mises en place de ressources en faveur d'entreprises évoluant notamment dans la distribution de produits pétroliers, de l'énergie, des télécommunications, de la microfinance, de l'agroindustrie, du commerce général et des services. Les crédits à court terme et à moyen et long terme ont augmenté respectivement de 1,2 milliard et 39,5 milliards.

Au **Burkina**, les crédits à l'économie se sont chiffrés à 542,4 milliards, en hausse de 67,1 milliards (14,1%) par rapport à 2005, à la suite d'une progression de 12,9 milliards des crédits de campagne et de 54,2 milliards des concours ordinaires. L'accroissement des crédits à l'économie résulte de concours à des sociétés cotonnières ainsi qu'aux entreprises des secteurs de l'énergie, des hydrocarbures, des télécommunications, des BTP, de l'agroindustrie, du commerce général et des services. L'évolution des crédits de campagne traduit les lenteurs dans le dénouement des concours octroyés au titre de la campagne agricole 2005/2006.

En **Côte d'Ivoire**, l'encours des crédits à l'économie s'est établi à 1.290,1 milliards à fin décembre 2006 contre 1.189,3 milliards au 31 décembre 2005, ressortant ainsi en hausse de 100,8 milliards (8,5%), sous l'effet d'une augmentation de 104,9 milliards des crédits ordinaires et du repli de 4,1 milliards des crédits de campagne. L'augmentation des crédits ordinaires est essentiellement imputable à des mises en place au profit des entreprises des secteurs des télécommunications, de l'énergie et de l'agroindustrie. Les crédits à court terme se sont accrus de 57,7 milliards et ceux à moyen et long terme de 43,1 milliards.

En **Guinée-Bissau**, les crédits à l'économie se sont établis à 6,3 milliards à fin décembre 2006, soit une hausse de 2,9 milliards (85,3%). Ce résultat est essentiellement imputable aux concours ordinaires qui se sont accrus de 2,4 milliards, les crédits de campagne augmentant de 0,5 milliard. Les nouvelles mises en place de concours bancaires ont bénéficié aux entreprises intervenant dans la collecte des noix de cajou. Les cré-

ditions à court terme ont augmenté de 2,7 milliards, tandis que ceux à moyen et long terme se sont élevés de 0,2 milliard.

Au **Mali**, l'encours des crédits à l'économie s'est accru de 93,0 milliards (19,3%) pour atteindre 575,2 milliards, traduisant une hausse de 93,1 milliards des crédits ordinaires et un recul de 0,1 milliard des crédits de campagne. La hausse des crédits ordinaires s'explique en partie par des concours accordés à des sociétés opérant dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie, de distribution de produits pétroliers, des mines, du commerce général et des BTP, ainsi qu'à des sociétés cotonnières et à des associations villageoises dans le cadre des achats d'intrants au titre de la campagne agricole 2007/2008. Les crédits à court terme et ceux à moyen et long terme se sont accrus respectivement de 52,2 milliards et de 40,9 milliards.

Au **Niger**, les crédits à l'économie se sont fixés à 159,7 milliards, en hausse de 38,4 milliards (31,7%), résultant essentiellement de l'accroissement de 38,9 milliards des crédits ordinaires. La progression de l'encours des crédits ordinaires est due aux avances de trésorerie octroyées à des sociétés pétrolières et minières, ainsi qu'à des entreprises intervenant dans les secteurs des télécommunications, des BTP, de l'hôtellerie, du commerce général et des services. Les crédits à court et ceux à moyen et long terme ont progressé respectivement de 26,9 milliards et 11,5 milliards.

Au **Sénégal**, les crédits au secteur privé ont augmenté de 44,3 milliards (4,2%) pour s'établir à 1.111,3 milliards à fin décembre 2006. Cette évolution est attribuable aux concours ordinaires qui ont enregistré une hausse de 45,5 milliards, atténuée par le recul des crédits de campagne de 1,2 milliard. L'accroissement des crédits ordinaires fait suite à la mise en place de concours en faveur des sociétés des secteurs des hydrocarbures, de l'agroalimentaire, des industries chimiques, de l'énergie, des télécommunications, de l'immobilier et des services. Il s'est traduit par l'augmentation de 103,2 milliards des crédits à moyen et long terme, tandis que ceux à court terme se sont repliés de 58,9 milliards.

Au **Togo**, l'encours des crédits à l'économie est resté quasi stable, en ressortant à 196,4 milliards à fin décembre 2006. Cette évolution résulte d'un accroissement de 1,4 milliard des crédits ordinaires, atténué par le repli de 0,3 milliard des crédits de campagne. La hausse des crédits ordinaires s'explique par les concours accordés à des sociétés opérant dans le secteur pétrolier.

3.2.3 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques

L'encours global des crédits recensés à la Centrale des risques s'est établi à 4.021,8 milliards au 31 décembre 2006 contre 3.613,7 milliards à la même période de 2005, soit une hausse de 408,1 milliards. Les crédits à court terme ont augmenté de 2.790,8 milliards à 3.054,4 milliards, soit 75,9% du total des risques recensés en 2006 contre 77,2% un an plus tôt. Les crédits à moyen et long terme sont ressortis à 967,4 milliards contre 822,9 milliards un an plus tôt, soit une hausse globale de 144,5 milliards en 2006.

L'accroissement de l'encours global, enregistré en 2006, est imputable à la progression des concours consentis à l'ensemble des secteurs d'activités, à savoir, ceux de l'agriculture, sylviculture et pêche (49,3 milliards), des industries extractives (4,6 milliards), des industries manufacturières (13,2 milliards), de l'électricité, gaz et eau (2,9 milliards), des bâtiments et travaux

publics (25,3 milliards), du commerce (137,6 milliards), des transports, entrepôts et communications (45,6 milliards), des assurances, affaires immobilières et services aux entreprises (27,1 milliards) et des services fournis à la collectivité, services sociaux et personnels (102,5 milliards).

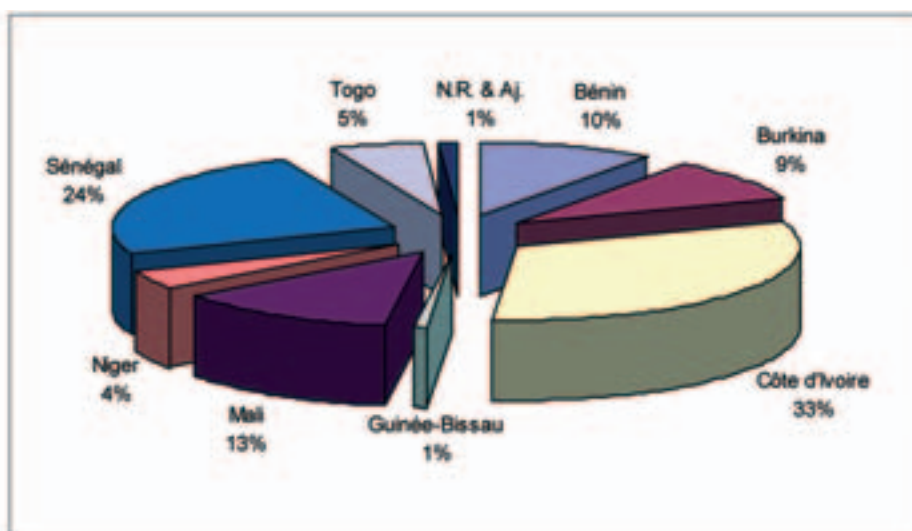
La part de chaque pays dans le total des crédits recensés s'est ainsi établie à 12,5% pour le Bénin, 10,1% pour le Burkina, 28,1% pour la Côte d'Ivoire, 0,1% pour la Guinée-Bissau, 12,1% pour le Mali, 4,1% pour le Niger, 28,5% pour le Sénégal et 4,5% pour le Togo.

3.3 - Masse monétaire et base monétaire

La masse monétaire s'est accrue de 11,4% en 2006, pour s'établir à 7.170,8 milliards. Ses contreparties ont progressé de 9,1 points de pourcentage et 2,4 points respectivement au titre de l'amélioration des avoirs extérieurs nets et des crédits intérieurs. Par contre, les autres postes nets ont baissé de 0,1 point de pourcentage. L'augmentation de la masse monétaire a été portée à la fois par les dépôts qui se sont consolidés de 555,7 milliards pour atteindre 4.940,9 milliards et la circulation fiduciaire qui a augmenté de 180,6 milliards, pour se chiffrer à 2.229,9 milliards.

La part de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire s'est établie à 31,1% contre 31,8% l'année précédente.

Graphique 10 : masse monétaire - UMOA = 7.170,6 milliards



Source : BCEAO.

Tableau 8 : évolution par pays de la masse monétaire

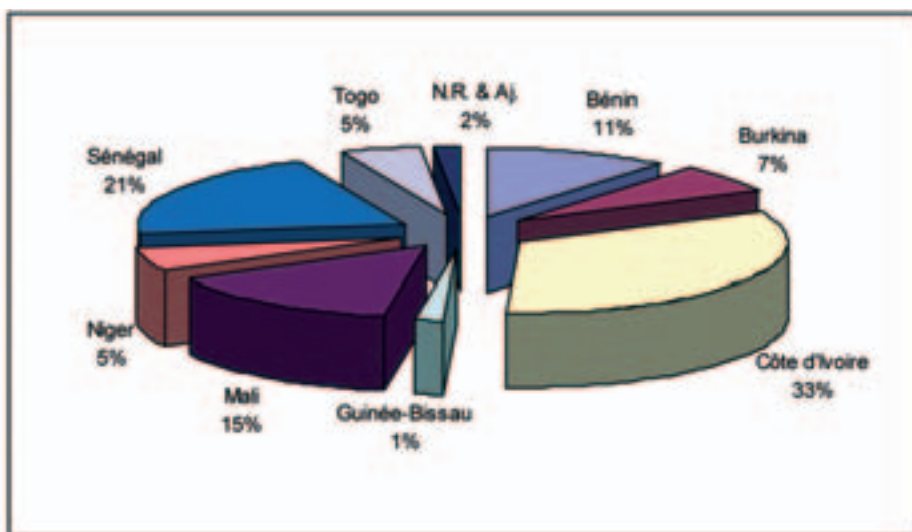
	2004	2005	2006
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Masse monétaire	502,8	615,5	726,1
Circulation fiduciaire	129,9	195,2	253,0
Dépôts en banque, CCP et CNE	372,9	420,3	473,1
BURKINA			
Masse monétaire	624,1	601,0	661,6
Circulation fiduciaire	175,0	153,8	142,0
Dépôts en banque, CCP et CNE	449,1	447,2	519,6
COTE D'IVOIRE			
Masse monétaire	1 937,2	2 080,9	2 294,8
Circulation fiduciaire	671,5	754,1	815,2
Dépôts en banque, CCP et CNE	1 265,7	1 326,8	1 479,6
GUINEE-BISSAU			
Masse monétaire	43,6	52,3	55,2
Circulation fiduciaire	32,6	40,5	39,7
Dépôts en banque, CCP et CNE	11,0	11,8	15,5
MALI			
Masse monétaire	767,2	856,8	931,8
Circulation fiduciaire	275,4	344,9	343,7
Dépôts en banque, CCP et CNE	491,8	511,9	588,1
NIGER			
Masse monétaire	233,4	248,8	289,1
Circulation fiduciaire	97,7	108,3	132,9
Dépôts en banque, CCP et CNE	135,7	140,5	156,2
SENEGAL			
Masse monétaire	1 445,7	1 565,0	1 751,3
Circulation fiduciaire	344,3	389,3	453,4
Dépôts en banque, CCP et CNE	1 101,4	1 175,7	1 297,9
TOGO			
Masse monétaire	307,4	313,7	384,9
Circulation fiduciaire	73,4	63,1	100,1
Dépôts en banque, CCP et CNE	234,0	250,6	284,8

Source : BCEAO.

Pour sa part, la base monétaire s'est située à 3.023,4 milliards, en hausse de 219,1 milliards par rapport à décembre 2005. Cette évolution a résulté de l'amélioration de la circulation

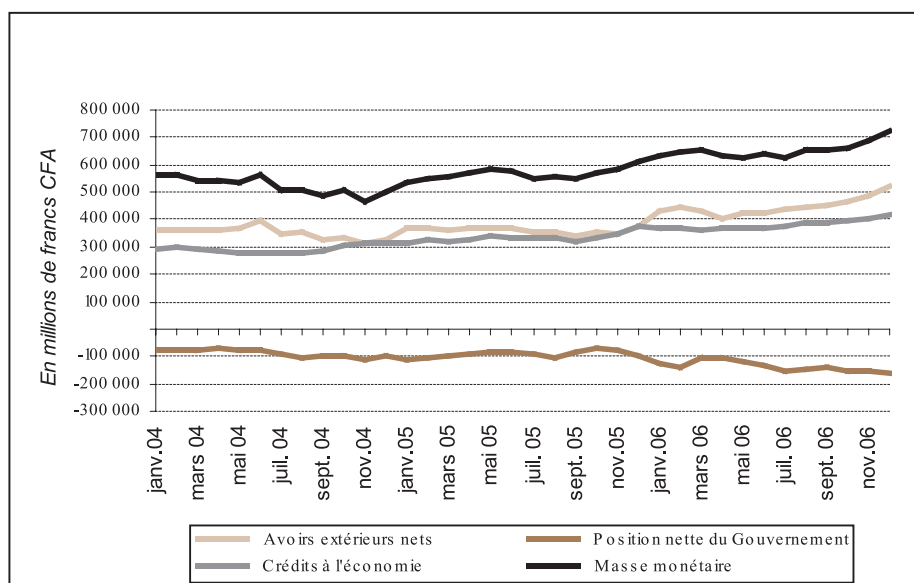
fiduciaire, des autres dépôts et des réserves des banques respectivement de 180,6 milliards, 34,4 milliards et 4,1 milliards.

Graphique 11 : base monétaire - UMOA = 3.023,4 milliards



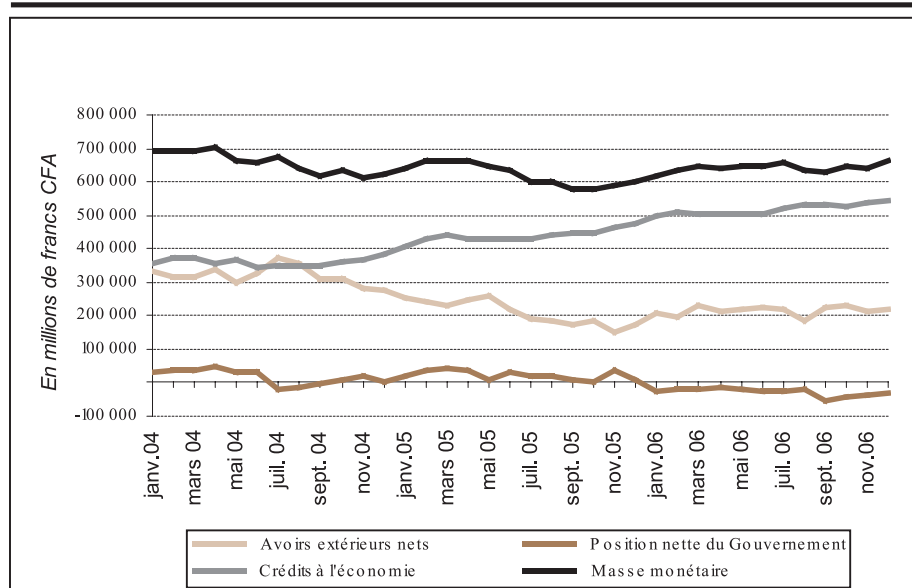
Source : BCEAO.

Graphique 12 : Bénin - situation monétaire intégrée



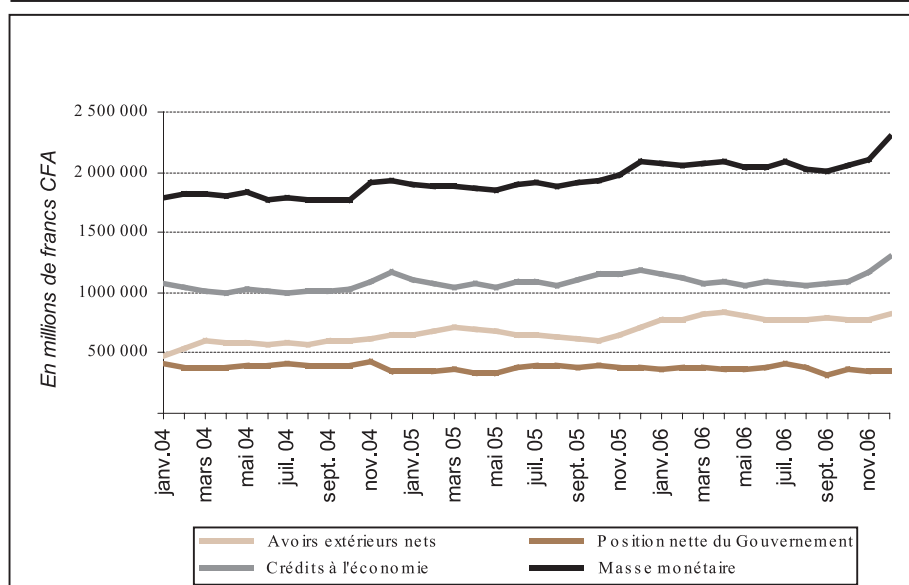
Source : BCEAO.

Graphique 13 : Burkina - situation monétaire intégrée



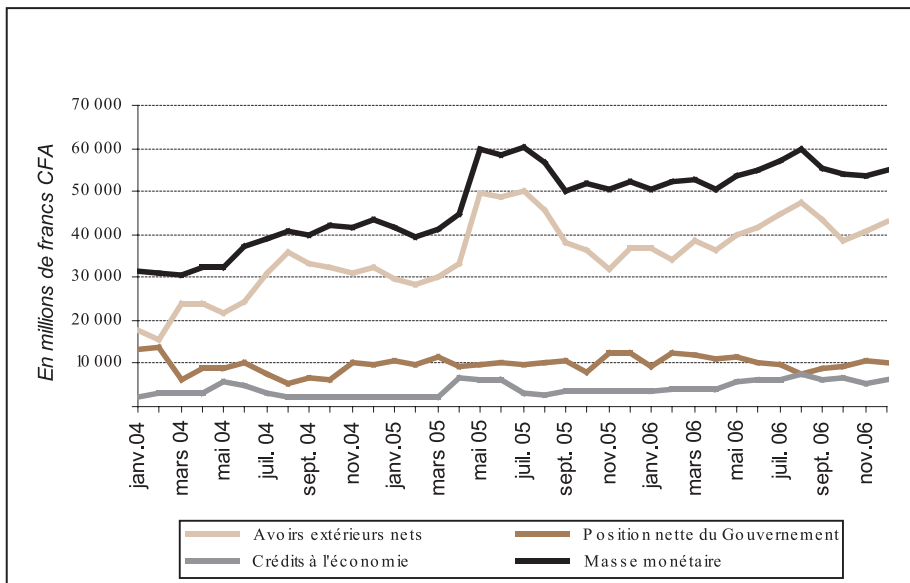
Source : BCEAO.

Graphique 14 : Côte d'Ivoire - situation monétaire intégrée



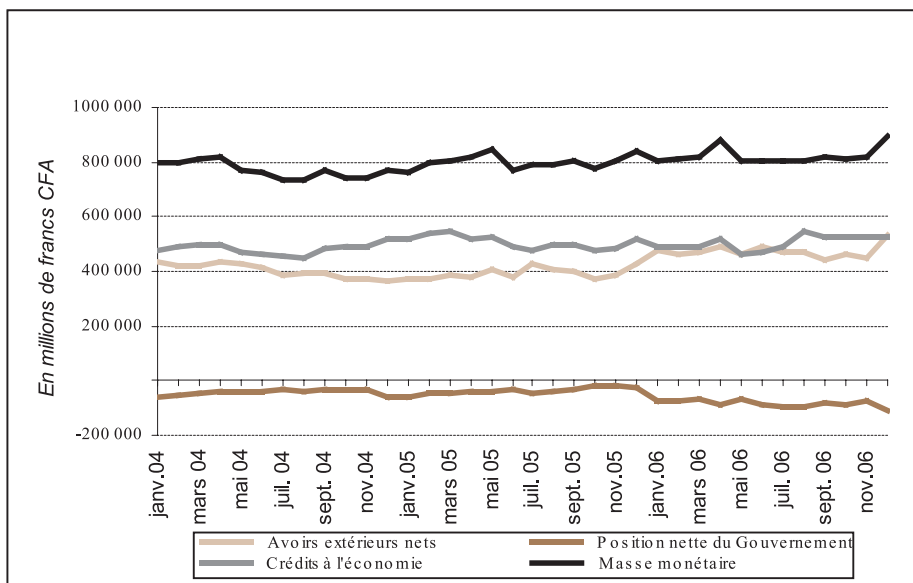
Source : BCEAO.

Graphique 15 : Guinée-Bissau - situation monétaire intégrée



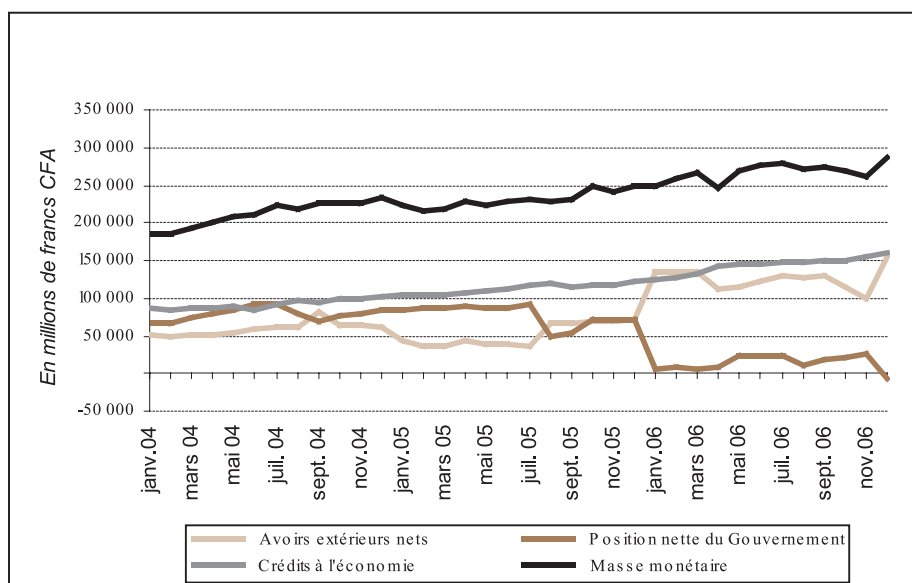
Source : BCEAO.

Graphique 16 : Mali - situation monétaire intégrée



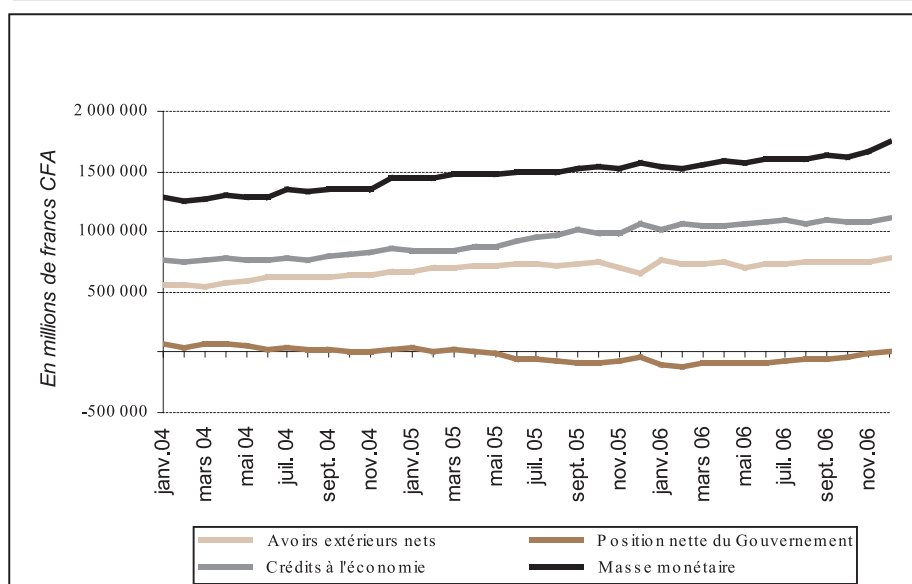
Source : BCEAO.

Graphique 17 : Niger - situation monétaire intégrée



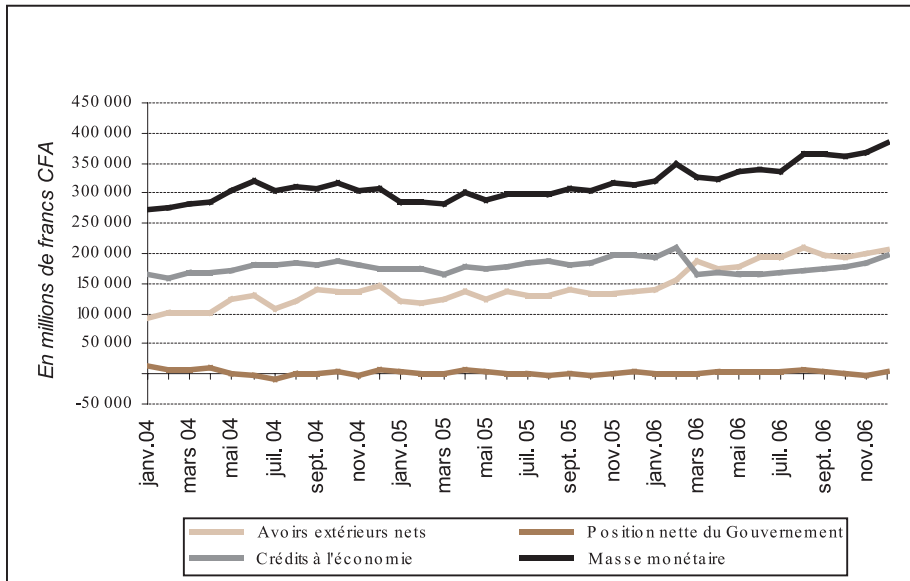
Source : BCEAO.

Graphique 18 : Sénégal - situation monétaire intégrée



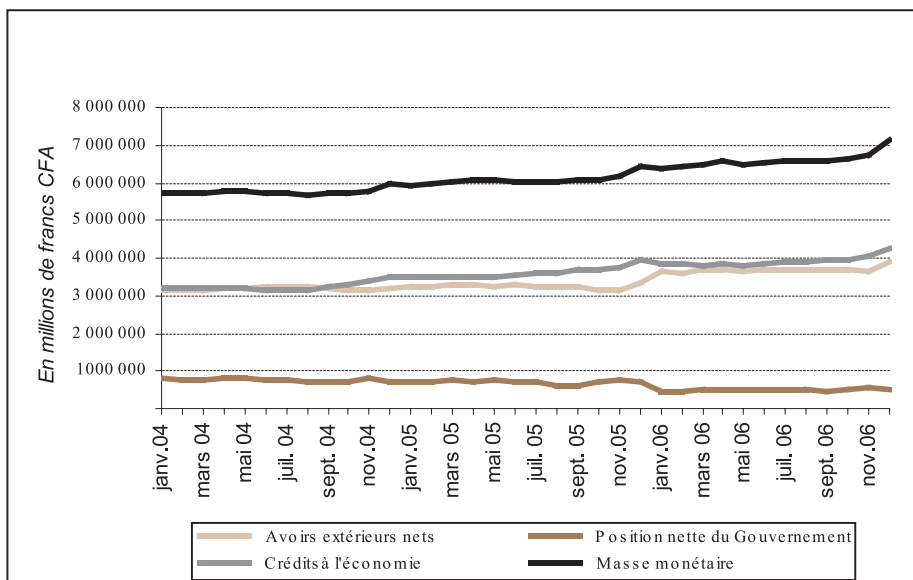
Source : BCEAO.

Graphique 19 : Togo - situation monétaire intégrée



Source : BCEAO.

Graphique 20 : UMOA - situation monétaire intégrée



Source : BCEAO.

3.4 - Épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

L'épargne mobilisée par le système bancaire au sein des pays de l'UEMOA est évaluée à 2.255,6 milliards au 31 décembre 2006, en hausse de 209,8 milliards ou 10,2% par rapport à son niveau enregistré une année plus tôt.

Cette évolution est principalement attribuable aux dépôts à terme et aux comptes à régimes spéciaux qui ont respectivement augmenté de 124,3 milliards et 83,8 milliards.

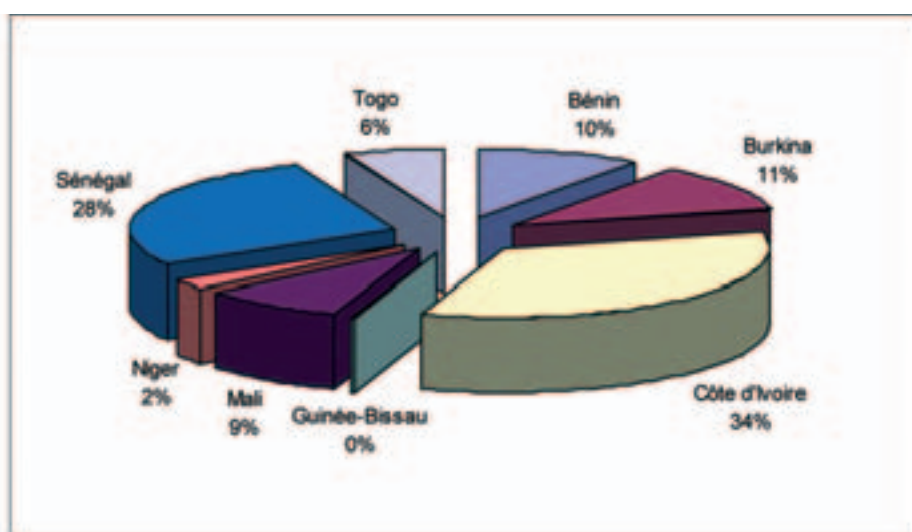
Le tableau et le graphique ci-après présentent par pays, l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne.

Tableau 9 : évolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

	2004	2005	2006
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Epargne privée	166,2	188,7	224,5
Epargne privée/Masse monétaire (%)	33,1	26,0	30,9
BURKINA			
Epargne privée	200,4	211,6	246,4
Epargne privée/Masse monétaire (%)	32,1	35,2	37,2
COTE D'IVOIRE			
Epargne privée	668,3	722,7	765,3
Epargne privée/Masse monétaire (%)	34,5	34,7	33,4
GUINEE-BISSAU			
Epargne privée	1,1	1,5	1,9
Epargne privée/Masse monétaire (%)	2,5	2,9	3,4
MALI			
Epargne privée	171,6	193,7	204,4
Epargne privée/Masse monétaire (%)	22,4	22,6	22,9
NIGER			
Epargne privée	47,6	52,9	55,0
Epargne privée/Masse monétaire (%)	20,3	21,3	19,3
SENEGAL			
Epargne privée	499,4	549,5	622,6
Epargne privée/Masse monétaire (%)	34,5	35,1	35,7
TOGO			
Epargne privée	136,9	125,2	135,5
Epargne privée/Masse monétaire (%)	44,5	39,9	35,2
UMOA			
Epargne privée	1 891,4	2 045,9	2 255,6
Epargne privée/Masse monétaire (%)	31,6	31,8	31,7

Source : BCEAO.

Graphique 21 : épargne intérieure des particuliers et entreprises
UMOA = 2.255,6 milliards



Source : BCEAO.

3.5 - Concours de la Banque Centrale

Les interventions de la Banque Centrale se sont situées à 342,0 milliards au 31 décembre 2006, en baisse de 24,4 milliards par rapport au niveau enregistré à la même période de l'an-

née 2005. Ce mouvement fait suite au remboursement de 37,8 milliards des concours aux Etats, atténué par la hausse de 13,4 milliards des refinancements en faveur des banques et établissements financiers.

Tableau 10 : concours de la Banque Centrale

	Déc. 05	mars-06	juin-06	Sept. 06	Déc. 06
	milliards de FCFA				
Concours aux Trésors nationaux (a)	354,8	347,2	339,2	326,4	317,0
Total concours statutaires art. 16 (y compris consolidation)	340,7	337,2	329,3	320,6	311,3
Concours au titre de l'article 13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Découverts en comptes courants (art. 14)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Découverts statutaires consolidés	340,7	337,2	329,3	320,6	311,3
Escompte d'effets publics (art. 15)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres d'Etat	8,6	4,5	4,4	0,3	0,3
Consolidations	5,5	5,5	5,5	5,5	5,4
Mobilisations d'obligations cautionnées (art. 12)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours aux banques et établissements financiers (b)	11,6	4,6	3,5	2,5	25,0
Marché monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pension	11,6	4,6	3,5	2,5	25,0
ex-ONCAD et PASFI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES INTERVENTIONS (a+b)	366,4	351,8	342,7	328,9	342,0
Variations trimestrielles (%)	1,1	-4,0	-2,6	-4,0	3,9
Variations annuelles (%)	-2,3	-5,0	-7,3	-9,3	-6,7

Source : BCEAO.

Les **créances sur les Trésors Nationaux** se sont établies à 317,0 milliards à fin décembre 2006 contre 354,8 milliards au 31 décembre 2005, à la suite des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats (29,4 milliards), de l'apurement quasi intégral du stock résiduel de 8,3 milliards de titres d'Etat 5%-2006 et de l'amortissement de 0,1 milliard des créances consolidées au titre de l'ex-Banque Centrale de la Guinée-Bissau (ex-BCGB) et de l'ex-Banque de Crédit National (ex-BCN) en Guinée-Bissau.

L'encours des titres d'Etat 5%-2006 dans le portefeuille de la Banque Centrale est revenu de 8,6 milliards en 2005 à 0,3 milliard, à la suite des amortissements semestriels.

Les créances consolidées au titre de l'ex-BCGB et de l'ex-BCN en Guinée-Bissau se sont situées à 5,4 milliards contre 5,5 milliards un an plus tôt.

D'un encours de 11,6 milliards en 2005, les **refinancements de crédits à l'économie** ont été portés à 25,0 milliards au 31 décembre 2006, représentant 0,6% des crédits à l'économie à cette date.

Comme en 2005, les concours aux banques et établissements financiers ont été exclusivement consentis en 2006 sur le guichet de la pension. Sur l'ensemble de l'année, ils ont augmenté de 13,4 milliards.

Au total, par rapport aux repères retenus dans les programmes monétaires pour 2006, les réalisations à fin décembre 2006, au titre des concours aux Trésors nationaux et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers, se présentent comme suit par pays :

Tableau 11 : interventions de la BCEAO à fin décembre 2006

	Concours à l'économie (refinancement)		Concours à l'Etat (y compris titres d'Etat et consolidations de créances)				Montant global	
	Repères	Réalizations	Repères *		Réalizations		Repères	Réalizations
			Total	(dont consolidation)	Total	(dont consolidation)		
	Milliards de FCFA							
Bénin	0,0	0,0	0,0	(0,0)	0,0	(0,0)	0,0	0,0
Burkina	1,0	1,0	22,7	(22,7)	22,7	(22,7)	23,7	23,7
Côte d'Ivoire	5,0	1,3	166,9	(146,9)	172,9	(172,9)	171,9	174,2
Guinée-Bissau	0,0	0,0	7,1	(1,7)	7,0	(1,6)	7,1	7,0
Mali	0,0	0,0	15,3	(15,3)	15,3	(15,3)	15,3	15,3
Niger	0,0	1,1	34,2	(34,2)	35,2	(35,2)	34,2	36,3
Sénégal	0,0	21,6	48,6	(48,6)	48,6	(48,6)	48,6	70,2
Togo	0,0	0,0	15,3	(15,0)	15,3	(15,0)	15,3	15,3
UMOA	6,0	25,0	310,1	(284,4)	317,0	(311,3)	316,1	342,0

NB : les « repères » des concours à l'Etat tiennent compte d'une marge prévue pour permettre le refinancement à la première demande des titres d'Etat.

(*) : repères du programme monétaire après restructuration des concours monétaires directs consolidés au Niger.

Source : BCEAO.

Tableau 12 : évolution par pays des concours de la Banque Centrale

	2004	2005	2006	Variation	
				Absolue	en %
BENIN	0,3	0,1	0,0	-0,1	-100,0
Trésor public	0,3	0,1	0,0	-0,1	-100,0
- Article 16 (y compris consolidation)	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,3	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-
BURKINA	30,3	27,1	23,7	-3,4	-12,5
Trésor public	29,1	26,0	22,7	-3,3	-12,7
- Article 16 (y compris consolidation)	29,1	26,0	22,7	-3,3	-12,7
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	1,2	1,1	1,0	-0,1	-9,1
COTE D'IVOIRE	193,9	204,4	174,2	-30,2	-14,8
Trésor public	193,9	195,0	172,9	-22,1	-11,3
- Article 16 (y compris consolidation)	190,6	190,6	172,9	-17,7	-9,3
- Avances contre titres d'Etat	3,3	4,4	0,0	-4,4	-100,0
Banques et établissements financiers	0,0	9,4	1,3	-8,1	-
GUINEE-BISSAU	7,7	7,4	7,0	-0,4	-5,4
Trésor public	7,7	7,4	7,0	-0,4	-5,4
- Article 16 (y compris consolidation)	2,1	1,9	1,6	-0,3	-15,8
- Concours consolidés	5,6	5,5	5,4	-0,1	-1,8
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-
MALI	20,2	17,9	15,3	-2,6	-14,5
Trésor public	20,2	17,5	15,3	-2,6	-14,5
- Article 16 (y compris consolidation)	19,6	17,5	15,3	-2,2	-12,6
- Avances contre titres d'Etat	0,6	0,4	0,0	-0,4	-100,0
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-
NIGER	35,4	33,7	36,3	2,6	7,7
Trésor public	34,2	32,6	35,2	2,6	8,0
- Article 16 (y compris consolidation)	33,1	32,1	35,2	3,1	9,7
- Avances contre titres d'Etat	1,1	0,5	0,0	-0,5	-100,0
Banques et établissements financiers	1,2	1,1	1,1	0,0	-
SENEGAL	66,5	57,9	70,2	12,3	21,2
Trésor public	66,5	57,9	48,6	-9,3	-16,1
- Article 16 (y compris consolidation)	62,2	55,5	48,6	-6,9	-12,4
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	4,3	2,4	0,0	-2,4	-100,0
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	21,6	21,6	-
TOGO	20,6	17,9	15,3	-2,6	-14,5
Trésor public	20,6	17,9	15,3	-2,6	-14,5
- Article 16 (y compris consolidation)	19,3	17,1	15,0	-2,1	-12,3
- Avances contre titres d'Etat	0,7	0,8	0,3	-0,5	-62,5
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-

Source : BCEAO.

Tableau 13 : crédits à l'économie et refinancements

	Déc. 05	Mars-06	Juin-06	Sept. 06	Déc. 06
	Milliards de FCFA				
Crédits à l'économie	3 908,8	3 778,9	3 834,3	3 944,9	4 297,2
(dont crédits de campagne)	(159,2)	(201,3)	(204,3)	(155,6)	(159,9)
Variations des crédits à l'économie (en %)	6,0	-3,3	1,5	2,9	8,9
Refinancements des crédits à l'économie	11,6	4,6	3,5	2,5	25,0
. Concours aux banques et établissements financiers	11,6	4,6	3,5	2,5	25,0
. Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations des refinancements (en %)	300,0	-60,3	-23,9	-28,6	900,0
Part des crédits à l'économie refinancés auprès de la BCEAO (%)	0,3	0,1	0,1	0,1	0,6

Source : BCEAO.

Tableau 14 : répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets

	Décembre 2005		Septembre 2005		Décembre 2006	
	(milliards de FCFA)	%	(milliards de FCFA)	%	(milliards de FCFA)	%
Marché monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres guichets ordinaires	11,6	100,0	2,5	100,0	25,0	100,0
TOTAL	11,6	100,0	2,5	100,0	25,0	100,0

Source : BCEAO.

3.6 - Evolution des réserves obligatoires

Le nombre de banques assujetties au dispositif des réserves obligatoires est ressorti à quatre vingt-dix (90) contre soixante-onze (71) établissements en 2005. A fin 2006, quatre (4) établissements financiers ont été soumis au système des réserves obligatoires contre cinq (5) l'année précédente, après le retrait de l'agrément de la STOCA au Togo intervenu le 3 mai 2006.

Le montant des réserves requises pour les banques est ressorti à 442,6 milliards au 31 décembre 2006 contre 420,2 milliards un an plus tôt. Les réserves effectivement constituées se sont repliées, revenant de 624,0 milliards à

572,4 milliards, dont 50,0 millions de titres d'Etat. Ainsi, les réserves libres des banques se sont contractées de 74,1 milliards pour ressortir à 129,8 milliards à fin décembre 2006. En moyenne sur l'année, ces réserves libres sont revenues de 359,9 milliards en 2005 à 205,0 milliards en 2006.

Au titre des établissements financiers, le montant des réserves requises s'est établi à 560,0 millions au 31 décembre 2006, pour des réserves constituées de 254,0 millions, dégagant ainsi un déficit global moyen net de 306,0 millions.

Au total, l'excédent de la liquidité bancaire s'est contracté.

Tableau 15 : évolution des réserves obligatoires des banques (en millions de FCFA)

Périodes	Réserves requises	Réserves constituées		Déficit brut (1)	Excédent brut (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net (3) = (2) + (1)
		Total	dont titres			
16-12-2005 au 15-01-2006	421 011	556 964	14 154	-53 852	189 805	135 953
16-01-2006 au 15-02-2006	436 894	644 457	14 154	-36 735	244 298	207 563
16-02-2006 au 15-03-2006	454 218	639 424	14 154	-38 673	223 298	185 206
16-03-2006 au 15-04-2006	446 866	687 154	14 154	-32 567	272 855	240 288
16-04-2006 au 15-05-2006	446 166	643 780	14 154	-32 990	230 604	197 614
16-05-2006 au 15-06-2006	439 496	684 484	14 154	-30 319	275 307	244 988
16-06-2006 au 15-07-2006	448 091	684 891	50	-31 978	268 778	236 800
16-07-2006 au 15-08-2006	434 896	649 538	50	-36 334	250 976	214 642
16-08-2006 au 15-09-2006	436 983	664 748	50	-34 358	261 951	227 593
16-09-2006 au 15-10-2006	445 718	665 656	50	-51 898	271 836	219 938
16-10-2006 au 15-11-2006	441 445	660 591	50	-50 772	269 921	219 149
16-11-2006 au 15-12-2006	442 581	572 403	50	-51 830	181 655	129 825
MOYENNE	441 197	646 174	7 102	-40 192	245 155	204 963

Source : BCEAO.

Tableau 16 : évolution des réserves obligatoires des établissements financiers
(en millions de FCFA)

Périodes	Réserves requises	Réserves constituées	Déficit brut (1)	Excédent brut (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net (3) = (2) + (1)
01-01-2006 au 31-03-2006	552	264	-313	25	-288
01-04-2006 au 30-06-2006	778	342	-436	0	-436
01-07-2006 au 30-09-2006	790	530	-432	172	-260
01-10-2006 au 31-12-2006	560	254	-405	99	-306
MOYENNE	670	348	-396	74	-322

Source : BCEAO.

3.7 - Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires

Le marché interbancaire de l'Union a connu un relatif regain d'activités au cours de l'année 2006. Le volume moyen hebdomadaire des transactions est ressorti à 22,6 milliards contre 17,5 milliards un an plus tôt. Les opérations ont concerné une large gamme d'échéances allant d'un (1) jour à douze (12) mois. Toutefois, les compartiments à une (1) semaine, un (1) mois, deux (2) semaines, un (1) jour et trois (3) mois ont été les plus actifs avec des moyennes de transactions hebdomadaires respectives de 9,7 milliards, 4,4 milliards, 4,1 milliards, 1,9 milliard et 1,9 milliard. A l'instar de l'année précédente, les maturités à six (6), neuf (9) et douze (12) mois ont été les moins actives.

En 2006, les places les plus actives de l'Union, en termes d'offres hebdomadaires, ont été celles

de Dakar (7,3 milliards), d'Abidjan (5,3 milliards) et de Lomé (4,7 milliards). Les principales places bénéficiaires de prêts, en moyenne hebdomadaire, ont été Dakar (5,8 milliards), Ouagadougou (5,1 milliards) et Cotonou (4,8 milliards).

Les taux d'intérêt minimum et maximum se sont établis respectivement à 2,50% et 8,25% au cours de l'année 2006 contre 2,50% et 8,50% un an auparavant. Cette amplitude des taux reflète essentiellement des opérations marginales en terme de volume. Sur le compartiment principal à une (1) semaine, les taux moyens pondérés ont varié entre 4,10% et 5,26% sur l'année, avec une tendance à la hausse depuis le mois de mai 2006.

Les taux de base bancaires se sont situés à l'intérieur d'une fourchette allant de 4,00% à 12,00% comme en 2005.

Tableau 17 : évolution des taux interbancaires (moyenne pondérée)

	1 jour	7 jours	14 jours	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
	En pourcentage							
Janvier	2,58	4,90	5,24	5,48	5,02			
Février	4,98	5,26	4,94	5,17				
Mars	3,72	4,32	5,42	5,57	4,00			
Avril	6,00	4,78	4,73	4,81	5,54		4,00	6,00
Mai	3,00	4,10	5,17	4,81	4,54	8,00		
Juin	5,00	4,33	4,86	5,07	5,63	5,25	5,00	
Juillet	4,45	4,32	5,04	5,07	4,86	5,50	5,00	
Août	5,00	4,25	4,81	5,19	4,91	4,95		4,88
Septembre	4,39	4,56	5,29	5,19	5,63	7,00		
Octobre	4,49	4,59	5,36	5,50	5,21	5,75		
Novembre	4,23	4,68	4,68	5,31	4,57			
Décembre	4,70	5,11	5,75	5,94	5,32	5,50		
Moyenne	4,38	4,60	5,11	5,26	5,02	5,99	4,67	5,44

Source : BCEAO.

Tableau 18 : évolution des prêts interbancaires dans l'UMOA (en millions de FCFA)

	Montants moyens		Encours moyen des prêts	Fourchettes des taux (en %)	Durée des prêts
	Total	dont UMOA			
Janvier	14 300	8 200	61 000	2,50 à 8,25	1 jour à 3 mois
Février	15 900	10 650	70 013	2,75 à 6,50	1 jour à 1 mois
Mars	19 930	14 070	63 130	3,00 à 6,50	1 jour à 3 mois
Avril	18 675	14 725	76 838	2,75 à 7,00	1 jour à 12 mois
Mai	23 225	14 975	92 028	3,00 à 8,00	1 jour à 6 mois
Juin	27 920	19 760	82 810	3,00 à 6,50	1 jour à 9 mois
Juillet	28 913	18 000	82 250	3,00 à 6,50	1 jour à 9 mois
Août	27 400	19 563	86 638	3,95 à 7,00	1 jour à 12 mois
Septembre	21 180	17 180	88 740	3,00 à 7,00	1 jour à 6 mois
Octobre	18 038	11 325	80 375	3,75 à 7,10	1 jour à 6 mois
Novembre	29 878	23 388	91 778	3,00 à 6,75	1 jour à 3 mois
Décembre	25 720	17 200	79 090	3,50 à 7,00	1 jour à 6 mois
Moyenne	22 590	15 753	79 657		

Source : BCEAO.

3.8 - Opérations du marché des titres de créances négociables

Les émissions de titres de créances négociables par voie d'adjudication de la Banque Centrale se sont établies globalement à 216,2 milliards contre 270,7 milliards en 2005. Elles ont concerné des bons du Trésor pour un montant cumulé de 198,0 milliards, des bons des établissements financiers pour 3,2 milliards et des bons BOAD pour 15,0 milliards.

Dix (10) émissions de **bons du Trésor** ont été réalisées par adjudication à taux variables par six Etats de l'Union, soit :

- trois (3) par le Burkina pour un montant cumulé de 50,9 milliards ;

- deux (2) par le Bénin et le Niger pour des montants cumulés respectifs de 45,6 et 23,3 milliards ;

- une (1) par la Guinée-Bissau, le Mali et le Sénégal pour des montants respectifs de 6,7 milliards, 20,8 milliards et 50,8 milliards.

Les taux moyens de rendement de soumission de ces bons ont varié entre 3,8206% et 5,3048% contre 3,3858% et 4,9300% en 2005.

L'émission de **bons des établissements financiers**, d'une maturité de dix-huit (18) mois au taux de 7,25%, a été réalisée en Côte d'Ivoire en juillet 2006.

Les **bons BOAD**, émis en juillet 2006, sont assortis d'un taux de 4,91% sur 7 ans.

Aucune émission n'a été réalisée au titre des **billets de trésorerie et des certificats de dépôts**.

A fin décembre 2006, l'encours des titres de créances négociables s'est fixé à 222,0 milliards contre 237,4 milliards à fin décembre 2005. Cet encours comprenait :

- des billets de trésorerie d'un montant de 15,0 milliards, échus le 8 février 2006 ;
- deux bons des établissements financiers d'un montant cumulé de 3,3 milliards ;
- cinq lignes de bons des institutions financières régionales (BOAD) d'un encours total de 85,2 milliards ;
- et cinq lignes de bons du Trésor d'un montant cumulé de 118,5 milliards.

3.9 - Opérations sur les titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés

Dans le cadre de la restructuration du système bancaire intervenue au début des années 1990, les Etats de l'Union avaient émis des titres en représentation des concours précédemment consolidés par la Banque Centrale. D'une valeur nominale cumulée à l'émission de 440,2 milliards, l'encours des titres d'Etat est ressorti à 0,3 milliard au 31 décembre 2006, du fait des remboursements semestriels effectués à compter de fin décembre 1994.

Le règlement du solde résiduel échu le 31 décembre 2006 est attendu du Togo.

Tableau 19 : situation des titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés (en millions de FCFA)

Pays	Montant des titres émis (1)	Répartition par détenteur de l'encours des titres d'Etat au 31 décembre 2006				
		Banques (2)	Autres (3)	Cessions nettes (4)	Titres détenus par la BCEAO (5)	TOTAL (6)
Bénin	44 329,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Burkina	9 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Côte d'Ivoire	186 128,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Mali	23 900,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niger	25 877,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sénégal	143 739,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Togo	7 239,9	50,0	0,0	50,0	250,2	302,2
Total	440 214,6	50,0	0,0	50,0	250,2	302,2

Formules de calcul : (4) = (2)+(3) ; (6) = (4)+(5)

Source : BCEAO.



Vue partielle de l'immeuble de l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé

III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT

1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Les opérations effectuées aux guichets de la Banque Centrale ont été marquées, au cours de l'année 2006, par un excédent des prélèvements sur les versements de signes monétaires. La part des billets dans la circulation fiduciaire s'est établie à 95,2% contre 95,0% en 2005.

1.1 - Prélèvements et versements aux guichets

Les opérations de retrait et de versement ont connu une baisse en volume au cours de l'année 2006.

Les prélèvements et les versements effectués aux guichets de la Banque Centrale, au cours de l'année 2006, ont porté sur un total de 2.240,9 millions de billets et pièces contre 2.391,9 millions un an plus tôt, soit une baisse de 6,4%.

1.1.1 - Prélèvements

Les prélèvements de billets au cours de l'année 2006 se sont élevés à 1.080,9 millions de vignettes (6.525,7 milliards) contre 1.122,5 millions de vignettes en 2005 (6.150,4 milliards), soit une baisse de 3,7% en volume et une hausse de 6,1% en valeur.

Les retraits les plus importants ont été enregistrés en Côte d'Ivoire (24,5%), au Burkina (17,1%), au Sénégal (17,0%) et au Bénin (15,9%).

Les sorties de pièces de monnaie ont baissé sur la période de 34,8%, passant de 121 millions d'unités en 2005 à 79 millions d'unités en 2006. En valeur, elles se chiffrent en 2006 à 14,0 milliards contre 24,9 milliards l'année précédente.

Par pays, les prélèvements se répartissent comme suit :

Tableau 20 : répartition des prélèvements aux guichets des agences de la BCEAO

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Billets								
Sorties								
Valeur	1 039 899,9	1 116 241,3	1 596 624,5	98 650,8	795 305,7	467 107,0	1 112 189,5	299 676,5
(en %)	15,9	17,1	24,5	1,5	12,2	7,2	17,0	4,6
Nombre	150,1	170,7	278,8	19,8	119,8	89,9	182,2	69,6
Pièces								
Sorties								
Valeur	2 544,3	1 829,6	2 987,9	514,8	2 153,7	721,0	2 879,6	324,2
(en %)	18,2	13,1	21,4	3,7	15,4	5,2	20,6	2,3
Nombre	15,1	11,2	14,7	2,5	11,5	5,8	15,1	3,1

Valeur en millions de FCFA.

Nombre en millions de vignettes.

Source : BCEAO.

1.1.2 - Versements

Les versements de billets ont porté sur 1.057,9 millions de billets (pour une valeur de 6.251,8 milliards) contre 1.124,0 millions de billets (pour une valeur de 6.011,8 milliards) en 2005, soit une baisse de 5,9% en volume et une hausse de 4,0% en valeur.

Les entrées les plus importantes en valeur ont été observées au Bénin (20,6%), au Sénégal (18,0%), au Burkina (17,7%) et en Côte d'Ivoire (16,6%).

Concernant les pièces de monnaie, les versements effectués aux guichets de la Banque Centrale sont passés de 23,1 millions d'unités en 2005 à 23,2 millions, enregistrant ainsi, sur la période, une légère hausse. En valeur, ils se sont chiffrés à 4.831,7 millions en 2006 contre 3.102,0 millions de FCFA l'année précédente.

Par pays, les versements se répartissent comme suit :

Tableau 21 : répartition des versements aux guichets des agences de la BCEAO

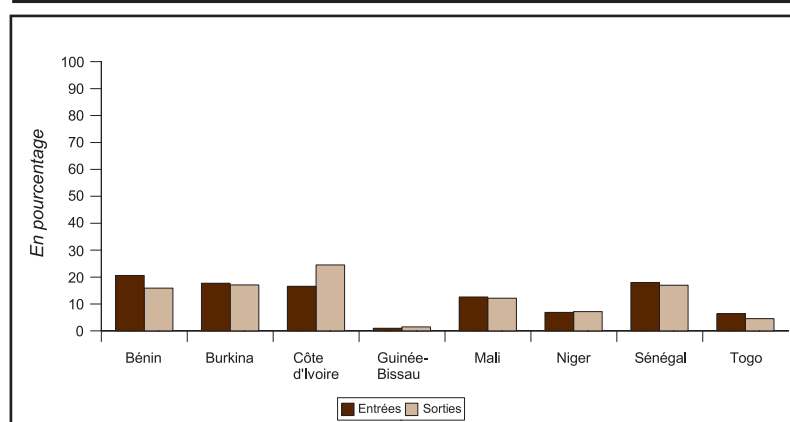
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	TOTAL
Billets									
Entrées									
Valeur	1 289 820,5	1 108 645,0	1 039 767,1	63 849,8	789 882,3	428 416,0	1 128 407,3	403 035,4	6 251 823,4
(en %)	20,6	17,7	16,6	1,0	12,6	6,9	18,0	6,4	100,0
Nombre	185,1	180,4	198,7	13,1	121,0	85,2	186,7	87,6	1 057,9
Pièces									
Entrées									
Valeur	985,6	260,6	17,1	208,0	391,7	184,2	1 948,9	835,5	4 831,7
(en %)	20,4	5,4	0,4	4,3	8,1	3,8	40,3	17,3	100,0
Nombre	6,1	2,4	0,3	0,7	1,6	2,1	6,9	3,0	23,2

Valeur en millions de FCFA.

Nombre en millions de vignettes.

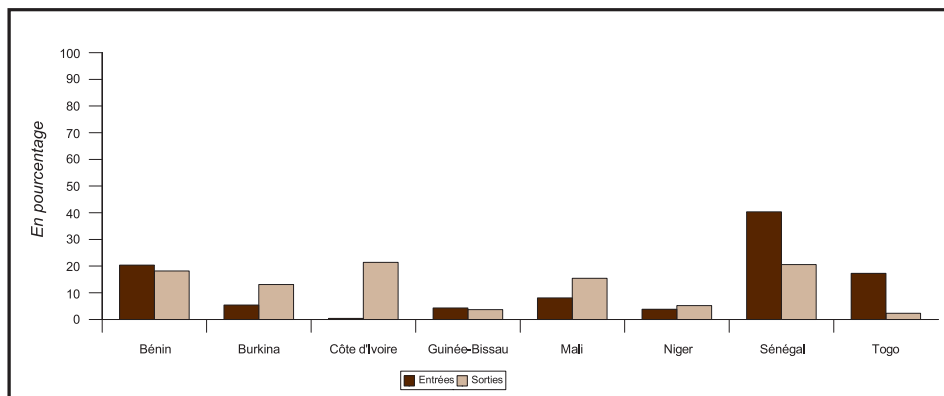
Source : BCEAO.

Graphique 22 : entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO



Source : BCEAO.

Graphique 23 : entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO



Source : BCEAO.

ENCADRE N° 3**Programme de production accélérée de billets valides**

Au cours de sa réunion du 16 juin 2006, le Gouvernement de la Banque a décidé la mise en place, sur une période de vingt-quatre (24) mois, d'un programme de production accélérée de billets valides dans toutes les Agences Principales et les Agences Auxiliaires de Bobo-Dioulasso et Sikasso qui éprouvent des difficultés à traiter leurs stocks de billets à trier.

Les principaux objectifs du programme sont le traitement intégral des stocks de billets à trier accumulés, tout en évitant une nouvelle reconstitution de ceux-ci, la production suffisante de billets valides et l'amélioration de la qualité de la circulation fiduciaire.

Le programme de production accélérée de billets valides, qui a démarré le 1^{er} août 2006, comporte deux volets : le renforcement des capacités de tri par le recrutement de trieuses temporaires et le transfert, vers les agences disposant de capacités d'accueil et/ou de tri excédentaires, d'une partie des billets à trier d'autres agences.

A fin décembre 2006, le programme de production accélérée de billets valides s'exécute de manière globalement satisfaisante. En effet :

- les stocks de billets à trier ont connu une baisse de 11,2% depuis le démarrage du programme ;
- le taux d'utilisation des billets valides dans les paiements s'élève à 76,9% ;
- les émissions de billets neufs de l'exercice 2006 sont en baisse de 43,8% en valeur et 55,5% en volume par rapport à leur niveau de l'année 2005.

1.2 - Composition de la circulation fiduciaire

A fin décembre 2006, la circulation fiduciaire (hors Banque Centrale) s'est établie à 2.470,6 milliards contre 2.213,9 milliards un an auparavant, soit une hausse de 11,6%.

Les grosses coupures ont constitué 88,4% de la circulation des billets au 31 décembre 2006 contre 85,8% à la même période de l'année 2005. En nombre, elles ont représenté 58,2% des billets en circulation contre 44,1% en 2005.

Tableau 22 : composition des billets et pièces en circulation

Coupures	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
Millions de francs CFA			
Billets	1 902 937	2 104 169	2 350 875
10 000	1 134 786	1 287 986	1 538 596
5 000	488 242	517 250	538 430
2 500	1 067	933	
2 000	140 758	162 317	171 452
1 000	121 551	122 648	102 396
500	14 870	11 373	
Autres	1 663	1 662	
Pièces	85 162	109 701	119 738
5 000			332
500	11 864	28 101	34 310
250	6 015	5 939	5 774
200	4 412	11 584	14 299
100	33 487	33 882	34 474
50	13 338	13 704	14 128
25	6 473	6 733	6 924
10	5 611	5 743	5 807
5	3 353	3 406	3 432
1			258
Total	1 988 099	2 213 870	2 470 613

Source : BCEAO.

ENCADRE N° 4

Musée de la monnaie de la BCEAO

Inauguré le 13 mai 2002, le Musée de la Monnaie est installé dans l'enceinte du Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il couvre une superficie de 600 m². Le Musée abrite une collection numismatique, des objets et des images relatifs à la fabrication du billet de banque et de la pièce de monnaie.

Le Musée de la Monnaie, lieu de découverte et de recherche, offre aux visiteurs la possibilité de suivre l'évolution de la monnaie depuis la création de la Banque du Sénégal (1853) jusqu'à l'avènement des billets BCEAO type 2003.

Il permet la découverte de multiples facettes des signes monétaires, vus comme moyens de paiement, œuvres d'art, livres d'histoire, traités de droit, dépositaires des symboles conservatoires de nos traditions, us et coutumes, système pondéral (troc, poids akan à peser l'or, etc.).

Le cauris, cyprea moneta, originaire des Îles Maldives, monnaie étalon pendant près de dix siècles en Afrique de l'Ouest est magnifié. Cette monnaie, que remplaçait, en cas de nécessité, les marginelles, doit son lustre à sa divisibilité et au mythe de fécondité qui lui était attaché.

A cette riche palette de valeurs, s'ajoutent les photos des Agences Principales de la BCEAO mettant en exergue la richesse de nos architectures, véritables mariages entre le canon hellénistique (de la Grèce ancienne) et le style soudanais, d'une part, et entre ce canon et la tradition africaine, d'autre part.

Le découpage de la salle d'exposition du Musée de la Monnaie en deux (02) zones intègre deux bornes audiovisuelles qui diffusent des films mettant en relief les graphismes et les thématiques des billets ayant circulé dans la Zone, ainsi que le processus de fabrication du billet de banque.



L'immeuble abritant l'imprimerie et le musée de la monnaie de la BCEAO à Dakar

2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA

2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO

Les mouvements de billets externes résultant des opérations de tri se sont chiffrés, au cours de l'exercice 2006, à 1.097,1 milliards contre 820,1 milliards l'exercice précédent, soit une hausse de 33,8%.

Les billets déplacés sont constitués principalement de ceux émis par les Agences de la Côte d'Ivoire (28,1%), du Burkina (16,1%), du Niger (14,0%), du Bénin (13,9%) et du Mali (13,4%).

Les Agences du Bénin, du Togo et du Burkina ont enregistré à leurs guichets les montants les plus importants de billets externes, avec des parts respectives de 34,5%, 21,8% et 12,1%.

Tableau 23 : mouvements de billets externes aux guichets des agences de la BCEAO (en milliards de FCFA)

	Exercice 2005 (1)			Exercice 2006 (2)			Variation (3) = (2) - (1)		
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
Bénin	185,0	113,8	71,2	378,4	152,9	225,5	193,4	39,1	154,3
Burkina	101,3	111,7	-10,4	132,8	176,7	-43,9	31,5	65,0	-33,5
Côte d'Ivoire	50,8	332,6	-281,8	70,0	307,8	-237,8	19,2	-24,8	44,0
Guinée-Bissau	4,8	33,5	-28,7	13,2	17,7	-4,5	8,4	-15,8	24,2
Mali	66,0	120,2	-54,2	101,2	147,5	-46,3	35,2	27,3	7,9
Niger	28,0	18,1	9,9	61,9	153,3	-91,4	33,9	135,2	-101,3
Sénégal	174,2	26,9	147,3	100,6	47,3	53,3	-73,6	20,4	-94,0
Togo	210,0	63,3	146,7	239,0	93,9	145,1	29,0	30,6	-1,6
UMOA	820,1	820,1	-	1 097,1	1 097,1	-	277,0	277,0	-

Source : BCEAO.

2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA

Les flux nets de capitaux entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine sont passés de 3.694,8 milliards en 2005 à 4.060 milliards, soit une progression de 9,9%.

Au **Bénin**, le déficit des mouvements nets de capitaux s'est légèrement aggravé, en passant de 20,6 milliards en 2005 à 28,1 milliards, soit une hausse de 7,5 milliards, en liaison avec une forte progression des émissions.

Au **Burkina**, le déficit des échanges financiers intra-communautaires constaté en 2005 s'est creusé, en passant de 122,5 milliards à 162,6 milliards en 2006, en dépit de l'accroissement des réceptions de capitaux.

En **Côte d'Ivoire**, une amélioration du solde négatif des échanges financiers intra-communautaires a été enregistrée. En effet, il est passé de 175 milliards en 2005 à 22,7 milliards en 2006, soit une baisse de 87%. La reprise des activités économiques au cours de l'année 2006, liée à la relative accalmie sur le front sociopolitique, a favorisé l'accroissement des mouvements de capitaux en provenance des autres pays membres de l'Union.

En **Guinée-Bissau**, la tendance excédentaire du solde des flux nets des échanges financiers intra-communautaires s'est poursuivie, en s'établissant à 12,3 milliards contre 6,5 milliards en 2005, soit une hausse de 89,2%, en liaison avec la forte croissance du volume des réceptions en provenance du Sénégal.

Au **Mali**, le déficit des transactions financières s'est contracté de 12,3 milliards, se situant à 144 milliards contre 156,3 milliards en 2005. Cette amélioration du solde négatif des transactions résulte d'une forte croissance des mouvements d'entrées de ressources, nonobstant un flux relativement important de sorties à destination de l'ensemble des pays de l'Union.

Au **Niger**, le flux net des capitaux s'est dégradé, en passant d'un excédent de 2,3 milliards en 2005 à un déficit de 13,3 milliards, soit une accentuation de 15,6 milliards, liée à l'accroissement du volume des sorties de fonds à destination des pays de l'Union.

Au **Sénégal**, la tendance excédentaire du solde net des deux dernières années a connu un repli de 38,6 milliards, en s'établissant à 235,0 milliards en 2006. Cette situation résulte d'une forte augmentation des transferts de capitaux vers le reste de l'UMOA.

Au **Togo**, les flux nets des transactions ont enregistré une nette amélioration, en passant d'un flux net négatif de 141,6 milliards en 2005 à 29,4 milliards, soit une baisse de 79,2%. Cette embellie est consécutive à l'accroissement du volume des entrées de capitaux et à la baisse relative des émissions vers les autres pays membres de l'Union.

Tableau 24 : dispositions entre les pays de l'UMOA (en millions de francs CFA)

	2005			2006			Variations (2)-(1)
	Réceptions	Emissions	Flux nets (1)	Réceptions	Emissions	Flux nets (2)	
Bénin	329 815	350 391	-20 576	420 388	448 452	-28 064	-7 488
Burkina	364 798	487 335	-122 537	378 895	541 447	-162 552	-40 015
Côte d'Ivoire	1 040 593	750 659	289 934	1 107 066	839 848	267 218	-22 716
Guinée-Bissau	28 652	22 192	6 460	44 588	25 767	18 821	12 361
Mali	343 974	500 327	-156 353	424 508	568 425	-144 017	12 336
Niger	172 471	170 169	2 302	177 859	191 119	-13 260	-15 562
Sénégal	788 495	514 909	273 586	844 252	609 279	234 973	-38 613
Togo	434 417	575 968	-141 551	502 643	532 128	-29 485	112 066
Siège	191 546	322 811	-131 265	159 859	303 493	-143 634	-12 369
Total	3 694 761	3 694 761	0	4 059 958	4 059 958	0	0

Source : BCEAO.

3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR

3.1 - Opérations sur billets avec l'étranger

Au 31 décembre 2006, la contre-valeur de l'encaisse en billets euros s'est élevée à 18,2 milliards de francs CFA contre 3,4 milliards de francs CFA l'année précédente. Cette évolution s'explique par les entrées importantes enregistrées aux guichets, d'une part, des Agences Principales de la BCEAO de Cotonou et de Niamey en relation avec le commerce frontalier avec le Nigeria et, d'autre part, de l'Agence Principale de Lomé, avec la reprise de l'activité touristique au Togo.

Aucun rapatriement sur la Banque de France n'a été effectué au cours de l'exercice.

3.2 - Transferts scripturaux

Les transferts de fonds entre l'UMOA et l'extérieur, exécutés par le canal de la Banque Centrale, ont été effectués en 2006 dans un contexte général favorable, marqué par la réduction du service de la dette induite par l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) et des efforts soutenus de rapatriements des recettes d'exportations.

Les flux de fonds se sont soldés par des entrées nettes de devises d'une contre-valeur de 66,3 milliards contre des sorties nettes de 185,7 milliards en 2005. Cette évolution résulte de la baisse des sorties nettes de fonds des banques et de la hausse des excédents nets des Trésors nationaux.

Les transferts émis par les banques sur l'extérieur sont demeurés sur leur tendance haussière, en ressortant, au cours de l'année 2006, à 1.321,0 milliards contre 1.228,4 milliards en 2005, soit une progression de 92,6 milliards. Les réceptions de fonds des banques se sont établies à leur plus haut niveau depuis l'année 2002, à 1.035,2 milliards, en hausse de 286,9 milliards. La situation nette des transferts bancaires est ainsi ressortie déficitaire de 285,8 milliards contre un déficit de 480,1 milliards en 2005, soit une amélioration de 194,3 milliards.

Les transferts émis par les Trésors nationaux et autres organismes publics vers l'étranger se sont élevés à 383,4 milliards contre 343,8 milliards en 2005, soit une hausse de 39,6 milliards. Les transferts reçus se sont chiffrés à 723,0 milliards contre 628,3 milliards en 2005, en progres-

sion de 94,7 milliards. En définitive, les flux de transferts des Trésors et autres organismes publics se sont soldés par des entrées nettes de fonds de 339,6 milliards contre 284,5 milliards en 2005.

Concernant les transactions effectuées au titre des mécanismes de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), aucune opération n'a été enregistrée au cours de l'année 2006 entre la BCEAO et les autres banques centrales membres de l'AMAO. Par ailleurs, le Comité des Gouverneurs des banques centrales des Etats membres de la CEDEAO a convenu, lors de sa 34^{ème} réunion ordinaire tenue en décembre 2006, de la nécessité pour l'AMAO de se désengager de la gestion opérationnelle du mécanisme de compensation dans sa forme actuelle.

Tableau 25 : flux des transferts via la BCEAO - exercice 2006

	Transferts reçus		Transferts émis		Soldes	
	En millions de francs CFA					
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Banques	748 291	1 035 177	1 228 410	1 320 987	-480 119	-285 810
Trésors et organismes publics	628 275	723 032	343 783	383 388	284 492	339 644
Divers agents économiques	50 555	59 529	40 579	47 075	9 976	12 454
TOTAL	1 427 121	1 817 738	1 612 772	1 751 450	-185 651	66 288

Source : BCEAO.

Tableau 26 : flux des transferts via l'AMAO - exercice 2006

	Transferts reçus		Transferts émis		Soldes	
	En millions de francs CFA					
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
AMAO	163	0	0	0	163	0

Source : BCEAO.

4 - FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT

La modernisation des systèmes de paiement de l'UEMOA, initiée par la BCEAO depuis 1999, vise le renforcement des infrastructures de base du secteur financier, la réduction des

coûts et des délais de traitement des opérations de paiement au sein de la sous-région, l'amélioration de la sécurité des opérations et la promotion des nouveaux instruments de paiement. Ainsi, la réforme des nouveaux systèmes de paiement s'articule autour des trois axes majeurs suivants :

- la modernisation du système d'échange et de règlement des transactions de gros montants, avec la mise en place d'un système de règlement brut en temps réel pour les paiements d'importance systémique. Ce système est connu sous la dénomination de Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) ;
- l'automatisation du système d'échange et de règlement des transactions de petits montants, à savoir les paiements de masse, avec le démarrage d'un système de compensation multilatérale automatisé, dénommé Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA -UEMOA) ;
- le développement d'un système interbancaire de paiement par cartes à l'échelle de l'Union, à mettre en place par le secteur bancaire sous l'impulsion de la BCEAO.

L'année 2006 au niveau des nouveaux systèmes de paiement a été marquée par les principaux événements suivants :

- le démarrage de SICA-UEMOA intervenu successivement au cours de l'année 2006 au Sénégal, au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Bénin ;
- l'entrée en vigueur de l'Instruction N° 01/SP/2006 du 31 juillet 2006, relative à l'émission de la monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique ;
- les tests concluants sur la solution monétaire interbancaire régionale ;
- l'adoption de la politique de surveillance des systèmes de paiement de l'Union ;
- le démarrage du règlement des opérations compensées de la Bourse dans STAR-UEMOA.

4.1 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)

Les activités réalisées au titre du fonctionnement de STAR-UEMOA pour l'année 2006 concernent les tâches courantes de gestion opérationnelle et de support aux participants (Agences Principales, Siège de la BCEAO, banques, Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI)), la mise en place de l'infrastructure technique pour le déversement des opérations compensées de SICA-UEMOA, du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et de la monétique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des avances intra-journalières et la révision des manuels de procédures.

Ainsi, à la suite du démarrage au cours de l'année 2006 de SICA-UEMOA au Bénin, au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, après celui du Mali en novembre 2005, les soldes issus des opérations compensées de ce système ont été réglés normalement dans STAR-UEMOA.

De même, à l'issue des tests qui se sont avérés concluants et de la définition de schémas comptables appropriés aux opérations compensées de la Bourse, STAR-UEMOA a enregistré, le 03 février 2006, le règlement des opérations compensées du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) avec la participation de toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'Union.

Par ailleurs, dans le cadre du règlement des opérations compensées de la monétique dans STAR-UEMOA, la BCEAO a réalisé les diligences nécessaires (signature d'une convention, transmission des fichiers et clés de tests) en vue de permettre au Centre de Traitement Monétaire Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA) de réaliser ses tests d'opérations réelles et d'envisager le démarrage du déversement des soldes compensés de la monétique interbancaire dans STAR-UEMOA.

Concernant l'intégration d'un processus d'avances intra-journalières pour l'automatisation de la gestion des titres conservés à la BCEAO, le Groupe de Projet Technique « TRESOR » a poursuivi ses travaux qui ont permis l'élaboration d'un cahier de charges devant servir à la réalisation de l'appel d'offres pour l'acquisition du logiciel de gestion automatisée des titres de la BCEAO et des avances intra-journalières.

Après deux années de fonctionnement et au regard des expériences acquises de la combinaison de certaines difficultés et de l'obsolescence des modes opératoires prévus au démarrage du système, il est apparu nécessaire de réviser les manuels de procédures de STAR-UEMOA. Ce travail a démarré au cours de l'année 2006.

Ainsi, après trente (30) mois de fonctionnement de STAR-UEMOA, l'objectif poursuivi visant à mettre à la disposition des utilisateurs des services de qualité, a permis de hisser le système de règlement de montants bruts en temps réel de la BCEAO à un rang honorable, en le rendant plus compétitif au regard des standards internationaux en la matière.

Il convient de relever également une appropriation du système par les utilisateurs, se matérialisant par une participation active des banques de l'Union, un accroissement en nombre et en valeur des échanges effectués dans le système, l'amélioration tant qualitative

que quantitative des indicateurs de performance du système (taux de rejet, délais de règlement des opérations, disponibilité du système et réduction des risques), qui se sont traduits par les résultats suivants :

- la participation de toutes les banques de l'Union aux journées d'échange, avec un nombre moyen journalier de 66 participants, contre 58 en 2005 ;
- l'enregistrement de la participation de quatorze (14) banques nouvellement installées dans l'Union au cours de l'année 2006 ;
- le nombre moyen journalier d'opérations traitées s'est accru considérablement sur la période en passant de 734 en 2005 à 1.119 en 2006, soit une progression de 52,5% ;
- la valeur moyenne journalière des opérations réglées ressort à 133,2 milliards en 2006, contre 103,3 milliards en 2005, soit une hausse de 28,9% ;
- le taux de rejet pour manque de fonds s'est établi en moyenne à 0,06% en 2006 contre 0,1% en 2005, largement en dessous de la norme maximale de 1% ;
- la réduction significative des incidents de fonctionnement du système au cours de cette année.

Tableau 27 : évolution de quelques indicateurs de STAR-UEMOA en 2006

Mois	Nombre moyen journalier de paiements	Valeur moyenne journalière des paiements. (milliards FCFA)	Liquidité moyenne journalière des banques (milliards FCA)	Taux moyen de rejets financiers (en %)	Délai moyen de règlement des transactions (en seconde)
Janvier	785	96,5	359,5	0,1	31,0
Février	960	120,8	385,2	0,2	36,0
Mars	994	120,1	415,4	0,1	25,0
Avril	957	122,0	433,9	0,1	27,0
Mai	1 043	127,1	428,0	0,1	15,0
Juin	974	120,9	432,6	0,05	32,0
Juillet	1 094	130,8	472,9	0,05	33,0
Août	1 141	132,6	463,4	0,06	31,0
Septembre	1 123	132,8	472,9	0,03	24,0
Octobre	1 315	134,7	494,8	0,02	27,4
Novembre	1 388	160,4	474,1	0,02	35,4
Décembre	1 659	199,1	395,4	0,05	175,0
Moyenne générale	1 119	133,2	435,7	0,06	41,0

Source : BCEAO.

4.2 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)

Les actions réalisées au titre de la mise en œuvre du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) ont concerné le suivi du fonctionnement opérationnel dans les pays où le système a démarré, ainsi que l'organisation du démarrage de SICA-UEMOA dans les autres pays.

Ainsi, le démarrage de SICA-UEMOA est intervenu au Sénégal le 19 janvier 2006, au Burkina le 29 juin 2006, en Côte d'Ivoire le 03 août 2006 et au Bénin le 09 novembre 2006, portant ainsi le nombre des pays en production à cinq.

A la suite du démarrage de SICA-UEMOA dans cinq pays de l'Union, il convient de signaler une croissance continue du nombre d'opérations échangées tout au long de l'année.

Au 31 décembre 2006, le nombre total des opérations est ressorti à 3.143.397 pour une valeur de 8.990 milliards de FCFA.

Le niveau des échanges d'instruments dans l'Union est passé de 411.232 opérations au premier trimestre à 1.301.308 opérations au quatrième trimestre de l'année 2006. Cette forte croissance de 216,4% du nombre d'opérations s'explique notamment par l'entrée en production de SICA-UEMOA au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Bénin au cours du deuxième semestre 2006.

Les chèques constituent la majeure partie des instruments échangés, avec 92,7% du nombre total des opérations, suivis des virements 5,2% et des effets de commerce 2,1%. Ainsi, le nombre de chèques est passé de 388.457 au 1^{er} trimestre à 1.193.057 au 4^{ème} trimestre, soit une progression de 207,1%.

En valeur, les opérations ont progressé de 1.113,1 à 3.331,8 milliards, soit une évolution de 199,3% entre le 1^{er} et le 4^{ème} trimestre 2006.

Tableau 28 : données caractéristiques des échanges dans SICA-UEMOA au 31 décembre 2006

Pays	Total		Répartition par type d'instruments					
	Valeur (milliards de FCFA)	Nombre	Chèques		Effets de commerce		Virements	
			Valeur (milliards de FCFA)	Nombre	Valeur (milliards de FCFA)	Nombre	Valeur (milliards de FCFA)	Nombre
Bénin	115	29 130	111	27 793	2	49	2	1 288
Burkina	552	196 341	534	194 241	16	1 142	2	958
Côte d'Ivoire	2 831	1 025 701	2 484	932 248	265	34 610	82	58 843
Mali	1 478	262 990	1 388	260 141	90	2 621	0	228
Sénégal	4 014	1 629 235	3 601	1 501 134	290	26 917	123	101 184
Total UEMOA	8 990	3 143 397	8 118	2 915 557	663	65 339	209	162 501

Source : BCEAO.

L'essentiel des opérations est concentré en Côte d'Ivoire et au Sénégal. En effet, la part relative, par pays et par type d'instrument

échangé au niveau de l'Union pour l'année 2006 se présente comme suit :

Tableau 29 : part par pays de chaque type d'instrument de paiement échangé dans l'Union en 2006

Instruments de paiement		Total UEMOA (en %)	Pays				
			Bénin (en %)	Burkina (en %)	Côte d'Ivoire (en %)	Mali (en %)	Sénégal (en %)
Chèques	Nombre	100,00	0,95	6,66	31,97	8,92	51,49
	Valeur	100,00	1,37	6,58	30,60	17,10	44,36
Effets de commerce	Nombre	100,00	0,07	1,75	52,97	4,01	41,20
	Valeur	100,00	0,30	2,41	39,97	13,57	43,74
Virements	Nombre	100,00	0,79	0,59	36,21	0,14	62,27
	Valeur	100,00	0,96	0,96	39,23	0,00	58,85

Source : BCEAO.

En ce qui concerne les pays où le système n'a pas démarré, il convient de noter que les préparatifs connaissent une avancée notable avec la mise à jour des feuilles de route pour chaque place et la programmation du démarrage en Guinée-Bissau, au Togo et au Niger en 2007.

4.3 - Système monétique interbancaire régional

Les diligences accomplies dans le cadre de la mise en place du système monétique interbancaire ont porté sur le suivi de l'installation technique du Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA), la réalisation d'une étude sur la compensation des opérations monétiques, la participation aux rencontres statutaires des organes des structures monétiques interbancaires et l'examen des demandes d'agrément pour l'émission de monnaie électronique.

S'agissant du suivi de la mise en place du CTMI-UEMOA, la BCEAO a réalisé de nombreuses actions au nombre desquelles, il convient de retenir l'atelier de travail consacré à l'élaboration du cahier de mise en œuvre du CTMI-UEMOA, tenu dans ses locaux, du 31 janvier au 15 février 2006. L'objectif de cette session conduite par les structures monétiques régionales en liaison avec le fournisseur, les émetteurs internationaux et les banques pilotes, a été d'initier le lancement de la préparation

technique des banques à travers l'identification des pré-requis au démarrage et l'élaboration du planning de mise en production du CTMI-UEMOA. Il s'en est suivi le lancement de la phase pilote du CTMI-UEMOA en vue de synchroniser la mise en place de la solution monétique avec la préparation des banques.

Dans ce contexte, la BCEAO a pris part aux différentes rencontres du Comité de Pilotage, regroupant les prestataires techniques et les structures monétiques interbancaires. Ces rencontres ont permis la réalisation de grandes avancées dans la mise en place du CTMI-UEMOA. Ainsi, l'aménagement des locaux techniques a été finalisé et la réception du bâtiment a eu lieu en décembre 2006.

S'agissant de la solution monétique, le CTMI-UEMOA a procédé le 15 décembre 2006 à la réalisation d'une série de tests de transactions interbancaires mettant en relation, d'une part, une banque installée au Sénégal et une autre basée au Mali et, d'autre part, deux banques maliennes.

La réalisation de l'ensemble des pré-requis et le succès des premiers tests interbancaires ont permis de programmer la mise en production du CTMI-UEMOA pour l'année 2007.

L'année écoulée a été également marquée par la réalisation d'une étude pour la détermination de la solution optimale pour la compen-

sation des opérations monétiques domestiques dans l'Union, en tenant compte des systèmes existants (SICA-UEMOA et STAR-UEMOA), ainsi que des contraintes techniques et organisationnelles. Les conclusions de cette étude ont permis de retenir la compensation des opérations monétiques domestiques par le CTMI-UEMOA et le déversement des soldes nets multilatéraux et leur règlement dans STAR-UEMOA. Cette proposition a été adoptée au cours des réunions extraordinaires du Comité de Direction, tenues en octobre 2006 à Abidjan.

Dans le cadre de l'appui apporté au projet monétique sous régional, la BCEAO a pris part aux Assises du GIM-UEMOA et du CTMI-UEMOA, tenues du 12 au 16 juin 2006 à Dakar, les 02 et 03 octobre 2006 à Abidjan, puis du 11 au 15 décembre 2006 à Bamako. Ces rencontres ont permis la prise d'importantes décisions en ce qui concerne l'émission des cartes interbancaires et l'utilisation de celles-ci comme instrument de paiement :

- le rachat par le CTMI-UEMOA du parc de Terminaux de Paiement Electronique (TPE) installé par les banques membres du GIM-UEMOA, dans le cadre de la mise en place de l'acquisition commerçant dans l'Union ;
- l'initiation des négociations avec Mastercard en vue de l'utilisation de son algorithme MCHIP dans la perspective de l'émission des cartes « GIM-Pures » ;
- la mise en place d'une Centrale d'achat, en conférant au CTMI-UEMOA la charge de négocier les meilleurs tarifs avec les fournisseurs, sur la base des besoins exprimés par chacun des adhérents à cette Centrale.

Conformément à ses prérogatives émanant de l'Instruction N° 01/SP/2006 du 31 juillet 2006 et lui conférant le privilège de l'agrément des établissements émetteurs de monnaie électronique, la BCEAO a instruit les demandes d'agrément à l'émission de monnaie électronique émanant de cinq promoteurs.

ENCADRE N° 5

Monnaie électronique dans l'UEMOA

Le développement du commerce électronique dans l'Union et l'émergence d'initiatives privées d'émission de moyens de paiement électroniques ont rendu nécessaire la mise en place d'un cadre réglementaire applicable à l'activité d'émission de monnaie électronique. Ainsi, l'année 2006 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'Instruction n° 01/SP/2006 du 31 juillet 2006 de la BCEAO relative à l'émission de monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique.

Ce texte a été élaboré en vue de promouvoir l'utilisation des instruments de paiement électronique dans l'Union. A cet égard, il facilite l'introduction dans le paysage financier de l'Union d'un nouveau type d'instrument de paiement avec l'avènement des établissements émetteurs et/ou distributeurs de monnaie électronique. Ces structures, qui ne bénéficient pas du statut de banque, disposent de la faculté d'émettre de la monnaie électronique dans des conditions strictes définies par l'Instruction, permettant d'assurer la protection du public. L'établissement de monnaie électronique se consacre exclusivement à l'émission de monnaie électronique, à la mise à disposition du public de monnaie électronique et à la gestion de la monnaie électronique en circulation. Cette Instruction permet également aux Systèmes Financiers Décentralisés, qui constituent un vecteur essentiel pour l'émergence d'une monétique de masse dans l'UEMOA, d'émettre de la monnaie électronique en se conformant à des règles précises.

La monnaie électronique représente une créance sur l'émetteur, stockée sur un support électronique notamment une carte. Cette créance émise contre une remise de fonds ne nécessite pas la détention d'un compte bancaire. La monnaie électronique peut prendre diverses formes, représentées soit par une carte physique prépayée, soit de manière virtuelle à l'aide d'outils informatiques. Dans ce dernier cas, une carte virtuelle destinée au paiement en ligne est émise en contrepartie des fonds reçus. Le porte-monnaie électronique se distingue des autres types de cartes pré-payées (cartes téléphoniques, cartes de carburant pré-payées) par le fait qu'il est accepté comme instrument de paiement par des tiers autres que l'émetteur.

Afin de garantir une gestion saine et prudente des établissements émetteurs de monnaie électronique et pour protéger les porteurs, l'Instruction instaure un dispositif prudentiel régissant l'exercice de l'activité des établissements concernés.

A cet égard, les activités des établissements de monnaie électroniques sont assujetties à l'octroi d'un agrément par la Banque Centrale et soumises à la supervision des Autorités monétaires et de contrôle. Des missions d'inspection menées conjointement par la BCEAO et la Commission Bancaire de l'UMOA seront organisées dans le cadre de l'exercice de la surveillance de ces établissements.

Les mesures instituées visent à s'assurer de la transparence des opérations, à prévenir le blanchiment de capitaux et à prémunir le public contre une éventuelle défaillance financière de l'émetteur de monnaie électronique.

Ainsi, il est fait obligation à l'émetteur, pendant la période de validité de l'instrument support de la monnaie électronique de garantir le remboursement des sommes stockées sur la carte.

Au total, l'Instruction définit un cadre juridique propice au développement de la monnaie électronique dans l'UEMOA, tout en assurant la protection des populations. Elle contribue ainsi à la stabilité financière de l'Union.

4.4 - Textes réglementaires

La consolidation progressive du cadre légal des systèmes de paiement de la BCEAO s'est poursuivie au cours de cette année 2006, avec l'entrée en vigueur de l'Instruction N° 01/SP/2006 du 31 juillet 2006, relative à l'émission de monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique. Ce texte a pour objectif de circonscrire tous les risques liés à l'émission de la monnaie électronique, de protéger les populations et de préserver la stabilité financière de l'Union.

La protection des noms des nouveaux systèmes de paiement de la BCEAO, à savoir SICA-UEMOA et STAR-UEMOA, a été réalisée en 2006 au sein de l'Union Européenne. Les diligences sont en cours pour la protection des noms des systèmes de la BCEAO aux USA et au Canada.

4.5 - Système de télécommunications

Au titre des télécommunications, les principales réalisations ont concerné le déploiement et le suivi du fonctionnement opérationnel du réseau de télécommunications, reliant les banques aux sites de la BCEAO, dans le cadre de la préparation du démarrage de SICA-UEMOA et des opérations de la monétique sous régionale.

Ainsi, en relation avec les opérateurs nationaux de télécommunications, le réseau d'accès des participants a été mis en place, au cours de l'année 2006, au Bénin et au Togo.

En Guinée-Bissau, la mise en place des liaisons entre les participants et la Banque Centrale se fera directement dans les nouveaux locaux de l'Agence Principale de la BCEAO après le déménagement.

4.6 - Normalisation bancaire et financière

Dans le cadre de la mise en place du Bureau de normalisation bancaire et financière au sein de l'UEMOA, en relation avec la communauté bancaire et les autres acteurs concernés (GIM-UEMOA, BRVM, CREPMF.), la BCEAO a conduit plusieurs travaux qui ont abouti à l'élaboration des projets de Statuts du Comité Ouest Africain d'Organisation de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI).

La BCEAO a pris part du 11 au 13 octobre 2006 à Ouagadougou (Burkina) à la mise en place du Conseil du Secrétariat Régional de Normalisation, de Certification et de la promotion de la Qualité (NORMCERQ), structure chargée de l'élaboration des normes régionales. Il convient de signaler que le CONOBAFI est membre statutaire de NORMCERQ.

Les travaux concernant la normalisation bancaire et financière ont également porté sur la revue des normes du chèque, du billet à ordre et de la lettre de change.

A cet égard, la BCEAO a élaboré des projets de normes qui ont été examinés au cours d'un séminaire organisé, du 03 au 05 mai 2006, au Siège de la BCEAO avec la participation des banques et des imprimeurs installés dans l'Union.

Les principales conclusions de cette rencontre se présentent comme suit :

- adoption d'une nouvelle norme de chèque qui prévoit une évolution de la ligne de marquage à caractères magnétisables codés à 7 bâtonnets (CMC7) et une révision des mentions à porter sur la formule du chèque ;
- adoption des projets de norme proposés pour la lettre de change et le billet à ordre avec les amendements portant sur l'identifiant de l'effet.

A la suite de la validation de ces projets de normes, la BCEAO a initié des réflexions sur les impacts de la mise en œuvre de cette nouvelle norme du chèque et des autres effets de com-

merce sur les systèmes d'information des banques et sur le processus de fabrication de ses instruments de paiement. L'entrée en vigueur des nouvelles normes est prévue en 2008.

Le programme 2007 de NORMCERQ pour l'élaboration des normes UEMOA a retenu d'examiner les projets de norme du chèque et des autres effets de commerce (lettre de change et billet à ordre).

4.7 - Centrale des incidents de paiement

Les activités réalisées dans le cadre de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP) ont porté sur l'analyse mensuelle des incidents de paiement et le suivi de la mise en place du nouveau dispositif organisationnel de la CIP.

L'analyse des incidents de paiement a porté sur les statistiques de la CIP. Ces données sont récapitulées dans le tableau 30.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif organisationnel de la CIP, la BCEAO a procédé au suivi des tests de déclarations de fichiers de titulaires de comptes. Deux réunions du Comité de Pilotage (institué pour le suivi de la réalisation des travaux concernant la CIP) ont été organisées au cours de cette année.

La première rencontre du 20 juillet 2006 a été consacrée à l'examen de l'état d'avancement de la préparation des Etablissements Teneurs de Comptes (ETC) et la seconde, tenue le 28 novembre 2006, a porté sur l'analyse des impacts sur la nouvelle application informatique de la CIP de la restructuration du numéro de la carte nationale d'identité intervenue au Sénégal.

Au total, la mise en place des nouveaux systèmes de paiement a enregistré d'importantes avancées en 2006. Ainsi, le fonctionnement de STAR-UEMOA, après deux ans et demi d'activités, est globalement satisfaisant. SICA-UEMOA est opérationnel dans cinq pays et sa mise en production dans tous les pays de l'Union sera achevée en 2007. Pour ce qui concerne la CIP et le système interbancaire de paiement par cartes, leur démarrage est prévu également dans le courant de l'année 2007.

Tableau 30 : données issues de la centralisation des incidents de paiement à fin décembre 2006

DONNEES	FICOB*			FCC**		
	Nombre de comptes		Taux de constitution (en %)	Nombre de déclaration d'incidents de paiement	Nombre de régularisation	Taux de régularisation (en %)
PAYS	Déclarés	Détenus				
Bénin	223 898	530 187	42,23	104	0	0,00
Burkina	123 930	153 360	80,81	1 991	887	44,55
Côte d'Ivoire	298 415	325 921	91,56	7 486	1 662	22,20
Guinée-Bissau	8 930	9 081	98,34	0	0	0,00
Mali	152 798	308 254	49,57	-	0	0,00
Niger	82 501	88 536	93,18	163	22	13,50
Sénégal	286 675	382 030	75,04	9 453	3 186	33,70
Togo	97 352	98 193	99,14	61	20	32,79
Total	1 274 499	1 895 562	629,90	19 258	5 777	30,00
Moyenne	159 312	236 945	78,73	1 662	722	-

* Fichier des Comptes Bancaires.

** Fichier des Centralisations des Incidents sur les Chèques.

Source : BCEAO.

ENCADRE N° 6

Principales conclusions de l'enquête auprès des usagers des systèmes de paiement dans les pays de l'UEMOA

Une enquête visant la mise à jour des indicateurs de mesure d'impact a été réalisée en 2005 et publiée en 2006. Elle fait suite à une première enquête réalisée en 2001 par un cabinet international, qui a permis d'identifier les indicateurs qualitatifs et quantitatifs de base à utiliser pour la mesure de l'impact de la modernisation des systèmes de paiement sur les bénéficiaires.

Les principaux indicateurs identifiés concernent :

- la densification du secteur financier ;
- les conditions d'ouverture de comptes ;
- le nombre de comptes ouverts dans le secteur bancaire ;
- le coût unitaire des services bancaires ;
- la part de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire ;
- le délai d'encaissement des valeurs et d'exécution des opérations financières.

Les résultats de l'enquête révèlent une amélioration des indicateurs de base identifiés lors de la première étude et permettent de tirer les principales conclusions ci-après relatives aux instruments de paiement et aux trois nouveaux systèmes que sont le système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), le Système Interbancaire de Compensation Automatisée dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) et la monétique interbancaire régionale.

En ce qui concerne les **instruments de paiement** utilisés dans l'UEMOA, les résultats révèlent notamment les points ci-après :

- une contraction de la part de la monnaie fiduciaire dans la masse monétaire qui est passée de 37% en 2001 à 30% en 2004, révélant ainsi une utilisation accrue de la monnaie scripturale ;
- une progression de l'utilisation de la carte bancaire, du fait notamment de l'augmentation du nombre de banques émettrices de cartes. Toutefois, le taux d'utilisation de la carte bancaire au sein de la population bancarisée reste faible par rapport aux objectifs fixés dans le cadre de la réforme ;
- le chèque est le moyen de paiement scriptural le plus répandu après la monnaie fiduciaire. Son développement est dû, entre autres, à la pratique du chèque non barré dans la plupart des pays de l'Union. La pratique du chèque non barré entraîne la baisse du volume des espèces en circulation, mais reste un facteur limitatif pour la bancarisation de l'Union ;
- le virement est le moyen de paiement scriptural le plus utilisé après le chèque. Il est plus usité dans le cadre des opérations interbancaires ou internationales ;
- l'utilisation des moyens de paiement innovants, tels que le commerce électronique et le porte monnaie électronique est à un stade embryonnaire dans la région.

Par rapport aux nouveaux **systèmes de paiement**, l'enquête révèle les résultats ci-après.

S'agissant de STAR-UEMOA, les structures interrogées trouvent qu'il s'agit d'un système très efficace, fiable et sécurisé pour les transferts de fonds au sein de l'UEMOA.

Selon les banques interrogées, le délai d'imputation des opérations de STAR-UEMOA au compte de la clientèle est, en moyenne, d'un jour y compris les traitements dans le système d'informations bancaires de chaque banque.

Les banques rencontrées estiment que STAR-UEMOA leur a permis :

- d'optimiser la gestion de leur trésorerie grâce à la réduction des intermédiaires et à la célérité du système ;
- de faciliter les échanges interbancaires en temps réel dans la sous-région ;
- de réduire les risques de paiement et de rendre les transactions interbancaires plus fluides ;
- de ramener le délai des transferts de fonds intra-UEMOA de 3 semaines à moins de 3 minutes ;
- de régler les soldes de compensation dans un délai acceptable.

Toutefois, l'enquête révèle que très peu d'entreprises et de particuliers connaissent le système.

En ce qui concerne le Système Interbancaire de Compensation Automatisée dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), les entités interrogées estiment qu'il permettra de réduire la longueur des séances de compensation, d'éviter le traitement manuel des opérations et de rendre plus opérationnelle la Centrale des Incidents de Paiement.

Pour ce qui concerne le système interbancaire de paiement par cartes bancaires, l'étude révèle que le nombre de banques émettrices de cartes bancaires ainsi que le réseau d'acceptation dans l'UEMOA ont connu une progression significative entre 2001 et 2005.

De même, le nombre de détenteurs de cartes bancaires a progressé sur la période d'environ 9 %, en moyenne annuelle, mais reste cependant faible par rapport à la population active (1 %). Le coût d'utilisation de la carte bancaire est jugé élevé.

Le projet de mise en place d'un système interbancaire régional de paiement par cartes bancaires est perçu, par la plupart des banques, comme une initiative salubre qui devrait permettre le développement de l'utilisation et du réseau d'acceptation de la carte bancaire.

L'évolution des indicateurs de l'impact de la réforme s'apprécie à travers la réduction de délai moyen d'ouverture d'un compte qui est passé de 14 jours en 2001 à 3 jours en 2004, pour le compte chèque et de 3 à 2 jours, pour le compte d'épargne. De même, le nombre de comptes ouverts dans les établissements bancaires est en constante progression, grâce notamment à l'augmentation du nombre de banques mais également à la multiplication des guichets de banques. Toutefois, le montant moyen minimum pour l'ouverture d'un compte d'épargne a augmenté, passant de 50.000 FCFA en 2001 à 75.000 FCFA en 2004.

Il ressort de cette étude, une amélioration de la plupart des indicateurs de mesure de l'impact de la réforme. Toutefois, il subsiste une méconnaissance, par une partie de la population, des infrastructures mises en place, qui pourrait être corrigée par la vaste campagne de communication et de sensibilisation sur les bénéfices de la réforme, en cours de préparation par la BCEAO.

IV - SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

1 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE

1.1 - Textes réglementaires

Le projet de loi-cadre sur la conception d'un cadre légal et réglementaire favorable à l'émergence d'entreprises d'investissement à capital fixe, adopté par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, lors de sa session de mars 2003, a été inséré dans l'ordre juridique de l'Etat du Bénin, par l'Assemblée Nationale, le 25 juin 2006. Dans les autres pays, le processus d'adoption de la loi est en cours.

1.2 - Evolution du réseau bancaire

Au cours de l'année 2006, le réseau bancaire de l'UMOA a poursuivi sa consolidation, à un rythme moins accéléré qu'en 2005. Le mouvement de diversification du paysage bancaire de l'Union s'est également maintenu, avec l'agrément d'une nouvelle banque spécialisée.

Ainsi, quatre (4) nouveaux agréments ont été accordés au cours de l'exercice 2006, à trois (3) établissements bancaires et à un (1) établissement financier, à travers la procédure d'installation par agrément unique. Parallèlement, les agréments de deux (2) établissements financiers ont été retirés au cours de la période.

Par pays, le réseau bancaire a été marqué par les évolutions ci-après :

- au Bénin, l'agrément a été retiré à Equipbail Bénin, à la suite de la fusion par absorption de cet établissement financier

par Crédit Africain. Par ailleurs, les dirigeants ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société absorbante, en Equipbail Bénin, avec une extension de ses activités à l'ensemble des catégories d'opérations réservées aux établissements financiers du premier groupe ;

- en Côte d'Ivoire, un agrément en qualité de banque a été accordé à la société Bridge Bank Group - Côte d'Ivoire (BBG-CI) ;
- en Guinée-Bissau, le Groupe Ecobank Transnational Incorporated (ETI), dans le cadre du renforcement de sa présence dans l'UMOA, a ouvert sa huitième filiale, avec l'agrément accordé à Ecobank Guinée-Bissau ;
- au Sénégal, le nombre d'établissements de crédit s'est accru avec l'agrément de la Banque Régionale des Marchés (BRM) et l'autorisation accordée à la Société Africaine de Crédit Automobile (SAFCA) Côte d'Ivoire, pour l'ouverture d'une succursale au Sénégal dans le cadre de la procédure d'agrément unique ;
- au Togo, le nombre d'établissements financiers a été ramené à trois (3), avec le retrait de l'agrément de la Société Togolaise de Crédit Automobile (STOCA), à sa demande.

Par ailleurs, la Commission Bancaire de l'UMOA a, lors de sa session du 27 décembre 2006, donné un avis conforme favorable à la demande d'agrément, en qualité d'établissement financier, de la Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB).

Tableau 31 : répartition des établissements de crédit par pays (*)

	12/31/2005				12/31/2006			
	Banques	Etablissements financiers	Guichets		Banques	Etablissements financiers	Guichets (**)	
			P1	P2			P1	P2
Bénin	12	2	45	0	12	1	44	0
Burkina	11	5	86	39	11	5	96	39
Côte d'Ivoire	17	2	154	1	18	2	155	1
Guinée-Bissau	3	0	6	0	4	0	7	0
Mali	12	4	67	1	12	4	67	1
Niger	10	2	28	0	10	2	28	0
Sénégal	17	3	146	1	18	4	174	1
Togo	10	4	82	2	10	3	81	2
UMOA	92	22	614	44	95	21	652	44

N.B. : P1 = guichets permanents ; P2 = guichets périodiques.

* Sur la base des arrêtés d'agrément ou de retrait d'agrément.

** Données provisoires.

Source : BCEAO.

1.3 - Activité des banques et des établissements financiers

L'activité des banques et établissements financiers de l'UMOA a été marquée par une hausse de 8,2% des emplois et de 7,2% des ressources.

Les ressources se sont établies globalement à 6.724,1 milliards à fin décembre 2006 contre 6.271,8 milliards un an plus tôt, enregistrant ainsi une progression de 452,3 milliards. Cette évolution résulte essentiellement d'un accroissement de 396,7 milliards des dépôts et emprunts et de 52,7 milliards des autres ressources. Les fonds propres nets ont légèrement augmenté de 3,0 milliards sur la période.

Les emplois se sont accrus de 448,2 milliards, pour ressortir à 5.907,0 milliards au 31 décembre 2006. L'évolution des emplois est imputable à une hausse de 387,3 milliards des crédits, dont 193,2 milliards au titre des financements à moyen et long terme, 132,4 milliards de crédits à court terme, 60,1 milliards de créances en souffrance et 1,6 milliard des opérations de crédit-bail et assimilés. Les autres emplois ont également enregistré un relèvement de 60,9 milliards par rapport à leur niveau de décembre 2005, en liaison avec une aug-

mentation de 30,4 milliards des autres immobilisations, de 17,0 milliards des divers emplois, de 12,2 milliards des titres de placement et de 1,4 milliard des immobilisations financières.

L'excédent de trésorerie des banques et établissements financiers s'est consolidé de 4,1 milliards pour se situer à 817,1 milliards à fin décembre 2006. La qualité du portefeuille des banques et établissements financiers de l'Union, appréciée sur la base du taux brut de dégradation des crédits, s'est détériorée de 1,0 point de pourcentage au cours de la période sous revue, pour s'établir à 18,5% en décembre 2006. Le taux net de dégradation a connu également une accentuation de 0,7%, pour s'établir à 7,9% à fin 2006. La couverture des créances compromises par les provisions a baissé de 1,0 point de pourcentage. En effet, les provisions constituées en 2006 représentent 62,5% des créances en souffrance contre 63,5% en 2005.

Les évolutions décrites ci-dessus correspondent à peu d'éléments près à celles des activités des **banques**, dont les ressources et les emplois représentent respectivement 98,6% et 98,7% de ceux de l'ensemble du système bancaire au 31 décembre 2006.

En effet, les ressources des banques sont ressorties à 6.629,3 milliards en décembre 2006, en hausse de 467,6 milliards par rapport au 31 décembre 2005. Les emplois se sont établis à 5.830,9 milliards en 2006 contre 5.362,0 milliards un an auparavant, en augmentation de 468,9 milliards. La trésorerie des banques a, par conséquent fléchi de 1,2 milliard pour se situer à 798,4 milliards à fin décembre 2006. Le taux brut de dégradation des crédits s'est accru de 1,3 point de pourcentage pour se fixer à 18,5%. Le taux net de dégradation a connu une hausse de 0,7 point de pourcentage, en passant à 7,8% en 2006.

L'évolution des activités des **établissements financiers** au cours de la période est caractérisée par une baisse plus accentuée des emplois que des ressources. En effet, les ressources ont diminué de 15,4 milliards pour se situer à 94,8 milliards à fin décembre 2006, tandis que les emplois ont enregistré un recul de 20,7 milliards, ressortant à 76,1 milliards contre 96,3 milliards un an plus tôt. La trésorerie nette s'est améliorée de 5,3 milliards, en s'inscrivant à 18,7 milliards à fin décembre 2006. La qualité du portefeuille de crédits des établissements financiers de l'Union s'est améliorée en 2006. Ainsi, le taux brut de dégradation du portefeuille est ressorti à 20,1% en 2006 contre 32,6% en 2005, soit une baisse de 12,5 points de pourcentage. Le taux net de dégradation a cependant enregistré une amélioration moins marquée de 0,3%, en passant de 9,0% en 2005 à 8,7% en 2006.

1.4 - Situation au regard du dispositif prudentiel

Au 30 septembre 2006, le ratio moyen de couverture des risques, mesurant le rapport entre les fonds propres effectifs et les risques pondérés des banques et établissements financiers de l'Union, s'est établi à 8,56% contre 9,17% à fin décembre 2005. Celui des banques, situé à 8,28% à fin décembre 2005, a fléchi à 8,01% à fin septembre 2006, pour une norme réglementaire de 8%. La proportion des banques et établissements financiers respectant la norme de solvabilité s'est légèrement dégradée, en passant de 70% en décembre 2005 à 67% à fin septembre 2006.

Concernant le coefficient de liquidité, la proportion de banques et d'établissements financiers qui respectaient la norme minimale de 75%, a augmenté de 2,0 points de pourcentage pour s'établir à 59%. Pour les autres normes prudentielles, des insuffisances sont enregistrées au niveau du respect de la division des risques, en particulier la limitation des engagements sur une même signature, de la couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables et de la structure du portefeuille.

Au plan général de la surveillance, au 30 septembre 2006, cinq (5) établissements de crédit, dont deux (2) banques, faisaient l'objet d'une mesure d'administration provisoire, en raison de leur situation financière déséquilibrée et des insuffisances dans leur gestion et leur fonctionnement.

Tableau 32 : évolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA

UMOA	En milliards de FCFA			
	2005	2006	Variations	
			en valeurs	en %
1. CREDITS	4 370,3	4 757,6	387,3	8,9
- Crédits à long terme	141,5	151,6	10,1	7,1
- Crédits à moyen terme	1 181,8	1 364,9	183,1	15,5
- Crédits à court terme	2 697,6	2 830,0	132,4	4,9
dont crédits de campagne	170,1	160,8	-9,3	-5,5
- Crédit-bail et assimilés	35,9	37,5	1,6	4,5
- Crédits en souffrance (a)	313,5	373,6	60,1	19,2
dont douteux et litigieux	199,0	250,2	51,2	25,7
(a)/crédits (en %)	7,2	7,9		
2. AUTRES EMPLOIS	1 088,5	1 149,4	60,9	5,6
Titres de placement	460,4	472,6	12,2	2,6
Immobilisations financières	154,4	155,8	1,4	0,9
Autres immobilisations	271,5	301,9	30,4	11,2
Divers emplois	202,2	219,1	17,0	8,4
A. TOTAL EMPLOIS (1+2)	5 458,8	5 907,0	448,2	8,2
1. FONDS PROPRES NETS	713,0	716,0	3,0	0,4
2. DEPOTS ET EMPRUNTS	5 160,1	5 556,8	396,7	7,7
A terme	2 559,1	2 771,1	212,0	8,3
Comptes disponibles	2 601,0	2 785,7	184,7	7,1
3. AUTRES RESSOURCES	398,7	451,4	52,7	13,2
B. TOTAL RESSOURCES (1+2+3)	6 271,8	6 724,1	452,3	7,2
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (B-A)	813,0	817,1	4,1	0,5
AFFECTATION DU SOLDE DE TRESORERIE				
1. DISPONIBILITES	168,3	200,5	32,2	19,1
2. BANQUES ET CORRESPONDANTS	644,7	616,6	-28,1	-4,4
Emplois	1 217,8	1 296,6	78,8	6,5
dont hors UMOA	393,3	453,7	60,4	15,4
Ressources	573,1	680,0	106,9	18,7
dont hors UMOA	155,7	204,8	49,1	31,5
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (1+2)	813,0	817,1	4,1	0,5

Source : BCEAO.

1.5 - Dispositif des accords de classement

Le dispositif des accords de classement a été institué par le Conseil des Ministres de l'UMOA en décembre 1990 et réaménagé en septembre 2002. Il constitue un instrument de contrôle a posteriori, de la qualité du portefeuille des banques et établissements financiers. Dans ce cadre, chaque établissement de crédit est tenu de respecter un rapport minimal de 60% entre ses crédits bénéficiant d'un accord de classement et l'encours total de ses crédits bruts.

En outre, il est fait obligation aux banques et établissements financiers de soumettre à la BCEAO, des demandes d'accord de classement, pour au moins les cinquante plus grosses entreprises utilisatrices de crédit. Ainsi, au cours de l'exercice 2006, 465 demandes d'accord de

classement ont été instruites par la Banque Centrale, pour un montant global de 861,9 milliards contre 364 dossiers l'année écoulée pour une valeur de 826,8 milliards. A l'issue de l'examen des dossiers, 341 demandes respectant les normes prévues par le dispositif ont reçu une cotation favorable en 2006 à hauteur de 341,9 milliards, soit respectivement 73,3% et 39,7% des dossiers instruits et des montants présentés. Le nombre de demandes rejetées pour le non-respect d'un ou plusieurs ratios de décision s'est établi à 124 dossiers pour un montant de 519,9 milliards en 2006 contre 111 demandes, d'un encours global de 373,3 milliards en 2005.

A fin décembre 2006, l'encours des accords de classement s'est établi à 235,6 milliards contre 242,9 milliards un an plus tôt, soit une baisse de 3,0%.

Tableau 33 : accords de classement traités en 2006 (en millions de FCFA)

Pays	Nombre de dossiers de demandes d'accord de classement examinés	Total des crédits soumis à demande d'accord de classement	Nombre de dossiers ayant bénéficié d'un accord de classement	Montant des crédits ayant bénéficié d'un accord de classement	Nombre de dossiers rejetés	Montant total des crédits n'ayant pas bénéficié d'un accord de classement
Bénin	156	93 069	106	27 246	50	65 823
Burkina	43	126 877	32	8 636	11	118 242
Côte d'Ivoire	76	318 128	48	52 676	28	265 452
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0	0
Mali	21	99 521	15	96 564	6	2 957
Niger	39	49 832	28	24 685	11	25 147
Sénégal	15	149 025	8	118 577	7	30 448
Togo	115	25 434	104	13 580	11	11 854
Total	465	861 886	341	341 964	124	519 923

Source : BCEAO.

2 - EVOLUTION DU MARCHÉ FINANCIER REGIONAL

L'activité boursière à fin 2006 a été marquée par l'admission à la cote de ECOBANK TRANS-NATIONAL LIMITED en septembre 2006 avec

pour effet la hausse de l'ensemble des indicateurs boursiers sur le marché des actions. Globalement, les indicateurs boursiers ont enregistré une évolution favorable nonobstant la baisse continue des cours des actions ECOBANK jusqu'à la fin de l'année.

Sur le premier trimestre 2006, les indices BRVM₁₀ et BRVM composite ont enregistré une hausse de 25,6% et de 20,6%, ressortant à 188,20 points et 135,89 points respectivement. Cette évolution reflète l'orientation favorable des cours des titres, en particulier ceux de la SONATEL qui sont passés de 67.015 FCFA à fin décembre 2005 à 91.000 FCFA à fin mars 2006 après avoir atteint 91.500 FCFA en février 2006. Les indices BRVM₁₀ et BRVM composite sont ressortis en baisse en mai, juin et juillet 2006 corrélativement à l'évolution des cours des actions SONATEL. Ils se sont ensuite redressés en août et en septembre 2006, en liaison avec la hausse des cours de l'action SONATEL et l'introduction à la cote des actions ECOBANK. La baisse de 27,7% des cours des actions ECOBANK entre septembre et novembre 2006 a entraîné celle des indices BRVM₁₀ et BRVM composite qui se sont établis à 137,37 et 116,95 points respectivement.

Le volume total des transactions est passé à 3.002.401 titres à fin décembre 2006 contre 3.207.646 titres à fin décembre 2005, soit une baisse de 6,4%. Sur le marché des actions, le volume des transactions effectuées est ressorti à 2.371.155 titres échangés contre 3.088.465 titres au cours de l'année 2005. Sur le compartiment obligataire, le volume des transactions a enregistré une hausse sensible, ressortant à 631.246 titres contre 119.181 titres échangés en 2005.

Au 31 décembre 2006, 61 titres étaient inscrits à la cote, dont 40 actions et 21 obligations, contre 57 titres répartis en 39 actions et 18 obligations au 31 décembre 2005.

3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

Le secteur de la microfinance est en progression constante dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Les performances, attestées par les indicateurs d'accès et les flux financiers, ont été renforcées au cours des deux dernières années, entre autres, par la poursuite de la

mise en œuvre des actions du Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE).

3.1 - Indicateurs d'activité

Les estimations, à fin décembre 2006, sur l'évolution du secteur renseignent sur le dynamisme de la finance de proximité. En effet, l'offre de services s'est accrue à la faveur de l'augmentation de 7,4% du nombre de systèmes financiers décentralisés (SFD). Au 31 décembre 2006, 700 SFD environ ont été recensés dans l'Union, avec 4.200 points de service. L'accès à des services financiers de proximité s'est élargi pour s'établir à 6,9 millions de personnes, représentant près de 15% de la population active de l'Union. Les opérations financières réalisées par l'intermédiaire des SFD s'établissent à 327,2 milliards pour la collecte des dépôts et à 335,9 milliards pour l'octroi des crédits.

La rentabilité des SFD, mesurée par le ratio des résultats nets sur les fonds propres (hors subventions), est ressorti à 10,5% en 2004, en légère amélioration par rapport à 2003 où elle était de 9,7%. Toutefois, cet indicateur demeure en dessous de la norme de 15% admise au plan international dans le domaine de la microfinance.

Le taux brut de dégradation du portefeuille est ressorti à 6,5% à fin décembre 2006 contre 6,2% à fin décembre 2005. Toutefois, il s'inscrit en amélioration par rapport à 1998 où il s'établissait à 10,2%. Cette situation s'explique essentiellement par des facteurs internes (évaluation et maîtrise peu satisfaisantes des risques par les SFD, entre autres) et externes (conjoncture économique atone dans certains Etats).

Les résultats enregistrés par le secteur de la microfinance mettent en lumière l'importance de la contribution des SFD dans l'amélioration durable des conditions de vie des populations défavorisées et vulnérables.

3.2 - Mise en œuvre du PRAFIDE

Afin de favoriser la mise en œuvre effective de l'ensemble des activités du PRAFIDE, des discussions ont été entamées avec des partenaires au développement notamment la Banque Africaine de Développement (BAD) qui envisage d'entreprendre, au cours de l'année 2007, une mission d'évaluation dans les Etats membres de l'UMOA. En outre, la Banque Centrale a procédé à la signature d'une convention portant sur la somme de 450.000 dollars des Etats-Unis avec le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU).

Tenant compte de ces considérations, l'accent a été mis, au cours de l'année 2006, sur la réalisation des activités ci-après :

- l'aménagement du cadre juridique et du dispositif prudentiel ;
- le renforcement des capacités ;
- les études et publications ;
- la surveillance des SFD.

3.3 - Cadre juridique et dispositif prudentiel

Le cadre juridique devant régir l'activité financière des SFD a été réaménagé par la Banque Centrale en vue de sa soumission au Conseil des Ministres pour adoption. Dans un souci d'adaptation à l'évolution du secteur de la finance décentralisée, il comprend des dispositions relatives à l'intervention de la Banque Centrale et de la Commission Bancaire dans le contrôle des institutions d'une certaine taille financière, la mise en place de nouveaux outils de suivi (Centrale des risques), ainsi qu'un renforcement du dispositif prudentiel par l'instauration de nouvelles normes (capitalisation) et procédures (certification obligatoire des comptes et création d'un fonds de sécurité pour la préservation des dépôts).

Le projet d'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopératives et mutualistes devrait faire l'objet d'une concertation avec les intervenants dans les Etats membres de l'OHADA

avant sa soumission aux instances de validation et de décision de cette organisation au cours de l'année 2007.

3.4 - Renforcement des capacités

Pour assurer une large diffusion du référentiel comptable spécifique aux SFD élaboré par la BCEAO, il a été organisé dans tous les Etats de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau, des actions de formation et de vulgarisation. Les ateliers ont permis à deux cent trente (230) acteurs de la microfinance de la sous-région de se familiariser avec les nouvelles normes et pratiques comptables. Afin d'élargir le champ des bénéficiaires de ces actions, des formations des agents des SFD des pays de l'Union par les formateurs sélectionnés à l'issue des sessions nationales de formation, seront réalisées en 2007. Il est également envisagé des ateliers de recyclage en faveur des agents relevant des Autorités de surveillance.

3.5 - Etudes et publications

Dans le cadre de l'amélioration de l'information sur le secteur de la finance décentralisée, la Banque Centrale a initié une étude sur les coûts et la tarification des services offerts par les SFD au Sénégal. Cette étude devrait permettre d'appréhender les coûts et les tarifs effectifs des produits financiers offerts par ces institutions et d'identifier les axes pouvant conduire à leur réduction. Par ailleurs, il a été procédé à l'élaboration et à la publication des monographies des SFD, ainsi qu'à la production des notes trimestrielles sur la situation de la microfinance.

L'année 2006 a enregistré le démarrage des diligences relatives à la traduction en langue portugaise du référentiel comptable des SFD et la poursuite des travaux de collecte d'informations en vue de l'étude de faisabilité sur la mise en place d'une centrale des risques spécifique à la microfinance. A cet effet, une mission s'est rendue en séjour d'information en Allemagne et en Afrique du Sud pour collecter des renseignements sur les expériences de mise en place

et de gestion de centrales d'information. Enfin, une étude globale sur le secteur de la microfinance dans l'UMOA a été réalisée en vue d'évaluer le secteur et de mener une réflexion prospective sur ses perspectives d'évolution.

3.6 - Surveillance du secteur

Afin d'accroître le suivi du secteur, vingt-trois (23) missions conjointes d'inspection des principales institutions de microfinance de l'Union ont été effectuées par des agents de la BCEAO et des Ministères chargés des Finances auprès des SFD du Bénin (4), du Burkina (2), de la Côte d'Ivoire (6), du Mali (4), du Sénégal (5) et du Togo (2). En 2005, seules quatre (4) missions conjointes avaient été réalisées.

Par ailleurs, le premier rapport annuel sur le bilan de la surveillance des SFD a été publié et transmis aux Autorités monétaires des Etats membres de l'UMOA.

L'élargissement de l'accès des populations, en particulier celles de l'UMOA, à des services financiers de proximité constitue l'un des défis majeurs qui se posent aux Autorités monétaires. Afin d'enrichir les réflexions dans ce domaine, la BCEAO a participé aux initiatives en cours pour mettre en exergue les potentialités de la microfinance et, au-delà, le rôle moteur qu'elle est susceptible de jouer dans l'édification de secteurs financiers accessibles au plus grand nombre. Dans cette optique, elle a participé à l'animation et à l'organisation de conférences qui se sont déroulées à Dakar, les 5 et 6 juin 2006, sur l'inclusion financière en Afrique et du 18 au 20 octobre 2006, à Bamako, sur le thème « Microfinance et création d'emplois : enjeux et défis ».

Les efforts vont se poursuivre, à travers le PRA-FIDE, pour favoriser la réalisation de cette ambition.

V - AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO

1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE

La gestion des réserves de change de l'UMOA a été conduite, au cours de l'année 2006, conformément au cadre organisationnel mis en place à compter du 1^{er} septembre 2005, à la suite des aménagements apportés aux conditions de centralisation des réserves de change de l'Union au Compte d'opérations, par l'Avenant n° 1 à la Convention de Compte d'opérations du 4 décembre 1973.

La politique de gestion des réserves de change est dorénavant orientée dans le sens d'une diversification des supports d'investissement des avoirs en devises non déposés au Compte d'opérations, dans le strict respect des principes et pratiques de prudence communément admis pour la gestion de réserves officielles de change par les banques centrales, en particulier les Directives du FMI en la matière.

La gestion des réserves de change a été effectuée en 2006 dans un environnement économique international marqué par la ferme reprise de la croissance économique en Zone euro et le ralentissement aux Etats-Unis (après une forte progression au premier trimestre) et la persistance des pressions inflationnistes, en liaison avec les prix élevés des produits énergétiques. Au regard de cet environnement, le Comité de Politique Monétaire de la Réserve Fédérale Américaine a poursuivi, au cours du premier semestre 2006, la hausse graduelle de ses taux directeurs entamée depuis juin 2004 (hausse des taux d'intérêt de 100 points de base), avant d'adopter un statu quo monétaire, tandis que la Banque Centrale Européenne a procédé à la levée progressive du caractère accommodant de sa politique monétaire tout au long de l'année 2006 (hausse cumulée des taux d'intérêt de 125 points de base).

Dans ce contexte, la politique de gestion des réserves de change a été conduite en mainte-

nant le niveau des avoirs détenus au Compte d'opérations légèrement au-dessus du taux conventionnel de centralisation des disponibilités extérieures de l'Union dans ledit compte. Au 31 décembre 2006, les réserves de change de la BCEAO sont déposées à hauteur de 53,6% au Compte d'opérations contre 53,3% à la fin de l'année 2005.

Les avoirs en devises distraits du Compte d'opérations sont détenus sous la forme d'actifs obligataires et de placements monétaires, répartis entre un portefeuille d'investissement, un portefeuille de liquidité et un fonds de couverture des risques.

2 - INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

La Banque Centrale a pris une part active dans la mise en œuvre du dispositif de surveillance multilatérale des politiques et performances macroéconomiques des Etats membres de l'Union. A ce titre, elle a pris part aux réflexions ayant abouti à la décision prise à Niamey le 27 mars 2006 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de proroger à nouveau l'horizon de convergence du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2008. En outre, l'Institut d'émission a participé aux travaux du Secrétariat Conjoint (BCEAO, Commission de l'UEMOA et BOAD) chargé de la surveillance des politiques et performances macroéconomiques des Etats membres de l'UEMOA ainsi qu'à ceux du Comité des Experts Statutaire. A ce titre, elle a contribué à l'évaluation des programmes pluriannuels de convergence 2006-2008 et à l'élaboration des rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale des politiques et des performances macroéconomiques des Etats membres de l'Union au titre de l'année 2006. Les analyses menées ont révélé les difficultés rencontrées par la plupart des Etats de l'Union à faire converger leurs économies vers les objectifs communautaires.

Aussi, des efforts supplémentaires sont-ils requis pour accélérer le rythme de convergence des économies, afin de respecter le nouvel horizon de convergence et renforcer les fondements de la monnaie commune. Ceux-ci ont trait à la mise en œuvre des réformes macroéconomiques et structurelles, en particulier, en matière d'assainissement des finances publiques. Par ailleurs, une impulsion politique forte et une implication accrue des Etats dans la mise en œuvre effective du dispositif de surveillance multilatérale s'avère nécessaire pour réaliser la convergence macroéconomique.

La Banque Centrale a, en outre, contribué aux réflexions ayant abouti à l'adoption le 29 juin 2006 à Dakar des indicateurs complémentaires

aux critères du Pacte de convergence. Il s'agit particulièrement du solde budgétaire de base corrigé des appuis budgétaires et de l'inflation sous-jacente. Ces ajustements visent une analyse plus fine des indicateurs, en vue d'une meilleure appréciation des orientations de politique économique, dans la perspective d'une entrée des Etats en phase de stabilité.

Au titre de l'approfondissement du processus d'intégration dans l'UEMOA, la Banque Centrale a poursuivi ses activités visant la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER). En particulier, l'Institut d'émission a pris part à la Table ronde des bailleurs de fonds du PER, organisée à Dakar les 2 et 3 novembre 2006.

ENCADRE N° 7

Programme Economique Régional : outil d'accélération du processus d'intégration et de développement économique durable de la sous-région ouest africaine

Le Programme Economique Régional (PER) a été conçu par les institutions communautaires (BCEAO, Commission de l'UEMOA, BOAD) en vue d'accélérer la construction d'un marché commun et l'approfondissement du processus d'intégration régionale de l'UEMOA. De par sa conception, ce programme vise à accélérer la croissance et à faire reculer la pauvreté dans la Zone, à travers l'exécution, en synergie avec les Etats membres, de projets économiques à caractère intégrateur.

L'objectif du PER est principalement de "fournir des services publics qui ne peuvent être fournis efficacement par chaque pays pris individuellement", au premier rang desquels, les infrastructures de transport, de communication et d'énergie.

Les objectifs visés par le PER sont notamment :

- la promotion d'une croissance forte et d'un développement durable ;
- l'émergence d'une économie régionale compétitive, garantissant des fondements solides à la monnaie commune, le franc CFA ;
- une plus grande insertion des économies de l'Union dans l'économie mondiale.

En termes de stratégies et d'actions prioritaires, le PER s'appuie sur deux axes. Le premier consiste à considérer la région comme l'espace opératoire clé. Le deuxième réside dans l'implication du secteur privé dans la réalisation des investissements communautaires.

Ce programme a été élaboré à partir des priorités définies dans les politiques et programmes communautaires de l'UEMOA. Les principes fondamentaux qui guident sa mise en œuvre sont, d'une part, une coopération renforcée entre les Etats membres et, d'autre part, le développement de partenariats et d'alliances entre les secteurs privés aux niveaux national et régional.

Les axes stratégiques du PER 2006-2010 sont les suivants :

- 1 - la consolidation de la bonne gouvernance politique et économique, à travers le renforcement de la stabilité politique et juridictionnelle, l'amélioration du climat des affaires et des investissements et le développement de la solidarité communautaire ;
- 2 - le développement des infrastructures économiques régionales, par l'amélioration des infrastructures de transport, de communication et de télécommunications ainsi que de production d'énergie, afin de renforcer la compétitivité des secteurs productifs ;
- 3 - la construction d'un appareil productif intégré et compétitif, à travers des objectifs stratégiques s'inspirant de la Politique Industrielle Commune (PIC) et de la Politique Agricole de l'Union (PAU), l'objectif étant la restructuration et la mise à niveau des capacités industrielles, la promotion des PME/PMI pour permettre d'assurer la valorisation et la transformation des ressources naturelles ;
- 4 - le développement des ressources humaines, à travers la formation de cadres de haut niveau, l'amélioration de l'accès aux services de santé, à l'éducation de base ainsi qu'aux autres services sociaux de base ;
- 5 - la mise en place d'un partenariat pour la mobilisation des ressources et le suivi / évaluation, car la réussite du PER nécessite son appropriation par les pays de l'Union et l'implication du secteur privé, ainsi que des partenaires au développement.

Les institutions chargées de coordonner la mise en œuvre du PER sont la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD. Elles agissent en synergie avec les Etats membres pour le financement et l'exécution des projets identifiés. La réalisation du PER nécessitant, entre autres, la mobilisation d'importantes ressources financières, une table ronde des bailleurs de fonds du PER a été organisée les 02 et 03 novembre 2006 à Dakar, au Sénégal.

Au total, soixante-trois (63) projets intégrateurs ont été retenus pour le PER pour la période 2006-2010, pour un coût global de 2.910,1 milliards de FCFA, dont 908,3 milliards étaient déjà acquis avant l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds. Au terme de la table ronde, les partenaires techniques et financiers ont annoncé leur disponibilité à contribuer substantiellement au financement du PER. Le montant total des contributions financières annoncées par ces partenaires s'élève à 2.438,0 milliards, pour un financement à rechercher de 2.001,8 milliards, soit un taux de couverture de 121,8%, ce qui augure de bonnes perspectives pour la mise en œuvre du PER, si les contributions annoncées étaient effectivement décaissées.

Les phases ultérieures sont les efforts à accomplir par les Etats pour créer les conditions propices à l'exécution des projets retenus. Les Institutions communautaires s'attendent, pour leur part, à la mise en place du cadre institutionnel pour la mobilisation des ressources d'appui promises.

En définitive, selon les analyses d'impact, la mise en œuvre du PER devrait contribuer à :

- réaliser à terme un taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) réel de plus de 7% ;
- renforcer la compétitivité des économies de l'Union dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel ;
- intensifier les échanges intra-communautaires ;
- participer significativement à la réalisation des objectifs internationaux de développement durable à l'horizon 2015. Il s'agit d'accélérer l'émergence d'un pôle économique régional dynamique et prospère, au sein duquel seraient organisés les efforts d'adaptation des économies aux exigences de la mondialisation et d'amélioration de la productivité, afin d'offrir de meilleures perspectives de croissance.

3 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE

3.1 - Relations avec les institutions de Bretton Woods

Les opérations effectuées par la Banque Centrale avec le Fonds Monétaire International (FMI), pour le compte des Etats membres de l'UMOA, se sont soldées, au cours de l'année 2006, par des sorties nettes de ressources de 12,5 millions de DTS, soit l'équivalent de 9,4 milliards de FCFA, contre des sorties nettes de 88,8 millions de DTS correspondant à 69,9 milliards un an plus tôt. La baisse des sorties nettes de capitaux est essentiellement imputable à la réduction des remboursements, consécutive à la mise en œuvre de l'initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) en faveur du Bénin, du Burkina, du Mali, du Niger et du Sénégal.

Les tirages bruts, au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), se sont élevés en 2006 à 37,5 millions de DTS représentant 29,0 milliards de FCFA contre 27,7 millions de DTS ou 21,6 milliards l'année précédente. Cette amélioration du montant des tirages est principalement liée à l'exécution par la plupart des Etats membres de l'Union de programmes économiques et financiers soutenus par les ressources de la FRPC.

Les remboursements des prêts accordés par le FMI se sont élevés à 46,0 millions de DTS, soit 35,3 milliards de FCFA contre 111,0 millions de DTS correspondant à 87,1 milliards en 2005. Ces opérations se sont traduites par des gains de change de 1,3 milliard de FCFA, contre des pertes de change de 654,0 millions de FCFA en 2005.

Les paiements d'intérêts et de commissions sont ressortis à 5,1 millions de DTS, équivalant à 3,9 milliards de FCFA contre 5,9 millions de DTS, soit 4,7 milliards de FCFA l'année précédente. Ils ont concerné les commissions versées au titre de l'utilisation des ressources générales (4,2 millions de DTS ou 3,2 milliards de FCFA) et le règlement des intérêts au titre de l'utilisation des ressources administrées (0,9 million de DTS ou 0,7 milliard de FCFA).

Dans le cadre du règlement des charges afférentes aux paiements d'intérêts et de commissions, les Etats membres de l'Union ont acquis 3,4 millions de DTS, équivalant à 2,6 milliards de FCFA. Les cessions sont ressorties à 4,2 millions de DTS, représentant 3,2 milliards de FCFA.

Par ailleurs, le FMI a versé 1,1 million de DTS ou 0,8 milliard de FCFA aux Etats membres de l'UMOA, au titre de la rémunération de leurs positions créditrices contre 0,4 million de DTS, équivalant à 0,3 milliard de FCFA l'année précédente.

Au 31 décembre 2006, les engagements nets des Etats membres de l'UMOA au titre des prêts de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) se sont globalement établis à 175,7 millions de DTS contre 535,0 millions de DTS l'année précédente, enregistrant ainsi une baisse de 67,2%.

Enfin, dans le cadre du réajustement de ses avoirs en monnaie des Etats membres, régi par l'article V, section 11 de ses Statuts, le FMI a revu à la hausse, au 30 avril 2006, de 1,5 milliard environ, ses avoirs en francs CFA dans les livres de la Banque Centrale, en relation avec la dépréciation de l'ordre de 2,3% du franc CFA vis-à-vis du DTS, du fait de son ancrage nominal à l'euro.

3.2 - Relations avec les autres institutions

Dans le cadre du renforcement de la **coopération monétaire au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**, la Banque Centrale a participé à la troisième réunion annuelle du Conseil de Convergence de la CEDEAO, tenue à Ouagadougou le 20 décembre 2006. A cet égard, les actions de suivi ont porté notamment sur les aspects relatifs à la convergence macroéconomique, à l'harmonisation des statistiques et à l'application effective du dispositif institutionnel et organisationnel de la convergence. En outre, l'Institut d'émission a contribué aux réflexions portant sur la rationalisation des institutions d'intégration régionale. Les recommandations ont fait ressortir la nécessité pour l'AMAO de recentrer ses activités sur des études visant à faciliter la formulation de poli-

tiques économiques, susceptibles d'accélérer le processus de convergence et d'entreprendre une revue des systèmes de paiement existant dans la Communauté, en vue de leur harmonisation.

Au titre de l'accélération du processus de convergence des économies de la **Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO)**¹, la Banque Centrale a assisté, en qualité d'observateur, à la seizième réunion du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de la Zone, tenue le 23 novembre 2006 à Accra. Ces assises ont permis aux Gouverneurs d'apprécier la prise en charge par la nouvelle équipe de l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) des objectifs déclinés dans la Déclaration de Banjul pour l'accélération du processus de convergence, en vue de l'avènement de l'union monétaire le 1^{er} décembre 2009. Par ailleurs, dans le cadre des préparatifs de la conception de l'architecture du Siège de la Banque Centrale de la ZMAO, une délégation de la Zone a séjourné du 12 au 14 février 2006 au Siège de la BCEAO et à la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal.

Au plan de la **coopération monétaire en Afrique**, la BCEAO a participé à la 30^{ème} session ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), tenue à Windhoek le 18 août 2006, et au symposium sur le thème "*Marchés nationaux de capitaux et mobilisation de ressources*" organisé en marge des réunions de l'ABCA. L'Institut d'émission a également assisté au séminaire continental organisé par l'Association sur l'harmonisation des concepts, méthodologies et cadres statistiques à Nairobi, du 3 au 7 avril 2006.

Enfin, la Banque Centrale a pris part aux travaux du Comité de convergence de la **Zone**

¹ : la ZMAO est composée de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Libéria, du Nigeria et de la Sierra Leone. Elle vise la création d'une monnaie unique entre ces pays à l'horizon 2009. Cette Zone devrait fusionner avec l'UEMOA au terme d'un processus de convergence réussie, pour former la Zone Monétaire Unique de la CEDEAO.

franc, en y apportant une contribution à l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques, singulièrement la définition d'indicateurs de convergence complémentaires.

4 - AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO

4.1 - Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques

La collecte et la gestion d'informations statistiques relatives notamment aux Etats membres de l'UEMOA répond à la nécessité pour la Banque Centrale de disposer à tout moment, d'informations nécessaires à l'élaboration d'études, à l'exécution de travaux de recherche (économique, sociologique, historique), ainsi qu'à l'édition des publications officielles de la Banque. Une base de données statistiques a été créée à cet effet.

Mise en place depuis 1998, la base des données statistiques de la BCEAO, dénommée BASTAT, met à la disposition des Services de la Banque, des données anciennes et récentes sur la situation économique, monétaire et financière des Etats de l'Union, ainsi que sur l'administration et la gestion de la Banque Centrale.

A fin décembre 2006, la base comporte 30 439 séries statistiques, dont 37% relèvent du secteur monétaire, 24% de l'administration et de la gestion de la BCEAO, 12% des finances publiques, 11% du secteur réel, 10% du secteur extérieur et 3% du secteur social. En outre, 2% des données sont des indicateurs de performance macroéconomique et 1% est relatif à l'environnement.

Les données de la base sont pour la plupart disponibles sur la période allant des années 1960 à 2006.

La diffusion de statistiques par l'Institut d'émission est assurée, à travers les différentes publications de la BCEAO, ainsi que par l'alimentation du site web de la Banque.

4.2 - Centrale des bilans

Au cours de l'année 2006, les Cellules Centrale des bilans de tous les Etats de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau, ont collecté 23.658 liasses d'états financiers, soit 21.803 de l'exercice 2005 et 1.855 des exercices antérieurs, contre 22.223 liasses reçues en 2005, soit une hausse de 6% en volume. La proportion des liasses complètes a légèrement progressé, en passant de 95% en 2005 à 96% en 2006. Le taux des états financiers exploitables saisis a enregistré une hausse de 4 points de pourcentage, en s'inscrivant à 47% en 2006 contre 43% en 2005. Toutefois, 53% des liasses saisies demeuraient inexploitables en raison de l'existence d'anomalies dans les données financières.

L'achèvement de la construction du système d'information de la Centrale des bilans a permis de constituer une base de données de plus de 31.000 entreprises non financières permettant une diffusion interne d'un Annuaire des entreprises, de Centralisations sectorielles pour la quasi-totalité des pays de l'Union et de Dossiers individuels d'entreprise.

Dans le cadre de l'externalisation des activités de production et de diffusion d'informations d'entreprise, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a, au cours de sa session du 23 mars 2006, autorisé la BCEAO à confier à une structure privée, l'exploitation de sa base de données sur les entreprises non financières. En

application de cette décision, la Banque Centrale, en partenariat avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) et vingt-huit (28) établissements de crédit de l'Union, a créé en juin 2006, la Société de Commercialisation d'Informations d'Entreprise (SCIE-SA), dotée d'un capital social de 687,5 millions.

L'aboutissement du projet de réalisation de la Centrale des bilans des entreprises de l'UMOA ouvre des perspectives de mise en place d'un marché structuré de l'information d'entreprise dans l'Union, permettant ainsi à la BCEAO de contribuer à une sécurisation accrue des relations d'affaires et au développement du marché financier régional.

Par ailleurs, participant à une mission d'évaluation de l'application du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) au Bénin, au Sénégal et au Togo, organisée en janvier 2006 par le Conseil Comptable Ouest Africain (CCOA), la Banque Centrale a contribué au recensement des difficultés rencontrées par les producteurs de comptes, ainsi que des insuffisances relevées dans les états financiers par les utilisateurs de comptes. Les informations recueillies devaient permettre au CCOA d'établir un plan d'actions, en vue d'une meilleure application du SYSCOA.

VI - REALISATION DE LA CENTRALE DES BILANS DES ENTREPRISES DE L'UMOA (CBE/UMOA)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des Directives Générales de la Monnaie et du Crédit, adoptée en septembre 1989, le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé de doter les Etats de l'Union d'un observatoire des entreprises non financières. L'objectif est de renforcer le dispositif des Accords de Classement, en le complétant par des normes financières sectorielles. Pour ce faire, mandat a été donné à la BCEAO de réaliser la Centrale des Bilans des Entreprises en activité sur le territoire des Etats membres de l'Union (CBE/UMOA).

Les termes de référence définis en 1992 ont assigné un objectif beaucoup plus large au projet. Ils ont préconisé la disponibilité d'une information économique fiable, en mesure d'éclairer les décisions de toutes les catégories d'utilisateurs de données sur les entreprises, notamment la BCEAO, les établissements de crédit, les pouvoirs publics, les acteurs de la Bourse et la communauté des chercheurs.

L'étude de faisabilité réalisée en 1993 a prescrit la construction de la CBE/UMOA en deux phases, dont la première consacrée à la résolution préalable des difficultés liées à l'environnement comptable des entreprises et, la seconde, à la diffusion de l'information d'entreprise.

Ce projet d'envergure régionale, entièrement achevé en 2006, a permis à la Banque Centrale, non seulement de prendre la mesure de l'ampleur et de la nature de la demande en informations d'entreprise dans l'UMOA, mais également de définir les étapes à réaliser, afin de doter ses Etats membres d'un marché moderne de l'information d'entreprise.

Ainsi, après avoir contribué à la normalisation de l'information d'entreprise au sein de l'UMOA, en prélude à la création de la base de données de la Centrale des Bilans, l'Institut d'émission a choisi de déléguer une mission de service public à une firme de droit privé, en favorisant la constitution de la Société de Commercialisation d'Informations d'Entreprise (SCIE).

1 - NORMALISATION DE L'INFORMATION D'ENTREPRISE

La normalisation de l'information d'entreprise a requis l'harmonisation des référentiels comptables en usage dans les Etats membres de l'Union, ainsi que celle des actes juridiques qui retracent la vie des entreprises.

1.1 - Harmonisation des référentiels comptables

L'étude de faisabilité de 1993 avait fait ressortir un environnement communautaire caractérisé par l'hétérogénéité des référentiels comptables. Les Plans comptables français 1957 et 1982 étaient toujours en vigueur, parallèlement au plan adopté en 1970 par les Etats membres de l'Organisation Commune Africaine et Malgache ou Plan OCAM, ainsi que ses dérivés. De surcroît, ces plans avaient cessé d'être conformes aux normes comptables internationales généralement admises.

Afin de permettre l'application directe et uniforme des règles comptables applicables aux entreprises, le Conseil des Ministres de l'UMOA a adopté, au cours de sa session de décembre 1996, le Règlement n° 04/96/CM, portant adoption d'un référentiel comptable commun au sein de l'UMOA dénommé Système

Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Cet instrument juridique institue l'obligation pour toutes les entités opérant dans l'Union et produisant des biens et des services, marchands ou non marchands, de tenir une comptabilité générale. Il définit l'exercice comptable qui coïncide avec l'année civile et spécifie les états financiers annuels que doivent produire les entreprises. Par ailleurs, il met en place un système modulaire d'information comptable : le système normal de droit commun, le système allégé pour les petites entreprises et le système minimal de trésorerie pour les très petites entreprises.

Le plan de comptes se caractérise par sa flexibilité, car les entreprises peuvent s'en servir pour élaborer un plan de comptes répondant à leurs besoins d'organisation comptable.

Le SYSCOA énonce les règles de comptabilisation des opérations et problèmes spécifiques, tels que la réévaluation des bilans, la comptabilisation du crédit bail et les concessions de service public. Il traite également des comptes consolidés.

Il instaure un système comptable dérogatoire destiné aux opérateurs économiques du secteur informel pour les inciter à tenir une comptabilité régulière.

Le Règlement d'adoption du SYSCOA a été mis en conformité avec l'Acte Uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, applicable, à compter du 1^{er} janvier 2001, dans les Etats-Parties au Traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Au titre des dispositions complémentaires, le SYSCOA est assorti d'un cadre conceptuel qui fixe, à la norme comptable, l'objectif d'information multiple et sûre des différents acteurs économiques, sur la base du principe de la pertinence partagée, selon lequel, le contenu des états financiers doit être parfaitement adapté aux besoins des divers utilisateurs de

comptes sociaux. La contexture des états financiers y est définie dans un format normalisé facilitant des comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Afin de renforcer la capacité technique de la profession comptable, en matière d'établissement et de contrôle des comptes annuels d'entreprise, le SYSCOA s'appuie sur un environnement institutionnel organisé par trois Directives et deux Règlements, adoptés en 1997, par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Ce cadre légal s'articule, au niveau national, autour d'un Ordre National des Experts-Comptables et des Comptables Agréés (ONECCA), d'un Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de Centres de Gestion Agréés (CGA). Au niveau communautaire, le Conseil Comptable Ouest Africain (CCOA) et le Conseil Permanent de la Profession Comptable (CPPC) ont été créés pour assister la Commission de l'UEMOA, respectivement en matière de normalisation comptable et d'organisation de la profession comptable.

Au titre des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre du nouveau référentiel comptable, la BCEAO a fait concevoir des outils techniques et pédagogiques, qu'elle a mis sur le marché, sous forme d'ouvrages ou de manuels. Une partie de ceux-ci a par ailleurs été distribuée, à titre gracieux, aux établissements de formation comptable dans les Etats. Elle a, en outre, organisé des sessions de formation de formateurs.

1.2 - Normalisation des actes juridiques

Parallèlement aux travaux communautaires sur le SYSCOA, l'OHADA a procédé à la codification des actes juridiques des entreprises, par l'utilisation de formulaires standard pour les déclarations des personnes physiques et morales au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, dans le cadre de la modernisation des greffes des tribunaux chargés des affaires commerciales des Etats-Parties au Traité.

Au total, ces différentes actions d'harmonisation et de normalisation ont abouti à une présentation uniformisée des états financiers et favorisé leur production homogène par les entreprises en activité dans l'Union. Elles ont ainsi permis de réunir les conditions nécessaires à la constitution d'une base de données d'entreprise.

2 - CONSTITUTION DE LA BASE DE DONNEES D'ENTREPRISE

La constitution et l'exploitation de la base de données de la CBE/UMOA ont nécessité l'adoption d'une réglementation de la collecte de l'information et la création d'un répertoire des entreprises.

2.1 - Réglementation de la collecte de l'information

En vue d'assurer l'alimentation régulière de la CBE/UMOA en données d'entreprise, un cadre réglementaire organisant la collaboration entre l'Institut d'émission et les administrations sources a été mis en place. En ce qui concerne les états financiers annuels, à l'exception de la Guinée-Bissau², tous les Etats ont adopté une loi, un décret ou un arrêté prescrivant aux entreprises l'obligation de déposer auprès de l'administration fiscale, en annexe à leurs déclarations fiscales, un second jeu sous forme de liasses normalisées, destiné à la CBE/UMOA. S'agissant du recensement des entreprises en activité dans l'Union, la poursuite de l'objectif d'exhaustivité a conduit à l'établissement de protocoles d'échange de fichiers avec les administrations gestionnaires de répertoires d'entreprises de la quasi-totalité des Etats.

En outre, des conventions ont été signées avec les Directions Générales chargées des impôts de tous les Etats de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau, pour faciliter la récupération des liasses auprès des centres de dépôt.

2 : la Banque Centrale a apporté une contribution pour la traduction et l'édition de la version en langue portugaise du Règlement portant adoption du SYSCOA, réalisées en septembre 2005. Elle a également dispensé une formation aux formateurs dans cet Etat en novembre et décembre 2005. Les conditions sont ainsi réunies pour une application du SYSCOA en Guinée-Bissau.

La collecte et le contrôle des états financiers a débuté en août 2002, dans les Agences Principales de la BCEAO. Toutefois, la collecte d'informations sur la vie juridique des entreprises est restée, pour le moment, limitée aux données contenues dans la Fiche d'Identification et Renseignements Divers (FIRD) qui est une composante de la liasse normalisée contenant les états financiers.

2.2 - Création du répertoire des entreprises

Destiné à recenser les entreprises en activité dans l'Union, le répertoire comporte un système d'immatriculation à partir d'un compteur unique tenu au Siège de la BCEAO. Il fournit 113 rubriques d'informations regroupées en informations d'identification et de localisation de l'entreprise et en informations juridiques et économiques. Ce répertoire doit permettre de suivre les entités concernées dans l'espace de l'Union et dans le temps.

Toutes ces démarches ont permis à la BCEAO de constituer pour la CBE/UMOA un répertoire totalisant plus de 31.000 entreprises et une base de données juridiques et comptables.

3 - CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'INFORMATION SUR LES ENTREPRISES ET CREATION DE LA SOCIETE DE COMMERCIALISATION D'INFORMATIONS D'ENTREPRISE (SCIE-SA)

Dans la perspective de la poursuite de la réalisation du mandat que le Conseil des Ministres de l'UMOA lui a confié, la BCEAO a étudié l'option d'une externalisation des activités de la CBE/UMOA pouvant revêtir un caractère marchand. L'objectif est de créer une structure privée qui pourrait accéder à la base de données contenant les états financiers annuels des entreprises, les informations provenant du Répertoire Unique des Entreprises, les risques de crédit déclarés à la Centrale des Risques et les incidents de paiement sur effets enregistrés à la Centrale des Incidents de Paiement. En

contrepartie, la structure privée produirait et diffuserait des informations sur les entreprises non financières.

Au cours de la première étape de matérialisation de cette initiative, qui a porté sur le recueil des manifestations d'intérêt, la BCEAO a organisé, en juin et juillet 2005, des rencontres pour présenter le projet de création de la structure privée à l'ensemble des parties prenantes à l'information comptable d'entreprise dans chacun des Etats de l'Union. Au cours de la deuxième étape consacrée à l'esquisse des perspectives financières et organisationnelles, la BCEAO a organisé une concertation à Dakar, les 3 et 4 octobre 2005, avec les représentants des institutions multilatérales intéressées, à savoir la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) et le Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest (Fonds GARI).

Lors de la troisième étape, relative à l'ouverture des souscriptions au capital de la société à créer, les promoteurs institutionnels susvisés se sont concertés, le 10 novembre 2005, avec les représentants de vingt-six (26) établissements de crédit qui ont manifesté leur adhésion en portant leur engagement de participation à hauteur de 50% du capital.

Sur la base des résultats de ces différentes concertations, la BCEAO a présenté le projet de création d'une société de commercialisation d'informations d'entreprise aux organes de l'Union au cours de leur session de mars 2006. Le Conseil d'Administration de la BCEAO a ainsi autorisé la prise de participation de l'Institut d'émission au capital de ladite société à hauteur de 20%. Pour sa part, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a décidé de concéder le service public d'information sur les entreprises de l'Union à la future société.

La création de la Société de Commercialisation d'Informations d'Entreprise (SCIE-SA) est intervenue en juin 2006. Le montant du capital social

de 687,5 millions de francs est réparti, de manière égalitaire entre, d'une part, les promoteurs institutionnels, à savoir la BCEAO, la BOAD, le FAGACE et la BRVM et, d'autre part, vingt-huit (28) établissements de crédit de l'Union. La première réunion du Conseil d'Administration s'est tenue le 6 juillet 2006 au Siège de l'Institut d'émission.

Les relations entre la BCEAO et la SCIE-SA seront régies par une convention de délégation de gestion du service public d'information sur les entreprises. Selon les termes de la convention, ce service consistera à mettre à la disposition des entreprises et de leurs partenaires, des informations actualisées. Toutefois, la convention impose à la SCIE-SA l'obligation de protection des informations d'entreprise non soumises à publicité légale, conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUDSCGIE). Elle reprend également les dispositions en vigueur dans les Etats, en matière de secret statistique. La SCIE-SA pourra communiquer les informations individuelles non soumises à l'obligation de publicité légale, à la demande expresse des personnes morales concernées.

Par ailleurs, lors de la diffusion des statistiques agrégées, elle veillera à ne pas permettre l'identification directe ou indirecte des personnes morales non soumises à l'obligation de publicité légale des états financiers.

La SCIE-SA commercialisera à terme les trois types d'informations ci-après :

- **Informations sur la situation financière des entreprises.** Ce type d'information comprend les états financiers des entreprises et leur analyse. Il favorisera la connaissance de la situation financière des entreprises et de leurs performances économiques et financières qui seront rapprochées de celles de leur d'activité.
- **Informations d'identification des entreprises.** Les informations d'identification permettront de localiser les entreprises et de

connaître leur statut juridique, leurs dirigeants, leurs actionnaires ainsi que leurs filiales. Elles sont destinées à la sécurisation des relations d'affaires et au ciblage de prospects commerciaux.

- **Notations d'entreprises.** Les notations d'entreprises contiendront les éléments d'identification, l'analyse des états financiers et une cotation de la comptabilité, de l'activité, du crédit ainsi que des paiements.

La réalisation de la CBE/UMOA par la BCEAO constitue un pas décisif vers la diffusion de données fiables, au titre de l'information d'entreprise dans l'Union. A cet égard, la SCIE-SA a été conçue comme un acteur essentiel de la

mise à disposition du contenu des bases de données de la BCEAO, dans le cadre d'une convention de délégation de la gestion du service public. La demande est réelle, comme l'atteste la décision des principaux utilisateurs d'informations d'entreprise de participer à la création de cette société. La centrale des bilans contribuera ainsi à la sécurisation des relations d'affaires et au développement du marché financier régional, conformément aux objectifs majeurs définis par les instances communautaires, qui caractérisent les actions multiformes engagées notamment par la Banque Centrale dans ce domaine, depuis plus d'une décennie.



Vue partielle du chantier du Centre Aéré de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire

VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO

1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES

Au cours de l'exercice 2006, les Organes de l'Union ont tenu leurs assises, conformément aux dispositions du Traité du 14 novembre 1973 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et des Statuts de la Banque Centrale qui lui sont annexés.

1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union a tenu sa 10^{ème} session ordinaire le 27 mars 2006, au Palais des Congrès, à Niamey, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, son Président en exercice.

Examinant la situation économique, financière et monétaire de l'Union, la Conférence a noté que la croissance économique a connu une légère amélioration en 2005. En effet, l'activité économique a enregistré dans la zone une croissance de 3,6% en 2005 contre 3,1% en 2004.

Elle a toutefois observé que cette croissance a été réalisée dans un contexte de tensions inflationnistes liées aux effets conjugués du renchérissement des produits vivriers dans la plupart des Etats membres de l'Union et de la hausse des cours du pétrole. Le niveau général des prix à la consommation est ressorti, en moyenne, en hausse de 4,3% au cours de l'année 2005 contre 0,6% en 2004. La Conférence a, en conséquence, invité les Etats membres à déployer des efforts appropriés pour lever les contraintes à la réalisation d'une croissance forte et durable.

Dans le domaine des finances publiques, la Conférence a invité les Etats membres de l'Union à poursuivre les efforts de consolidation budgétaire.

Elle a salué les différentes initiatives en matière d'allègement de la dette, notamment la dernière initiative des pays membres du G8.

Elle a lancé un appel à la Communauté financière internationale afin qu'elle prenne les dispositions permettant un accès rapide et dans des conditions garantissant son additionnalité, de l'ensemble des pays pauvres très endettés à cette initiative, en particulier les Etats membres de l'Union qui n'en bénéficient pas encore.

La Conférence a noté les résultats satisfaisants de l'action monétaire de la BCEAO au cours de l'année 2005 qui a permis de contenir l'évolution des prix, nonobstant la forte hausse des cours du pétrole et l'insuffisance de l'offre de produits vivriers.

Elle a également noté les progrès accomplis dans la gestion administrative et financière de la Banque Centrale, ainsi que ceux réalisés au niveau des chantiers engagés dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration financière et de la diversification du paysage bancaire. Elle a pris acte des réponses appropriées apportées aux questions essentielles relatives à l'administration de la BCEAO dans le cadre de l'intérim du Gouverneur.

La Conférence a examiné le Rapport de l'audit institutionnel et organisationnel de la BCEAO, réalisé dans le cadre du projet de Réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Elle a approuvé les conclusions de l'audit qui démontrent que la BCEAO s'est résolument engagée dans un processus de modernisation

de sa gestion et de contrôle de ses activités, conformément aux normes internationales. Elle a instruit le Conseil des Ministres de prendre en compte certaines préoccupations des Hautes Autorités et de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre diligente des recommandations pertinentes dudit Rapport.

S'agissant du Programme Economique Régional (PER), la Conférence a relevé avec satisfaction les actions menées par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), en synergie avec la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la BCEAO, pour la préparation et l'organisation de la Table ronde des bailleurs de fonds, en vue de la mobilisation des ressources nécessaires au financement du Programme. Elle a encouragé les Institutions communautaires à poursuivre les diligences nécessaires à la tenue effective de la Table ronde des bailleurs de fonds sur le PER au cours de l'année 2006.

En raison de l'annonce en séance, de nouvelles candidatures, dont celle de la Côte d'Ivoire, pour le poste de Gouverneur de la BCEAO, la Conférence a retenu d'examiner l'ensemble du dossier relatif à la désignation des Responsables de cette Institution et de la BOAD, à l'occasion d'une prochaine session extraordinaire. Dans l'intervalle, Monsieur Damo Justin BARO a été chargé de l'intérim du Gouverneur de la BCEAO et Monsieur Issa COULIBALY a été chargé de l'intérim du Président de la BOAD.

La Conférence, en raison de l'important travail réalisé par Son Excellence, Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, en vue de l'approfondissement de l'intégration économique des Etats membres de l'Union, a décidé de le reconduire à la Présidence en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, jusqu'à sa prochaine session.

La Conférence a adressé ses félicitations au Président de la Commission de l'UEMOA, au Vice-Gouverneur de la BCEAO, chargé de l'intérim du Gouverneur, au Vice-Président, chargé de l'intérim du Président de la BOAD, ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes d'intégration.

Appréciant positivement le déroulement des dernières élections présidentielles au Bénin, la Conférence a tenu à féliciter le peuple Béninois et toute la classe politique Béninoise pour la maturité, dont ils ont fait montre.

Sur invitation de Son Excellence, Monsieur le Président du Faso, la Conférence tiendra sa prochaine session à Ouagadougou, au Burkina Faso.

1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA

Présidé par Monsieur Jean-Baptiste COMPAORE, Ministre des Finances et du Budget du Burkina, le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a connu les changements ci-après au cours de l'exercice 2006 :

- Au titre de la **République du Bénin**, le 08 avril 2006, Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, a été nommé membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Cosme SEHLIN. Le 24 avril 2006, Monsieur Albert Sègbégnon HOUNGBO, Ministre Délégué chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, a été désigné membre du Conseil en remplacement de Monsieur Zul Kifi SALAMI ;
- au titre de la **République de Côte d'Ivoire**, le 31 janvier 2006, Monsieur Albert TOIKEUSE MABRI, Ministre de la Coopération et de l'Intégration Africaine, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Théodore MEL EG ;

- au titre de la **République Togolaise**, le 04 octobre 2006, Monsieur Daniel Koboè KLOUTSE, Ministre de l'Economie et du Développement, a été désigné membre du Conseil en remplacement de Monsieur Yandja YENTCHABRE.

Au cours de l'année 2006, le Conseil des Ministres a tenu trois (03) sessions ordinaires respectivement le 23 mars 2006 à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, le 29 juin 2006 au Siège de la BCEAO à Dakar et le 08 septembre 2006 à l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé. Il s'est également réuni en session extraordinaire le 30 juin 2006 et a tenu deux (02) sessions extraordinaires préparatoires aux réunions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union les 09 octobre et 20 décembre 2006 à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou.

Au cours de sa session ordinaire du 23 mars 2006, le Conseil, après examen de la conjoncture économique, financière et monétaire de l'Union au 31 décembre 2005, a noté que la situation économique a été marquée par les résultats satisfaisants de la campagne agricole 2005/2006, à la faveur de bonnes conditions pluviométriques. Les performances de l'Union ont continué, toutefois, de se ressentir de la persistance de l'environnement sociopolitique difficile dans certains pays. A cet égard, les Ministres ont particulièrement recommandé la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires à la réalisation d'une croissance forte et durable, en particulier dans le secteur cotonnier.

En dépit d'une hausse, en moyenne annuelle, du niveau général des prix, les membres du Conseil ont noté l'atténuation, au cours du dernier trimestre 2005, des tensions inflationnistes observées depuis le début de l'année, à la suite du repli des prix des produits alimentaires.

Par ailleurs, le Conseil s'est félicité du profil satisfaisant des agrégats monétaires, les réserves de change couvrant cinq (5) mois d'importations de biens et services.

S'agissant du projet de création d'une société de commercialisation d'informations d'entreprise au sein de l'Union, les Ministres l'ont approuvé et marqué leur accord pour la concession par la BCEAO du service public d'information sur les entreprises à ladite société.

Les membres du Conseil ont, en outre, été informés de l'état des relations entre les pays de l'Union et le Fonds Monétaire International (FMI). A cet égard, ils ont encouragé les Etats membres à consolider ou à reprendre leur coopération avec cette institution, afin de mobiliser les ressources extérieures nécessaires à la mise en œuvre des réformes économiques. Le Conseil a, par ailleurs, pris note de l'état de remboursement des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO et a invité les Etats membres à veiller au respect de leurs engagements.

Les Ministres ont pris acte de l'état de réalisation des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit au titre de l'année 2005 et de l'annulation de la dette de certains Etats membres de l'Union vis-à-vis du FMI. Afin de bénéficier pleinement de l'impact de cette initiative sur la dette, ils ont appelé les Etats à poursuivre les efforts de consolidation du cadre macro-économique.

Examinant l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les pays membres de l'UEMOA, les Ministres ont encouragé les pays de l'Union à accélérer l'adoption de la loi uniforme ainsi que la mise en place des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

Au cours de sa session ordinaire du 29 juin 2006, le Conseil des Ministres, examinant la conjoncture économique, financière et monétaire de l'Union au cours du premier trimestre 2006, a noté l'orientation favorable de l'activité économique. Les Ministres se sont toutefois préoccupés de l'impact des chocs exogènes sur les économies des Etats membres, en particulier la hausse des cours mondiaux du pétrole. Ainsi, le

taux de croissance économique de l'Union ressortirait en léger retrait en 2006, par rapport au niveau enregistré en 2005.

Les Ministres se sont également souciés de la persistance des tensions inflationnistes dans la plupart des Etats membres. En effet, le taux d'inflation s'est situé, en glissement annuel, à 2,9%, soit le même niveau qu'à fin décembre 2005. Il est ressorti en moyenne à 3,0% au cours du premier trimestre de l'année 2006 contre 3,9% durant la période correspondante de l'année précédente. A cet égard, le Conseil a relevé l'importance de la poursuite de politiques économiques vertueuses, ainsi que la nécessité d'accélérer les réformes structurelles indispensables au renforcement de la stabilité macroéconomique et à la consolidation des bases d'une croissance économique forte et durable.

Le Conseil des Ministres s'est félicité de la bonne orientation des agrégats monétaires, reflétée par la consolidation de la position extérieure nette créditrice des institutions monétaires et la progression modérée de la masse monétaire. Les réserves de change couvrent les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 117,9% à fin mars 2006, soit l'équivalent de près de six (06) mois d'importations de biens et services.

Procédant à la revue à mi-parcours des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2006, les Ministres ont noté que l'évolution récente de la conjoncture interne et internationale n'a pas affecté les hypothèses de base ayant servi à la fixation desdits objectifs. Ils ont, par conséquent, décidé de maintenir les objectifs de balance des paiements et d'avoirs extérieurs initialement arrêtés pour chacun des Etats membres.

Les Ministres ont pris acte de l'approbation, par le Conseil d'Administration, des comptes de la BCEAO arrêtés au 31 décembre 2005 et du rapport d'exécution du budget pour l'exercice 2005. Le Conseil a ensuite procédé à l'affectation du résultat financier de la Banque

Centrale pour l'exercice 2005. En outre, il a approuvé le bilan des opérations de retrait de la circulation des billets francs CFA de la gamme 1992.

Les Ministres ont examiné le rapport de l'audit institutionnel et organisationnel de la BCEAO, en exécution des instructions données par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, lors de ses assises tenues à Niamey, le 27 mars 2006.

Le Conseil, passant en revue l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International, a invité les Etats à mettre en œuvre les actions nécessaires, pour bénéficier du soutien de la communauté internationale, en appui aux efforts de redressement des économies.

Les Ministres se sont félicités du règlement, à bonne date, par la plupart des Etats membres, des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Trésors nationaux. Ils ont encouragé les autres Etats à accentuer les efforts en vue d'honorer les engagements souscrits. Le Conseil a, en outre, pris acte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et exhorté certains pays membres à accélérer le parachèvement des actions en cours.

Par ailleurs, les Ministres ont pris connaissance des conclusions et recommandations du rapport sur le rapatriement du produit des recettes d'exportation dans l'Union au titre de l'année 2005 et appelé à l'observation rigoureuse des dispositions en vigueur. Le Conseil des Ministres a également été informé des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit, de l'évolution des activités des structures de microfinance, ainsi que des transactions financières de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), au cours du premier trimestre 2006.

Au cours de sa session ordinaire du 08 septembre 2006, le Conseil a noté, à l'issue de l'examen de la situation économique, financière et

monétaire à fin juin 2006, que les performances de l'Union sont affectées par la hausse des cours du pétrole et les difficultés de certaines filières agricoles d'exportation, du fait de la morosité des cours mondiaux, ainsi que par les lenteurs dans la mise en œuvre des réformes. Selon les dernières estimations, le taux de croissance économique de l'Union ressortirait à 3,6%, en termes réels, en 2006 contre une réalisation de 4,1% en 2005.

Le Conseil a relevé la persistance des tensions sur les prix intérieurs, en relation notamment avec le renchérissement des produits pétroliers. Ainsi, nonobstant la détente des prix des céréales, le taux d'inflation est ressorti à 2,8% en moyenne sur les six (06) premiers mois de 2006. A cet égard, les Ministres ont pris acte de la récente décision de relèvement des taux directeurs de la Banque Centrale, destinée à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité des prix, au maintien et à l'allocation optimale des ressources dans l'Union.

Le Conseil a relevé, avec satisfaction, le profil des agrégats monétaires. Les avoirs extérieurs bruts de l'Institut d'émission assurent, à fin juin 2006, la couverture des engagements monétaires à vue à hauteur de 118,9%, et représentent ainsi plus de cinq (05) mois d'importations de biens et services.

Par ailleurs, les Ministres ont arrêté les directives de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2007, axées sur la maîtrise de l'inflation et le renforcement de la stabilité monétaire et financière. Ils ont approuvé, à ce titre, les objectifs d'avoirs extérieurs pour l'année 2007 et souligné la nécessité d'une accélération de la mise en œuvre des réformes devant contribuer à la réalisation de ces objectifs.

En vertu des dispositions statutaires et des modalités y afférentes, arrêtées par le Conseil des Ministres en sa séance du 29 septembre 1995, les Ministres ont approuvé la liste des contrôleurs externes des comptes de la Banque Centrale sélectionnés à la suite d'un appel d'offres international, et procédé à la

désignation du Commissaire Contrôleur de la Banque Centrale pour les exercices 2006, 2007 et 2008.

Les membres du Conseil ont pris acte du rapport sur l'état de remboursement des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats. Ils ont noté le règlement, à bonne date, des engagements de la plupart des pays membres concernés et demandé aux autres de prendre les dispositions pour s'acquitter de leurs obligations.

A l'issue de l'analyse de l'état des relations entre les pays membres de l'Union et le Fonds Monétaire International (FMI), le Conseil a relevé la nécessité pour les Etats membres de poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles et de renforcer les relations de coopération avec les partenaires au développement. Il a, par ailleurs, donné mandat au Gouverneur de la Banque Centrale pour saisir le FMI et la Banque Mondiale d'une requête à l'effet d'effectuer une revue à caractère régional pour l'Union, dans le cadre du Programme d'Evaluation du Système Financier (PESF) consacré au renforcement de la stabilité financière.

Les Ministres ont, par ailleurs, été informés de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA. Ils ont insisté sur l'importance pour les Etats qui n'ont pas encore accompli les diligences nécessaires, de prendre les dispositions appropriées en vue d'accélérer l'adoption de la loi uniforme et la création des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO

En 2006, le Conseil d'Administration de la BCEAO a tenu quatre (04) sessions ordinaires, sous la présidence de Monsieur Damo Justin BARO, Gouverneur par intérim de la Banque Centrale, son Président statutaire, respectivement le 22 mars 2006 à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, le 28 juin 2006 au Siège de la BCEAO, le 07 septembre 2006 à l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé et le 28

décembre 2006 à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar. Il s'est également réuni en session extraordinaire le 28 juin 2006 au Siège de la BCEAO.

Au cours de l'exercice sous revue, la composition du Conseil a connu les changements ci-après :

- au titre de la **République du Bénin**, Monsieur Félicien C. ZACHARIE a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Georges Denis Marc QUENUM, pour compter du 29 mai 2006. A cette même date, Monsieur Dieudonné C. ASSOGBA a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Mathias N. HOUNDONOUGBO ;
- au titre de la **République de Côte d'Ivoire**, Monsieur Claude Yao BEUGRE, a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Charles Koffi DIBY, pour compter du 02 mai 2006 ;
- au titre de la **République de Guinée-Bissau**, Monsieur Fernando Jorge Maria CORREIA a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Amizade Fará MENDES, pour compter du 24 février 2006. A cette même date, Monsieur João Viriato RODRIGUES a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Gabriel Lopes SO ;
- au titre de la **République Togolaise**, Monsieur Marc Dèdèriwè ABLY-BIDAMON a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Hémodu Badibawu BAKALI, pour compter du 02 mai 2006 ;
- au titre de la **République Française**, Monsieur Jean-Christophe DEBERRE a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Serge TOMASI, pour compter du 29 août 2006.

Au cours de sa session ordinaire du 22 mars 2006, examinant la situation économique, financière et monétaire de l'Union au 31 décembre 2005, le Conseil a noté les résultats

satisfaisants de la campagne agricole 2005/2006, ainsi que la bonne orientation de l'activité économique dans les secteurs secondaire et tertiaire. Toutefois, les performances de l'Union continuent de se ressentir de la persistance d'un environnement économique empreint d'incertitudes. Le taux de croissance du PIB est estimé à 3,5% en 2005 contre une réalisation de 2,9% en 2004.

Les membres du Conseil ont relevé que les pressions inflationnistes observées depuis le début de l'année 2005 se sont atténuées au cours du dernier trimestre, à la suite du recul des prix des produits alimentaires. La hausse du niveau général des prix s'est située, cependant, en moyenne annuelle, à 4,4% en 2005 contre 0,5% en 2004, reflétant ainsi le renchérissement des produits vivriers dans la plupart des pays durant les neuf (09) premiers mois de l'année, ainsi que les effets de l'augmentation des cours mondiaux du pétrole.

Les Administrateurs ont également noté que le déficit budgétaire global de l'Union s'est contracté. Ils ont toutefois constaté la persistance des tensions de trésorerie publique dans la plupart des pays. En outre, ils se sont préoccupés de l'insuffisance de la convergence économique des pays de l'Union à fin décembre 2005.

Le Conseil s'est félicité du profil relativement satisfaisant des agrégats monétaires. Ainsi, les réserves de change à fin décembre 2005, couvrent cinq (05) mois d'importations de biens et services de l'Union.

Dans le cadre du renforcement du dispositif de suivi des entreprises non financières dans les Etats membres, le Conseil d'Administration a examiné le projet de création d'une société de commercialisation d'informations d'entreprise au sein de l'Union. A cet égard, il a recommandé la concession du service public d'information sur les entreprises à ladite société et marqué son accord pour une prise de participation de l'Institut d'émission à hauteur de 20% du capital social.

Examinant l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International, les Administrateurs les ont invités à consolider ou à reprendre ces relations afin de mobiliser les ressources extérieures nécessaires, en appui aux efforts d'ajustement interne. Ils ont, en outre, relevé le règlement à bonne date des engagements de la plupart des Etats membres au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de l'état de réalisation des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit au cours de l'année 2005, ainsi que de l'annulation de la dette des Etats membres de l'Union vis-à-vis du Fonds Monétaire International. Il a indiqué que cette initiative contribuera à soutenir le financement des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays bénéficiaires.

Les membres du Conseil ont été informés de l'évolution des prix à la consommation et de la compétitivité dans les Etats membres de l'Union en 2005, ainsi que des perspectives pour 2006. A cet égard, ils ont insisté sur la nécessité de poursuivre l'amélioration du cadre macro-économique et de renforcer les réformes structurelles, en vue de réduire la vulnérabilité des économies aux chocs exogènes.

Le Conseil a pris connaissance de l'état d'exécution des programmes de restructuration du système bancaire dans l'UMOA, de la situation de la microfinance à fin décembre 2005, ainsi que des rapports des Présidents des Comités Nationaux du Crédit au titre du quatrième trimestre 2005. Il a également été informé de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'Union. A ce sujet, il a invité les Etats membres à accélérer les procédures d'adoption de la loi uniforme et de mise en place des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

Au cours de sa session ordinaire du 28 juin 2006, après examen de la conjoncture économique, financière et monétaire de l'Union à fin mars

2006, le Conseil a noté la bonne orientation de l'activité économique, induite par les résultats satisfaisants de la campagne agricole 2005/2006. Toutefois, les performances économiques de l'Union continuent de se ressentir de la hausse des cours mondiaux du pétrole brut et des lenteurs dans la normalisation de l'environnement sociopolitique dans certains Etats membres. Selon les dernières estimations, le taux de croissance économique de l'Union ressortirait ainsi à 3,9% en 2006 contre une réalisation de 4,1% en 2005.

Les membres du Conseil ont relevé le niveau relativement élevé de l'inflation. En glissement annuel, le niveau général des prix, apprécié à travers l'indice harmonisé des prix à la consommation, a progressé de 2,9% à fin mars 2006, soit le même niveau qu'à fin décembre 2005. En moyenne, la hausse a été de 3,0% sur les trois (03) premiers mois de l'année 2006, au lieu de 3,9% à la même période de l'année précédente. A cet égard, le Conseil s'est préoccupé du renchérissement des produits pétroliers et a rappelé la nécessité de poursuivre les réformes visant à réduire la vulnérabilité des économies de l'Union aux chocs exogènes.

Les Administrateurs ont relevé une diminution du déficit global des finances publiques, base engagements, hors dons. Cette évolution s'est accompagnée néanmoins d'une persistance des tensions de trésorerie publique, qui ont entraîné des accumulations d'arriérés de paiement.

Par ailleurs, le Conseil s'est félicité du profil satisfaisant des agrégats monétaires, caractérisé par la consolidation de la position extérieure nette créditrice des institutions monétaires liée aux annulations de dette. Les réserves de change couvrent les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 117,9% à fin mars 2006, équivalant à près de six (6) mois d'importations de biens et services.

S'agissant de l'administration de la BCEAO, les Administrateurs ont approuvé les comptes financiers et le rapport d'exécution du budget

de la Banque Centrale pour l'exercice 2005, à la suite de la présentation par le Commissaire Contrôleur attestant de la régularité et de la sincérité des comptes de l'Institut d'émission.

Examinant le dossier relatif à l'augmentation de la participation de la BCEAO au capital de la société SWIFT, induite par l'accroissement des transactions financières effectuées par le système bancaire de l'Union à travers cet opérateur, les Administrateurs ont autorisé l'acquisition de nouvelles actions, afin de permettre une meilleure prise en charge des attentes du système financier de l'UMOA.

Les Administrateurs ont pris connaissance de la revue à mi-parcours des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2006. Au regard des réalisations de l'année 2005 et de l'évolution prévisible de la conjoncture interne et externe, ils ont émis un avis favorable pour le maintien des objectifs initiaux de balance des paiements et d'avoirs extérieurs arrêtés par le Conseil des Ministres de l'Union au titre de l'année 2006.

Le Conseil a pris note de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. A cet égard, il a rappelé la nécessité d'approfondir les réformes économiques et de renforcer les relations de coopération avec les partenaires au développement. Les membres du Conseil ont également pris acte du rapport sur l'état des remboursements des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats. Ils ont noté avec satisfaction le règlement à bonne date des engagements de la plupart des Etats et encouragé les autres pays membres à prendre les dispositions appropriées pour se conformer aux conventions conclues à cet effet.

Les Administrateurs ont, par ailleurs, examiné le rapport annuel de la Banque Centrale pour l'exercice 2005. Au titre de l'état de mise en oeuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de

l'UEMOA, ils ont pris acte des avancées réalisées et réitéré la nécessité pour les Etats qui n'ont pas achevé la mise en oeuvre des diligences appropriées, d'accélérer le processus d'adoption de la loi uniforme ainsi que la création des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

Les membres du Conseil ont pris connaissance des conclusions du rapport de l'audit institutionnel et organisationnel de la BCEAO, ainsi que du rapport sur le rapatriement du produit des recettes d'exportation dans les Etats membres de l'UEMOA au titre de l'année 2005. S'agissant du rapatriement du produit des recettes d'exportation, le Conseil a appelé à l'observation rigoureuse des dispositions réglementaires en vigueur, afin de consolider les réserves communes.

Les Administrateurs ont été informés de l'évolution des activités des structures de microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin mars 2006. Ils ont également pris connaissance du rapport des Présidents des Comités Nationaux du Crédit au titre du premier trimestre 2006.

Au cours de sa session ordinaire du 07 septembre 2006, examinant la situation économique, financière et monétaire de l'Union à fin juin 2006, le Conseil a relevé l'accentuation des tensions sur les prix des produits pétroliers, ainsi que les difficultés de certaines filières agricoles d'exportation, du fait de la morosité des cours mondiaux et des lenteurs observées dans la mise en oeuvre des ajustements nécessaires. Les Administrateurs se sont préoccupés de l'impact de ces facteurs sur la croissance économique et les finances publiques. Les dernières estimations situent le taux de progression du Produit Intérieur Brut (PIB) à 3,6%, en termes réels, pour l'ensemble de l'Union en 2006 contre une réalisation de 4,1% en 2005.

Sur le plan de l'inflation, les tensions sur les prix intérieurs persistent, en liaison avec le renchérissement des produits pétroliers. Ainsi, malgré l'atténuation des pressions sur les prix des

céréales d'une année à l'autre, le taux d'inflation est ressorti à 2,8%, en moyenne, au cours du premier semestre 2006.

Le Conseil a relevé, avec satisfaction, la poursuite de la consolidation des avoirs extérieurs bruts de l'Institut d'émission qui assurent, à fin juin 2006, la couverture des engagements monétaires à vue à hauteur de 118,9%. Les réserves de change officielles représentent ainsi plus de cinq (05) mois d'importations de biens et services.

Les Administrateurs ont été informés de la récente décision de relèvement des taux directeurs de la Banque Centrale, prise conformément à la délégation de pouvoirs prévue à cet effet. Ainsi, le taux de pension est passé de 4,0% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75% à compter du 24 août 2006. Cette décision, motivée par les tendances prévisibles de l'inflation au sein de l'Union, l'évolution du loyer de l'argent à court terme et des taux sur les marchés internationaux de capitaux, vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité des prix, au maintien et à l'allocation optimale des ressources dans l'Union.

Le Conseil a également émis un avis favorable sur les propositions de directives de politique de la monnaie et du crédit, ainsi que d'objectifs d'avoirs extérieurs à prendre en compte dans l'élaboration des programmes monétaires au titre de l'année 2007. A cet égard, les membres du Conseil ont recommandé un suivi approprié de la mise en œuvre des mesures devant contribuer à la réalisation desdits objectifs.

Par ailleurs, les Administrateurs ont pris acte du rapport sur l'état d'exécution des remboursements des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats. Ils ont noté les règlements à bonne date effectués par la plupart des pays membres, ainsi que les engagements pris par les autres en vue de l'apurement de leurs obligations.

Le Conseil a également examiné l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. A cet égard, il a rappelé la nécessité pour les Etats membres d'accélérer la mise en œuvre des réformes, en vue de renforcer les relations de coopération avec les partenaires au développement.

Les Administrateurs ont, par ailleurs, pris connaissance de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans l'UEMOA. Ils ont exhorté les Etats n'ayant pas encore accompli les diligences nécessaires, à prendre les dispositions idoines en vue d'accélérer le processus d'adoption de la loi uniforme et de création des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

Le Conseil a été informé de l'état d'exécution des programmes de restructuration du système bancaire dans l'UMOA, des opérations et résultats des banques et établissements financiers pour l'exercice 2005, ainsi que de la situation des activités de microfinance dans les Etats membres à fin juin 2006. S'agissant de la microfinance, les Administrateurs se sont félicités de la dynamique de développement de ce secteur et ont insisté, à cet égard, sur la conduite de larges concertations autour des évolutions institutionnelles envisagées.

Au cours de sa session du 28 décembre 2006, le Conseil, après examen de la situation économique, financière et monétaire de l'Union au 30 septembre 2006, a noté que les performances économiques des Etats membres de l'Union demeurent affectées par les effets négatifs des chocs extérieurs et des difficultés auxquelles continuent de faire face le secteur de l'énergie et les filières d'exportation. Selon les dernières estimations, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) ressortirait à 3,3% en 2006 contre 4,0% en 2005. Les Administrateurs ont, en conséquence, invité les Etats membres de l'Union à poursuivre, dans un

cadre concerté, les réformes dans ces secteurs qui conditionnent la réalisation d'une croissance forte et durable.

Les membres du Conseil ont relevé l'atténuation des tensions inflationnistes dans l'Union au cours du troisième trimestre de l'année 2006, du fait principalement de l'impact des bons résultats de la campagne agricole 2006/2007 sur les prix des produits alimentaires. En effet, le niveau général des prix à la consommation est ressorti en moyenne en hausse de 2,4% à fin septembre 2006 contre 4,5% à la période correspondante de l'année 2005. Ils ont cependant souligné que les cours mondiaux du pétrole restent relativement élevés, induisant ainsi des tensions notamment sur certains prix administrés.

Les Administrateurs ont, par ailleurs, constaté une détérioration de la situation des finances publiques, dans un contexte d'accélération des investissements orientés vers la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté.

Au plan monétaire, le Conseil a relevé que le profil des agrégats demeure favorable, avec la poursuite de la consolidation des réserves de change qui couvrent à fin septembre 2006 les engagements monétaires à vue à hauteur de 118,2%, assurant ainsi plus de cinq (05) mois d'importations de biens et services.

Dans le cadre du financement de l'activité économique, le Conseil a arrêté, sur proposition des Comités Nationaux du Crédit, les programmes monétaires de la BCEAO pour les Etats membres au titre de l'année 2007. Ces programmes visent à contenir l'inflation à 2,0% au maximum et s'appuient sur des perspectives de réalisation d'un taux de croissance réel du PIB de l'Union de 4,1% environ. Dans ce contexte, les Administrateurs ont exhorté les Etats membres à approfondir les réformes structurelles et à donner une impulsion vigoureuse aux politiques sectorielles à l'échelle régionale, notamment dans le cadre de la mise en

œuvre du Programme Economique Régional (PER), afin de parvenir à une création plus soutenue de richesses et d'emplois.

Au titre de l'administration de la Banque Centrale, le Conseil a examiné et adopté le projet de budget de la BCEAO pour l'exercice 2007. Il a également marqué son accord pour la mise en œuvre de la deuxième phase du programme de mécanisation des opérations de caisse de la BCEAO, tout en appelant au renforcement des acquis de la modernisation des systèmes et moyens de paiement engagée par l'Institut d'émission et le système bancaire.

Par ailleurs, les Administrateurs ont pris connaissance de l'état d'exécution des remboursements des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres de l'Union. Ils ont noté avec satisfaction le règlement à bonne date des engagements de la plupart des Etats et invité les pays n'ayant pas encore honoré leurs obligations à prendre les mesures appropriées, en vue de leur apurement. Le Conseil a également été informé de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'Union à fin septembre 2006. A cet égard, il a insisté sur la nécessité de renforcer la supervision de ce secteur, afin d'en préserver la solidité.

Les membres du Conseil ont passé en revue l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. Ils ont encouragé les Etats membres à accélérer la mise en œuvre des réformes convenues dans le cadre des relations avec les partenaires au développement en vue de favoriser la mobilisation des ressources extérieures nécessaires à la consolidation de la croissance. Les Administrateurs ont fait le point de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA. Ils ont exhorté les Etats n'ayant pas encore accompli les diligences nécessaires, à prendre les dispositions idoines

en vue de parachever le processus d'adoption de la loi uniforme et la mise en place effective des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF), en veillant à ce que ces structures jouent pleinement et efficacement leur rôle.

Le Conseil a pris note de la situation de la campagne agricole écoulée et des schémas de financement de la nouvelle campagne 2006/2007. A cet égard, les Administrateurs ont appelé à l'accélération des efforts de restructuration des filières agricoles, notamment la filière cotonnière.

2 - ADMINISTRATION DE LA BCEAO

2.1 - Gestion des ressources humaines

2.1.1 - Organigramme et mesures individuelles

L'organigramme de la Banque Centrale n'a pas subi de modifications dans sa structure au cours de l'exercice 2006.

Sur le plan des mesures individuelles, les décisions ci-après ont été prises :

- Monsieur Jean-Claude BROU, précédemment Directeur des Etudes, a été nommé Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie ;
- Monsieur Ismaïla DEM, précédemment Adjoint au Directeur de la Recherche et de la Statistique, a été nommé Directeur de la même Direction ;
- Monsieur Armand BADIEL, précédemment Adjoint au Directeur des Etudes a été nommé Directeur de la même Direction ;
- Monsieur Nestor WADAGNI, précédemment Conseiller du Directeur des Etudes a été nommé Adjoint au Directeur de la Recherche et de la Statistique ;
- Monsieur Filomeno LOBO DE PINA, précédemment en position de détachement

auprès du Gouvernement bissau-guinéen, a été réintégré et nommé Conseiller du Directeur du Crédit.

2.1.2 - Effectif

Au 31 décembre 2006, l'effectif global du personnel de la Banque Centrale, tous corps confondus, s'est établi à 4.036 agents contre 4.084 agents à fin décembre 2005. Cet effectif est constitué de 3.947 agents en activité et de 89 agents en position de détachement ou de disponibilité.

L'effectif en activité, réparti entre le Siège, les huit Agences Principales, les quinze Agences Auxiliaires, les deux Représentations de la BCEAO et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, est en baisse de 1,45% par rapport à son niveau de 4.005 agents au 31 décembre 2005, en rapport essentiellement avec les sorties d'effectifs, liées aux départs à la retraite normale ou anticipée.

Avec un effectif de 1.383 agents, le personnel d'encadrement représente 35,04% du personnel en activité. Il se compose de 66 membres du Gouvernement et Directeurs (Gvt/Dir), 703 agents d'encadrement supérieur (CS) et 614 agents d'encadrement moyen (CM). Le personnel d'encadrement est en baisse de 58 personnes par rapport au 31 décembre 2005.

Le personnel non cadre (PNC) est constitué de 2.564 agents, soit 64,96% de l'effectif en activité au 31 décembre 2006. Ce corps, composé de 772 agents de bureau, 47 agents de support technique, 1.104 agents de service et 641 agents de caisse et de tri, est resté stable d'une année à l'autre.

Par site, l'effectif global du personnel en activité au 31 décembre 2006 se répartit comme suit :

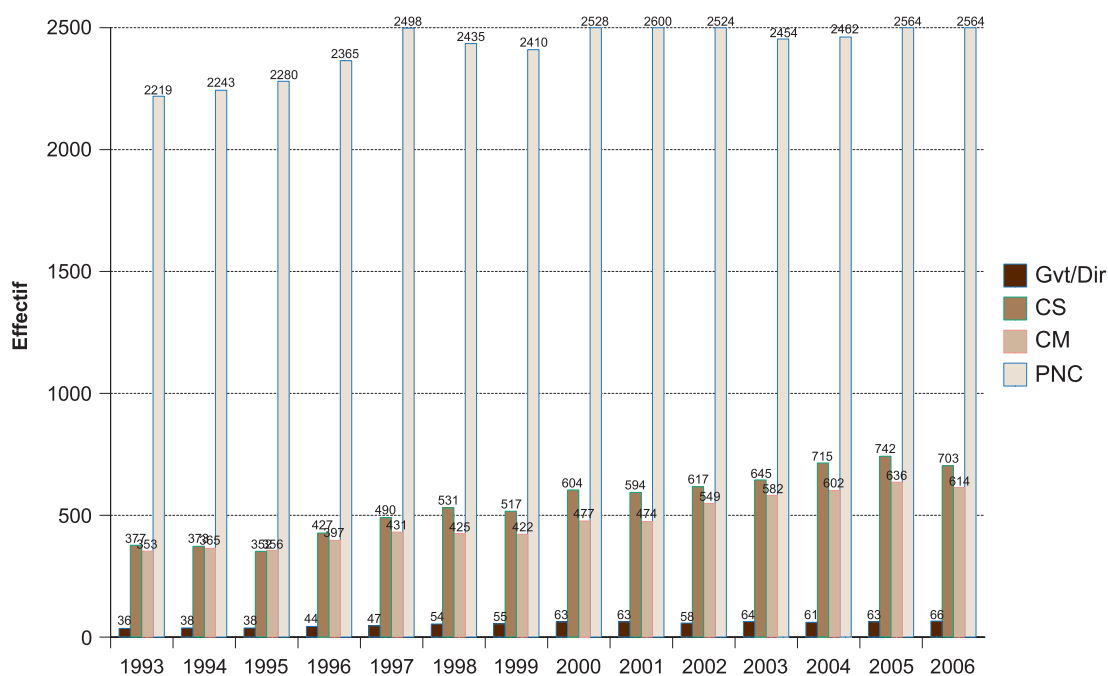
- Siège : 841 agents ;
- Directions Nationales (Agences Principales et Auxiliaires) : 2.985 agents ;

- Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération : 05 agents ;
- Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA : 14 agents ;

- Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA : 102 agents.

L'évolution de l'effectif du personnel en activité par corps, depuis 1993, se présente comme suit :

Graphique 24 : évolution des effectifs de la BCEAO de 1993 à 2006



Source : BCEAO.

2.1.3 - Formation

Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) a poursuivi ses actions de formation en faveur du personnel de la BCEAO, des administrations économiques et financières, ainsi que des banques et établissements financiers des Etats membres de l'Union.

Au titre de la **formation permanente des agents de la BCEAO**, le Centre a organisé des cours et séminaires regroupant 2.044 agents, initiés par la Banque Centrale ou par d'autres institutions et répartis comme suit :

- 10 cours et séminaires au Siège : 627 participants ;
- 14 sessions de formation dans le cadre des actions décentralisées dans les Directions Nationales de la BCEAO : 275 participants ;
- 10 actions de formation par visioconférence : 653 participants ;
- plusieurs formations organisées par les institutions partenaires, y compris les cours de langues (anglais, français et portugais) : 150 participants. Ce chiffre se répartit comme suit :
 - 14 pour les cours de langue portugaise ;
 - 3 pour le cours de français ;
 - 14 autres actions de formation : 339 participants.

En outre, la campagne d'information et de sensibilisation du personnel contre les incendies, organisée du 24 au 28 juillet 2006 au Siège de la BCEAO, a enregistré la participation de quatre cent seize (416) agents.

La plate-forme de formation en ligne est également entrée dans sa phase active de production depuis le 3 juillet 2006. Au cours de l'année 2006, sept cent quatorze (714) agents sur un effectif total de trois mille neuf cent trente neuf (3.939) agents bénéficiant d'un compte d'utilisateur informatique ont suivi une formation, soit 18,1% de l'effectif total. Le taux global moyen de connexion était d'environ six heures et demi (6,5) par agent.

Par ailleurs, après une baisse significative l'année précédente, les activités de la salle d'auto-formation en langues ont repris en 2006 avec l'assistance d'un professeur d'anglais du CESAG. La fréquentation moyenne de la salle est ressortie à 14 agents au cours de l'année.

La BCEAO a initié également un projet de développement d'un module intranet devant permettre de fournir aux agents des informations à jour sur les actions de formation et de présenter en ligne leurs candidatures aux actions de formation. La mise en service de cette application a été réalisée en 2006. Dans ce cadre, les actions de formation au titre de l'année 2006 ont été mises en ligne à la fin du mois de mars 2006.

En attendant son utilisation effective au début de l'année 2007, les tests sur les inscriptions en ligne se sont poursuivis au cours de l'année, parallèlement à l'utilisation du support papier.

Dans le cadre des actions de renforcement des capacités des administrations économiques et financières, ainsi que des établissements de crédit des Etats membres de l'Union, le COFEB a poursuivi ses activités au titre de la

formation diplômante. Au cours de l'exercice 2006, le Centre a administré les 28^{ème} et 29^{ème} promotions.

La 28^{ème} promotion, qui a terminé son cycle de formation par les soutenances de mémoire en décembre 2006, a regroupé 42 stagiaires en provenance des organismes ci-après :

- Administrations économiques et financières : 33 ;
- Banque Centrale de la République de Guinée : 02 ;
- Banque Nationale du Rwanda : 03 ;
- Banques et établissements financiers : 04.

Pour ce qui est de la 29^{ème} promotion, dont les enseignements ont démarré le 02 novembre 2006, les stagiaires, au nombre de 46, se répartissent comme suit, selon leur organisme d'origine :

- Administrations publiques : 34 ;
- Banques et établissements financiers : 03 ;
- Société des Postes (SP) : 06 ;
- Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) : 01 ;
- Institut National de Prévoyance Sociale du Mali (INPS) : 02.

Au titre des **formations spécifiques**, les actions suivantes ont été organisées :

- 02 sessions de formation sur le référentiel comptable spécifique aux systèmes financiers décentralisés. Ces sessions ont enregistré la participation de 207 auditeurs, dont 51 de la BCEAO ;
- 01 atelier de validation des conclusions et des solutions préconisées pour la normalisation du chèque et des effets de commerce à l'intention de 60 participants, dont 21 de la BCEAO ;

- 01 séminaire sur la validation du projet de directive relatif à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UEMOA en faveur de 71 auditeurs, dont 28 de la BCEAO ;

- 01 atelier sur le bilan de l'adoption et de l'application de la loi-cadre relative à la répression du faux-monnayage dans les Etats membres de l'UEMOA en faveur de 19 auditeurs, dont 12 de la BCEAO ;

- 01 session sur la pratique du marché international des changes au profit de 58 trésoriers des Banques de l'UMOA.

La formation des agents des administrations économiques et financières dans le cadre de la **coopération avec les partenaires extérieurs** se fait à travers le Projet conjoint BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest et l'Institut du Fonds Monétaire International.

- Au titre du projet conjoint BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest, les actions suivantes ont été menées :

- volet formation en gestion macro-économique : la troisième phase du volet a débuté le 1^{er} juillet 2006. Deux (02) cours ont été organisés à l'intention de 65 participants, dont 06 de la BCEAO ;

- volet formation en gestion de la dette : deux ateliers nationaux ont eu lieu au Togo et au Congo pour respectivement 30 et 33 auditeurs. Cinq (05) séminaires régionaux ont été mis en œuvre avec la participation de 160 acteurs de la dette, dont 10 de la BCEAO.

- Au titre de l'Institut du Fonds Monétaire International (FMI) : le séminaire régional conjoint BCEAO/Institut du FMI sur la programmation et les politiques financières a enregistré la participation de 30 cadres, dont 10 de la BCEAO.

Par ailleurs, s'est déroulé du 7 au 9 novembre 2006 au Siège de la BCEAO, le séminaire sur le thème « Supervision basée sur les risques » initié conjointement par l'Institut pour la Stabilité Financière (ISF) et le Comité des superviseurs de Banque en Afrique. Il a enregistré la participation de 20 cadres, dont 3 du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et 2 du Siège de la BCEAO.

Au total, les actions de formation organisées par le COFEB au cours de l'année 2006 ont permis d'approfondir la modernisation de la formation en faveur du personnel de la BCEAO grâce à la consolidation de la formation en ligne et l'utilisation de la visioconférence. Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur la formation des agents des administrations économiques et financières, notamment avec la poursuite de la formation de ceux qui relèvent des structures ministérielles de contrôle du secteur de la microfinance.

2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO

Les travaux de construction du nouvel immeuble de l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau sont à leur phase finale et leur achèvement complet, y compris l'ameublement, interviendra en 2007.

S'agissant de la réalisation des centres aérés des Agences Principales en faveur du personnel, les chantiers de Niamey, Ouagadougou, Abidjan, Lomé et Bamako sont en finition. Leur mise en exploitation interviendra en 2007, après la livraison du mobilier et matériel dans ces complexes de loisirs, de culture et d'espaces sportifs. En ce qui concerne le centre aéré de Cotonou, le projet est au stade des études architecturales et devra s'achever en 2008.

Par ailleurs, le programme de renforcement des dispositifs de sécurité entrepris en 2005 dans tous les sites de la BCEAO et ayant porté sur les systèmes de vidéo surveillance, de contrôle des accès, de protection contre les

infractions et de lutte contre l'incendie, a été mené à terme au cours du premier semestre de l'année 2006. Ainsi, toutes les installations de sécurité ont été mises à niveau et renouvelées, conformément à l'évolution des normes, de la réglementation et à la politique de sécurisation des personnes et des biens de la BCEAO.

Enfin, au titre des aménagements importants, les travaux de modernisation des salles de tri et de caisse, entrepris dans les agences, sont achevés sur tous les sites, à l'exception du Sénégal. Les réalisations opérées dans ce cadre ont permis d'adapter la configuration des locaux à la mécanisation des opérations et d'améliorer les conditions de travail.

2.3 - Système d'information et de communication

Les actions entreprises durant l'année 2006 dans le cadre de la gestion du système d'information et de communication de la Banque avaient pour objectif de poursuivre la généralisation de l'utilisation des environnements libres pour la réalisation des applications informatiques, de procéder à la refonte et au renouvellement des infrastructures du réseau VSAT et de renforcer la sécurité et la disponibilité des systèmes par la mise en place du site de secours déporté à l'Agence Principale de Dakar. Ainsi, les principales actions entreprises ont concerné :

- la refonte du réseau VSAT ;
- le renforcement de la disponibilité des applications en production ;
- la mise en place de réseaux d'accès aux systèmes de paiement ;
- la mise en œuvre du nouveau portail collaboratif de la Banque ;
- la réalisation et le déploiement de nouvelles applications.

La refonte du réseau Vsat a pour objectifs d'augmenter les capacités et les performances du réseau, en vue de supporter l'ac-

croissement du trafic et d'étendre la vidéoconférence aux Agences Auxiliaires. La disponibilité du nouveau réseau a été améliorée grâce à la mise en place d'une architecture totalement redondante dans chaque site et d'un Hub de secours installé à l'Agence Principale de Dakar.

Le système de secours automatique des applications centralisées au Siège et déporté sur le site de l'Agence Principale de Dakar a été mis en œuvre pour la mise en production de l'application dédiée à la gestion de la comptabilité, des achats et des fournisseurs. En effet, les matériels et logiciels nécessaires, notamment les serveurs, les réseaux et les équipements de sauvegarde et restauration automatique ont été installés et testés avec succès. Ainsi, en cas de sinistre au Siège, le système d'information de la Banque continuera de fonctionner grâce à une redirection des connexions des utilisateurs sur les serveurs et bases de données de secours.

Dans le cadre de la gestion des opérations de compensation inter-bancaire dans SIC-UMOA, le réseau d'accès a été déployé dans tous les pays, à l'exception de la Guinée-Bissau. Ce dispositif permet de relier le système informatique de la Banque Centrale à celui des banques primaires.

S'agissant de l'Intranet, un portail collaboratif a été mis en service. Le nouveau système facilite la production, le partage et la publication de documents pour le travail en groupe.

Concernant les logiciels, les travaux de migration vers des solutions libres se sont poursuivis. En outre, l'application de collecte et de traitement des indicateurs d'activités (SAGINA) et l'application de gestion des congés des agents de la Banque (CACTUS) ont été déployées et mises en production sur tous les sites. Les tests ont été réalisés pour l'application de Calcul Automatique des Indicateurs d'Activité économique (ACACIA) et l'application de suivi des temps d'activités des agents (ACAJOU), en

vue d'une mise en production en 2007. Les travaux de recettes se poursuivent pour les applications BAOBAB, relative à la gestion de la caisse et des opérations de guichet, COSMOS pour la comptabilité analytique et MIMOSA pour la gestion des immobilisations.

2.4 - Modernisation de la documentation et des archives

La modernisation de la documentation et des archives de la BCEAO, entreprise depuis 2000, a pour finalité de doter la Banque d'un système intégré permettant le partage des ressources archivistiques et documentaires sur l'ensemble de ses sites, à l'aide d'outils informatiques adéquats, de rendre les locaux de stockage des documents plus fonctionnels et conformes aux normes de conservation et de sécurité, ainsi que de renforcer le personnel en charge de la gestion des fonctions archives et documentation de la Banque.

Les actions réalisées en 2006 dans ce cadre ont porté essentiellement sur la finalisation de la refonte des procédures de la documentation, l'informatisation de la gestion des archives, la reprise de l'existant et le renforcement du personnel en termes d'effectif et de capacité.

Le "Guide du documentaliste de la BCEAO", manuel contenant les procédures applicables par les documentalistes sur tous les sites de la BCEAO, a été édité en 300 exemplaires au cours de l'année 2006.

Dans le cadre de l'informatisation des archives de la BCEAO, un logiciel unique a été choisi pour gérer les archives sur tous les sites de la Banque. Les tests de fonctionnalité du logiciel ont été finalisés et ont permis de mettre en place un système de gestion des archives dénommé *Système intégré de Gestion des Archives de la BCEAO (SIGA-BCEAO)*. Ces tests ont été suivis par une phase expérimentale de mise en production de SIGA-BCEAO au niveau de cinq Directions au Siège et de trois Services à l'Agence Principale de Dakar. Les agents des

structures concernées ont utilisé le logiciel pour déclarer des versements de dossiers d'archives, rechercher des dossiers déclarés et en demander la consultation. Le déploiement du logiciel de gestion des archives dans les autres Agences Principales a également démarré en 2006, précisément dans les Agences Principales d'Abidjan, Cotonou, Ouagadougou et Bamako. L'installation s'y est déroulée avec succès et une phase de test du système sur ces sites a eu lieu. L'opération de déploiement se poursuivra sur les sites restants au cours de l'année 2007.

La reprise de l'existant concerne le traitement du stock d'archives issu des versements antérieurs et la saisie des références d'identification et de localisation des dossiers dans la base de données mise en place à l'aide du logiciel Damaris. Les actions réalisées en 2006 ont porté sur l'étiquetage des dossiers à l'aide de codes à barres et la signalisation des nouveaux rayonnages installés dans le magasin central des archives du Siège. Les boîtes contenant les dossiers d'archives conservées dans le magasin central ont également été étiquetées à l'aide des codes à barres générés à partir du logiciel Damaris.

En 2006, la BCEAO a poursuivi les efforts entrepris depuis plusieurs années pour doter ses structures en personnel de gestion des archives et de la documentation. Dans ce cadre, 9 agents ont été recrutés au cours de l'année et mis à la disposition des Agences Principales, portant ainsi à 27, le personnel total en charge de la gestion des archives et de la documentation de la Banque. Par ailleurs, pour améliorer les prestations du personnel, une session de formation aux fonctions avancées du logiciel Damaris a été organisée du 27 novembre au 1^{er} décembre 2006 au Siège de la BCEAO. Elle a regroupé 16 participants en provenance du Siège de la Banque Centrale, de ses Directions Nationales et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.

2.5 - Dispositif de contrôle des activités et des opérations

Les travaux réalisés au cours de l'année 2006 s'inscrivent essentiellement dans le cadre de la poursuite du renforcement du dispositif de contrôle en vigueur depuis 2003, basé sur une gestion efficace des risques. Ces travaux ont porté notamment sur la consolidation des outils de contrôle, la réalisation des missions de vérification de la régularité des opérations et d'évaluation de la qualité des contrôles, ainsi que sur des actions de formation.

Concernant le **contrôle de premier niveau**, au titre des outils de contrôle, les diligences ont porté sur l'exploitation des résultats de l'auto-évaluation du contrôle interne et des rapports des Contrôleurs des opérations, l'élaboration des procédures et modes opératoires, l'amélioration de la remontée des résultats des contrôles et la mise à jour de la base de données des textes et procédures réglementaires sur le réseau intranet.

En effet, dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des risques de la Banque, il a été procédé à l'auto-évaluation du contrôle interne. La réalisation de cette opération a nécessité la conception et la mise à la disposition des structures opérationnelles d'une application informatique pour le traitement du processus d'auto-évaluation, l'appréciation de la qualité du contrôle interne et la mise à jour de leurs tableaux des risques. L'auto-évaluation a permis de déterminer les risques résiduels et d'établir des plans d'actions visant à corriger les faiblesses décelées dans le fonctionnement de leur dispositif de contrôle.

Afin d'assurer un traitement automatisé et une exploitation efficace des rapports des Contrôleurs des opérations, une application dédiée à la gestion des résultats des contrôles a été développée, en vue d'une meilleure analyse des risques encourus par la Banque.

L'élaboration des manuels de procédures et modes opératoires s'est poursuivie en 2006, afin de faciliter l'exécution quotidienne des tâches, de renforcer la qualité des contrôles et d'assurer la transmission du savoir-faire au sein de la Banque. Ainsi, la plupart des structures opérationnelles au Siège ont achevé la rédaction de leurs manuels de procédures. Le traitement de ces documents se poursuit conformément à la Décision du Gouverneur relative à leur validation et enregistrement ainsi qu'à leur conservation.

Le reporting des résultats du contrôle des opérations a fait l'objet d'un suivi permanent pour assurer l'exhaustivité et renforcer la qualité des informations relatives aux risques encourus, ainsi qu'aux causes des dysfonctionnements constatés. Par ailleurs, l'auto-évaluation a permis une amélioration des reportings en mettant à la disposition des structures opérationnelles tous les éléments nécessaires à l'analyse de l'information sur les risques, notamment la cotation des risques résiduels.

De même, pour permettre une meilleure appréhension de la nature des risques relevés lors des contrôles, un appui a été apporté aux structures opérationnelles dans le cadre de l'identification de nouveaux risques en rapport avec l'évolution de l'environnement de la Banque.

Par ailleurs, afin de renforcer les capacités opérationnelles, un séminaire de formation des Contrôleurs des opérations sur l'évaluation du contrôle interne et l'élaboration de la cartographie des risques a été organisé, du 11 au 15 décembre 2006, en rapport avec la Direction de la Formation.

Enfin, la base des données des textes et procédures réglementaires a été renforcée par la mise en ligne, sur le réseau intranet, de nouveaux documents publiés par la Banque en 2006 pour faciliter leur accès à tout le personnel.

S'agissant du **contrôle de deuxième niveau**, les diligences relatives à la mise en œuvre du dispositif de contrôle des activités et des opérations ont été poursuivies.

Ainsi, des missions de vérification de la régularité des opérations et de la bonne application des règles et instructions dans les différentes structures de la Banque ont été effectuées.

En outre, des missions d'évaluation de la qualité du contrôle des opérations et de l'appréciation de l'efficacité des activités menées par les structures opérationnelles ont été conduites dans des Directions des Services Centraux au Siège et en Agences. Elles ont concerné notamment la gestion des opérations administratives et comptables sous ORACLE, les achats des biens et services, la gestion des activités de la salle de marché, la gestion des systèmes de paiement STAR-UEMOA et SICA-UEMOA.

Corrélativement, en vue de l'enracinement des outils de contrôle chez les Inspecteurs et Auditeurs, des actions de formation ont été réalisées à leur intention du 20 au 24 février 2006 et du 08 au 12 mai 2006. Elles ont été axées, d'une part, sur la poursuite de l'acquisition de la maîtrise de la méthodologie et des fondamentaux de l'audit interne et, d'autre part, sur les activités de la salle de marché à travers notamment son organisation, son fonctionnement et la maîtrise des risques associés.

Au titre du **contrôle externe**, les travaux réalisés ont essentiellement porté sur l'organisation d'un appel d'offres pour le choix des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 et le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Dans le cadre de cet appel d'offres, le résultat des travaux de dépouillement a été soumis le 8 septembre 2006, au Conseil des Ministres de l'UMOA qui a procédé à la désignation des 8

ENCADRE N° 8**Cartographie des risques de la Banque Centrale**

La Banque Centrale a engagé en 2003 un processus de modernisation de son dispositif de contrôle reposant sur l'adoption des standards et pratiques universellement reconnus, tout en tenant compte de ses propres spécificités. Ce nouveau dispositif de contrôle, basé essentiellement sur une gestion efficace des risques, se caractérise par la mise en place d'une cartographie des risques encourus par la Banque.

La cartographie des risques est une représentation des risques par type et zone de survenance ou d'influence en fonction de leur importance. Elle se présente généralement sous la forme d'une matrice permettant d'identifier et de hiérarchiser les risques.

1- Objectifs de la cartographie des risques

La cartographie des risques participe à la qualité de la gestion de la Banque en permettant :

- de connaître l'ensemble des risques, c'est-à-dire des menaces susceptibles d'empêcher la Banque Centrale d'atteindre ses objectifs, et d'en déduire les mesures idoines permettant de les prévenir ou de réduire leur effet en cas de survenance ;
- d'intégrer le risque dans le processus de décision et de gestion des activités par les responsables des structures opérationnelles ;
- de développer une culture du risque par la pratique de l'auto-évaluation ;
- de participer à la mise en conformité du dispositif de contrôle aux normes et standards généralement admis.

2 - Les étapes de l'élaboration de la cartographie des risques

La mise en place d'une cartographie des risques se déroule en général selon les phases ci-après :

- identification et évaluation des risques inhérents ;
- évaluation du contrôle interne ;
- détermination des risques résiduels ;
- mise en place de plans d'actions.

a) - Identification et évaluation des risques inhérents

Les risques inhérents ou risques bruts sont ceux qui sont liés à l'existence même des opérations sans prise en compte des mesures mises en œuvre pour les maîtriser. L'évaluation des risques inhérents a été effectuée sur la base de la démarche méthodologique ci-après :

- identification des opérations porteuses de risques, en s'appuyant sur les activités et opérations recensées au sein de la Banque ;
- définition d'une typologie des risques comprenant à ce jour 14 familles. Ces familles de risques ont été par la suite subdivisées en 54 sous-risques ou risques génériques ;
- évaluation des risques inhérents sur la base de leur fréquence et leur impact. La fréquence mesure la probabilité de survenance du risque, tandis que l'impact a trait aux conséquences de sa réalisation (degré de nuisance). La fréquence et l'impact ont été évalués selon trois niveaux : faible, moyen ou élevé.

La cotation du risque inhérent est obtenue par le croisement de la fréquence et de l'impact du risque, selon une échelle à 3 niveaux :

- 1 : Risque inhérent faible ;
- 2 : Risque inhérent moyen ;
- 3 : Risque inhérent élevé.

Ces travaux ont été validés lors de rencontres avec les Directions des Services Centraux ou des séances de visioconférence avec les Directions Nationales.

Pour permettre une meilleure maîtrise des risques inhérents ainsi identifiés et cotés, des manuels de procédures de contrôle des opérations ont été élaborés pour le Siège et les Agences. Ces manuels déclinent les contrôles par nature de risques et prévoient pour chaque risque important, le type de contrôle correspondant. Ils constituent des guides précisant les contrôles minimaux à exécuter et s'adressent aussi bien aux Contrôleurs des Opérations qu'à tout agent d'encadrement intervenant dans le processus de contrôle hiérarchique. Cette première phase, entamée en 2003 a été achevée en 2004.

b) - Evaluation du contrôle interne

L'évaluation du contrôle interne vise à apprécier la qualité des mesures ou dispositifs permettant d'atténuer les risques inhérents susvisés.

Cette évaluation a été effectuée par les opérationnels eux-mêmes sous forme d'auto-évaluation selon les étapes ci-après :

- définition du cadre de référence du contrôle interne visant à formaliser et à harmoniser la compréhension de la notion de contrôle interne au niveau de la Banque. Ce cadre qui s'inspire du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), premier référentiel structuré généralement accepté au niveau international, est constitué de cinq éléments interdépendants comprenant l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication ainsi que le pilotage ;
- rédaction d'un questionnaire bâti autour des cinq éléments du contrôle interne destiné à apprécier l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques mis en place au niveau de chaque structure opérationnelle ;
- élaboration d'une application informatique permettant une génération automatique des résultats de l'auto-évaluation.

c) - Détermination des risques résiduels

La cotation du risque résiduel qui est le risque net supporté par la Banque, à savoir celui qui subsiste malgré les mesures de contrôle mises en œuvre, est obtenue par croisement de la cotation du risque inhérent et de celle du contrôle interne. Pour cette cotation, le principe retenu est que seul un contrôle interne fort a un effet réducteur sur le niveau du risque inhérent. L'échelle de cotation retenue est à trois niveaux, c'est-à-dire la même que celle du risque inhérent :

- risque résiduel faible ;
- risque résiduel moyen ;
- risque résiduel élevé.

A l'issue de l'auto-évaluation, les sites de la Banque disposent des documents ci-après :

- synthèse des résultats de l'auto-évaluation ;
- tableau de passage de la cotation des risques inhérents aux risques résiduels ;
- détail du questionnaire et des réponses ;
- cotation du contrôle interne ;
- risques résiduels par opération.

Ces éléments fournissent les bases indispensables pour assurer la gestion des risques des structures.

d) - Mise en place de plans d'actions

A la suite de l'auto-évaluation, les structures opérationnelles ont élaboré des plans d'actions, dont la mise en œuvre doit permettre de ramener les risques résiduels moyens ou élevés à un niveau faible. Ils sont élaborés en réponse aux faiblesses relevées dans le contrôle interne.

Les plans d'actions s'inscrivent donc dans la logique de maîtrise des risques. Ils comprennent soit des mesures préventives (définition des fonctions et responsabilités, rédaction de manuels de référence et modes opératoires, mise en place de dispositifs de surveillance du respect des règlements, instructions et consignes, sensibilisation des agents sur la nécessité de proscrire la négligence etc.) ou des actions permettant de limiter l'impact des risques.

En tout état de cause, quel que soit leur niveau de cotation (faible, moyen ou élevé), les risques doivent faire l'objet de surveillance permanente, notamment du fait des changements dans l'environnement.

Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur de la BCEAO pour les trois exercices concernés.

Le suivi des recommandations, en particulier celles formulées par le Commissaire Contrôleur sur le contrôle interne de la Banque et par le FMI lors de la mission d'évaluation des sauvegardes de ses ressources, a été effectué.

2.6 - Dispositif du contrôle de gestion

Au cours de l'exercice 2006, la mise en œuvre du contrôle de gestion à la BCEAO s'est poursuivie dans l'attente de la disponibilité de la totalité des outils, notamment la comptabilité analytique. Dans ce cadre, plusieurs diligences ont été menées, à savoir l'automatisation de la production des tableaux de bord de gestion, l'actualisation du plan d'entreprise (PE) 2006-2008 et la mise en ligne sur l'Intranet de la Banque, d'un portail sur le contrôle de gestion.

L'automatisation de la production des tableaux de bord a consisté à développer et mettre en production, le 24 août 2006, une application de type « web » dénommée SAGINA (Système Automatisé de Gestion des Indicateurs d'Activités), au niveau de tous les sites de la BCEAO, à l'exception de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération. Cette mise en production a mis fin à trois années de traitement manuel. Ainsi, les différents centres renseignent directement leurs indicateurs dans l'application, permettant d'élaborer les tableaux de bord décentralisés destinés aux responsables des sites et les tableaux de bord de gestion du Gouverneur.

L'application SAGINA est centralisée au Siège, accessible via le réseau Intranet de la Banque. Elle permet de minimiser les risques liés au traitement manuel des données, à savoir la perte des informations, la non-fiabilité des données et les erreurs liées à la ressaisie des résultats des indicateurs. Elle offre également la possibilité de générer automatiquement les tableaux de bord de gestion et de partager, en temps réel, des informations communes à tous les sites.

En ce qui concerne le plan d'entreprise de la Banque, il a connu un début de mise en œuvre au cours de l'exercice 2006. Pour les deux autres exercices que couvre ce plan, à savoir 2007 et 2008, son actualisation s'est avérée nécessaire. Il s'est agi pour l'Institut d'émission de revisiter annuellement ses priorités, pour tenir compte des réalisations, mais aussi de l'évolution de l'environnement et des nouveaux enjeux.

Dans ce cadre, à l'issue d'un processus participatif, une nouvelle édition de ce plan, qui décline les actions prioritaires de 2007, a été adoptée par le Comité Exécutif de la BCEAO du 10 juillet 2006.

A l'instar de l'édition précédente, le plan d'entreprise actualisé reste organisé autour des dix-huit (18) métiers de la Banque Centrale. Pour chaque métier, le plan d'entreprise :

- indique le(s) responsable(s) du métier et les acteurs principaux ;
- expose les orientations stratégiques ;
- décline ces orientations en objectifs à moyen terme ;

- définit les actions prioritaires à court terme, pour 2007, qui découlent de la réalisation des objectifs à moyen terme.

Pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle du contrôle de gestion, un portail a été mis en ligne le 19 décembre 2006. Ce projet vise à vulgariser la culture de la gestion par objectif.

Cadre permanent d'informations et d'échanges, cette interface électronique devrait permettre un meilleur ancrage du système de contrôle de gestion de la Banque Centrale et l'appropriation de ses outils par les Centres de responsabilité.

La disponibilité prochaine des premières données de la comptabilité analytique, ainsi que

les nouvelles attributions de la Direction du Contrôle de Gestion et du Budget en matière budgétaire, ouvrent des perspectives nouvelles pour la mise en œuvre du système de contrôle de gestion à la Banque Centrale. Ainsi, pour l'exercice à venir, le contrôle de gestion devrait notamment procéder à :

- l'approfondissement des méthodes de prévision budgétaire et des outils d'analyse ;
- la conduite des travaux de benchmarking ;
- le développement de nouveaux modules dans l'application SAGINA ;
- l'implémentation dans SAGINA des indicateurs de suivi du plan d'entreprise.

ENCADRE N° 9

Mise en ligne d'un portail de contrôle de gestion

La mise en ligne d'un portail de contrôle de gestion vise à vulgariser la culture de la gestion par objectif. L'architecture de cette interface électronique, axée sur six modules, se présente comme suit :

- informations générales. Cette rubrique contient les sous-rubriques "Décisions et notes relatives au Contrôle de Gestion (CG)", "Organisation et mise en œuvre du CG" et "Projets en cours" ;
- ressources pédagogiques. Cette rubrique regroupe l'ensemble des ressources qui peuvent aider à l'autoformation des agents à savoir, les "Termes de référence de mise en place du CG", le "Document conceptuel du CG", les "Relevés de conclusions des séminaires DCGB", les "Notes didactiques", le "Glossaire du CG", des "Travaux et études de recherche" (de sources diverses), des "Articles de presse", les "Guides et manuels de procédures", une "Proposition d'ouvrages sur le CG", et une "Sélection de liens des sites internet du CG" ;
- plan d'entreprise (PE). Ce volet se compose des sous-rubriques "Publications" et "Forum de communication" sur le PE (récent et archives). A cet égard, il convient de souligner que la version 2007 du plan d'entreprise 2006-2008 de la Banque y est disponible ;
- SAGINA ou Système Automatisé de Gestion des Indicateurs d'Activités. Cette rubrique comprend les sous-rubriques "Application SAGINA", "Documentation SAGINA", et "Forum sur SAGINA" ;
- forum de discussion. Le "Forum sur le Plan d'Entreprise", fonctionnel depuis le 15 décembre 2005, est renforcé par le "Forum sur l'application SAGINA" et les "Questions diverses". Ces dernières peuvent être alimentées par des réflexions thématiques initiées par les agents ;
- annuaire DCGB. Cette rubrique comporte la liste des contacts des Correspondants du CG et des agents de la DCGB.

Toutes ces rubriques sont en consultation libre, à l'exception de l'application "SAGINA" qui est réservée aux utilisateurs disposant des habilitations requises.

VIII COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO

Les comptes de la Banque Centrale pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont marqués par les effets de la mise en œuvre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) et de la première année de pleine application du nouveau dispositif institutionnel et réglementaire de gestion des réserves de change au niveau du compte d'opérations.

1 - ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan est ressorti à 5.068,0 milliards de FCFA, en baisse de 31,9 milliards par rap-

port à celui de 5.099,9 milliards au terme de l'exercice précédent.

A l'actif, cette évolution résulte essentiellement de l'effet contrasté de la diminution de 61,1% des opérations pour le compte des Trésors Nationaux, atténuée par l'amélioration de 7,2% des avoirs en monnaies étrangères.

Au passif, le repli est imputable principalement aux engagements envers le Fonds Monétaire International, dont la baisse de 57,5% est partiellement compensée par l'augmentation de 9,3% des billets et monnaies en circulation.

Tableau 32 : Evolution comparée du bilan (En milliards de FCFA)

	2006	2005	Valeur	Variation %
ACTIF				
Avoirs en or	357,5	315,5	42,0	13,3
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	24,0	48,0	-24,0	-49,9
Avoirs en monnaies étrangères	3 703,3	3 453,8	249,5	7,2
Créances sur les établissements de crédit et Trésors	447,4	473,0	-25,6	-5,4
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	199,7	514,3	-314,6	-61,1
Immobilisations	217,0	211,9	5,1	2,4
Autres actifs	119,1	83,4	35,7	42,8
TOTAL	5 068,0	5 099,9	-31,9	-0,6
PASSIF				
Billets et monnaies en circulation	2 420,5	2 213,9	206,6	9,3
Comptes créditeurs et dépôts	1 056,6	1 003,9	52,7	5,3
Transferts à exécuter	6,4	7,3	-0,9	-12,8
Engagements en monnaies étrangères	6,5	4,4	2,1	47,6
Engagements envers le FMI	220,5	519,2	-298,7	-57,5
Autres passifs	124,6	163,0	-38,4	-23,6
Provisions pour risques et charges	29,0	31,0	-2,0	-6,5
Réserve de réévaluation Or	119,3	77,3	42,0	54,3
Réserve de réévaluation des devises	126,9	162,0	-35,2	-21,7
Capital et Réserves	951,1	909,3	41,8	4,6
Résultat	6,7	8,7	-2,0	-22,7
TOTAL	5 068,0	5 099,9	-31,9	-0,6

Source : BCEAO.

1.1 - Analyse des postes de l'Actif

La valeur marchande du stock d'or s'est élevée à 357,5 milliards au 31 décembre 2006 contre 315,5 milliards un an auparavant, soit une progression de 42 milliards, imputable exclusivement à l'appréciation du cours moyen de l'once d'or qui est passé de 269.001 FCFA au 31 décembre 2005 à 304.794 FCFA au 31 décembre 2006. En effet, le volume du stock d'or est demeuré inchangé d'un exercice à l'autre à 36.484,42 kg, soit 1.173.001,38 onces.

Les avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI) qui comprennent la position de réserve et les avoirs en DTS sont passés de 48 milliards au 31 décembre 2005 à 24,0 milliards au 31 décembre 2006, soit une baisse de 24 milliards ou 49,9 %.

En effet, la position de réserve des Etats de l'Union auprès du FMI s'est détériorée de 23,2 milliards en s'établissant à 22,6 milliards au 31 décembre 2006 contre 45,9 milliards au 31 décembre 2005.

De même, les avoirs en DTS des Etats de l'Union ont diminué en passant de 2,1 milliards à fin décembre 2005 à 1,4 milliard au 31 décembre 2006, sous les effets conjugués de la diminution du montant des avoirs exprimés en DTS (1.938.724 DTS au 31 décembre 2006 contre 2.662.879 DTS au 31 décembre 2005) et de la dépréciation du cours du DTS.

Les avoirs en monnaies étrangères se sont consolidés de 249,5 milliards, en passant de 3.453,8 milliards en 2005 à 3.703,3 milliards en 2006. Cette évolution résulte notamment de l'effet contrasté des hausses de 118 milliards des avoirs au compte d'opérations, de 375 milliards du portefeuille d'instruments financiers en devises et de la baisse de 272 milliards des prêts interbancaires.

	2006	2005	Variation	
			Valeur	%
	en milliards de FCFA			
Compte d'opérations	1 953,4	1 835,6	117,8	6,0
Correspondants dans la Zone Franc	-1,4	-12,2	10,8	-771,4
Correspondants hors Zone Franc	7,7	10,8	-3,1	-40,3
Bons des institutions financières	1 518,5	1 143,6	374,9	24,7
Encaisse billets étrangers	19,4	4,1	15,3	78,9
Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest	3,6	4,9	-1,3	-36,1
Prêts interbancaires	151,9	423,7	-271,8	-178,9
Créances à rattacher	50,2	43,3	6,9	13,7
TOTAL	3 703,3	3 453,8	249,5	6,7

Source : BCEAO.

A fin décembre 2006, le portefeuille en devises comporte essentiellement des titres obligataires acquis à la suite de l'adoption du nouveau cadre institutionnel et réglementaire de gestion des réserves de change de la Banque Centrale et constitués en majorité de titres souverains, émis par la France (888,9 milliards) et de parts de fonds commun de placement souscrites auprès de la BRI (268,8 milliards).

Les créances de la BCEAO se sont inscrites en baisse de 25,6 milliards, en relation avec le repli des concours aux trésors qui sont passés de 461,3 milliards en 2005 à 422,3 milliards, soit une diminution de 39 milliards.

Au 31 décembre 2006 la décomposition des créances de la Banque Centrale se présente comme suit :

	2006	2005	Variation	
			Valeur	%
<i>en milliards de FCFA</i>				
Créances / les étab. de crédit	25,1	11,7	13,4	53,4
Créances / Trésors Nationaux	422,3	461,3	-39,0	-9,2
Créances monétaires	330,1	368,9	-38,8	-11,8
Créances financières	92,2	92,4	-0,2	-0,2
TOTAL	447,4	473,0	-25,6	-5,7

Source : BCEAO.

Les opérations effectuées pour le compte des Trésors Nationaux se sont fixées à 199,7 milliards contre 514,3 milliards en 2005, soit une contraction de 314,6 milliards induite essentiellement par l'annulation de la dette de certains Etats de l'Union à l'égard du FMI au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) :

	FRPC	Autres	Total
	<i>en milliards de FCFA</i>		
Position au 31 décembre 2005	457,4	56,9	514,3
Tirages au cours de l'exercice 2006	50,7	0	50,7
Remboursements au cours de l'exercice 2006	-58,2	0	-58,2
Annulation au titre de l'IADM	-301,9		-301,9
Réévaluation		-5,2	-5,2
Position au 31 décembre 2006	148,0	51,7	199,7

Source : BCEAO.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale proposée par le groupe des huit grands pays industrialisés (G 8), en vue de libérer des ressources financières pour aider les pays à faible revenu à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Conseil d'Administration du FMI a procédé à

l'annulation de la totalité de l'encours au 31 décembre 2004, des dettes à son égard des pays qui ont atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Le montant total de la remise accordée par le FMI s'élève à 351.122.100 DTS, soit 301.873 millions de FCFA.

Les Immobilisations sont passées de 211,9 milliards en 2005 à 217 milliards en 2006, soit une hausse de 5,1 milliards, résultant notamment de l'augmentation de 3,8 milliards des immobilisations financières à la suite de l'affermissement de la participation de la Banque au capital d'institutions régionales.

1.2 - Analyse des postes du Passif

Les billets et monnaies en circulation sont ressortis à 2.420,5 milliards, en accroissement de 206,6 milliards par rapport à l'année précédente.

Les comptes créditeurs et les dépôts sont passés de 1.003,9 milliards en 2005 à 1.056,6 milliards au 31 décembre 2006, soit une hausse de 52,7 milliards, en liaison avec l'accroissement des avoirs des banques et institutions communes, et des structures publiques.

	2006	2005	Variation	
			Valeur	%
<i>en milliards de FCFA</i>				
Banques et Institutions Etrangères	82,1	79,1	3,0	3,8
Banques et Institutions Communes de l'Union	98,1	71,7	26,4	36,8
Etablissements de crédit	503,4	522,9	-19,5	-3,7
Trésors Nationaux et autres organismes publics	353,1	317,6	35,5	11,2
Autres comptes de dépôts	19,9	12,6	7,3	57,9
TOTAL	1 056,6	1 003,9	52,7	5,2

Source : BCEAO.

Au titre des opérations avec le Fonds Monétaire International, les engagements se sont situés à 220,5 milliards contre 519,2 milliards en 2005, en baisse de 298,7 milliards.

Les provisions pour risques et charges ont baissé de 2 milliards en s'établissant à 29 milliards en 2006 contre 31 milliards en 2005.

Les autres passifs sont passés de 163 à 124,6 milliards d'une année à l'autre, enregistrant ainsi une baisse de 38,4 milliards, en relation avec le reclassement en réserves du solde du « Fonds d'Actions Communautaires de l'UMOA » (37,3 milliards).

Les réserves de réévaluation sont constituées par la réserve de réévaluation de l'or et la réserve de réévaluation des devises antérieurement classées dans les capitaux propres.

D'un exercice à l'autre, ces réserves ont augmenté de 239,3 milliards au 31 décembre 2005 à 246,2 milliards au 31 décembre 2006, soit une hausse de 6,9 milliards résultant, d'une part, de la réévaluation du stock d'or du fait de la variation favorable du prix de l'once, et d'autre part, du prélèvement de 35,2 milliards sur la réserve de réévaluation pour la couverture de la perte nette de réévaluation constatée à la fin de l'exercice sous revue.

Le poste capital et réserves a enregistré un accroissement de 41,8 milliards en se situant à 951,1 milliards au 31 décembre 2006 contre 909,3 milliards un an plus tôt, sous l'effet conjugué de la hausse de 1,3 milliard de la réserve statutaire et celle de 40,5 milliards des autres réserves. L'évolution des autres réserves s'explique notamment par le reclassement dans cette rubrique du solde du compte « Fonds d'Actions Communautaires de l'UMOA » (37,3 milliards).

	2006	2005	Variation Valeur
<i>en milliards de FCFA</i>			
Capital social	134,1	134,1	0,0
Prime d'adhésion	43,6	43,6	0,0
Réserve statutaire	64,1	62,8	1,3
Réserve Générale	49,4	49,4	0,0
Autres Réserves	44,7	4,2	40,5
Réserves pour Risques de Refinancement	19,7	19,7	0,0
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18,9	18,9	0,0
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77,2	77,2	0,0
Réserve de réévaluation Immeubles	106,6	106,6	0,0
Fonds pour risques bancaires généraux	48,0	48,0	0,0
Report à nouveau	344,8	344,8	0,0
Total	951,1	909,3	41,8

Source : BCEAO.

2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS

L'exploitation de la Banque Centrale a dégagé, après dotations aux amortissements et aux provisions, un résultat excédentaire de 6,7 milliards, en baisse de 2 milliards par rapport à celui de 8,7 milliards de l'exercice précédent. Cette baisse résulte des effets contrastés d'une augmentation des produits qui sont passés de 173,7 milliards à 195,8 milliards, soit une hausse de 22,1 milliards, et d'une progression des charges qui se sont élevées de 165,0 milliards à 189,1 milliards, soit une hausse de 24,1 milliards.

	2006	2005	Variation	
	Valeur %			
	en milliards de FCFA			
PRODUITS				
Produits des opérations de crédit	13,5	12,3	1,2	9,8
Produits sur avoirs extérieurs	113,9	100,6	13,3	13,2
- Compte d'Opérations	69,5	88,1	-18,6	-21,1
- Intérêts sur avoirs en devises	8,2	6,1	2,1	34,4
- Produits sur instruments financiers	36,2	6,4	29,8	465,6
Produits sur opération de change	24,1	55,2	-31,1	-56,3
Autres produits	44,3	5,6	38,7	684,3
TOTAL	195,8	173,7	22,1	12,7
CHARGES				
Charges d'intérêts	14,8	14,7	0,1	0,8
- Charges sur opérations avec le FMI	3,2	2,3	0,9	40,9
- Charges / les opérations avec les autres corr.	0,2	0,1	0,1	94,3
- Intérêts versés à la clientèle	11,4	12,3	-0,9	-7,3
Charges sur opérations de change	57,7	28,1	29,6	105,2
Charges sur instruments financiers	2,3	1,5	0,8	53,3
Dépenses de fonctionnement	94,4	98,9	-4,5	-4,6
- Entretien de la circulation fiduciaire	14,7	27,6	-12,9	-46,7
- frais généraux	79,7	71,3	8,4	11,7
Dotations	17,5	19,5	-2,0	-10,3
- Dotations aux amortissements	17,0	15,4	1,6	10,5
- Dotations aux provisions	0,5	4,2	-3,6	-87,4
Autres charges	2,4	2,3	0,1	6,5
S/TOTAL	189,1	165,0	24,1	14,6
RESULTAT DE L'EXERCICE	6,7	8,7	-2,0	-23,3

Source : BCEAO.

2.1 - Produits

Les produits de l'exercice sont ressortis à 195,8 milliards en 2006 en hausse de 22,1 milliards, soit 12,7 %, induite essentiellement par l'accroissement des revenus générés par le portefeuille d'instruments financiers et les autres produits.

Les produits des opérations de crédit ont progressé de 1,2 milliard ou 9,8 % en s'établissant à 13,5 milliards contre 12,3 milliards en 2005. Cette variation est imputable essentiellement aux effets contrastés de la légère hausse des produits générés par les concours aux établissements de crédit, de la quasi-stabilité des recettes provenant des concours aux Trésors Nationaux, et de la baisse des produits de la rémunération des titres d'Etat détenus par la Banque Centrale.

	2006	2005	Variation	
	Valeur %			
	en milliards de FCFA			
- Refinancement des Etablissements de crédit	2,2	1,1	1,1	50,0
- Concours aux Trésors Nationaux	11,2	10,9	0,3	2,4
- Produits sur Titres d'Etat	0,1	0,3	-0,2	-200,0
TOTAL	13,5	12,3	1,2	8,7

Source : BCEAO.

Les revenus générés par les avoirs extérieurs sont passés de 100,6 milliards au 31 décembre 2005 à 113,9 milliards au 31 décembre 2006, soit une hausse de 13,3 milliards ou 13,2%. Cette évolution résulte du plein effet de l'application durant un exercice complet du nouveau dispositif institutionnel et réglementaire de gestion des réserves de change mis en place à compter du 1er septembre 2005. Ainsi, les produits générés par le portefeuille d'instruments financiers ont progressé de 6,4 milliards en 2005 à 36,2 milliards en 2006, soit une amélioration de 29,8 milliards.

Les produits résultant des opérations de change se sont élevés à 24,1 milliards en 2006, en se repliant de 31,1 milliards par rapport au niveau de 55,2 milliards atteint en 2005, notamment du fait de l'incidence de la baisse du cours du dollar des Etats-Unis et de l'appréciation du taux de change de l'euro par rapport au DTS.

Les autres produits sont passés de 5,6 milliards en 2005 à 44,3 milliards en 2006, principalement en raison d'un prélèvement de 35,2 milliards sur la « Réserve de réévaluation des avoirs en devises » pour compenser les pertes nettes de réévaluation constatées au cours de l'exercice sous revue.

2.2 - Charges

Les charges de l'exercice se sont chiffrées à 189,1 milliards contre 165 milliards en 2005, soit une hausse de 24,1 milliards résultant essentiellement de l'effet compensé de l'augmentation de 105,2 % des charges sur opérations de change et de la diminution de 4,6 % des dépenses de fonctionnement.

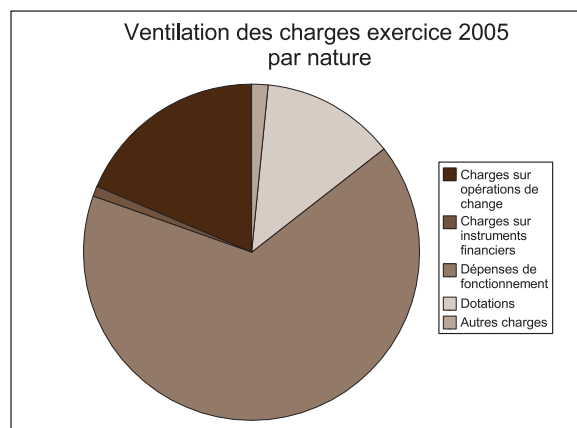
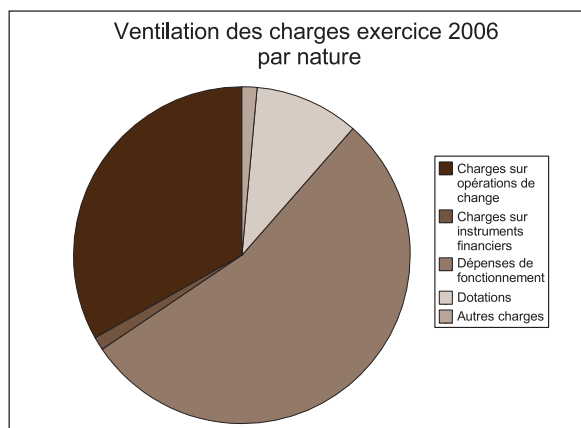
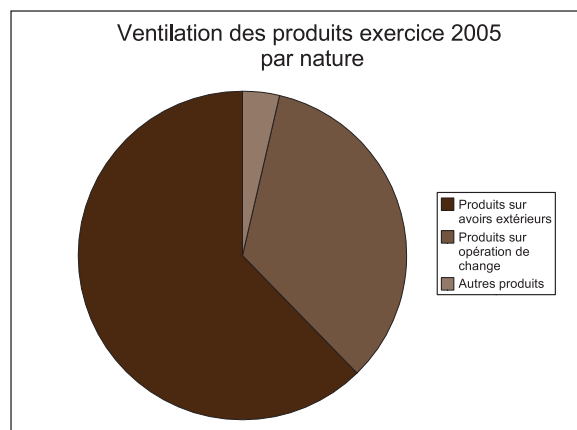
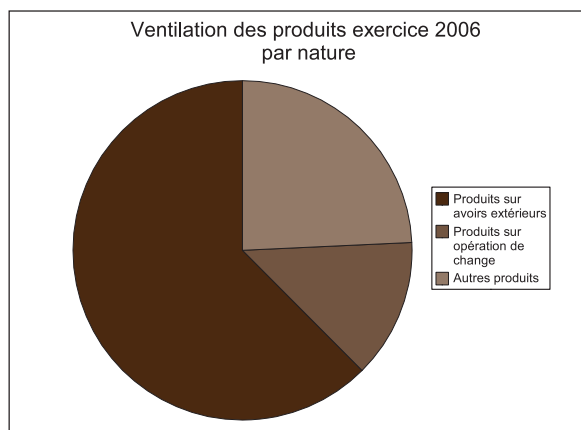
En effet, les charges sur opérations de change ont enregistré une progression de 29,6 milliards d'une année à l'autre, en passant de 28,1 milliards en 2005

à 57,7 milliards en 2006, principalement sous l'impulsion de l'augmentation des pertes résultant de la réévaluation des comptes en devises qui s'établissent à 56,1 milliards en 2006. L'importance de ces pertes s'explique notamment par l'incidence sur la réévaluation des comptes en DTS, de l'annulation de la dette de certains Etats à l'égard du FMI dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale.

La contraction de 4,5 milliards des dépenses de fonctionnement, qui se sont chiffrées à 94,4 milliards au 31 décembre 2006 contre 98,9 milliards un an auparavant, résulte de l'effet conjugué d'une baisse de 46,7 % des dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire et d'une hausse de 11,7 % des frais généraux.

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont chiffrées à 17,5 milliards contre 19,6 milliards en 2005.

Les autres charges ont connu une légère hausse de 0,2 milliard, en s'établissant à 2,4 milliards en 2006 contre 2,3 milliards en 2005.



3 - CONTROLE DES COMPTES

La vérification des comptes des Agences de la BCEAO a été effectuée par les Contrôleurs Nationaux désignés par les Ministres chargés des Finances, en application de l'article 64 des Statuts, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres :

- au Bénin, le cabinet Fiduciaire d'Afrique, représenté par Monsieur Johannes DAGNON ;
- au Burkina, le cabinet SOFIDEC Audit & Conseil représenté par Monsieur Paulin OUEDRAOGO ;
- en Côte d'Ivoire, le cabinet MAZARS de Côte d'Ivoire, représenté par Monsieur Armand FANDOHAN ;
- en Guinée-Bissau, le cabinet BDO MBA du Sénégal, représenté par Madame Marie BA ;
- au Mali, le cabinet FAACIM-SARL, représenté par Monsieur Cheikh Abdoulaye CISSE ;

- au Niger, les cabinets KMC Audit et Conseil du Niger et MAZARS de Côte d'Ivoire, représentés respectivement par Messieurs Hassane KANEYE et Armand FANDOHAN ;

- au Sénégal, le cabinet Aziz DIEYE représenté par Monsieur Abdoul Aziz DIEYE ;

- au Togo, le cabinet AFRIQUE AUDIT & CONSULTING, représenté par Monsieur Anani K. CLOMEGAH.

Le contrôle de la comptabilité centralisée a été réalisé par le cabinet ERNST & YOUNG RACINE du Sénégal, représenté par Monsieur Makha SY.

Le contrôle de l'application des dispositions de la Convention de Compte d'opérations modifiées par l'Avenant n° 1, signé le 20 septembre 2005 entre la France et les Etats de l'Union a été effectué, pour la République française, par Monsieur Serge TOMASI, et par le cabinet ERNST & YOUNG, Commissaire-Contrôleur.

4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT D'OPINION

Exercice clos le 31 décembre 2006

RACINE

SA au Capital de FCFA 100.300.000
RCCM : SN.DKR.95.B.73 - NINEA : 00661012S3
22, rue Ramez Bourgi - BP 545 - Dakar
Tél. : (221) 849.22.22 - Fax : (221) 823.80.32
MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Messieurs les Administrateurs
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de
l'Ouest (BCEAO)
Avenue Abdoulaye Fadiga - Dakar

Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en sa séance du 8 septembre 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Notre mission de Commissaire Contrôleur comporte l'audit des comptes du Siège de la BCEAO et de la centralisation des comptes des agences principales et auxiliaires audités par les Contrôleurs Nationaux désignés dans chacun des pays membres de l'UMOA.

Nous avons procédé à l'audit des états financiers, c'est-à-dire le bilan, les comptes de pertes et profits, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Management de la Banque Centrale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit telles que définies par l'International Federation of Accountants (IFAC), à l'exception de la limitation décrite ci-après. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

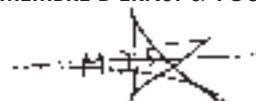
Du fait de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002, les agences de Bouaké, Korhogo et Man ont dû cesser leurs activités entre septembre et octobre 2002. Par ailleurs, ces Agences ont fait l'objet d'attaques dont l'évaluation du préjudice n'a pas encore été finalisée en raison de l'insécurité prévalant dans la zone. Par conséquent, le Contrôleur National pour la Côte d'Ivoire n'a pas été en mesure d'auditer les comptes de ces Agences pour nous permettre d'exprimer une opinion sur ces comptes.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle des ajustements qui auraient pu s'avérer nécessaires si nous avions été en mesure d'auditer les comptes des agences de Bouaké, Korhogo et Man, ces états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière la BCEAO au 31 décembre 2006, de ses résultats et de la variation de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les notes 19 et 20 de l'annexe décrivant la modification intervenue dans la présentation au bilan de la réserve de réévaluation or et de la réserve de réévaluation des avoirs en devises.

Fait à Dakar, le 24 avril 2007

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

5 - ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2006

BILAN DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2006

en millions de FCFA

	Notes	31/12/2006	31/12/2005	Variation
ACTIF				
Avoirs en or	4	357 524	315 539	41 985
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	24 032	47 980	-23 948
Avoirs en monnaies étrangères	6	3 703 283	3 453 806	249 477
Créances sur les établissements de crédit	7	25 063	11 655	13 408
Créances sur les Trésors Nationaux	8	422 327	461 360	-39 033
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	9	199 711	514 308	-314 597
Immobilisations	10	216 961	211 879	5 082
Autres actifs	11	119 094	83 381	35 713
TOTAL		5 067 995	5 099 908	-31 913
PASSIF				
Billets et monnaies en circulation	12	2 420 464	2 213 870	206 594
Comptes créditeurs et dépôts	13	1 056 611	1 003 856	52 755
Transferts à exécuter	14	6 367	7 337	-970
Engagements en monnaies étrangères	15	6 496	4 386	2 110
Engagements envers le Fonds Monétaire International	16	220 518	519 180	-298 662
Autres passifs	17	124 613	163 040	-38 427
Provisions pour risques et charges	18	28 989	30 996	-2 007
Réserve de réévaluation Or	19	119 273	77 287	41 986
Réserve de réévaluation des devises	20	126 889	162 043	-35 154
Capital et Réserves	21	951 088	909 259	41 829
Résultat	22	6 687	8 654	-1 967
TOTAL		5 067 995	5 099 908	-31 913

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2006 font partie intégrante des états financiers.

COMpte DE PERTES ET PROFITS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2006

en millions de FCFA

	Notes	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Produits d'intérêts		91 232	106 445	-15 213
Charges d'intérêts		14 598	14 670	-72
Résultat net d'intérêts	27	76 634	91 775	-15 141
Dividendes	28	437	403	34
Produits de commissions		20	22	-2
Charges de commissions		106	87	19
Résultat net des commissions	29	-86	-65	-21
Résultat net des opérations sur instruments financiers	30	33 883	4 881	29 002
Produits sur opérations de change		24 077	55 202	-31 125
Charges sur opérations de change		57 736	28 125	29 611
Résultat net de change	31	-33 659	27 077	-60 736
Prélèvement sur le Fonds de réévaluation des devises	20	35 153	0	35 153
Produit net bancaire		112 362	124 071	-11 709
Autres produits ordinaires	32	5 261	2 390	2 871
Total des produits nets		117 623	126 461	-8 838
Entretien de la circulation	33	14 744	27 609	-12 865
Frais généraux	34	79 713	71 350	8 363
Autres charges ordinaires	35	2 434	2 166	268
Dotations nettes aux amortissements & provisions	36	14 045	16 682	-2 637
Charges d'exploitation générale		110 936	117 807	-6 871
Résultat net de l'exercice		6 687	8 654	-1 967

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2006 font partie intégrante des états financiers.

ETAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2006

en millions de FCFA

	Capital	Primes de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultats accumulés	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2005	134 120	43 587	524 744	356 129	19 276	1 077 856
Ajustement de valeur			1			1
Réévaluation de l'or			70 732			70 732
Affectation en réserves			30 573	-11 297	-19 276	0
Bénéfice de l'exercice					8 654	8 654
Solde au 31 décembre 2005	134 120	43 587	626 050	344 832	8 654	1 157 243
Solde au 1er janvier 2006	134 120	43 587	626 050	344 832	8 654	1 157 243
Réévaluation de l'or			41 985			41 985
Affectation en réserves			41 829		-8 654	33 175
Réserve de réévaluation des devises			-35 153			-35 153
Bénéfice de l'exercice					6 687	6 687
Réserve de réévaluation Or			-119 273			-119 273
Réserve de réévaluation des devises			-126 889			-126 889
Solde au 31 décembre 2006	134 120	43 587	674 711	344 832	6 687	957 775

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2006 font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2006

en millions de FCFA

Libellés	2006	2005
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
+ Intérêts & commissions perçus	195 387	173 294
- Intérêts & commissions versés	-77 220	-46 571
- Entretien de la circulation	-14 744	-98 959
- Frais généraux	-79 713	
- Dotations aux amortissements & provisions	-17 495	-19 537
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs d'exploitation (a)	6 215	8 227
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)	-70 451	-1 067 792
Créances sur les établissements de crédit	-13 407	-9 193
Créances sur les Trésors nationaux	39 033	13 902
Opérations pour compte des Trésors nationaux	314 597	85 409
Autres créances d'exploitation	-410 674	-1 157 910
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)	-87 261	-137 093
Billets & monnaies émis	206 594	225 784
Comptes courants & dépôts	52 755	-222 438
Transferts à exécuter	-970	-11 298
Engagements	-296 552	-96 462
Autres dettes d'exploitation	-38 427	-17 112
Provisions pour risques et charges	-2 007	3 709
Retraitements résultat exercice précédent	-8 654	-19 276
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	-151 497	-1 196 658
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations financières	-3 791	-2 140
Acquisition d'autres immobilisations	-1 291	-7 433
Produits de cession d'éléments d'actifs	36	24
Dividendes reçus	437	403
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-4 609	-9 146
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
Réserve statutaire	1 297	2 891
Réserve générale	0	4 150
Autres réserves	40 531	
Réserve de réévaluation Or	41 985	70 732
Réserves de réévaluation des devises	-35 154	23 532
Report à nouveau	1	-11 297
Autres résultats directement affectés aux fonds propres	-1	1
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	48 659	90 009
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	-107 447	-1 115 795
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	2 671 400	3 787 195
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	2 563 953	2 671 400

en millions de FCFA

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 006	2 005
Avoirs en or	357 524	315 539
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	24 032	47 980
Avoirs en monnaies étrangères	2 182 397	2 307 881
Total	2 563 953	2 671 400

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2006 font partie intégrante des états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye Fadiga à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) (le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo) par le Traité du 12 mai 1962 auquel s'est substitué le Traité du 14 novembre 1973. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats Membres.

Les opérations de la BCEAO se rattachent d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire, et d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements et collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts qui lui sont demandés.

Elle peut également prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général, et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit Agences Principales et quinze Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend en outre une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2006

Les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (article 61 des Statuts), en conformité avec les principes comptables généralement admis et adaptés à la nature de l'activité d'un Institut d'émission.

sion. Ils sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : 1 euro = 655,957 FCFA.

La BCEAO s'inscrit dans la perspective de l'application intégrale des normes IAS/IFRS. Dans ce contexte, la BCEAO intègre progressivement les normes IAS/IFRS dans son système d'information comptable en tenant compte de sa spécificité de banque centrale et de son environnement institutionnel et économique.

A ce jour, les principales différences entre les règles comptables observées par la BCEAO et les normes IAS/IFRS en vigueur au 31 décembre 2006 et applicables à la BCEAO, concernent le traitement des immobilisations corporelles (IAS 16), des avantages du Personnel (IAS 19), des immobilisations incorporelles (IAS 38) et des immeubles de placement (IAS 40). De même, la norme IAS 39 relative aux instruments financiers ne s'applique pour le moment qu'aux opérations de la salle des marchés, tandis que la norme 36 relative à la dépréciation des actifs immobilisés n'est pas systématiquement appliquée.

En matière de traitement des immobilisations corporelles, la comptabilisation des immeubles par composants n'est pas appliquée. S'agissant des avantages du Personnel, ceux relatifs aux congés sabbatiques et à la retraite anticipée ne sont pas pris en compte. Quant aux immobilisations incorporelles, les logiciels développés en interne ne sont pas immobilisés. Enfin, les immeubles de placement ne sont pas comptablement identifiés.

Toutes ces normes ne sont pas encore appliquées intégralement, parce que les conditions techniques (procédures spécifiques, expertise, etc.) de leur mise en œuvre ne sont pas encore réunies.

2.2 - Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.3 - Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- prudence ;
- indépendance des exercices ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- comparabilité ;
- importance significative ;
- réalité économique ;
- transparence.

2.4 - Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant par la valeur de marché pour l'or, les titres et les éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et au hors bilan.

2.5 - Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ces transactions et événements se produisent.

2.6 - Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change en résultant sont enregistrés dans le compte de pertes et profits de la période.

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan en date de mise à disposition des devises.

2.7 - Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 62 des Statuts.

2.8 - Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de leur poids, au cours du jour de la transaction. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres. Jusqu'au 31 décembre 2005, l'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) de l'or est comptabilisé directement dans un compte de réserve de réévaluation qui figure au bilan dans les capitaux propres. Au 31 décembre 2006, ce compte de réserve de réévaluation a été exclu des capitaux propres pour être reclassé dans une rubrique spécifique du passif du bilan.

2.9 - Avoirs sur le FMI, opérations pour compte des Trésors nationaux et engagements envers le FMI

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du FMI. Elle est en même temps le dépositaire des FCFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI (le DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

A l'exception des tirages dans les tranches de réserve et des cessions de DTS qui reviennent à la BCEAO, les Etats bénéficient de la contre-valeur en FCFA, calculée au cours du jour de l'opération, de tous les autres tirages sur le FMI.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte des Trésors nationaux (FCFA) et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés aux Trésors nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de pertes et profits.

A la clôture de l'exercice, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA au 31 décembre. Les gains et pertes latents sont constatés au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences de réévaluation résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte de pertes et profits.

2.10 - Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans les actifs obligataires.

2.11 - Portefeuille - titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Les placements sont, soit détenus à des fins de transaction, soit disponibles à la vente, soit détenus jusqu'à l'échéance.

● *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition et coupons courus inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés.

● *Actifs financiers disponibles à la vente*

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous " Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente " ou en compte de pertes et profits dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de profits et pertes.

● *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

Ce sont des actifs financiers pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de profits et pertes.

● *Comptabilisation des titres en devises*

Les achats et ventes de titres en devises sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan en date de mise à disposition des titres. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement - livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan en date de mise à disposition, sans les engagements en hors bilan.

2.12 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 " Tableau des flux de trésorerie ", la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères, liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises, détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un mois, sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

2.13 - Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts en sus. Les intérêts (produits et charges) sont portés au compte de pertes et profits.

2.14 - Créances monétaires sur les Trésors nationaux

Elles sont constituées par les encours sur les titres publics et les concours consolidés sur les découverts statutaires. Les concours sur les titres publics sont les encours de titres d'Etat détenus par la BCEAO. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les concours consolidés sur les découverts statutaires sont des découverts accordés aux Trésors Nationaux au titre de l'article 16 des Statuts, qui ont fait l'objet de consolidation sur 10 ans par décision du Conseil des Ministres de septembre 2002. Les concours directs consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Depuis le 1er janvier 2003, l'Institut d'émission n'accorde plus de concours monétaire direct aux Etats au titre de découverts statutaires.

2.15 - Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Bien que participant au Conseil d'Administration de la plupart des sociétés dans lesquelles elle détient des actions, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception des titres de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui représentent plus de 20 % de son capital. Toutefois, en raison des contraintes d'organisation institutionnelle, la BCEAO n'exerce donc pas un contrôle ou une influence notable sur ladite banque. Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Conformément à la norme IAS 39 " Instruments financiers ", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime représenter la juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêté. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et des éléments disponibles, tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux revenant à la BCEAO ou les perspectives de rentabilité.

Les prêts sont comptabilisés au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation, s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en compte de pertes et profits et est réversible, si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

2.16 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, avec possibilité de réévaluation. Les acquisitions inférieures à 100.000 FCFA sont enregistrées aux comptes de charges. Les charges de rénovation et de réparation sont constatées dans le compte de pertes et profits dès leur engagement. Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle ne sont pas encore comptabilisées séparément.

Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert. L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée, en contrepartie des comptes d'immobilisations, et est amorti. Seules les constructions sont réévaluées.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Terrains	Non amortissable
Constructions	20 ans
Agencements, aménagements et installations	6 ans 8 mois
Matériels et mobiliers	4 à 5 ans
Matériels de transport	3 ans
Logiciels	4 ans

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 " Dépréciations d'actifs ", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée, afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement, si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

2.17 - Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

2.18 - Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

2.19 - Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de pertes et profits.

2.20 - Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds sont portés au bilan à leur valeur nominale.

2.21 - Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté un emprunt auprès de la Banque Mondiale dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au compte de pertes et profits.

2.22 - Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 " Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ", une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

2.23 - Avantages du personnel

Au titre des avantages postérieurs à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite, ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Les engagements de la Banque Centrale versés au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et provisionnés. Il en est de même des engagements au titre des médailles de travail qui sont fonction de l'ancienneté des agents en activité.

2.24 - Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

- **Fonds de réévaluation des avoirs en devises**

Le Fonds de réévaluation des avoirs en devises a été créé, en 1998, par l'instruction n° 16/12/98 du 15 décembre 1998. Il est destiné à la couverture du risque de change encouru par la Banque Centrale dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

A la clôture de l'exercice, la réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

Les pertes de change nettes constatées en fin d'exercice sont couvertes par les ressources disponibles sur le Fonds.

- **Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

La Banque Centrale constitue des fonds affectés à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, créé en 2000 et doté lorsque les raisons de prudence l'imposent, est assimilé à une réserve. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est alimenté en contrepartie du débit du compte de charge approprié.

● Réserve sur risques de refinancement

Cette réserve représente 5 % de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. Initialement, la réserve était appelée " Provision sur risques de refinancement ", mais celle-ci ne répondant pas aux critères de comptabilisation en normes internationales, la provision a été dénommée " Réserve sur risques de refinancement " et intégrée aux capitaux propres. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

2.25 - Instruments dérivés

En 2006, la BCEAO n'a effectué que des opérations à terme sur devises qui sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises à terme. Les instruments en devises entraînant l'échange de devises à une date future, sont inclus dans les positions nettes de change pour le calcul des gains et des pertes de change.

2.26 - Gestion des risques

La BCEAO est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- Risques de contrepartie : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO.

Au plan administratif, la BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par la Direction des Contrôles et de la Prévention des Risques (DCPR) sous l'autorité du Contrôleur Général. Ce dispositif est complété par la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne (DIAI) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

2.27 - Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements de financement, les engagements sur titres, les opérations pour compte de tiers, les engagements divers, les engagements de garantie et les valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.28 - Reconnaissance des produits et charges

La reconnaissance des produits et charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;

- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de pertes et profits ;
- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.29 - Evénements postérieurs à la date de clôture

Les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers.

2.30 - La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

2.31 - Audit et approbation des comptes sociaux

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil d'Administration sur rapports des Contrôleurs, conformément aux dispositions de l'article 63 des statuts de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 64 de ses statuts qui stipule que : " le contrôle des comptes est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences d'un Etat et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale ".

Le Commissaire Contrôleur est chargé du contrôle des comptabilités du Siège, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération.

Note 3 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/2006 en FCFA	31/12/2005 en F CFA	Variations en %
1 Dollar des Etats Unis (USD)	498,070	556,040	-10,43
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	976,850	957,180	2,05
1 Franc suisse (CHF)	408,210	421,810	-3,22
1 Yen japonais (JPY)	4,180	4,720	-11,44
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	749,293	794,725	-5,72
1 Dollar canadien (CAD)	429,260	477,930	-10,18
1 kilogramme d'or	9 799 355	8 648 583	13,31
1 Once d'or	304 794	269 001	13,31

COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES ETATS FINANCIERS

Note 4 - Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/06		31/12/05		Variation
	en onces	en millions de FCFA	en onces	en millions de FCFA	en millions de FCFA
Or en dépôt au Siège	119 714,82	36 488	119 714,82	32 204	4 284
Or en dépôt à la Banque de France	1 053 113,24	320 983	1 053 212,15	283 315	37 668
Or solde compte poids	173,32	53	74,41	20	33
Total	1 173 001,38	357 524	1 173 001,38	315 539	41 985

Aucune transaction n'a été effectuée en 2006. La variation de l'exercice résulte de l'appréciation du cours moyen de réévaluation de l'once d'or qui est passé de 269.001 FCFA au 31 décembre 2005 à 304.794 FCFA au 31 décembre 2006.

Note 5 - Avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI)

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est en outre dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quotes-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA sont faites à son profit.

La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrepartie en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :

- les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
- les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
- les tirages qui ont pour objet de suppléer à des baisses des recettes de l'Etat ;
- les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.

La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrepartie n'est pas mise à la disposition des Etats et du montant du principal à rembourser.

La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.

La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. La BCEAO rembourse aux Etats la contre-valeur en Francs CFA des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

La rubrique " Avoirs sur le Fonds Monétaire International " comprend la position de réserve et les avoirs en DTS.

	31/12/06		31/12/05		Variation
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA
Position de réserve	30 134 054	22 579	57 710 861	45 864	-23 285
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	1 938 724	1 453	2 662 879	2 116	-663
Total	32 072 778	24 032	60 373 740	47 980	-23 948

La position de réserve s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06		31/12/05		Variation
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA
Quotas FMI	855 800.000	641 245	855.800.000	680.126	-38 881
FMI Compte n° 1	-825 665 946	-635 504	-798 089 139	-634 262	-1 242
Ajustement FMI Compte n° 1	-	16 838	-	-	16 838
Total	30 134 054	22 579	57 710 861	45 864	-23 285

EN FCFA

	INTITULE	TOTAL	BENIN	BURKINA	COTE D'IVOIRE	G. BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
A	QUOTA	641 244 949 400	46 381 236 700	45 107 498 600	243 670 083 600	10 699 960 600	69 909 036 900	49 303 479 400	121 235 607 400	54 998 106 200
	FMI COMPTE N° 1 (a)	635 604 062 569	45 989 656 686	40 661 304 922	249 774 743 415	10 929 229 014	64 619 892 207	44 017 485 499	123 302 336 197	56 239 414 629
	AVOIRS EXCLUS Recours Crédit du Fonds. (b)									
	- Financements compensatoires									
	- Tirages ordinaires									
	- Facilités élargies									
	- Facilités supplémentaires									
	- Autres ressources empruntées									
	- Tirages s/Fin.Comp.& F.p/Imprévu									
B	AJUSTEMENT FMI COMPTE N°1	16 838 349 073								
C	AVOIRS NON EXCLUS : (a+b)	635 604 062 569	45 989 656 686	40 661 304 922	249 774 743 415	10 929 229 014	64 619 892 207	44 017 485 499	123 302 336 197	56 239 414 629
	POSITION DE RESERVES : A+B-C	22 579 235 904	421 580 014	4 446 133 678	-6 104 659 815	-289 268 414	5 289 144 693	5 285 993 901	-2 066 728 797	-1 241 908 429
	1 DTS = 749,293 F.CFA									
	- Financements compensatoires									
	- Tirages ordinaires									
	- Facilités élargies									
	- Facilités supplémentaires									
	- Autres ressources empruntées									
	- Tirages s/Fin.Comp.& F.p/Imprévu									

EN DTS

	INTITULE	TOTAL	BENIN	BURKINA	COTE D'IVOIRE	G. BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
A	QUOTA	855 800 000	61 900 000	60 200 000	325 200 000	14 200 000	93 300 000	65 800 000	1 61 800 000	73 400 000
	FMI COMPTE N° 1 (a)	848 138 262	61 337 363	54 266 228	333 347 227	14 586 055	86 241 153	58 745 358	1 64 558 238	75 056 640
	AVOIRS EXCLUS Recours Cr�dit du Fonds (b)									
	- Financements compensatoires - Tirages ordinaires - Facilit�s �largies - Facilit�s suppl�mentaires - Autres ressources emprunt�es - Tirages s/Fin.Comp.& F.p./Impr�vu									
B	AJUSTEMENT FMI COMPTE N°1	22 472 316								
C	AVOIRS NON EXCLUS : (a+b)	848 138 262	61 337 363	54 266 228	333 347 227	14 586 055	86 241 153	58 745 358	1 64 558 238	75 056 640
	POSITION DE RESERVES : A+B-C	30 134 054	562 637	5 933 772	-8 147 227	-386 055	7 058 847	7 054 642	-2 758 238	-1 656 640
	1 DTS = 749,293000 F.CFA									
	- Financements compensatoires - Tirages ordinaires - Facilit�s �largies - Facilit�s suppl�mentaires - Autres ressources emprunt�es - Tirages s/Fin.Comp.& F.p./Impr�vu									

La diminution de la position de réserve est liée à la fois à un effet volume et à un effet prix. En effet, d'une année à l'autre, le montant de la position de réserve est passé de 57.710.861 DTS à 30.134.054 DTS ; le cours du DTS est passé de 794,725 FCFA à 749,293 FCFA.

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit :

	31/12/06		31/12/05		Variation
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA
DTS détenus	1 258 707	943	2 477 957	1 969	-1 026
BCEAO, son compte au FMI	680 0 17	510	184 922	147	363
Total	1 938 724	1 453	2 662 879	2 116	-663

Les DTS détenus ont baissé de 1.026 millions de FCFA à la suite des opérations suivantes :

en millions de FCFA

Acquisition	2 563
Rémunérations perçues	364
Commissions payées	-3 840
Réévaluation	-113
Total	-1 026

Par pays, les DTS détenus se présentent comme suit :

PAYS	EN DTS	En millions de FCFA
Bénin	34 335	26
Burkina	22 437	17
Côte d'Ivoire	669 676	502
Guinée-Bissau	335 211	251
Mali	33 951	25
Niger	79 947	60
Sénégal	37 242	28
Togo	45 908	34
Total	1 258 707	943

Note 6 - Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés dans la Zone Franc, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la Zone Franc, les billets étrangers, les titres en devises, les prêts interbancaires et les créances rattachées.

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc	1 951 971	1 823 379	128 592
Correspondants en dehors de la Zone Franc	11 275	15 768	-4 493
Billets étrangers	19 425	4 118	15 307
Titres en devises	1 518 569	1 143 634	374 935
Prêts interbancaires en devises	151 878	423 655	-271 777
Créances rattachées (intérêts courus)	50 165	43 252	6 913
Total	3 703 283	3 453 806	249 477

● *Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc*

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc, essentiellement en euros, sont constitués par les avoirs en compte d'opérations, les avoirs (soldes débiteurs) chez les correspondants et les dettes (solde créditeur).

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 4 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union et de l'Avenant du 1^{er} septembre 2005 y relatif, une partie de ses avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Compte d'opérations (Trésor français)	1 953 419	1 835 615	117 804
Correspondants dans la Zone Franc :			
- Compte ordinaire à la Banque de France	-3 060	-13 978	10 918
- Comptes ordinaires chez les autres correspondants	1 613	1 757	-144
Valeurs brutes	1 951 972	1 823 394	128 578
Provisions pour dépréciation	-1	-15	14
Valeurs nettes	1 951 971	1 823 379	128 592

● *Correspondants en dehors de la Zone Franc*

Cette rubrique est ventilée comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Comptes ordinaires chez correspondants hors Zone Franc	2 914	5 756	-2 842
Placements en devises étrangères	4 799	5 089	-290
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4 451	6 172	-1 721
Valeurs brutes	12 164	17 017	-4 853
Provisions pour dépréciation	-889	-1 249	360
Valeurs nettes	11 275	15 768	-4 493

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès des correspondants hors Zone Franc. Les placements en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO).

● **Billets étrangers**

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devises se présente comme suit :

	31/12/06		31/12/05	
	Billets étrangers	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Billets étrangers	Valeur de marché (en millions de FCFA)
EUR	27 890 665,2	18 295	5 168 821,1	3 391
USD	1 026 426,0	511	699 399,0	389
CHF	534 250,0	218	320 020,0	135
GBP	410 290,0	401	212 695,0	203
Total		19 425		4 118

● **Bons d'institutions financières**

Les bons d'institutions financières s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Titres en devises	1 249 798	1 143 634	106 164
Parts de fonds commun de placement détenues	268 771		268 771
Total	1 518 569	1 143 634	374 935

● **Titres en devises**

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance. Ils sont libellés en Euros et s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Titres en devises détenus à des fins de transaction	205 729	107 255	98 474
Parts de fonds commun de placement détenues	1 044 069	1 036 379	7 690
Total	1 249 798	1 143 634	106 164

- Titres en devises détenus à des fins de transaction

a) Ventilation par catégorie de titres

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Bons de Trésors et valeurs assimilées	205 729	107 255	98 474
Obligations	-	-	-
Total	205 729	107 255	98 474

b) Ventilation par devise :

	31/12/06		31/12/05		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	313 632 278,61	205 729	163 509 822,34	107 255	98 474
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	313 632 278,61	205 729	163 509 822,34	107 255	98 474

c) Ventilation selon le mode de valorisation

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Titres en devises cotés	205 729	107 255	98 474
Titres en devises non cotés	-	-	-
Total	205 729	107 255	98 474

d) Ventilation par catégorie d'émetteur

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Etats	205 729	107 255	98 474
Institutions monétaires	-	-	-
Entreprises	-	-	-
Total	205 729	107 255	98 474

● Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance

a) Ventilation par catégorie de titres

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Bons de Trésors et valeurs assimilées	621 739	618 992	2 747
Obligations	422 330	417 387	4 943
Autres	-	-	-
Total	1 044 069	1 036 379	7 690

b) Encours par catégorie de titres

en millions de FCFA

	Encours brut au 31/12/06	Valeur de marché	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Encours de provisions	Encours brut au 31/12/05
Bons de Trésors et valeurs assimilées	635 624	621 739	-	13 885	-	626 688
Obligations	436 540	422 330	-	14 210	-	424 148
Autres titres	-	0	-	-	-	-
Total	1 072 164	1 044 069		28 095		1 050 836
					31/12/06	31/12/05
Montant des titres en devises vendus à l'échéance					-	-
Montant des plus-values de cession					-	-
Montant des moins-values de cession					-	-

c) Ventilation par devise

en millions de FCFA

	31/12/06		31/12/05		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	1 591 672 722,89	1 044 069	1 579 948 963,09	1 036 379	7 690
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	1 591 672 722,89	1 044 069	1 579 948 963,09	1 036 379	7 690

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteur

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Etats	621 739	618 992	2 747
Institutions monétaires	422 330	417 387	4 943
Entreprises	-	-	-
Total	1 044 069	1 036 379	7 690

e) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
≤ 1 an	-	-	-
> 1 an et ≤ 5 ans	921 637	785 651	135 986
> 5 ans	122 432	250 728	-128 296
Total	1 044 069	1 036 379	7 690

f) Valeur de remboursement des titres en devises détenus jusqu'à l'échéance

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Bons de Trésor et valeurs assimilées	621 739	604 858	16 881
Obligations	422 330	405 529	17 801
Autres	-	-	-
Total	1 044 069	1 009 387	34 682

● *Parts de fonds commun de placement détenues*

Au cours de l'exercice 2006, la BCEAO a souscrit des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP J, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Le montant de ces parts est évalué à 268.771 millions de FCFA au 31 décembre 2006

● *Prêts interbancaires*

Les prêts interbancaires sont des placements de trésorerie en devises effectués chez des correspondants étrangers.

Par devises, les prêts interbancaires se ventilent comme suit :

	31/12/06		31/12/05		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Prêts (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Prêts (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	231 536 335,60	151 878	645 857 682,74	423 655	-271 777
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	231 536 335,60	151 878	645 857 682,74	423 655	-271 777

● *Créances rattachées*

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Créances rattachées au compte d'opérations	38 352	35 992	2 360
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	13	10	3
Créances rattachées aux comptes de prêts	46	38	8
Créances rattachées aux instruments financiers	11 754	7 212	4 542
Total	50 165	43 252	6 913

Note 7 - Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement en 2006, les effets en FCFA pris en pension et les créances rattachées.

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Effets pris en pension	25 032	11 644	13 388
Créances en souffrance	146	146	-
Créances rattachées (intérêts courus)	31	11	20
Valeurs brutes	25 209	11 801	13 408
Provisions pour créances en souffrance	-146	-146	-
Valeurs nettes	25 063	11 655	13 408

Les concours aux établissements de crédit ont été exclusivement consentis en 2006, sur les guichets de la pension.

Note 8 - Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique comprend les créances monétaires et les créances financières détenues sur les Trésors nationaux des Etats de l'Union.

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Créances monétaires sur Trésors nationaux	330 155	368 924	-38 769
Créances financières sur Trésors nationaux	92 172	92 436	-264
Total	422 327	461 360	-39 033

● *Concours monétaires sur les Trésors nationaux*

Les créances monétaires sont constituées principalement par les découverts statutaires consolidés et les créances rattachées. Cette rubrique est ventilée comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Comptes courants postaux	1	1	-
Concours sur valeurs publiques	252	8 563	-8 311
Créances gelées consolidées des établissements de crédit	5 365	5.537	-172
Découverts statutaires consolidés	311 312	340 733	-29 421
Créances rattachées	13.225	14.090	-865
Total	330 155	368 924	-38 769

La variation qui apparaît au niveau des découverts statutaires consolidés, s'explique principalement par les remboursements.

● *Créances financières sur les Trésors nationaux*

Les créances financières concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, la créance sur le Mali au titre du complément aux fonds propres, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées. Cette rubrique est ventilée comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Créances sur positions extérieures des Etats	17 376	18 009	-633
Autres créances financières	74 796	74 358	438
Dépenses en attente de couverture	-	69	-69
Total	92 172	92 436	-264

Note 9 - Opérations pour compte des Trésors nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union.

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Fonds Monétaire International	147 991	457 398	-309 407
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	51 720	56 910	-5 190
Total	199 711	514 308	-314 597

Le poste Fonds Monétaire International est constitué ici par l'initiative des Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et les Etats, la BCEAO reçoit les tirages en devises effectués par les pays de l'UMOA auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contre-valeur en FCFA des tirages est reversée aux Etats avec qui la BCEAO signe une convention et établit un échéancier en FCFA. Le poste Fonds Monétaire International représente les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure au passif au niveau des engagements envers le FMI. Au 31 décembre 2006, ce poste retrace exclusivement l'encours au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Les variations de l'exercice ont porté sur les opérations suivantes :

en millions de FCFA

	FRPC
Solde au 31 décembre 2005	457 398
Tirages	50 685
Remboursements	58 219
Annulations	301 873
Solde au 31 décembre 2006	147 991

La principale cause de la réduction du montant de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance réside dans la décision du Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International d'annuler la totalité de l'encours au 31 décembre 2004 des dettes à son égard de certains pays de l'Union, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale. Il s'agit du Bénin, du Burkina, du Mali, du Niger et du Sénégal qui ont atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Note 10 - Immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Immobilisations financières	64 802	61 011	3 791
Immobilisations incorporelles	1 522	1 461	61
Immobilisations corporelles	145 126	145 871	-745
Avances et acomptes versés sur immobilisations	5 511	3 536	1 975
Total	216 961	211 879	5 082

- *Immobilisations financières*

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Titres de participations non consolidées	37 043	34 442	2 601
Prêts au personnel	33 350	32 156	1 194
Dépôts et cautionnements	81	85	-4
Provisions	-5 672	-5 672	-
Total	64 802	61 011	3 791

Les titres de participation non consolidés s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	Encours au 31/12/06	Provisions	Encours net au 31/12/06	Encours net au 31/12/05
Titres de participation non consolidés	37 043	5 672	31 371	28 770
Dividendes à recevoir	-	-	-	-
Total	37 043	5 672	31 371	28 770

L'état des participations non consolidées se présente comme suit :

PAYS	ORGANISMES	BRUT		PROVISIONS			NET		
		31/12/05	+	-	31/12/06	31/12/05		+	-
Burkina	BACB (Ex CNCA) Mines de Guiro	400 400		-	400 400	400 400		-	400 0
Côte d'Ivoire	BIDI CCI BNDA Caisses de Stabilisation	261 1 600 508 N/S			261 1 600 508 N/S	261 1 600 508 N/S			0 0 0 N/S
Mali	BNDA-MALI BDM SA	300 600			300 600	300 600			300 600
Niger	Crédit du Niger SONIBANK	157 200			157 200	157		157	0 200
Sénégal	CNCA BHS BNDS SOFISEDIT SONAGA SONEPI SICAP SOSEPPA	345 100 150 210 15 10 N/S 5			345 100 150 210 15 10 N/S 5	345 100 150 210 15 10 N/S 5			345 100 0 0 0 0 N/S 0
Togo	BTD	613			613	613			613
Siège	BOAD C 2 I AFREXIMBANK ICADE SWIFT SCIE-SA	25 517 2 356 687 N/S 8	2 400		27 917 2 356 687 N/S 67 134	27 917 2 356 687 N/S 75 134			27 917 0 687 N/S 75 134
Titres de participation libérés non consolidés		34 442	2 601	-	37 043	5 672	-	-	31 371

N/S : Montant non significatif, inférieur au million de FCFA.

● *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels.

en millions de FCFA

Au 31 décembre 2005	
Valeurs brutes	4 520
Amortissements cumulés	-3 059
Valeur nette comptable	1 461
Exercice 2006	
Valeur nette comptable	1 461
Entrées	305
Sorties	-
Amortissements de l'exercice	-244
Valeur nette de clôture	1 522
Au 31 décembre 2006	
Valeurs brutes	4 825
Amortissements cumulés	-3 303
Valeur nette comptable	1 522

● *Immobilisations corporelles*

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants :

en millions de FCFA

	Valeur nette comptable au 31/12/06	Valeur nette comptable au 31/12/05	Variation
Terrains	9 538	9 538	0
Immeubles	75 245	83 600	-8 355
Agencements, aménagements, installations	14 992	14 639	353
Matériel et mobilier	17 434	19 711	-2 277
Matériel de transport	2 011	378	1 633
Patrimoine artistique	612	612	0
Immeubles en cours	25 294	17 393	7 901
Total	145 126	145 871	-745

Les mouvements détaillés des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	Terrains	Immeubles	Agencements, Aménagements et Installations	Matériel et Moblier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Immeubles en cours	Total
Au 31 décembre 2005								
Valeurs brute	9 538	197 515	31 915	50 114	3 632	612	17 393	310 719
Amortissements cumulés		-113 915	-17 276	-30 403	-3 254	-	-	-164 848
Valeur nette comptable	9 538	83 600	14 639	19 711	378	612	17 393	145 871
Exercice 2006								
Valeur nette comptable	9 538	83 600	14 639	19 711	378	612	17 393	145 871
Entrées	-	49	3 400	2 780	1 888	-	7 901	16 018
Sorties	-	-	-	-896	-192	-	-	-1 088
Amortissements de l'exercice		-8 405	-3 047	-4 161	-62	-	-	-15 675
Valeur nette de clôture	9 538	75 244	14 992	17 434	2 012	612	25 294	145 126
Au 31 décembre 2006								
Valeurs brute	9 538	197 564	35 315	51 998	5 328	612	25 294	325 649
Amortissements cumulés		-122 320	-20 323	-34 564	-3 316	-	-	-180 523
Valeur nette comptable	9 538	75 244	14 992	17 434	2 012	612	25 294	145 126

● *Avances et acomptes versés sur Immobilisations*

Cette rubrique se ventile comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	284	315	-31
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	5 227	3 221	2 006
Total	5 511	3 536	1 975

Note 11 - Autres actifs

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Produits divers à encaisser	212	520	-308
Stocks de matériel d'émission	20 771	20 007	764
Valeurs à l'encaissement	19 848	3 942	15 906
Avances au personnel	372	515	-143
Opérations à régulariser - actif	217	8 683	-8 466
Autres comptes d'ordre	90 356	62 942	27 414
Brut	131 776	96 609	35 167
Provisions	-12 682	-13 228	546
Total	119 094	83 381	35 713

Les " Produits divers à encaisser " correspondent principalement aux produits d'assurance en attente d'encaissement d'une part et ceux relatifs aux activités de STAR-UMOA des mois de novembre et décembre 2006 non encore perçus.

Le stock de " Matériel d'émission " est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les " Valeurs à l'encaissement " sont des valeurs reçues par la BCEAO et dont elle se charge du recouvrement.

Les " Avances au personnel " sont des avances sur salaire accordées dont la durée maximum de remboursement est de 12 mensualités.

Les " Opérations à régulariser - actif " sont constituées d'opérations en attente.

Les " Autres comptes d'ordre " se décomposent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Stocks d'ouvrages	1 531	1 568	-37
Autres stocks	654	491	163
C2I Pana Loans	11 504	11 504	-
Etats, créances diverses	47 745	28 428	19 317
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	802	1.791	-989
Autres débiteurs (ABCA, AMAO, CESAG, SONAM, BRS, etc.)	445	3 674	-3 229
Charges payées d'avance	314	748	-434
Comptes de passage	3 660	7 196	-3 536
Divers	23 701	3 542	20 159
Total	90 356	58 942	31 414

Note 12 - Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Billets en circulation	2 300 711	2 104 200	196 511
Monnaies en circulation	119 753	109 670	10 083
Total	2 420 464	2 213 870	206 594

La structure de la circulation fiduciaire se présente comme suit :

Coupure	31/12/06		31/12/05	
	Montant en millions	en %	Montant en millions	en %
Billets	2 300 711	95,1	2 104 200	95,0
10 000	1 505 776	62,2	1 287 986	58,2
5 000	526 944	21,8	517 250	23,4
2 500	0	0	933	0,0
2 000	167 789	6,9	162 317	7,3
1 000	100 202	4,1	122 648	5,5
500	0	0	11 373	0,5
Autres	0	0	1 693	0,1
Pièces	119 753	4,9	109 670	5,0
500	34 310	1,4	28 101	1,3
250	5 774	0,2	5 939	0,3
200	14 299	0,6	11 584	0,5
100	34 481	1,4	33 882	1,5
50	14 133	0,6	13 704	0,6
Autres	16 756	0,7	16 460	0,7

Note 13 - Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors nationaux et autres comptables publics et de divers autres titulaires.

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Banques et institutions étrangères	82 130	79 104	3 026
Banques et institutions communes à l'Union	98 119	71 694	26 425
Banques inscrites dans les Etats	502 364	522 202	-19 838
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	998	731	267
Trésors nationaux et autres comptables publics	53 090	317 643	35 447
Autres comptes de dépôts	19 910	12 482	7 428
Total	1 056 611	1 003 856	52 755

Les soldes s'analysent comme suit :

● *Banques et Institutions étrangères*

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Comptes courants ordinaires	27 445	19 188	8 257
FMI compte n° 2	40	27	13
Dépôts à échéance	54 323	59 574	-5 251
Dettes rattachées (intérêts courus)	322	315	7
Total	82 130	79 104	3 026

● *Banques et Institutions communes à l'Union*

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Comptes courants ordinaires	3 925	681	3 244
BOAD, divers comptes de dépôts	38 948	45 071	-6 123
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	15 137	12 022	3 115
CRRAE, remboursement prêt BCEAO	437	418	19
Comptes de règlement	3	-	3
Divers	39 617	13 219	26 398
Dettes rattachées (intérêts courus)	52	283	-231
Total	98 119	71 694	26 425

● *Banques, établissements financiers, Trésors nationaux et autres comptables publics*

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires.

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Banques inscrites dans les Etats	502 364	522 200	-19 836
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	998	731	267
Dettes rattachées (intérêts courus)	1	2	-1
Trésors nationaux et autres comptables publics	350 455	312 822	37 633
Dettes rattachées (intérêts courus)	2 634	4 821	-2 187
Total	856 452	840 576	15 876

● *Autres comptes de dépôts*

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Dépôts du personnel	4 662	4 828	-166
Dépôts divers (organismes publics)	13 866	6 839	7 027
Autres comptes de dépôts	1 382	815	567
Dettes rattachées (intérêts courus)	-	-	-
Total	19 910	12 482	7 428

Note 14 - Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA) à exécuter par la BCEAO. Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Transferts UMOA/Extérieur émis	289	5 214	-4 925
Transferts extérieurs/UMOA reçus	3 264	-371	3 635
Dispositions intra-UMOA (entre pays de l'UMOA)	1 777	928	849
Dispositions internes (intra-pays)	1 037	1 566	-529
Total	6 367	7 337	-970

Note 15 - Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Correspondants hors Zone Franc	1	2	-1
Autres emprunts	6 494	4 384	2 110
Total	6 495	4 386	2 109

Le montant des autres emprunts correspond aux sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

Note 16 - Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les commentaires sur les engagements envers le FMI ont été développés dans la note n° 5.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
DTS alloués	88 878	94 268	-5 390
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	131 640	424 912	-293 272
Total	220 518	519 180	-298 662

Par pays, les DTS alloués s'analysent comme suit :

PAYS	EN DTS	En millions de FCFA
Bénin	9 409 000	7 050
Burkina	9 409 000	7 050
Côte d'Ivoire	37 828 000	28 344
Guinée Bissau	1 212 400	908
Mali	15 912 000	11 923
Niger	9 409 000	7 050
Sénégal	24 462 000	18 329
Togo	10 975 000	8 223
Total	118 616 400	88 878

Par pays, les encours au titre de la FRPC s'analysent comme suit :

PAYS	EN DTS	En millions de FCFA
Bénin	1 760 000	1 319
Burkina	23 220 000	17 399
Côte d'Ivoire	99 748 600	74 741
Guinée-Bissau	5 245 250	3 930
Mali	5 326 000	3 991
Niger	17 625 000	13 206
Sénégal	17 330 000	12 985
Togo	5 430 000	4 069
Total	175 684 850	131 640

Note 17 - Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit :

	31/12/06	31/12/05	Variation
Valeurs à l'encaissement non disponibles	28 909	7 718	21 191
Fonds d'actions communautaires	-	37 325	-37 325
Fonds d'actions spécifiques	8 820	9 320	-500
Créditeurs divers Etats	33 267	21 531	11 736
Opérations à régulariser passifs	233	11 013	-10 780
Créditeurs divers/BRS-SA	-	8 000	-8 000
Autres comptes d'ordre	53 385	68 133	-14 748
Total	124 614	163 040	-38 426

Les " Valeurs à l'encaissement non disponibles " représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Les avoirs du " Fonds d'Actions Communautaires de l'UMOA " ont été reclassés dans les réserves de la Banque.

Le " Fonds d'Actions Spécifiques " a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Tous les Fonds créés ont été alimentés par dotation en compte de résultat. Ces dotations ont été approuvées par le Conseil d'Administration.

Les " Créditeurs divers Etats " sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les " Opérations à régulariser - passif " sont constituées d'opérations en attente.

Les autres comptes d'ordre se décomposent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Personnel créditeur	159	270	-111
Fonds d'aide à la première construction	881	880	1
Impôts et taxes recouvrables	263	403	-140
Créditeurs divers	5 515	2 623	2.892
Centre médical BCEAO-CRRAE	1 190	3 110	-1 920
Charges à payer	556	863	-307
Charges de congés à payer	2 828	2 794	34
Fournisseurs, dettes en compte	27 945	41 483	-13 538
Retenue de garantie	1 583	1 087	496
Fonds de solidarité africain	7 278	7 278	-
Compte de passage (CDP inter applications)	4 194	6 408	-2 214
Comptes de régularisations passif/Caisse	136	133	3
Divers	857	801	56
Total	53 385	68 133	-14 748

Note 18 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/05	Augmentation	Diminution	31/12/06
Engagements de retraite	28 594	-	2 417	26 177
Gratification pour médailles de travail	2 402	410	-	2 812
	30 996	410	2 417	28 989

Les provisions pour risques et charges correspondent à des obligations qui seront exécutées au cours des exercices futurs, au titre des indemnités de départ à la retraite du Personnel et des gratifications pour médaille de travail.

D'une manière générale, la situation des provisions existant dans les livres de la BCEAO se présente comme suit :

	Encours au 31/12/05	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 31/12/06
Provisions déduites de l'Actif					
• Avoirs en monnaies étrangères	1 265		375	-	890
• Créances sur les établissements de crédit	146			-	146
• Titres de participation non consolidés	5 672			-	5 672
• Autres actifs	13 228	112	658	-	12 682
Total	20 311	112	1 033	-	19 390
Provisions inscrites au Passif					
• Provisions pour risques et charges	30 996	410	2 417	-	28 989
Total	30 996	410	2 417	-	28 989
Total général	51 307	522	3 450	-	48 379

Note 19 - Réserve de réévaluation or

Le stock d'or est réévalué trimestriellement. La réévaluation trimestrielle est effectuée sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à Londres au cours du trimestre écoulé, convertie en FCFA au cours officiel du dollar du jour de la réévaluation.

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 31 décembre 2006 se présente comme suit :

	Encours au 31/12/05	Plus-value	Moins-value	Encours au 31/12/06
Réserve de réévaluation or	77 287	63 116	-21 130	119 273

Au 31 décembre 2005, la réserve de réévaluation or figurait dans la rubrique " Capital et réserves ". Pour permettre une meilleure présentation, elle a été reclassée en 2006 dans une rubrique spécifique du passif distincte des comptes de capital et réserves.

Note 20 - Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. La réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

La situation de la réserve de réévaluation des devises se présente comme suit au 31 décembre 2006 :

	Encours au 31/12/05	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/06
Réserve de réévaluation des devises	162 043	-	-35 154	126 889

Le prélèvement figure au compte de résultat, dans la rubrique " Prélèvement sur la réserve de réévaluation des devises ". Ce prélèvement a été déterminé comme suit :

en millions de FCFA

Gain de réévaluation sur opérations en devises	20 962
Perte de réévaluation sur opérations en devises	-56 116
Prélèvement	35 154

Comme pour la réserve de réévaluation or, la réserve de réévaluation des devises figurait en 2005 dans la rubrique " Capital et réserves ". Au 31 décembre 2006, pour permettre une meilleure présentation, la réserve de réévaluation des devises a été reclassée dans une rubrique spécifique du bilan distincte des comptes de capital et réserves.

Note 21 - Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Capital social	134 120	134 120	-
Prime d'adhésion	43 587	43 587	-
Réserve statutaire	64 039	62 741	1 298
Réserve générale	49 424	49 424	-
Autres réserves	44 682	4 150	40 532
Réserves pour risques de refinancement	19 685	19 685	-
Réserve spéciale réévaluation devises 12/01/94	18 900	18 900	-
Réserve spéciale réévaluation or 12/01/94	77 234	77 234	-
Réserve de réévaluation immeubles	106 584	106 584	-
Fonds pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	-
Report à nouveau	344 833	344 833	-
Autres résultats affectés en capitaux propres	-	1	-1
Total	951 088	909 259	41 829

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de la répartition du résultat de l'exercice.

Le Fonds pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires. Il est alimenté par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve sur risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale. Elle est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

Note 22 - Résultat

	31/12/06	31/12/05	Variation
Résultat en attente d'affectation	6 687	8 654	-1 967

Note 23 - Ventilation de l'actif et du passif par monnaies

En 2006, la ventilation de l'actif et du passif par monnaies se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVICES	CFA	TOTAL
Avoirs en or		357 524				357 524
Avoirs sur le Fonds Mon. International			24 032			24 032
Avoirs en monnaies étrangères	3 690 879	7 309		5 095		3 703 283
Créances sur les établissements de crédit					22 064	22 064
Créances sur les établissements financiers					2 999	2 999
Créances sur les Trésors Nationaux					422 327	422 327
Opérations p/c Trésors Nationaux					199 711	199 711
Immobilisations		687			216 274	216 961
Autres actifs	35	258		3	118 798	119 094
TOTAL (1)	3 690 914	365 778	24 032	5 098	982 173	5 067 995
PASSIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVICES	CFA	TOTAL
Billets et monnaies en circulation					2 420 464	2 420 464
Comptes créditeurs et dépôts	23 764	2 600			1 030 247	1 056 611
Transferts à exécuter					6 367	6 367
Engagements en monnaies étrangères			6 494		1	6 495
Engagements envers le FMI			220 518			220 518
Autres passifs					1 357 540	1 357 540
TOTAL (2)	23 764	2 600	227 012	-	4 814 619	5 067 995
ECART (1 - 2)	3 667 150	363 178	-202 980	5 098	-3 832 446	-

Note 24 - Ventilation de l'actif et du passif par zones géographiques

En 2006, la ventilation de l'actif et du passif par zones géographiques se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE DU NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
Avoirs en or	320 983			36 541	357 524
Avoirs sur le Fonds mon. International		24 032			24 032
Avoirs en monnaies étrangères	3 692 175	5 098	130	5 880	3 703 283
Créances sur les établissements de crédit				22 064	22 064
Créances sur les établissements financiers				2 999	2 999
Créances sur les Trésors Nationaux				422 327	422 327
Opérations p/c Trésors nationaux				199 711	199 711
Immobilisations	4 948	687		211 326	216 961
Autres actifs	35	261		118 798	119 094
TOTAL (1)	4 018 141	30 078	-	1 019 646	5 067 995
PASSIF	EUROPE	AMERIQUE DU NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
Billets et monnaies en circulation				2 420 464	2 420 464
Comptes créditeurs et dépôts	23 764	2 600		1 030 247	1 056 611
Transferts à exécuter				6 367	6 367
Engagements en monnaies étrangères		6 494		1	6 495
Engagements envers le FMI		220 518			220 518
Autres passifs				1 357 540	1 357 540
TOTAL (2)	23 764	229 612	-	4 814 619	5 067 995
ECART (1-2)	3 994 377	-199 534	-	-3 794 973	-

Note 25 - Ventilation de l'actif et du passif par échéances

En 2006, la ventilation de l'actif et du passif par échéances se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	0-1 mois	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	TOTAL
Avoirs en or	357 524		357 524		
Avoirs sur le Fonds Mon. International	24 032				24 032
Avoirs en monnaies étrangères	2 182 397	2 317	205 729	1 312 840	3 703 283
Créances sur les établissements de crédit	22 064				22 064
Créances sur les établissements financiers	2 999				2 999
Créances sur les Trésors Nationaux	59 026	24 093	20 165	319 043	422 327
Opérations p/c Trésors Nationaux	1 998	10 885	18 175	168 653	199 711
Immobilisations		5 511		211 450	216 961
Autres actifs		43 626	1 174	74 294	119 094
TOTAL (1)	2 650 040	86 432	245 243	2 086 280	5 067 995

PASSIF	0-1 mois	1-6 mois	6-12 mois	Plus d'un an	TOTAL
Billets et monnaies en circulation	2 420 464				2 420 464
Comptes créditeurs et dépôts	982 304			74 307	1 056 611
Transferts à exécuter	6 367				6 367
Engagements en monnaies étrangères	1			6 494	6 495
Engagements envers le FMI	1 804	9 996	16 030	192 687	220 518
Autres passifs	296	112 423	789	1 244 032	1 357 540
TOTAL (2)	3 411 236	122 419	16 819	1 517 520	5 067 995
ECART (1-2)	-761 196	-35 987	228 424	568 760	-

Note 26 - Engagements hors bilan

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Engagements donnés sur titrisation de concours consolidés	50	24 554	-24 504
Autres engagements reçus	10 765	42 086	-31 321
Accords de consolidation	137 540	137 540	-
Valeurs sous dossier	28 462	27 892	-
Valeurs publiques suivies pour compte Trésors nationaux	104 081	187 143	-83 062
Valeurs publiques nanties	500	7 000	-6 500
Participations à libérer	286 601	289 001	-2 400

● **Engagements donnés sur titrisation de concours consolidés**

Il s'agit des engagements de garantie de remboursements donnés aux détenteurs de concours consolidés titrisés en cas de défaillance des Etats émetteurs.

- **Autres engagements reçus**

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achat ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Valeurs reçues en garantie d'avance	1 433	35 148	-33 715
Cautions reçues en garantie	9 332	6 938	2
Total	10 765	42 086	-31 321

- **Accords de consolidation**

Il s'agit des accords de consolidation de certains Etats de l'Union suivis pour des raisons statistiques par la Banque.

- **Valeurs sous dossier**

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

- **Valeurs publiques suivies pour compte des Trésors Nationaux**

Il s'agit de valeurs dématérialisées émises par les Trésors nationaux et suivies en compte par la Banque. La BCEAO, agissant en qualité de mandataire des Etats de l'Union, est chargée de la compensation de ces valeurs publiques (émises par l'intermédiaire de la Banque Centrale) et de leur gestion.

- **Valeurs publiques nanties**

Il s'agit de valeurs publiques en compte gagées auprès de la Banque Centrale par les établissements de crédit.

- **Participations à libérer**

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (285.600 millions FCFA en 2006, contre 288.000 millions FCFA en 2005 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (1.001 millions FCFA depuis 2005).

Note 27 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Produits d'intérêts	91 232	106 445	-15 213
<i>Produits sur les avoirs extérieurs</i>	<i>77 676</i>	<i>94 169</i>	<i>-16 493</i>
Compte d'opérations	69 494	88 092	-18 598
Intérêts sur avoirs en devises	8 182	6 077	2 105
* Produits reçus du FMI	805	349	456
* Produits en autres devises	7 377	5 728	1 649
<i>Produits sur opérations de crédit</i>	<i>13 556</i>	<i>12 276</i>	<i>1 280</i>
Refinancement	256	155	101
Titrisation	41	6	35
Consolidation concours statutaires	10 907	10 582	325
Intérêts solde déb. créances gelées & consolidées	298	340	-42
Produits sur avances titres d'Etat	145	288	-143
Pénalités sur réserves obligatoires	1 909	905	1 004
Charges d'intérêts	14 598	14 670	-72
Intérêts versés aux Trésors Nationaux	8 957	9 793	-836
Intérêts versés aux autres Organismes	2 156	1 770	386
Intérêts sur titres d'Etat	259	734	-475
Intérêts versés au FMI	3 207	2 276	931
Intérêts versés aux autres correspondants	19	97	-78
Résultat net d'intérêts	76 634	91 775	-15 141

Note 28 - Dividendes

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/06	31/12/045	Variation
Résultat en attente d'affectation	437	403	34

Il s'agit des dividendes perçus sur des titres de participation non consolidés.

Note 29 - Résultat net des commissions

	31/12/06	31/12/05	Variation
Commissions perçues	20	22	-2
Commissions versées	106	87	19
Résultat net des commissions	-86	-65	-21

Note 30 - Résultat net des opérations sur Instruments financiers

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Produits des opérations sur Instruments financiers	36 229	6 404	29 825
Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	16 656	3 690	12 966
Intérêts sur obligations détenues à l'échéance	11 020	2 693	8 327
Intérêts sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	1 797	-	-
Intérêts sur obligations détenues à des fins de transaction	437	-	-
Profits latents sur bons du Trésor	1 431	-	-
Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	4 888	-	-
Plus-value de cession sur instruments financiers disponibles à la vente	-	21	-
Charges des opérations sur Instruments financiers	2 346	1 523	823
Charges sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	433	531	-98
Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	1 651	992	659
Charges sur obligations détenues à des fins de transaction	68	-	-
Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	194	-	-
Résultat net des opérations sur Instruments financiers	33 883	4 881	29 .002

Note 31 - Résultat net de change

Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Gains réalisés sur opérations de change	3 114	5 296	-2 182
Gains latents sur opérations en devises	20 963	49 906	-28 943
Total	24 077	55 202	-31 125

La ventilation par devises des produits sur opérations de change se présente comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Dollar canadien (CAD)	160	336	-176
Franc suisse (CHF)	77	324	-247
Droit de Tirage Spécial (DTS)	20 336	47 749	-27 413
Livre sterling (GBP)	254	457	-203
Yen japonais (JPY)	336	95	241
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	161	421	-260
Dollar américain (USD)	2 753	5 820	-3 067
Total	24 077	55 202	-31 125

Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Pertes réalisées sur opérations de change	1 620	4 222	-2 602
Pertes latentes sur opérations en devises	56 116	23 903	32 213
Total	57 736	28 125	29 611

La ventilation par devises des charges sur opérations de change se présente comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Dollar canadien (CAD)	8	74	-66
Franc suisse (CHF)	86	525	-439
Droit de Tirage Spécial (DTS)	53 631	22 508	31 123
Livre sterling (GBP)	243	955	-712
Yen japonais (JPY)	156	245	-89
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	578	88	490
Dollar américain (USD)	3 034	3 730	-696
Total	57 736	28 125	29 611

Note 32 - Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Produits divers	1 216	985	231
Intérêts acquis sur les prêts au personnel	329	322	7
Produits exceptionnels	1 268	321	947
Profits sur exercices antérieurs	2 448	762	1 686
Total	5 261	2 390	2 871

Note 33 - Entretien de la circulation

Les dépenses d'entretien de la circulation s'analysent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Achat de signes monétaires	12 579	17 957	-5 378
Variation de stocks de signes monétaires	-764	5 172	-5 936
Assurance de signes monétaires	208	208	
Transport de signes monétaires	2 721	4 272	-1 551
Total	14 744	27 609	-12 865

Note 34 - Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Dépenses des organes de l'UEMOA	629	617	12
Dépenses de personnel	59 650	54 300	5 350
Impôts et taxes non recouvrables	55	57	-2
Travaux et services extérieurs	14 700	12 673	2 027
Transports et déplacements	1 706	1 562	144
Frais divers de gestion	2 851	1 975	876
Frais de représentation	122	166	-44
Total	79 713	71 350	8 363

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations, les allocations familiales, les charges sociales, les frais médicaux et les œuvres sociales.

Au 31 décembre 2006, les mouvements du personnel se présentent comme suit :

Effectifs au 31/12/2005	4 005
Entrées	143
Sorties	-201
Effectifs au 31/12/2006	3 947

Note 35 - Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Dépenses sur exercices antérieurs	1 926	489	1 437
Charges exceptionnelles	508	1 677	-1 169
Total	2 434	2 166	268

Note 36 - Dotations nettes aux amortissements et provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/06	31/12/05	Variation
Dotations aux amortissements	16 973	15 386	1 587
Dotations aux provisions	522	4 151	-3 629
Reprise de provisions	-3 450	-2 855	-595
Total	14 045	16 682	-2 637

Note 37 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Comités Nationaux de Crédit, ainsi que le Personnel de direction comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque. Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, la Banque Centrale est administrée par :

- le Gouverneur,
- un Conseil d'Administration,
- des Comités Nationaux de Crédit, un dans chacun des Etats de l'Union.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Comités Nationaux de Crédit, le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

Les membres du Conseil des Ministres ainsi que ceux du Conseil d'Administration et des Comités Nationaux de Crédit perçoivent des jetons de présence. Les montants des jetons de présence versés à ce titre se présentent comme suit (en millions de FCFA) :

	2006	2005
Conseil des Ministres	23	62
Conseil d'Administration	28	67
Comités Nationaux de Crédit	55	58
Total	106	187

Le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, le Secrétaire Général, les Conseillers Spéciaux du Gouverneur, les Directeurs de Département, les Directeurs des Services Centraux, les Directeurs Nationaux, les Directeurs d'Agence Principale, les Représentants, les autres responsables de direction ainsi que les hauts responsables du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA sont rémunérés par la BCEAO. Leur rémunération (traitements, primes et indemnités), exprimée en millions de FCFA, est la suivante :

2006	2005
Rémunération	Rémunération
3 741	3 151

Les responsables de direction ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel.

Note 38 - Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2006, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Par ailleurs, dans le cadre des agressions armées perpétrées contre certaines Agences Auxiliaires de Côte d'Ivoire, la BCEAO a entrepris des actions judiciaires, tant en Côte d'Ivoire que dans les autres Etats de l'Union et en France. Par sa constitution de partie civile, la BCEAO entend obtenir réparation des préjudices subis.

Ces attaques ne devraient avoir aucun impact sur la situation financière et l'exploitation de la Banque Centrale, eu égard à son caractère notamment de risques souverains.

Note 39 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date du 31 décembre 2006 et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes n'est intervenu.

ANNEXE STATISTIQUE

SOMMAIRE

Cours mondiaux des principaux produits d'exportation de l'Union.....	A2
Position nette des Etats vis-à-vis du Fonds Monétaire International.....	A3 à A5
Tableaux Ressources-Emplois du Produit Intérieur Brut (PIB).....	A6 à A10
Commercialisation des principaux produits agricoles d'exportation	A11
Production des principales cultures vivrières.....	A12
Elevage et pêche.....	A13
Mines et pétrole.....	A14
Prix à la production des cultures d'exportation	A15
Indice harmonisé des prix à la consommation.....	A16
Tableaux des Opérations Financières des Etats.....	A17 à A21
Balance des paiements.....	A22 à A26
Situation des Institutions monétaires.....	A27 à A31
Situation de la Banque Centrale	A32 à A36
Situation des banques	A37 à A41
Position nette des Gouvernements.....	A42 à A46
Epargne intérieure des particuliers et entreprises privées.....	A47 à A49
Evolution de la base monétaire	A50 à A54
Utilisations déclarées à la Centrale des risques	A55 à A63
Mouvements de billets entre Agences.....	A64
Mouvements de billets et pièces aux guichets de la BCEAO.....	A65
Chronologie des mesures de politique monétaire.....	A66
Documents publiés par la BCEAO	A68

U.M.O.A. - COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION

	2004	2005	2006	2005				2006			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Prix moyens de la période en francs CFA / kg											
CACAO											
Prix indicatif O.I.C.C.	817	1112	830	823	806	803	808	848	826	835	809
CAFE											
Prix indicatif robusta O.I.C.	415	418	768	461	631	614	620	738	683	806	843
COTON											
Indice A Liverpool	652	634	625	539	610	609	661	676	620	612	594
HUILE D'ARACHIDE BRUTE											
Toutes origines Rotterdam	610	498	506	568	570	550	529	499	469	488	570
HUILE DE PALME											
Sumatra C.I.F. N.W. Europe	250	251	248	206	217	222	242	235	226	254	275

Sources : Reuters, Oil World, Bulletin du CNUCED, BCEAO.

INDICES DES COURS MONDIAUX EXPRIMES EN FRANCS CFA DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTES PAR L'UMOA

	2004	2005	2006	2005				2006			
				1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Indices moyens - Base 100 année 1980											
INDICE GENERAL	147,1	154,5	153,0	146,9	149,5	148,5	150,5	153,7	151,3	153,6	153,4
dont produits végétaux	159,2	165,3	166,6	159,3	162,2	160,7	163,0	167,1	164,5	167,4	167,4
- CACAO	74,3	101,1	75,2	76,3	73,2	72,8	73,8	77,0	75,0	74,8	74,0
- CAFE	30,3	30,5	56,3	35,1	47,8	42,9	46,6	53,7	49,4	60,8	61,1
- Oléagineux	109,6	93,3	97,0	100,6	101,8	97,3	100,3	96,9	88,9	95,1	107,0
- Bois	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4
- Coton	75,0	72,9	71,8	62,8	70,0	69,1	75,6	77,7	70,8	70,4	68,2

Sources : BCEAO.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2004	2005	2006
		Millions de DTS		
U.M.O.A. - Position globale				
Département des D.T.S	-Allocations	118,6	118,6	118,6
	-Disponibilités	6,3	2,4	1,3
Département général	-Quote-part	855,8	855,8	855,8
	-Positions de réserve	29,4	29,7	29,9
	-Encours des tirages	0,0	0,0	0,0
	dont : .Tranches de crédits	0,0	0,0	0,0
	.Accès élargi	-	0	0
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	653,3	535,0	175,7
Facilité d'Ajust. Structurel	-Encours des prêts	0,3	0,0	0,0
Bénin				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	9,4
	-Disponibilités	0,01	0,1	0,03
Département général	-Quote-part	61,9	61,9	61,9
	-Positions de réserve	2,2	2,2	2,2
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	42,0	36,9	1,8
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Burkina				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	9,4
	-Disponibilités	0,1	0,1	0,02
Département général	-Quote-part	60,2	60,2	60,2
	-Positions de réserve	7,3	7,3	7,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	73,3	72,4	23,2
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,3	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2004	2005	2006
		Millions de DTS		
Côte d'Ivoire				
Département des D.T.S	-Allocations	37,8	37,8	37,8
	-Disponibilités	0,1	0,4	0,7
Département général	-Quote-part	325,2	325,2	325,2
	-Positions de réserve	0,6	0,6	0,6
	-Recours au crédit du Fonds	-	-	-
	Accès élargi	-	-	-
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	200,5	138,8	99,7
Guinée-Bissau				
Département des D.T.S	-Allocations	1,2	1,2	1,2
	-Disponibilités	0,4	0,4	0,3
Département général	-Quote-part	14,2	14,2	14,2
	-Positions de réserve	0,0	0,0	0,0
	-Recours au crédit du Fonds	-	-	-
	Dont : .Tranches de crédits	-	-	-
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	8,2	7,2	5,2
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Mali				
Département des D.T.S	-Allocations	15,9	15,9	15,9
	-Disponibilités	0,4	0,2	0,03
Département général	-Quote-part	93,3	93,3	93,3
	-Positions de réserve	8,9	9,1	9,2
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	93,2	76,8	5,3
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2004	2005	2006
		Millions de DTS		
Niger				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	9,4
	-Disponibilités	0,6	0,2	0,1
Département général	-Quote-part	65,8	65,8	65,8
	-Positions de réserve	8,6	8,6	8,6
	-Recours au crédit du Fonds	0,0	0,0	
	dont : Tranches de crédits	0,0	0,0	
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	87,2	89,3	17,6
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	
Sénégal				
Département des D.T.S	-Allocations	24,5	24,5	24,5
	-Disponibilités	4,7	1,0	0,03
Département général	-Quote-part	161,8	161,8	161,8
	-Position de réserve	1,5	1,6	1,6
	-Recours au crédit du Fonds	0,0	0,0	
	dont : Tranches de crédits	0,0	0,0	
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	131,5	103,8	17,3
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Togo				
Département des D.T.S	-Allocations	11,0	11,0	11,0
	-Disponibilités	0,01	0,01	0,04
Département général	-Quote-part	73,4	73,4	73,4
	-Positions de réserve	0,3	0,3	0,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	17,4	9,8	5,4
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

UMOA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	22 586,6	24 279,6	25 861,1
PIB marchand	19 944,5	21 546,0	22 920,0
Secteur primaire	6 144,3	6 585,1	6 900,8
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	6 144,3	6 585,1	6 900,8
Secteur secondaire	4 621,4	5 166,1	5 462,9
Industries extractives	397,9	544,5	698,2
Industries manufacturières	2 915,5	3 113,0	3 104,7
Electricité, Gaz, Eau	435,4	488,1	514,6
Bâtiment, Travaux publics	872,6	1 020,5	1 145,4
Secteur tertiaire	9 377,4	9 808,3	10 613,3
Commerce de gros et de détail	3 178,8	3 366,0	3 605,9
Transports, Entrepôts et Communications	1 316,5	1 415,4	1 555,8
Autres services marchands	2 788,9	2 943,5	3 072,5
Droits et taxes sur importations	2 093,2	2 083,4	2 379,1
Services non marchands	2 661,9	2 780,5	2 956,7
Importations de biens et services	8 456,1	9 843,9	10 295,2
Ressources = emplois	11 743,0	12 840,6	13 365,8
Consommation finale publique	3 333,9	3 576,6	3 996,2
Consommation finale privée	16 976,3	18 423,5	19 189,8
Formation brute de capital fixe	3 609,3	3 890,0	4 168,6
Variation de stocks	40,8	493,5	200,4
Exportations de biens et services	7 082,6	7 740,0	8 601,3
Déflateur du PIB			
Taux de croissance du PIB nominal (%)	4,9%	7,5%	6,5%
Taux de croissance réel (%)	2,8%	4,1%	3,0%
Population (millions)	79,5	81,5	83,8
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	284,3	297,7	308,6

Source : Instituts Nationaux de la Statistique.

BENIN - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	2 140,0	2 298,6	2 459,4
PIB marchand	1 915,7	2 058,9	2 200,2
Secteur primaire	690,3	742,2	798,0
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	690,3	742,2	798,0
Secteur secondaire	285,2	306,2	319,8
Industries extractives	5,0	5,3	5,8
Industries manufacturières	167,6	180,3	185,2
Electricité, Gaz, Eau	25,9	27,7	28,4
Bâtiment, Travaux Publics	86,8	92,9	100,4
Secteur tertiaire	940,1	1 010,5	879,0
Commerce de gros et de détail	354,3	386,6	412,2
Transports, Entrepôts et Communications	163,7	175,3	195,1
Autres services marchands	203,1	256,3	271,7
Droits et taxes à l'importation	219,0	192,3	245,4
Services non marchands	224,4	239,8	259,2
Importations de biens et services	596,4	607,3	682,4
Ressources = emplois	2 736,4	2 905,9	3 141,8
Consommation finale publique	258,7	275,8	297,9
Consommation finale privée	1 621,0	1 792,7	1 883,7
Formation brute de capital fixe	415,5	444,9	481,1
Variation de stocks	27,0	-27,6	24,6
Exportations de biens et services	414,2	420,1	454,5
Déflateur du PIB	223,5	233,4	240,7
Taux de croissance du PIB nominal (%)	3,5%	7,4%	7,2%
Taux de croissance réel (%)	3,1%	2,9%	3,8%
Population (millions)	7,2	7,5	7,7
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	292,9	304,2	314,8

Source : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

BURKINA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	2 698,4	2 961,2	3 161,5
PIB marchand	2 230,5	2 461,7	2 641,0
Secteur primaire	826,6	945,9	1 012,0
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	826,6	945,9	1 012,0
Secteur secondaire	582,8	634,2	661,0
Industries extractives	11,2	14,0	21,9
Industries manufacturières	380,5	405,1	398,8
Electricité, Gaz, Eau	26,5	33,8	38,0
Bâtiment, Travaux publics	164,5	181,3	202,3
Secteur tertiaire	1 106,4	1 191,6	1 241,2
Commerce de gros et de détail	273,6	296,3	307,8
Transports, Entrepôts Communications	111,2	121,8	133,0
Autres services marchands	253,7	274,1	280,0
Droits et Taxes à l'importation	182,6	189,5	247,4
Services non marchands	467,9	499,5	520,5
Importations de biens et services	655,1	719,0	793,7
Ressources = emplois	3 353,5	3 680,2	3 955,2
Consommation finale publique	583,3	637,6	662,0
Consommation finale privée	2 066,2	2 147,5	2 383,0
Formation brute de capital fixe	520,4	577,0	627,1
Variation de stocks	-106,3	31,8	-64,0
Exportations de biens et services	289,9	286,2	347,2
Déflateur du PIB	1,1	1,2	1,2
Taux de croissance du PIB nominal (%)	8,7%	9,7%	6,8%
Taux de croissance réel (%)	4,6%	7,1%	6,4%
Population (millions)	12,8	13,1	13,4
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	210,8	225,9	235,6

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie.

COTE D'IVOIRE - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	8 294,8	8 862,7	9 527,3
PIB marchand	7 181,5	7 722,3	8 317,0
Secteur primaire	2 012,3	2 205,8	2 433,1
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	1 895,9	1 969,3	2 081,5
Secteur secondaire	1 886,9	2 231,8	2 414,2
Industries extractives	116,4	236,5	351,6
Industries manufacturières	1 331,2	1 445,8	1 454,1
Electricité, Gaz, Eau	190,4	219,0	221,8
Bâtiment, Travaux publics	248,9	330,5	386,7
Secteur tertiaire	3 282,3	3 284,7	3 469,7
Commerce de gros et de détail	1 141,1	1 180,5	1 284,1
Transports, Entrepôts, Communications	381,2	397,1	427,8
Autres services marchands	1 065,7	1 054,6	1 056,1
Droits et taxes à l'importation	694,3	652,5	701,7
Services non marchands	1 113,3	1 140,4	1 210,3
Importations de biens et services	3 564,5	4 214,4	4 190,3
Ressources = emplois	11 743,0	12 840,6	13 365,8
Consommation finale publique	1 012,0	1 085,2	1 279,5
Consommation finale privée	6 006,7	6 545,8	6 495,8
Formation brute de capital fixe	818,8	799,6	781,6
Variation de stocks	45,0	162,7	117,1
Exportations de biens et services	3 860,5	4 247,2	4 691,9
Déflateur du PIB	100,9	103,6	103,2
Taux de croissance du PIB nominal (%)	2,4%	5,5%	6,4%
Taux de croissance réel (%)	1,6%	1,8%	1,2%
Population (millions)	19,1	19,7	20,4
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	427,8	436,8	444,2

Source : Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique.

GUINEE-BISSAU - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	152,4	164,2	171,3
PIB marchand	136,1	148,1	147,3
Secteur primaire	80,5	85,3	84,3
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	80,5	85,3	84,3
Secteur secondaire	17,9	19,9	21,6
Industries extractives			
Industries manufacturières (dont Electricité, Gaz, Eau)	14,5	16,2	17,5
Bâtiment, Travaux publics	3,4	3,8	4,1
Secteur tertiaire	37,6	42,8	41,5
Commerce de gros et de détail	26,0	29,0	26,7
Transports, Entrepôts et Communications	8,4	9,1	9,8
Autres services marchands	0,6	0,6	0,6
Droits et taxes à l'importation	2,7	4,1	4,3
Services non marchands	16,3	16,1	24,0
Importations de biens et services	67,2	84,0	85,3
Ressources = emplois	219,6	248,2	256,6
Consommation finale publique	26,8	27,3	28,1
Consommation finale privée	122,5	135,6	137,6
Formation brute de capital fixe	26,2	27,9	30,9
Variation de stocks	0,0	0,0	0,0
Exportations de biens et services	44,1	57,4	60,0
Déflateur du PIB	106,4%	103,8%	102,5%
Taux de croissance du PIB nominal (%)	9,8%	7,7%	4,4%
Taux de croissance réel (%)	3,2%	3,8%	1,8%
Population (millions)	1,3	1,3	1,3
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	117,2	126,3	131,8

Source : Direction de la statistique.

MALI - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	2 632,1	2 811,5	3 096,1
PIB marchand	2 342,9	2 524,9	2 777,8
Secteur primaire	900,7	991,5	1 037,5
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	900,7	991,5	1 037,5
Secteur secondaire	569,3	625,6	721,3
Industries extractives	162,3	202,6	250,1
Industries manufacturières	247,7	257,7	278,8
Electricité, Gaz, Eau	42,8	50,2	63,6
Bâtiment, Travaux publics	116,5	115,1	128,8
Secteur tertiaire	872,9	907,9	1 019,0
Commerce de gros et de détail	323,5	363,8	359,0
Transports, Entrepôts et Communications	115,4	125,3	152,7
Autres services marchands	173,6	209,2	191,1
Droits et taxes à l'importation	260,4	209,6	316,2
Services non marchands	289,2	286,6	318,3
Importations de biens et services	859,1	952,5	1 071,3
Ressources = emplois	3 491,2	3 849,2	4 167,4
Consommation finale publique	472,6	490,4	507,7
Consommation finale privée	1 797,7	1 994,6	2 122,5
Formation brute de capital fixe	446,6	446,7	467,3
Variation de stocks	131,2	94,4	170,0
Exportations de biens et services	643,0	724,3	899,9
Déflateur du PIB	105,0	103,6	101,9
Taux de croissance du PIB nominal (%)	7,3%	9,9%	7,0%
Taux de croissance réel (%)	2,3%	6,1%	5,3%
Population (millions)	10,8	11,0	11,3
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	243,7	263,1	274,0

Source : Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique.

NIGER - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	1 530,4	1 755,2	1 850,1
PIB marchand	1 385,3	1 585,6	1 688,1
Secteur primaire	616,0	750,1	795,4
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	616,0	750,1	795,4
Secteur secondaire	182,2	191,5	206,7
Industries extractives	31,4	34,1	40,4
Industries manufacturières	94,1	97,4	100,2
Electricité, Gaz, Eau	18,0	18,4	21,9
Bâtiment, Travaux publics	38,7	41,6	44,1
Secteur tertiaire	587,1	644,0	685,9
Commerce de gros et de détail	239,2	260,5	273,0
Transports, Entrepôts et Communications	106,5	114,5	131,7
Autres services marchands	125,6	134,4	140,1
Droits et taxes sur importations	115,8	134,5	141,2
Services non marchands	145,2	169,7	162,0
Importations de biens et services	450,1	553,2	556,6
Ressources = emplois	1 980,5	2 308,4	2 406,7
Consommation finale publique	263,3	286,1	285,5
Consommation finale privée	1 211,1	1 290,1	1 371,7
Formation brute de capital fixe	258,1	368,7	374,9
Variation de stocks	-34,8	36,7	29,0
Exportations de biens et services	282,8	326,8	345,7
Déflateur du PIB	101,2	108,3	108,9
Taux de croissance du PIB nominal (%)	-0,3%	14,7%	5,4%
Taux de croissance réel (%)	-0,8%	7,2%	4,8%
Population (millions)	12,2	12,6	13,0
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	126,2	139,0	141,8

Source : Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux.

SENEGAL - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	4 234,0	4 563,1	4 803,3
PIB marchand	3 949,7	4 253,4	4 437,3
Secteur primaire	578,3	663,6	648,8
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	578,3	663,6	648,8
Secteur secondaire	921,6	938,0	954,0
Industries extractives	49,8	39,0	31,1
Industries manufacturières	587,8	595,2	574,6
Electricité, Gaz, Eau	96,2	103,0	111,6
Bâtiment, Travaux publics	187,8	200,8	236,7
Secteur tertiaire	2 449,8	2 651,8	2 834,5
Commerce de gros et de détail	694,5	724,9	741,5
Transports, Entrepôts, Communications	372,2	415,4	447,6
Autres services marchands	854,9	910,6	991,7
Droits et taxes sur importations	528,2	600,9	653,7
Services non marchands	284,3	309,7	366,0
Importations de biens et services	1 687,3	1 903,9	1 994,1
Ressources = emplois	5 921,3	6 467,2	6 797,0
Consommation finale publique	581,6	641,6	723,1
Consommation finale privée	3 243,5	3 432,8	3 714,2
Formation brute de capital fixe	954,4	1 023,5	1 114,5
Variation de stocks	-9,7	124,5	95,0
Exportations de biens et services	1 151,5	1 244,8	1 150,2
Déflateur du PIB	109,0	111,6	115,0
Taux de croissance du PIB nominal (%)	6,2%	7,8%	5,3%
Taux de croissance réel (%)	5,8%	5,3%	2,1%
Population (millions)	10,9	11,1	11,3
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	388,4	411,1	425,1

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique.

TOGO - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	1 041,2	1 132,7	1 158,6
PIB marchand	919,8	1 013,9	1 039,4
Secteur primaire	370,7	437,0	418,5
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	370,7	437,0	418,5
Secteur secondaire	175,5	191,8	201,4
Industries extractives	29,9	33,0	31,7
Industries manufacturières	83,9	95,3	97,1
Electricité, Gaz, Eau	35,7	36,1	35,5
Bâtiment, Travaux publics	26,0	27,3	37,1
Secteur tertiaire	373,7	385,1	419,5
Commerce de gros et de détail	126,8	124,2	135,6
Transports, Entrepôts et Communications	57,9	56,8	61,7
Autres services marchands	98,7	103,8	107,8
Droits et taxes sur importations	90,2	100,3	114,4
Services non marchands	121,4	118,8	119,2
Importations de biens et services	577,2	765,4	841,1
Ressources = emplois	1 600,4	1 834,2	1 922,5
Consommation finale publique	135,6	150,4	158,5
Consommation finale privée	908,7	1 098,2	1 100,9
Formation brute de capital fixe	169,2	183,1	200,7
Variation de stocks	-11,6	5,3	6,1
Exportations de biens et services	396,7	441,6	517,6
Déflateur du PIB	105,9	113,7	116,1
Taux de croissance du PIB nominal (%)	5,2%	8,7%	3,7%
Taux de croissance réel (%)	2,5%	1,3%	1,9%
Population (millions)	5,1	5,2	5,3
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	201,0	213,5	216,2

Source : Direction de la Statistique.

UMOA - PRODUCTION COMMERCIALISEE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

	2004	2005	2006
	Tonnes		
BENIN			
Arachides	154 551	140 329	112 520
Coton graine	427 709	190 868	240 618
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
BURKINA			
Arachides	368 900	318 000	333 900
Coton graine	632 420	713 365	799 554
Karité	45	45	46
Sésame	42	46	45
COTE D'IVOIRE			
Café	95 600	112 000	115 000
Cacao	1 286 329	1 407 838	1 350 000
Coton graine	327 067	267 800	253 000
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Caoutchouc	-	-	-
Canne à sucre	-	-	-
Tabac	-	-	-
Bananes(2)	-	-	-
Ananas(2)	-	-	-
Bois en grume(1)	-	-	-
Bois débité(1)	-	-	-
GUINEE-BISSAU			
Arachides	5 629	5 900	6 300
Noix de cajou	104 000	112 400	121 100
Palmistes	-	-	-
Coton	2 800	2 900	3 100
MALI			
Arachides	202 102	279 108	293 063
Coton graine	590 000	534 122	417 000
Karité	-	-	-
Tabac	-	-	-
NIGER			
Arachides	159 100	139 000	139 300
Coton graine	10 000	10 400	10 700
Haricot et niébé	342 200	586 100	679 300
SENEGAL			
Arachides	602 600	703 300	494 700
Coton graine	39 700	45 000	47 730
Tomate industrielle	63 000	76 060	100 000
TOGO			
Café	6 638	6 638	7 302
Cacao	3 985	4 105	4 228
Coton graine	65 367	45 254	75 121
Arachides	33 400	34 500	35 500
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
U.M.O.A.			
Cacao	1 290 314	1 411 943	1 354 228
Café	102 238	118 638	122 302
Coton graine	2 095 063	1 809 709	1 846 823
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Karité	-	-	-
Sésame	42	46	45
Arachides	1 526 282	1 620 137	1 415 283
Caoutchouc	-	-	-
Tabac	-	-	-
Bananes(2)	-	-	-
Ananas(2)	-	-	-
Bois en grume(1)	-	-	-
Bois débité(1)	-	-	-
Canne à sucre	-	-	-
Tomate industrielle	63 000	76 060	100 000
Noix de cajou	104 000	112 400	121 100
Haricot et niébé	342 200	586 100	679 300

(1) : milliers de m3.

(2) : exportations.

Sources : Organismes nationaux de commercialisation.

UMOA - PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES

	2004	2005	2006
	Milliers de tonnes		
BENIN			
Maïs	842,0	864,7	864,8
Mil et sorgho	200,6	206,9	168,0
Riz paddy	64,7	78,3	61,8
Igname	2 257,3	2 083,8	1 577,0
Manioc	2 955,0	2 861,4	2 808,9
Haricot et niébé	93,8	104,6	87,9
BURKINA			
Maïs	505,5	799,1	905,7
Mil et sorgho	2 263,4	2 749,1	2 752,5
Riz paddy	74,5	93,5	189,2
Fonio	-	7,8	10,9
COTE D'IVOIRE			
Maïs	608,0	-	-
Riz paddy	673,0	-	-
Mil et sorgho	-	-	-
Igname	4 970,9	-	-
Manioc	2 047,0	-	-
Banane plantain	1 519,7	-	-
GUINEE-BISSAU			
Riz paddy	89,2	98,3	106,0
Maïs	31,9	39,8	41,8
Mil et sorgho	50,3	70,5	74,1
MALI			
Maïs	459,4	634,4	676,8
Mil et sorgho	1 638,7	1 786,9	1 975,9
Riz paddy	718,1	945,8	985,4
NIGER			
Mil et sorgho	3 069,4	3 596,3	3 954,5
Riz paddy	80,2	59,9	85,8
SENEGAL			
Maïs	400,6	400,0	181,6
Mil et sorgho	450,2	752,5	615,3
Riz paddy	232,7	279,1	190,5
Manioc	401,5	281,5	120,8
Haricot et niébé	12,0	92,9	52,9
Pastèques	275,8	241,4	225,9
TOGO			
Maïs	509,5	529,9	545,8
Mil et sorgho	248,2	249,2	250,7
Riz paddy	72,9	76,5	80,3
Igname	585,4	603,0	621,1
Manioc	678,2	698,5	719,5
Haricot et niébé	67,4	69,4	71,5
U.M.O.A			
Maïs	3 356,8	3 267,8	3 216,4
Mil et sorgho	7 920,8	9 411,5	9 791,1
Riz paddy	2 005,2	1 631,4	1 699,0
Igname	7 813,6	2 686,8	2 198,1
Manioc	6 081,7	3 841,4	3 649,2
Banane plantain	1 519,7	-	-
Haricot et niébé	173,1	266,8	212,3
Pastèques	275,8	241,4	225,9

Sources : Ministères de l'agriculture des Etats.

UMOA - ELEVAGE ET PECHE

Pays/Produits	2004	2005	2006
ELEVAGE	Milliers de têtes		
BENIN			
Bovins	1 717	1 762	1 808
Ovins et caprins	1 984	2 039	2 178
Porcins	290	302	314
Volailles	13 200	13 629	14 072
BURKINA			
Bovins	7 458	7 607	7 759
Ovins et caprins	17 240	17 758	18 613
Porcins	-	-	-
Volailles	32 834	33 491	34 160
Asins	-	-	-
Equins	-	-	-
Camelins	-	-	-
COTE d'IVOIRE(1)			
Bovins	1 348	1 346	-
Ovins et caprins	2 126	2 121	-
Porcins	308	299	-
Volailles	27 160	27 290	-
GUINEE-BISSAU			
Bovins	565	-	-
Ovins et caprins	683	-	-
Volailles	862	-	-
MALI			
Asins	-	-	-
Bovins	7 758	-	-
Ovins et caprins	21 423	-	-
Porcins	-	-	-
Equins	-	-	-
Volailles	-	-	-
Camelins	-	-	-
NIGER			
Bovins	3 686	-	-
Ovins et caprins	16 904	-	-
SENEGAL			
Bovins	3 070	3 091	3 137
Ovins et caprins	8 977	9 007	9 267
Porcins	306	309	319
Equins	928	927	933
Volailles	26 959	27 662	29 243
TOGO			
Bovins	39	40	41
Ovins et caprins	1 394	1 464	1 537
Porcins	287	301	316
Volailles	13 041	14 084	15 211
UMOA			
Asins	-	-	-
Camelins	-	-	-
Bovins	25 641	13 846	12 745
Ovins et caprins	70 731	32 389	31 596
Porcins	1 191	1 211	949
Equins	928	927	933
Volailles	114 056	116 156	92 686
PECHE	Tonnes		
BENIN	40 077	38 900	39 470
BURKINA	-	9 000	-
COTE D'IVOIRE	19 380	17 012	-
GUINEE-BISSAU	38 226	45 123	-
MALI	-	-	-
NIGER (*)	51 506	50 058	-
SENEGAL	440 198	458 172	379 000
TOGO	18 500	-	-
UMOA	607 887	618 265	418 470

(1) : en tonnes.

Sources : Ministères des ressources animales des Etats.

UMOA - MINES ET PETROLE

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire		Mali	Niger		Sénégal			Togo
	Pétrole	Or	Pétrole	Or	Or	Or	Uranium	Phosphates de calcium	Phosphates d'alumine	Sel marin	Phosphates de calcium
	<i>barils</i>	<i>kg</i>	<i>Milliers de barils</i>	<i>kg</i>	<i>kg</i>	<i>kg</i>	<i>tonnes</i>	<i>tonnes</i>			<i>tonnes</i>
PRODUCTION											
1991	1 352 700	2 926	73 050	1 245	4 597	-	2 777	1 740 500	-	100 000	2 964 702
1992	933 300	2 404	69 371	1 776	5 467	-	2 966	2 283 501	-	95 000	2 080 000
1993	1 061 900	1 857	63 035	1 907	5 939	-	2 851	1 667 000	-	85 000	1 800 000
1994	884 577	1 275	-	1 872	4 599	-	2 956	1 587 350	-	87 600	2 121 489
1995	653 615	1 336	2 294	2 008	6 291	-	2 974	1 483 700	-	110 000	2 485 000
1996	552 144	897	5 815	2 054	6 584	-	3 322	1 376 807	-	100 000	2 730 869
1997	456 127	1 047	5 266	2 485	18 521	-	3 499	1 584 405	-	110 000	2 631 353
1998	355 900	1 060	3 806	1 995	21 156	-	3 516	1 514 897	-	137 197	2 253 411
1999	-	996	3 547	2 967	25 265	-	2 948	1 797 150	-	145 000	1 714 530
2000	-	624	5 459	3 444	28 278	-	2 896	1 846 306	-	124 000	1 387 000
2001	-	228	2 099	3 672	53 658	-	2 917	1 708 000	-	141 000	1 066 581
2002	-	209	5 457	3 570	66 068	-	3 024	1 547 000	-	183 000	1 300 000
2003	-	780	7 506	1 313	51 598	-	3 149	1 761 924	-	159 223	1 471 328
2004	-	1 008	8 099	1 219	44 585	1 531	3 273	1 753 833	-	-	1 115 150
2005	-	1 257	14 585	1 638	52 371	5 326	3 000	1 689 040	-	-	1 020 870
2006	-	1 571	21 955	1 452	61 883	-	3 432	607 442	-	-	1 171 261
VENTES											
1991	1 366 600	835	73 050	1 245	-	-	2 945	1 304 030	-	71 373	3 046 599
1992	979 700	-	69 371	1 776	-	-	2 841	1 185 553	-	67 688	2 081 436
1993	1 085 100	723	63 035	1 907	-	-	3 748	959 354	-	68 535	1 567 391
1994	971 115	533	-	1 872	-	-	2 787	603 136	-	105 425	2 181 489
1995	664 419	1 487	2 294	2 008	6 291	-	3 116	857 884	-	88 713	2 906 900
1996	569 235	878	5 815	2 054	6 584	-	2 970	836 410	-	81 481	2 633 725
1997	408 527	1 022	5 266	2 485	16 323	-	3 921	615 063	-	131 495	2 686 640
1998	419 900	1 051	3 806	2 009	20 589	-	3 627	373 463	-	126 024	2 242 641
1999	-	6 585	3 547	2 967	25 265	-	2 960	657 325	-	107 508	1 616 751
2000	-	1 000	2 578	3 444	28 278	-	3 040	366 699	-	119 914	1 219 859
2001	-	1 158	2 099	3 672	53 658	-	2 960	510 409	-	146 287	1 304 177
2002	-	209	4 993	3 570	66 068	-	2 960	319 524	-	157 263	1 327 710
2003	-	780	7 506	1 313	51 598	-	2 830	32 615	-	151 655	1 355 986
2004	-	1 008	8 125	1 219	44 585	611	3 340	197 900	-	-	1 236 000
2005	-	1 257	8 099	1 637	52 371	2 961	3 385	174 400	-	-	1 047 893
2006	-	1 571	-	1 452	61 883	1 536	3 160	137 800	-	-	1 173 260

Source : Sociétés minières nationales.

UMOA - PRIX A LA PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
	Francs cfa le kilogramme		
BENIN			
Arachide en coque	-	-	-
Café	-	-	-
Coton graine	190	170	170
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
BURKINA			
Arachide décortiquée	libre		
Coton graine	210	175	165
COTE D'IVOIRE			
Cacao	330	343	400
Café	277	447	-
Coton graine	185	185	140
Régimes de palme	-	-	-
GUINEE-BISSAU			
Arachide	-	-	-
Noix de cajou	-	250	350
Palmistes			
Coton -		-	-
MALI			
Arachide en coque	-	-	-
Coton graine	210	160	160
NIGER			
Arachide en coque	-	-	-
Coton graine	175	175	-
SENEGAL			
Arachide en coque	150	150	150
Coton graine	195	195	180
TOGO			
Arachide décortiquée	-	-	-
Cacao	591	589	537
Café	275	274	421
Coton graine	185	175	-
Palmistes	-	-	-

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

UMOA - INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Base 100=1996 à l'exception de la Guinée-Bissau

	2004	2005	2006
COTONOU			
1er trimestre	124,1	128,9	135,2
2e trimestre	124,8	131,4	138,1
3e trimestre	124,8	133,4	135,8
4e trimestre	126,4	133,3	137,8
Année	125,1	131,8	136,7
OUAGADOUGOU			
1er trimestre	113,5	118,1	124,6
2e trimestre	115,6	124,1	126,9
3e trimestre	116,5	126,4	128,5
4e trimestre	118,9	125,8	126,0
Année	116,1	123,6	126,5
ABIDJAN			
1er trimestre	124,5	130,6	133,3
2e trimestre	127,6	131,6	135,5
3e trimestre	127,1	132,5	136,2
4e trimestre	127,9	132,1	134,8
Année	126,8	131,7	135,0
GUINEE BISSAU (*)			
1er trimestre	96,5	100,2	100,6
2e trimestre	98,0	102,1	102,9
3e trimestre	99,1	102,7	106,1
4e trimestre	99,6	101,3	104,6
Année	98,3	101,6	103,6
BAMAKO			
1er trimestre	104,8	108,5	113,1
2e trimestre	105,9	113,5	115,4
3e trimestre	108,0	119,4	117,0
4e trimestre	109,6	114,3	117,2
Année		113,9	115,7
NIAMEY			
1er trimestre	111,0	117,9	121,3
2e trimestre	113,2	123,0	123,6
3e trimestre	116,1	129,4	126,2
4e trimestre	117,9	123,7	123,1
Année	114,5	123,5	123,5
DAKAR			
1er trimestre	109,8	110,5	113,1
2e trimestre	109,1	110,3	112,8
3e trimestre	111,4	114,1	115,6
4e trimestre	111,6	114,6	117,6
Année	110,5	112,4	114,8
LOME			
1er trimestre	113,8	121,2	125,4
2e trimestre	115,7	124,1	127,6
3e trimestre	115,4	123,4	125,9
4e trimestre	116,2	123,8	124,6
Année	115,3	123,1	125,9
UEMOA (**)			
1er trimestre	117,8	122,4	126,0
2e trimestre	119,5	124,4	127,7
3e trimestre	120,2	126,8	128,8
4e trimestre	121,2	125,9	128,4
Année	119,7	124,9	127,7

(*) : base 100 = juin 2001-juillet 2002.

(**) : Y compris la Guinée-Bissau à partir de 2004.

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

TABLEAU CONSOLIDE DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	UMOA		
	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA		
1- RECETTES ET DONNS	4 291,1	4 633,3	5 098,0
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	3 725,1	3 998,7	4 464,1
Recettes fiscales	3 309,3	3 579,6	3 934,4
Directs	598,3	689,7	783,3
Indirects			
Sur biens et services			
Taxes sur les transactions internationales	1 038,3	1 004,7	1 325,5
Recettes non fiscales	339,3	370,5	474,3
Excédent de stabilisation			
Cotisations de sécurité sociale			
Autres	76,5	48,5	55,4
1.2 DONNS	566,0	634,6	633,9
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	4 838,2	5 306,4	5 752,6
2.1 DEPENSES TOTALES	4 828,1	5 284,1	5 722,7
2.1.1 DEPENSES COURANTES	3 241,4	3 452,7	3 885,7
Traitements et salaires	1 253,8	1 362,1	1 465,6
Autres dépenses de fonctionnement	1 470,8	1 768,3	1 943,4
Intérêts sur la dette publique	310,9	289,7	289,1
Intérieure	49,2	42,5	69,4
Extérieure	253,1	240,5	211,8
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	1 504,6	1 674,4	1 765,9
Sur financement interne	668,3	799,8	913,0
Sur financement externe	836,3	874,6	852,9
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	10,1	22,3	29,9
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-1 113,1	-1 307,7	-1 288,5
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-547,1	-673,1	-654,6
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	126,3	35,9	-45,5
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	-1,1	46,5	40,9
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	-7,3	-2,2	15,9
Sur dette intérieure	-23,9	-16,5	4,6
Intérêts	-28,6	-21,7	-27,0
Dépenses engagées non payées	12,1	5,2	26,1
Sur dette extérieure (intérêts)	16,6	14,3	11,3
Paiement période complémentaire	-1,2	48,7	10,3
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-1 114,2	-1 261,1	-1 247,6
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-548,2	-626,5	-613,7
9 - FINANCEMENT	537,8	654,4	869,8
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-31,7	23,4	-200,3
Bancaire	-63,0	-61,8	-334,6
Non-bancaire	29,9	83,7	213,3
Recettes de privatisation	13,5	11,3	3,7
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	84,9	-28,1	-2,8
Autres	33,0	-72,5	-0,1
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	569,5	631,0	1 070,1
Tirages sur emprunts	504,0	570,2	572,1
Amortissement dû	-609,6	-520,1	-4 322,1
Allégement/Rééchelonnement obtenu	153,5	172,2	4 412,8
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	476,9	377,8	435,5
Autres	36,7	30,9	13,1
10 - ERREURS ET OMISSIONS	13,7	-27,2	-256,6
Fonds en route	7,6	0,2	0,0
Erreurs et omissions	6,6	-19,2	-258,8
11 - GAP A FINANCER (en projection)	-3,3	-0,7	0,5

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	BENIN			BURKINA		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONS	407,1	431,3	472,8	462,1	496,7	569,5
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	351,4	383,4	417,1	344,8	365,2	391,9
Recettes fiscales	311,4	334,0	378,8	318,6	336,8	362,3
Directs	155,5	174,8	171,4	72,8	79,7	85,7
Indirects						
Sur biens et services						
Taxes sur les transactions internationales	155,9	159,2	207,4	57,3	60,7	71,3
Recettes non fiscales	40,0	49,4	38,1	26,2	28,0	29,0
Excédent de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres	0,0	0,0	0,2	0,0	0,4	0,6
1.2 DONS	55,7	47,9	55,7	117,3	131,5	177,6
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	429,5	489,3	479,6	579,5	648,8	733,7
2.1 DEPENSES TOTALES	428,8	490,1	478,4	584,9	662,0	748,3
2.1.1 DEPENSES COURANTES	297,8	345,9	365,0	293,4	345,0	386,4
Traitements et salaires	118,3	130,3	135,0	123,5	142,2	159,9
Autres dépenses de fonctionnement	145,8	182,2	194,9	150,8	184,6	182,2
Intérêts sur la dette publique	7,0	6,9	5,8	19,1	18,2	17,3
Intérieure	1,2	1,3	0,2	6,4	6,5	4,9
Extérieure	5,8	5,6	5,6	12,7	11,7	12,4
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	131,0	144,2	113,4	289,0	313,9	361,9
Sur financement interne	61,2	76,3	48,6	136,0	139,3	154,8
Sur financement externe	69,8	67,9	64,8	153,0	174,6	204,5
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	0,7	-0,8	1,2	-5,4	-13,2	-14,6
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-78,1	-105,9	-62,5	-232,2	-283,6	-341,8
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-22,4	-58,0	-6,8	-117,5	-152,1	-164,2
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	-0,6	-31,9	9,3	-68,0	-104,0	-134,6
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	-19,2	21,2	8,0	5,4	29,3	37,2
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	-8,5	-19,0	-12,0	1,4	10,5	30,3
Sur dette intérieure	-8,5	-19,0	-12,0	1,4	10,5	30,3
Intérêts	-8,5	-19,0	-12,0	1,4	6,3	6,9
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	7,4	4,2	23,4
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiement période complémentaire	-10,7	40,2	20,0		18,8	-7,8
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-97,3	-84,7	-54,5	-226,8	-254,3	-304,6
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-41,6	-36,8	1,2	-109,6	-122,8	-126,9
9 - FINANCEMENT	41,6	36,8	1,2	109,7	149,8	219,4
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	2,4	-6,4	-49,6	-6,8	-10,3	-95,2
Bancaire	8,9	18,1	-51,3	-17,1	12,8	-88,2
Non-bancaire	-6,5	-24,5	1,7	10,3	-23,1	-7,0
Recettes de privatisation	1,6	0,5	0,0			
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0,0	0,0	0,0			
Autre	-5,3	-26,5	1,8			
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	39,2	43,2	50,8	116,5	160,1	314,6
Tirages sur emprunts	48,4	52,5	27,2	80,2	160,6	133,2
Amortissement dû	-9,2	-9,3	-546,6	-26,2	-24,5	-678,0
Allègement/Rééchelonnement obtenu	0,0	0,0	570,2	24,7	24,0	859,4
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	37,8	0,0	0,0
10 - ERREURS ET OMISSIONS	0,0	0,0	0,0	-0,1	-27,0	-92,5
Fonds en route						
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	-0,1	-27,0	-92,5
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	COTE D'IVOIRE			GUINEE-BISSAU		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONS	1 507,5	1 566,0	1 687,2	49,0	48,2	50,6
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	1 431,6	1 471,4	1 672,1	24,5	28,0	31,5
Recettes fiscales	1 210,4	1 251,2	1 399,8	11,8	18,3	18,5
Directs	288,6	360,3	441,1			
Indirects						
Sur biens et services						
Taxes sur les transactions internationales	668,4	609,9	858,7			
Recettes non fiscales	191,2	220,2	272,3	12,7	9,6	13,0
Excédent de stabilisation	0,0	0,0	0,0			
Cotisations de sécurité sociale	113,8	116,8	122,1			
Autres	30,0					
1.2 DONS	75,9	94,6	15,1	24,5	20,3	19,1
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	1 643,6	1 713,7	1 819,4	70,4	67,2	66,4
2.1 DEPENSES TOTALES	1 633,0	1 693,4	1 797,3	70,4	67,2	66,4
2.1.1 DEPENSES COURANTES	1 404,8	1 381,1	1 558,1	42,1	44,1	46,7
Traitements et salaires	545,8	563,4	589,0	16,2	21,3	20,5
Autres dépenses de fonctionnement	498,6	640,6	660,2	12,2	10,0	12,8
Intérêts sur la dette publique	186,2	177,1	187,0	8,7	6,7	5,1
Intérieure	29,5	25,4	54,5			0,1
Extérieure	156,7	151,7	126,7			5,0
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	228,2	235,3	239,2	28,3	23,1	19,7
Sur financement interne	121,8	133,7	211,9	2,0	1,7	2,0
Sur financement externe	106,4	101,6	27,3	26,3	21,4	17,7
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	10,6	20,3	22,1	0,0	0,0	0,0
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-212,0	-242,2	-147,3	-45,9	-39,3	-34,9
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-136,1	-147,5	-132,2	-21,4	-19,0	-15,8
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	91,2	133,7	89,1	-10,9	-11,1	-12,1
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	6,0	3,7	8,4
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	6,0	3,7	8,4
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	1,5	-0,1	5,5
Intérêts				1,5	-0,1	
Dépenses engagées non payées				0,0	0,0	
Sur dette extérieure (intérêts)				4,5	3,8	2,9
Paiement période complémentaire						
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-212,0	-242,2	-147,3	-39,9	-35,6	-26,5
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-136,1	-147,5	-132,2	-15,4	-15,3	-7,4
9 - FINANCEMENT	136,1	147,4	167,9	12,7	16,4	7,9
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	12,9	66,6	-12,8	-1,6	-0,5	-0,8
Bancaire	-62,3	34,6	-32,8	-1,2	-0,6	0,5
Non-bancaire	75,2	32,0	20,0	-0,4	0,2	-1,3
Recettes de privatisation	9,4		2,8			
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	84,9	-28,1	-2,8	0,0	0,0	0,0
Autres	-5,9	-7,0	61,7			
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	123,2	80,8	180,7	14,3	16,9	8,7
Tirages sur emprunts	41,1	7,0	12,2	13,8	6,2	8,8
Amortissement dû	-335,4	-273,3	-253,7	-18,9	-18,0	-13,4
Allégement/Rééchelonnement obtenu	0,0	0,0	0,0	4,5	5,3	5,4
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	428,7	345,3	409,0	14,9	13,4	9,0
Autres	-11,2	1,8	13,2		10	-1,1
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-1,2	0,0	-35,7	2,6	-0,4	0,0
Fonds en route						
Erreurs et omissions	-1,2	0,0	-35,7	2,6	-0,4	0,0
11 - GAP A FINANCER (en projection)	1,2	0,0	0,0	0,1	-0,7	-0,4

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	MALI			NIGER		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONNS	559,0	624,1	705,1	262,1	323,1	365,0
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	451,4	506,6	545,8	172,9	189,0	247,3
Recettes fiscales	390,0	445,1	470,2	167,6	181,3	203,8
Directs				31,4	31,4	38,2
Indirects						
Sur biens et services						
Taxes sur les transactions internationales				87,8	93,9	95,8
Recettes non fiscales	18,8	16,2	25,9	1,4	4,9	38,5
Excédent de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres	42,6	45,3	49,7	3,9	2,8	4,9
1.2 DONNS	107,6	117,5	159,3	89,2	134,1	117,7
Dons-projets				46,5	45,3	57,6
Appuis budgétaires				26,5	38,7	52,6
Assistance PPTTE				16,2		7,5
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	635,3	717,6	768,6	317,6	358,4	359,6
2.1 DEPENSES TOTALES	644,3	694,3	774,6	316,7	358,6	359,6
2.1.1 DEPENSES COURANTES	343,6	375,7	395,5	155,8	148,7	166,5
Traitements et salaires	121,6	137,8	147,9	59,2	63,0	68,0
Autres dépenses de fonctionnement	204,8	219,7	232,6	88,5	75,6	87,8
Intérêts sur la dette publique	17,2	18,2	15,0	8,1	10,1	10,7
Intérieure	1,5	1,7	1,2	0,1	2,1	1,3
Extérieure	15,7	16,5	11,6	8,0	8,0	9,5
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	258,0	273,3	329,4	144,0	193,3	182,7
Sur financement interne	88,9	97,2	100,7	34,0	51,0	51,5
Sur financement externe	169,1	176,1	228,7	110,0	142,3	131,2
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	-9,0	23,3	-6,0	0,9	-0,2	0,0
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-183,9	-211,0	-222,8	-144,7	-169,4	-112,3
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-76,3	-93,5	-63,5	-55,5	-35,3	5,4
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	36,1	51,9	64,6	-8,8	-0,6	40,0
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	12,9	-10,3	-1,9	-19,3	-12,4	-14,0
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	-19,3	-12,4	-14,0
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	-19,3	-12,4	-14,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	-19,3	-12,4	-14,0
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiement période complémentaire	12,9	-10,3	-1,9			
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-171,0	-221,3	-224,7	-164,0	-181,8	-126,3
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-63,4	-103,8	-65,4	-74,8	-47,7	-8,6
9 - FINANCEMENT	63,4	103,8	65,4	67,2	47,5	8,6
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-23,2	-9,8	-121,4	24,5	1,5	-81,4
Bancaire	29,4	-49,0	-54,1	28,7	-14,8	-78,7
Non-bancaire	-54,0	37,6	11,7	-4,2	16,3	-2,7
Recettes de privatisation	1,4	9,7	0,9	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	49,9	-39,8	-68,2	-5,7	0,8	4,6
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	86,6	113,6	186,8	42,7	46,0	90,0
Tirages sur emprunts	94,9	122,9	140,6	64,1	57,6	59,9
Amortissement dû	-37,0	-39,5	-1 010,1	-22,4	-14,6	-737,8
Allégement/Rééchelonnement obtenu	28,7	30,2	1 097,6	1,0	0	765,3
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)			0,0			
Autres	0,0	0,0	0,0	6,7	3,0	2,6
10 - ERREURS ET OMISSIONS		8,1	0,0	15,2	0,4	
Fonds en route	0,0	0,0	0,0	7,6	0,2	0,0
Erreurs et omissions	0,0	8,1	0,0	7,6	0,2	0,0
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	SENEGAL			TOGO		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONS	864,8	955,8	1 036,0	179,5	188,0	211,9
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	776,8	880,2	962,6	171,7	174,9	195,9
Recettes fiscales	738,5	850,8	921,9	161,0	162,1	179,1
Directs				50,0	43,5	46,9
Indirects						
Sur biens et services						
Taxes sur les transactions internationales				68,9	81,0	92,3
Recettes non fiscales	38,3	29,4	40,7	10,7	12,8	16,8
Excédent de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.2 DONS	88,0	75,6	73,4	7,8	13,1	16,0
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	996,5	1 091,6	1 275,6	165,8	219,8	244,2
2.1 DEPENSES TOTALES	984,2	1 098,7	1 253,9	165,8	219,8	244,2
2.1.1 DEPENSES COURANTES	553,9	629,0	770,6	150,0	183,2	196,9
Traitements et salaires	217,6	254,9	286,0	51,6	49,2	59,3
Autres dépenses de fonctionnement	289,6	333,2	445,8	80,5	122,4	127,1
Intérêts sur la dette publique	46,7	40,9	37,7	17,9	11,6	10,5
Intérieure	5,6	4,8	6,7	4,9	0,7	0,5
Extérieure	41,1	36,1	31,0	13,0	10,9	10,0
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	410,3	454,7	474,9	15,8	36,6	47,3
Sur financement interne	221,3	287,0	337,1	3,1	13,6	6,4
Sur financement externe	189,0	167,7	137,8	12,7	23,0	40,9
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	12,3	-7,1	27,2	0,0	0,0	0,0
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-219,7	-211,4	-313,1	5,9	-45,0	-48,3
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-131,7	-135,8	-239,7	13,8	-31,8	-32,3
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	48,3	5,1	-107,4	36,5	-10,3	3,1
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	13,1	15,0	3,2
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	13,1	15,0	3,2
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	1,0	4,5	-5,2
Intérêts				-3,7	3,5	-7,9
Dépenses engagées non payées				4,7	1,0	2,7
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	12,1	10,5	8,4
Paiement période complémentaire						
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-219,7	-211,4	-313,1	19,0	-30,0	-45,1
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-131,7	-135,8	-239,7	26,9	-16,8	-29,1
9 - FINANCEMENT	133,9	135,8	370,3	-26,8	16,9	29,1
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-8,4	-25,5	136,1	-31,5	7,8	24,8
Bancaire	-40,3	-59,2	-12,2	-9,1	-3,7	-17,8
Non-bancaire	31,9	33,7	148,3	-22,4	11,5	42,6
Recettes de privatisation	1,1	1,1	0,0			
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0,0	0,0	0,0			
Autres				0,0	0,0	0,0
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	142,3	161,3	234,2	4,7	9,1	4,3
Tirages sur emprunts	156,6	153,5	180,7	4,9	9,9	9,5
Amortissement dû	-126,9	-121,5	-1 062,9	-33,5	-19,4	-19,6
Allègement/Rééchelonnement obtenu	94,6	112,7	1 114,9	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	0,0	0,0	0,0	33,3	19,1	17,5
Autres	3,4	16,6	1,5		-0,5	-3,1
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-2,2	0,0	-130,6	0,0	-0,1	0,0
Fonds en route						
Erreurs et omissions	-2,2	0,0	-130,6	0,0	-0,1	0,0
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

UMOA⁽¹⁾ - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2004	2005	2006*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	6 110,4	6 672,6	7 320,9
dont			
coton	598,4	468,0	483,4
cacao	851,8	788,3	699,5
Or ⁽²⁾	288,1	399,2	641,3
Importations FOB	-5 888,2	-6 961,6	-7 302,4
dont Pétrole	-1 358,5	-1 979,4	-2 326,6
Balance commerciale	222,2	-289,0	18,5
Balance des services	-1 205,2	-1 343,9	-1 383,9
dont frêt et assurances	-981,4	-1 197,5	-1 233,1
Revenus nets	-641,3	-570,7	-627,0
dont intérêts de la dette	-268,5	-241,5	-222,5
Balance des transferts courants	521,0	661,4	798,8
- privés	249,0	359,2	483,9
- publics	272,0	302,2	314,9
Balance des transactions courantes	-1 103,3	-1 542,2	-1 193,6
Compte de capital et d'opérations financières	1 218,6	1 608,0	1 879,9
Compte de capital	835,3	596,3	5 056,2
Opérations financières	383,3	1 011,7	-3 176,3
Investissements directs	333,0	379,4	463,8
Investissements de portefeuille	-15,5	-3,2	31,6
Autres investissements	65,8	635,5	-3 671,7
Pour mémoire : financement exceptionnel	1 089,9	610,6	4 128,5
Erreurs et omissions nettes	-33,4	32,5	0,0
SOLDE GLOBAL	81,8	98,3	686,4

* : estimations.

Source : BCEAO.

(1) : agrégation des balances des paiements nationaux.

(2) : n'inclut pas les exportations de la Côte d'Ivoire.

BENIN - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2004	2005	2006*
	!!!!!!Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	300,4	305,0	303,4
dont Coton	110,2	90,3	49,4
Importations FOB	-444,8	-456,6	-514,5
dont Pétrole	-78,8	-67,0	-83,9
Balance commerciale	-144,5	-151,6	-211,1
Balance des services	-37,8	-45,0	-38,7
dont frêt et assurances	-67,5	-67,8	-75,4
Revenus nets	-19,5	-9,4	-10,5
dont intérêts de la dette	-9,3	-8,6	-7,4
Balance des transferts courants	49,4	86,7	131,7
- privés	36,1	63,6	93,5
- publics	13,3	23,1	38,2
Balance des transactions courantes	-152,4	-119,3	-128,6
Compte de capital et d'opérations financières	95,9	162,2	273,0
Compte de capital	42,5	64,3	605,0
Opérations financières	53,4	97,9	-332,0
Investissements directs	34,4	28,2	37,2
Investissements de portefeuille	-2,7	1,9	2,0
Autres investissements	21,7	67,8	-371,2
Pour mémoire : financement exceptionnel	15,3	12,0	584,3
Erreurs et omissions nettes	-5,1	6,3	0,0
SOLDE GLOBAL	-61,6	49,2	144,4

BURKINA - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2004	2005	2006*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	253,2	247,1	307,6
dont Coton	163,2	148,3	200,6
Importations FOB	-497,9	-540,5	-562,1
dont Pétrole	-110,0	-121,0	-135,0
Balance commerciale	-244,7	-293,4	-254,5
Balance des services	-120,7	-154,1	-141,3
dont frêt et assurances	-93,4	-115,0	-120,0
Revenus nets	-16,2	-10,9	-10,5
dont intérêts de la dette	-12,6	-11,7	-9,4
Balance des transferts courants	101,1	123,9	136,3
- privés	20,0	27,9	45,0
- publics	81,1	96,0	91,3
Balance des transactions courantes	-280,5	-334,5	-270,0
Compte de capital et d'opérations financières	222,0	232,5	320,7
Compte de capital	106,5	110,7	979,0
Opérations financières	115,5	121,8	-658,3
Investissements directs	12,3	18,1	13,0
Investissements de portefeuille	-0,1	-1,1	3,0
Autres investissements	103,3	104,8	-674,3
Pour mémoire : financement exceptionnel	25,2	24,1	847,4
Erreurs et omissions nettes	1,5	-1,7	0,0
SOLDE GLOBAL	-57,0	-103,7	50,7

* : estimations.

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2004	2005	2006*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	3 655,4	4 060,1	4 375,8
dont Cacao en fève	850,1	777,9	694,8
Importations FOB	-2 267,1	-2 769,8	-2 728,2
dont Pétrole	-576,5	-836,8	-1 049,3
Balance commerciale	1 388,3	1 290,3	1 647,6
Balance des services	-670,9	-680,9	-750,2
dont frêt et assurances	-344,2	-443,4	-415,1
Revenus nets	-344,3	-344,5	-435,9
dont intérêts de la dette	-156,7	-151,7	-157,5
Balance des transferts courants	-245,9	-243,9	-255,2
- privés	-236,7	-232,4	-243,4
- publics	-9,2	-11,5	-11,8
Balance des transactions courantes	127,2	21,0	206,3
Compte de capital et d'opérations financières	59,6	62,2	-88,5
Compte de capital	77,1	97,7	93,0
Opérations financières	-17,5	-35,5	-181,5
Investissements directs	149,5	164,5	164,7
Investissements de portefeuille	-10,6	1,1	3,8
Autres investissements	-156,4	-201,1	-350,0
Pour mémoire : financement exceptionnel	428,7	417,6	402,5
Erreurs et omissions nettes	16,6	-20,9	0,0
SOLDE GLOBAL	203,4	62,3	117,8

GUINEE-BISSAU - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2004	2005	2006*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	40,0	47,2	37,8
dont noix de cajou	39,1	44,7	34,0
Importations FOB	-43,8	-55,8	-48,0
dont Pétrole	-6,6	-7,9	-8,8
Balance commerciale	-3,8	-8,6	-10,2
Balance des services	-19,3	-19,3	-18,5
dont frêt et assurances	-6,1	-8,4	-7,8
Revenus nets	-5,1	-4,7	-6,0
dont intérêts de la dette	-4,5	-4,5	-4,9
Balance des transferts courants	35,5	27,0	32,7
- privés	12,5	8,5	10,7
- publics	23,0	18,5	22,0
Balance des transactions courantes	7,3	-5,6	-2,0
Compte de capital et d'opérations financières	19,1	16,0	8,5
Compte de capital	18,7	31,0	24,0
Opérations financières	0,4	-15,0	-15,5
Investissements directs	5,0	4,2	4,0
Investissements de portefeuille	0,5	1,1	2,0
Autres investissements	-5,1	-20,3	-21,5
Pour mémoire : financement exceptionnel	19,4	14,7	15,4
Erreurs et omissions nettes	-6,9	-2,8	0,0
SOLDE GLOBAL	19,5	7,6	6,5

* : estimations.

Source : BCEAO.

MALI - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2004	2005	2006*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	515,8	580,7	825,5
dont Coton	184,9	139,7	145,9
Importations FOB	-577,4	-656,9	-757,2
dont Pétrole	-152,2	-196,0	-255,6
Balance commerciale	-61,5	-76,2	68,3
Balance des services	-153,6	-165,5	-189,1
dont frêt et assurances	-148,1	-171,9	-198,3
Revenus nets	-102,9	-109,2	-172,6
dont intérêts de la dette	-16,1	-16,9	-11,6
Balance des transferts courants	101,9	120,0	111,5
- privés	50,6	58,9	63,0
- publics	51,4	61,1	48,5
Balance des transactions courantes	-216,1	-230,9	-181,9
Compte de capital et d'opérations financières	165,2	290,6	280,0
Compte de capital	108,6	108,6	1231,1
Opérations financières	56,5	182,0	-951,1
Investissements directs	52,9	118,5	132,9
Investissements de portefeuille	1,3	2,3	2,4
Autres investissements	2,3	61,2	-1086,4
Pour mémoire : financement exceptionnel	28,7	30,0	1110,0
Erreurs et omissions nettes	-13,2	-12,7	0,0
SOLDE GLOBAL	-64,1	47,0	98,1

NIGER - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2004	2005	2006*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	230,7	251,9	272,3
dont Uranium	70,1	78,5	79,6
Importations FOB	-311,5	-405,9	-408,4
dont Pétrole	-51,1	-64,3	-40,2
Balance commerciale	-80,8	-154,0	-136,1
Balance des services	-89,2	-101,2	-100,2
dont frêt et assurances	-74,2	-102,7	-103,5
Revenus nets	-6,8	-5,0	-1,8
dont intérêts de la dette	-8,0	-8,0	-4,1
Balance des transferts courants	54,8	95,9	79,1
- privés	16,2	43,5	34,1
- publics	38,6	52,4	45,0
Balance des transactions courantes	-122,0	-164,3	-159,0
Compte de capital et d'opérations financières	121,4	185,0	243,0
Compte de capital	203,2	99,4	893,2
Opérations financières	-81,8	85,6	-650,2
Investissements directs	7,0	18,3	12,5
Investissements de portefeuille	1,4	22,0	-2,8
Autres investissements	-90,2	45,3	-659,9
Pour mémoire : financement exceptionnel	158,6	21,2	24,6
Erreurs et omissions nettes	-9,7	-8,3	0,0
SOLDE GLOBAL	-10,3	12,4	84,0

* : estimations.

Source : BCEAO.

SENEGAL - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2004	2005	2006*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	797,4	832,4	797,6
dont produits halieutiques	163,3	154,6	137,1
Importations FOB	-1 318,5	-1 523,7	-1 604,2
dont Pétrole	-255,8	-431,6	-460,8
Balance commerciale	-521,1	-691,3	-806,6
Balance des services	-14,8	-16,3	-17,3
dont frêt et assurances	-173,9	-193,5	-217,8
Revenus nets	-69,1	-47,2	-49,3
dont intérêts de la dette	-47,4	-30,0	-17,6
Balance des transferts courants	333,9	397,6	434,6
- privés	269,6	340,8	376,8
- publics	64,3	56,8	57,8
Balance des transactions courantes	-271,1	-357,2	-438,6
Compte de capital et d'opérations financières	368,4	339,0	555,1
Compte de capital	396,2	105,2	1 192,9
Opérations financières	-27,8	233,8	-637,8
Investissements directs	33,8	27,6	47,0
Investissements de portefeuille	-14,7	14,4	-3,8
Autres investissements	-46,9	191,8	-681,0
Pour mémoire : financement exceptionnel	368,3	62,0	1 118,4
Erreurs et omissions nettes	9,1	4,1	0,0
SOLDE GLOBAL	106,4	-14,1	116,5

TOGO - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2004	2005	2006*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	317,5	348,2	400,9
dont Coton	41,6	16,0	19,0
Importations FOB	-450,8	-618,4	-679,8
dont Pétrole	-127,5	-254,8	-293,0
Balance commerciale	-133,3	-270,2	-278,9
Balance des services	-47,2	-53,6	-44,7
dont frêt et assurances	-74,0	-94,8	-95,2
Revenus nets	-17,7	-18,2	-24,3
dont intérêts de la dette	-13,0	-10,9	-10,0
Balance des transferts courants	89,5	99,0	128,1
- privés	79,9	88,2	104,2
- publics	9,6	10,8	23,9
Balance des transactions courantes	-108,7	-243,0	-219,8
Compte de capital et d'opérations financières	175,4	225,2	288,1
Compte de capital	21,2	26,8	38,0
Opérations financières	154,2	198,4	250,1
Investissements directs	38,0	48,5	52,5
Investissements de portefeuille	15,7	2,9	25,0
Autres investissements	100,5	147,1	172,6
Pour mémoire : financement exceptionnel	45,7	29,0	25,9
Erreurs et omissions nettes	7,6	6,9	0,0
SOLDE GLOBAL	74,3	-10,9	68,3

* : estimations.

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	3 185 243,8	3 295 675,9	3 884 706,4
Banque Centrale	3 029 827,8	3 166 504,9	3 710 778,2
Banques	155 416,0	129 171,0	173 928,2
Crédit intérieur	4 223 972,1	4 625 179,4	4 782 965,4
Position nette des Gouvernements	705 863,0	716 328,6	485 813,2
Crédits à l'économie	3 518 109,1	3 908 850,8	4 297 152,2
Crédits de campagne	114 012,0	159 240,2	159 943,0
Crédits ordinaires	3 404 097,1	3 749 610,6	4 137 209,2
dont : douteux et litigieux	143 737,0	170 614,0	235 115,0
TOTAL ACTIF	7 409 215,9	7 920 855,3	8 667 671,8
Masse monétaire	5 979 842,0	6 434 639,2	7 170 832,7
Circulation fiduciaire	1 799 736,1	2 049 316,1	2 229 922,5
Dépôts en CCP	35 318,9	29 025,3	45 804,7
Dépôts en CNE	40 538,6	42 338,3	45 230,2
Dépôts en banque	4 104 248,4	4 313 959,5	4 849 875,3
Sociétés d'Etat et EPIC	434 278,6	388 764,0	497 682,7
- à vue	265 109,6	247 801,0	335 895,7
- à terme	169 169,0	140 963,0	161 787,0
Particuliers et entreprises privées	3 669 969,8	3 925 195,5	4 352 192,6
- à vue	1 930 457,8	2 011 033,5	2 224 606,6
- à terme	1 739 512,0	1 914 162,0	2 127 586,0
Autres Postes Nets	1 429 373,9	1 486 216,1	1 496 839,1
TOTAL PASSIF	7 409 215,9	7 920 855,3	8 667 671,8
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	2 445 920,1	2 684 521,8	2 813 764,2
- Crédit à moyen et long terme	1 072 189,0	1 224 329,0	1 483 388,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	109,3	104,5	103,5

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	329 018,6	375 736,7	520 178,7
Banque Centrale	252 025,6	320 500,7	436 713,7
Banques	76 993,0	55 236,0	83 465,0
Crédit intérieur	213 224,7	279 507,3	255 068,9
Position nette du Gouvernement	-98 827,3	-95 594,7	-160 752,1
Crédits à l'économie	312 052,0	375 102,0	415 821,0
Crédits de campagne	6 282,0	15 435,0	8 873,0
Crédits ordinaires	305 770,0	359 667,0	406 948,0
dont : douteux et litigieux	13 937,0	28 011,0	34 088,0
TOTAL ACTIF	542 243,3	655 244,0	775 247,6
Masse monétaire	502 716,7	615 434,8	726 032,8
Circulation fiduciaire	129 877,5	195 209,3	253 000,8
Dépôts en CCP	8 085,9	8 205,3	9 162,1
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	364 753,3	412 020,2	463 869,9
Sociétés d'Etat et EPIC	48 862,5	43 767,1	50 563,0
- à vue	21 105,5	17 695,1	19 190,0
- à terme	27 757,0	26 072,0	31 373,0
Particuliers et entreprises privées	315 890,8	368 253,1	413 306,9
- à vue	178 233,8	209 063,1	221 073,9
- à terme	137 657,0	159 190,0	192 233,0
Autres Postes Nets	39 526,6	39 809,2	49 214,8
TOTAL PASSIF	542 243,3	655 244,0	775 247,6
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	217 971,0	248 911,0	250 126,0
- Crédit à moyen et long terme	94 081,0	126 191,0	165 695,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	138,9	128,3	126,8

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	274 127,3	170 193,4	220 994,1
Banque Centrale	231 870,3	164 420,4	202 940,1
Banques	42 257,0	5 773,0	18 054,0
Crédit intérieur	385 327,6	484 293,7	512 206,0
Position nette du Gouvernement	3 383,1	9 030,6	-30 161,8
Crédits à l'économie	381 944,5	475 263,1	542 367,8
Crédits de campagne	15 000,0	62 553,2	75 464,0
Crédits ordinaires	366 944,5	412 709,9	466 903,8
dont : douteux et litigieux	14 944,0	18 353,0	21 063,0
TOTAL ACTIF	659 454,9	654 487,1	733 200,1
Masse monétaire	624 257,9	601 015,6	661 607,3
Circulation fiduciaire	175 029,0	153 809,4	142 041,3
Dépôts en CCP	4 545,1	2 713,0	3 666,0
Dépôts en CNE	40 538,6	42 338,3	45 230,2
Dépôts en banque	404 145,2	402 154,9	470 669,8
Sociétés d'Etat et EPIC	73 873,2	61 357,9	77 161,5
- à vue	28 190,2	25 985,9	29 975,5
- à terme	45 683,0	35 372,0	47 186,0
Particuliers et entreprises privées	330 272,0	340 797,0	393 508,3
- à vue	170 426,0	171 529,0	192 176,3
- à terme	159 846,0	169 268,0	201 332,0
Autres Postes Nets	35 197,0	53 471,5	71 592,8
TOTAL PASSIF	659 454,9	654 487,1	733 200,1
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	233 069,5	310 774,1	368 103,8
- Crédit à moyen et long terme	148 875,0	164 489,0	174 264,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	116,7	100,1	101,3

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	641 902,6	704 018,3	821 798,9
Banque Centrale	617 807,6	617 808,3	775 959,9
Banques	24 095,0	86 210,0	45 839,0
Crédit intérieur	1 517 698,1	1 568 645,6	1 635 386,5
Position nette du Gouvernement	343 715,0	379 264,0	345 308,5
Crédits à l'économie	1 173 983,1	1 189 381,6	1 290 078,0
Crédits de campagne	70 726,0	69 838,0	65 714,0
Crédits ordinaires	1 103 257,1	1 119 543,6	1 224 364,0
dont : douteux et litigieux	37 311,0	30 713,0	32 638,0
TOTAL ACTIF	2 159 600,7	2 272 663,9	2 457 185,4
Masse monétaire	1 937 248,6	2 080 957,5	2 294 770,5
Circulation fiduciaire	671 535,7	754 066,2	815 158,8
Dépôts en CCP	5 565,2	8 199,8	12 789,0
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	1 260 147,7	1 318 691,5	1 466 822,7
Sociétés d'Etat et EPIC	29 149,1	39 419,7	78 210,7
- à vue	15 840,1	18 971,7	43 721,7
- à terme	13 309,0	20 448,0	34 489,0
Particuliers et entreprises privées	1 230 998,6	1 279 271,8	1 388 612,0
- à vue	607 427,6	615 837,8	679 383,0
- à terme	623 571,0	663 434,0	709 229,0
Autres Postes Nets	222 352,1	191 706,4	162 414,9
TOTAL PASSIF	2 159 600,7	2 272 663,9	2 457 185,4
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	890 863,1	904 571,6	962 219,0
- Crédit à moyen et long terme	283 120,0	284 810,0	327 859,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	102,0	102,6	102,9

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	32 539,7	36 685,1	43 171,0
Banque Centrale	26 596,7	36 918,1	33 909,0
Banques	5 943,0	-233,0	9 262,0
Crédit intérieur	11 976,7	15 841,8	16 732,0
Position nette du Gouvernement	9 725,7	12 471,8	10 403,0
Crédits à l'économie	2 251,0	3 370,0	6 329,0
Crédits de campagne	53,0	8,0	508,0
Crédits ordinaires	2 198,0	3 362,0	5 821,0
dont : douteux et litigieux	20,0	25,0	123,0
TOTAL ACTIF	44 516,4	52 526,9	59 903,0
Masse monétaire	43 540,9	52 381,8	55 151,6
Circulation fiduciaire	32 570,3	40 543,7	39 678,9
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	10 970,6	11 838,1	15 472,7
Sociétés d'Etat et EPIC	64,2	92,6	255,6
- à vue	64,2	92,6	255,6
- à terme			
Particuliers et entreprises privées	10 906,4	11 745,5	15 217,1
- à vue	10 329,4	10 242,5	13 325,1
- à terme	577,0	1 503,0	1 892,0
Autres Postes Nets	975,5	145,1	4 751,4
TOTAL PASSIF	44 516,4	52 526,9	59 903,0
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	2 099,0	2 981,0	5 705,0
- Crédit à moyen et long terme	152,0	389,0	624,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	386,5	241,0	191,9

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	367 526,5	425 914,6	523 988,6
Banque Centrale	319 290,5	399 798,6	459 981,6
Banques	48 236,0	26 116,0	64 007,0
Crédit intérieur	455 844,9	453 813,4	447 062,7
Position nette du Gouvernement	-59 704,7	-28 393,6	-128 165,6
Crédits à l'économie	515 549,6	482 207,0	575 228,3
Crédits de campagne	3 823,0	96,0	
Crédits ordinaires	511 726,6	482 111,0	575 228,3
dont : douteux et litigieux	35 048,0	45 497,0	56 924,0
TOTAL ACTIF	823 371,4	879 728,0	971 051,3
Masse monétaire	767 201,6	856 847,4	932 007,0
Circulation fiduciaire	275 362,8	344 938,7	343 749,6
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	491 838,8	511 908,7	588 257,4
Sociétés d'Etat et EPIC	69 669,0	60 974,3	85 266,2
- à vue	44 145,0	57 119,3	80 825,2
- à terme	25 524,0	3 855,0	4 441,0
Particuliers et entreprises privées	422 169,8	450 934,4	502 991,2
- à vue	250 190,8	240 735,4	276 221,2
- à terme	171 979,0	210 199,0	226 770,0
Autres Postes Nets	56 169,8	22 880,6	39 044,3
TOTAL PASSIF	823 371,4	879 728,0	971 051,3
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	372 875,6	345 196,0	397 372,3
- Crédit à moyen et long terme	142 674,0	137 011,0	177 856,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	122,4	122,9	121,5

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	60 433,8	71 577,9	155 494,6
Banque Centrale	41 491,8	59 658,9	161 314,6
Banques	18 942,0	11 919,0	-5 820,0
Crédit intérieur	186 363,6	191 884,9	151 741,4
Position nette du Gouvernement	85 308,6	70 643,9	-7 888,6
Crédits à l'économie	101 055,0	121 241,0	159 630,0
Crédits de campagne	667,0	864,0	350,0
Crédits ordinaires	100 388,0	120 377,0	159 280,0
dont : douteux et litigieux	1 469,0	2 659,0	4 892,0
TOTAL ACTIF	246 797,4	263 462,8	307 236,0
Masse monétaire	233 324,7	248 709,2	289 058,6
Circulation fiduciaire	97 668,7	108 274,4	132 893,2
Dépôts en CCP	3 188,1	2 499,4	1 809,0
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	132 467,9	137 935,4	154 356,4
Sociétés d'Etat et EPIC	5 297,4	6 488,9	9 959,5
- à vue	2 564,4	3 138,9	4 981,5
- à terme	2 733,0	3 350,0	4 978,0
Particuliers et entreprises privées	127 170,5	131 446,5	144 396,9
- à vue	79 575,5	78 591,5	89 376,9
- à terme	47 595,0	52 855,0	55 020,0
Autres Postes Nets	13 472,7	14 753,6	18 177,4
TOTAL PASSIF	246 797,4	263 462,8	307 236,0
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	70 989,0	82 971,0	109 873,0
- Crédit à moyen et long terme	30 066,0	38 270,0	49 757,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	131,3	117,8	102,6

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	670 297,9	657 798,5	779 541,2
Banque Centrale	471 141,9	484 630,5	569 325,0
Banques	199 156,0	173 168,0	210 216,2
Crédit intérieur	880 972,5	1 031 329,5	1 122 402,4
Position nette du Gouvernement	24 084,6	-35 633,3	11 125,1
Crédits à l'économie	856 887,9	1 066 962,8	1 111 277,3
Crédits de campagne	14 040,0	10 050,0	8 925,0
Crédits ordinaires	842 847,9	1 056 912,8	1 102 352,3
dont : douteux et litigieux	14 643,0	18 604,0	56 096,0
TOTAL ACTIF	1 551 270,4	1 689 128,0	1 901 943,6
Masse monétaire	1 445 825,1	1 564 937,2	1 751 211,9
Circulation fiduciaire	344 346,1	389 321,0	453 413,9
Dépôts en CCP	12 834,4	6 492,0	16 765,4
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	1 088 644,6	1 169 124,2	1 281 032,6
Sociétés d'Etat et EPIC	91 819,0	73 101,6	63 325,1
- à vue	42 798,0	30 702,6	30 217,1
- à terme	49 021,0	42 399,0	33 108,0
Particuliers et entreprises privées	996 825,6	1 096 022,6	1 217 707,5
- à vue	507 530,6	556 059,6	605 155,5
- à terme	489 295,0	539 963,0	612 552,0
Autres Postes Nets	105 445,3	124 190,8	150 731,7
TOTAL PASSIF	1 551 270,4	1 689 128,0	1 901 943,6
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	551 224,9	661 952,8	603 100,3
- Crédit à moyen et long terme	305 663,0	405 010,0	508 177,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	135,5	120,1	117,6

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	144 954,8	135 823,2	204 093,0
Banque Centrale	105 503,8	83 233,2	153 067,0
Banques	39 451,0	52 590,0	51 026,0
Crédit intérieur	181 568,0	198 523,2	199 068,5
Position nette du Gouvernement	7 182,0	3 199,9	2 647,7
Crédits à l'économie	174 386,0	195 323,3	196 420,8
Crédits de campagne	3 421,0	396,0	109,0
Crédits ordinaires	170 965,0	194 927,3	196 311,8
dont : douteux et litigieux	26 365,0	26 752,0	29 291,0
TOTAL ACTIF	326 522,8	334 346,4	403 161,5
Masse monétaire	307 455,7	313 613,9	384 958,7
Circulation fiduciaire	73 358,1	63 149,4	100 149,0
Dépôts en CCP	1 100,2	915,8	1 613,2
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	232 997,4	249 548,7	283 196,5
Sociétés d'Etat et EPIC	17 983,1	31 037,2	34 232,8
- à vue	12 841,1	21 570,2	28 020,8
- à terme	5 142,0	9 467,0	6 212,0
Particuliers et entreprises privées	215 014,3	218 511,5	248 963,7
- à vue	106 022,3	100 761,5	120 405,7
- à terme	108 992,0	117 750,0	128 558,0
Autres Postes Nets	19 067,1	20 732,5	18 202,8
TOTAL PASSIF	326 522,8	334 346,4	403 161,5
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	106 828,0	127 164,3	117 264,8
- Crédit à moyen et long terme	67 558,0	68 159,0	79 156,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	129,4	127,4	129,9

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	3 029 827,8	3 166 504,9	3 710 778,2
Avoirs extérieurs bruts	3 729 417,8	3 769 687,7	4 013 393,2
Engagements extérieurs	699 590,0	603 182,8	302 615,0
Créances sur l' Etat	972 222,9	869 142,0	516 641,2
Créances sur les banques	1 212,0	10 533,8	24 041,5
Créances sur les établissements financiers	1 247,0	1 110,0	990,0
TOTAL ACTIF	4 004 509,7	4 047 290,7	4 252 450,9
Circulation fiduciaire	1 799 736,1	2 049 316,1	2 229 922,5
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	413 763,3	329 215,7	368 899,7
Dépôts des banques (y compris encaisses)	819 608,3	670 360,2	674 460,6
Autres dépôts	111 152,4	84 625,0	118 976,1
Autres postes nets	860 249,6	913 773,7	860 192,0
TOTAL PASSIF	4 004 509,7	4 047 290,7	4 252 450,9

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	252 025,6	320 500,7	436 713,7
Avoirs extérieurs bruts	305 859,8	365 556,1	453 132,6
Engagements extérieurs	53 834,2	45 055,4	16 418,9
Créances sur l' Etat	36 199,1	32 072,0	1 342,9
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	288 224,7	352 572,7	438 056,6
Circulation fiduciaire	129 877,5	195 209,3	253 000,8
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	66 110,3	57 354,0	100 683,1
Dépôts des banques (y compris encaisses)	90 998,8	99 040,7	79 294,4
Autres dépôts	627,3	939,2	730,9
Autres postes nets	610,8	29,5	4 347,4
TOTAL PASSIF	288 224,7	352 572,7	438 056,6

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	231 870,3	164 420,4	202 940,1
Avoirs extérieurs bruts	318 096,2	245 165,3	275 280,0
Engagements extérieurs	86 225,9	80 744,9	72 339,9
Créances sur l' Etat	92 483,0	88 049,6	40 597,4
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers	1 247,0	1 110,0	990,0
TOTAL ACTIF	325 600,3	253 580,0	244 527,5
Circulation fiduciaire	175 029,0	153 809,4	142 041,3
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	83 311,1	50 876,7	40 236,6
Dépôts des banques (y compris encaisses)	62 068,3	47 674,0	60 604,5
Autres dépôts	4 722,2	886,4	1 268,8
Autres postes nets	469,7	333,5	376,3
TOTAL PASSIF	325 600,3	253 580,0	244 527,5

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	617 807,6	617 808,3	775 959,9
Avoirs extérieurs bruts	809 098,6	768 576,5	888 757,4
Engagements extérieurs	191 291,0	150 768,2	112 797,5
Créances sur l' Etat	360 250,9	313 694,6	260 823,5
Créances sur les banques		9 421,8	1 311,1
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	978 058,5	940 924,7	1 038 094,5
Circulation fiduciaire	671 535,7	754 066,2	815 158,8
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	75 547,0	26 991,8	46 131,0
Dépôts des banques (y compris encaisses)	231 967,6	162 463,7	174 723,4
Autres dépôts	4 285,7	6 681,5	12 401,7
Autres postes nets	-5 277,5	-9 278,5	-10 320,4
TOTAL PASSIF	978 058,5	940 924,7	1 038 094,5

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	26 596,7	36 918,1	33 909,0
Avoirs extérieurs bruts	34 505,8	44 742,3	40 564,5
Engagements extérieurs	7 909,1	7 824,2	6 655,5
Créances sur l' Etat	15 098,1	13 878,9	11 687,8
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	41 694,8	50 797,0	45 596,8
Circulation fiduciaire	32 570,3	40 543,7	39 678,9
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	4 638,4	737,1	1 177,8
Dépôts des banques (y compris encaisses)	4 331,6	9 378,3	4 674,1
Autres dépôts	116,6	150,1	144,7
Autres postes nets	37,9	-12,2	-78,7
TOTAL PASSIF	41 694,8	50 797,0	45 596,8

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	319 290,5	399 798,6	459 981,6
Avoirs extérieurs bruts	410 447,4	477 257,7	481 182,4
Engagements extérieurs	91 156,9	77 459,1	21 200,8
Créances sur l' Etat	99 107,4	83 600,2	19 450,3
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	418 397,9	483 398,8	479 431,9
Circulation fiduciaire	275 362,8	344 938,7	343 749,6
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	15 749,5	21 185,8	29 974,6
Dépôts des banques (y compris encaisses)	127 047,7	117 071,7	105 357,2
Autres dépôts	239,8	313,7	344,4
Autres postes nets	-1,9	-111,1	6,1
TOTAL PASSIF	418 397,9	483 398,8	479 431,9

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	41 491,8	59 658,9	161 314,6
Avoirs extérieurs bruts	120 759,2	140 933,2	183 562,4
Engagements extérieurs	79 267,4	81 274,3	22 247,8
Créances sur l' Etat	107 629,7	107 762,3	49 019,3
Créances sur les banques	1 212,0	1 112,0	1 092,0
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	150 333,5	168 533,2	211 425,9
Circulation fiduciaire	97 668,7	108 274,4	132 893,2
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	22 010,2	32 506,8	48 373,9
Dépôts des banques (y compris encaisses)	32 048,6	29 872,5	30 236,2
Autres dépôts	111,9	131,4	464,4
Autres postes nets	-1 505,9	-2 251,9	-541,8
TOTAL PASSIF	150 333,5	168 533,2	211 425,9

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	471 141,9	484 630,5	569 325,0
Avoirs extérieurs bruts	658 924,0	663 778,5	661 279,3
Engagements extérieurs	187 782,1	179 148,0	91 954,3
Créances sur l' Etat	226 095,5	203 343,1	113 239,7
Créances sur les banques			21 638,4
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	697 237,4	687 973,6	704 203,1
Circulation fiduciaire	344 346,1	389 321,0	453 413,9
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	118 060,4	119 905,6	68 222,7
Dépôts des banques (y compris encaisses)	233 842,6	178 628,0	181 844,9
Autres dépôts	302,6	490,2	534,4
Autres postes nets	685,7	-371,2	187,2
TOTAL PASSIF	697 237,4	687 973,6	704 203,1

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	105 503,8	83 233,2	153 067,0
Avoirs extérieurs bruts	172 266,2	108 464,4	185 039,2
Engagements extérieurs	66 762,4	25 231,2	31 972,2
Créances sur l' Etat	35 359,2	26 741,3	20 480,3
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	140 863,0	109 974,5	173 547,3
Circulation fiduciaire	73 358,1	63 149,4	100 149,0
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	28 336,4	19 657,9	34 100,0
Dépôts des banques (y compris encaisses)	37 303,1	26 231,3	37 725,9
Autres dépôts	1 678,4	850,7	1 136,5
Autres postes nets	187,0	85,2	435,9
TOTAL PASSIF	140 863,0	109 974,5	173 547,3

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DES BANQUES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	155 416,0	129 171,0	173 928,2
Avoirs extérieurs bruts	444 448,0	495 769,0	600 010,0
Engagements extérieurs	289 032,0	366 598,0	-426 081,8
Réserves	827 658,7	633 183,0	648 182,9
Créances sur les Etats	851 419,0	882 613,0	1 056 441,0
Créances sur l'économie	3 503 191,0	3 889 815,5	4 276 648,0
Crédits à court terme	2 431 002,0	2 665 486,5	2 793 260,0
Crédits de campagne	114 012,0	159 240,2	159 943,0
Crédits ordinaires	2 316 990,0	2 506 246,3	2 633 317,0
Crédit à moyen terme	936 882,0	1 093 152,0	1 340 089,0
Crédits à long terme	135 307,0	131 177,0	143 299,0
TOTAL ACTIF	5 337 684,7	5 534 782,5	6 155 200,1
Dépôts des particuliers et des entreprises	3 993 096,0	4 229 334,5	4 730 899,2
Sociétés d'Etat et EPIC	328 971,0	309 698,0	385 749,0
- à vue	159 802,0	168 735,0	223 962,0
- à terme	169 169,0	140 963,0	161 787,0
Particuliers et entreprises privées	3 664 125,0	3 919 636,5	4 345 150,2
- à vue	1 924 613,0	2 005 474,5	2 217 564,2
- à terme	1 739 512,0	1 914 162,0	2 127 586,0
Dépôts des Etats	766 202,0	759 649,0	789 890,0
Crédits de la Banque Centrale	1 212,0	10 222,0	23 134,0
Autres postes nets	577 174,7	535 577,0	611 276,9
dont fonds propres	641 455,0	701 075,0	788 174,0
Pertes	5 999,0	37 667,0	18 913,0
TOTAL PASSIF	5 337 684,7	5 534 782,5	6 155 200,1

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DES BANQUES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	76 993,0	55 236,0	83 465,0
Avoirs extérieurs bruts	160 182,0	157 766,0	189 461,0
Engagements extérieurs	83 189,0	102 530,0	105 996,0
Réserves	112 331,0	88 452,0	74 811,0
Créances sur les Etats	20 019,0	29 574,0	24 872,0
Créances sur l'économie	312 052,0	375 102,0	415 821,0
Crédits à court terme	217 971,0	248 911,0	250 126,0
Crédits de campagne	6 282,0	15 435,0	8 873,0
Crédits ordinaires	211 689,0	233 476,0	241 253,0
Crédit à moyen terme	91 403,0	112 843,0	149 350,0
Crédits à long terme	2 678,0	13 348,0	16 345,0
TOTAL ACTIF	521 395,0	548 364,0	598 969,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	364 126,0	411 081,0	463 139,0
Sociétés d'Etat et EPIC	48 392,0	43 086,0	49 997,0
- à vue	20 635,0	17 014,0	18 624,0
- à terme	27 757,0	26 072,0	31 373,0
Particuliers et entreprises privées	315 734,0	367 995,0	413 142,0
- à vue	178 077,0	208 805,0	220 909,0
- à terme	137 657,0	159 190,0	192 233,0
Dépôts des Etats	97 021,0	108 092,0	95 446,0
Crédits de la Banque Centrale			
Autres postes nets	60 248,0	29 191,0	40 384,0
dont fonds propres	67 731,0	72 571,0	85 939,0
Pertes	1 226,0	1 800,0	4 184,0
TOTAL PASSIF	521 395,0	548 364,0	598 969,0

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DES BANQUES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	42 257,0	5 773,0	18 054,0
Avoirs extérieurs bruts	131 932,0	114 633,0	129 765,0
Engagements extérieurs	89 675,0	108 860,0	111 711,0
Réserves	65 807,0	45 392,0	60 078,0
Créances sur les Etats	35 964,0	18 096,0	23 298,0
Créances sur l'économie	380 307,0	473 868,5	540 878,0
Crédits à court terme	231 432,0	309 379,5	366 614,0
Crédits de campagne	15 000,0	62 553,2	75 464,0
Crédits ordinaires	216 432,0	246 826,3	291 150,0
Crédit à moyen terme	138 742,0	154 458,0	163 251,0
Crédits à long terme	10 133,0	10 031,0	11 013,0
TOTAL ACTIF	524 335,0	543 129,5	642 308,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	399 423,0	401 268,5	469 401,0
Sociétés d'Etat et EPIC	69 441,0	60 762,0	76 355,0
- à vue	23 758,0	25 390,0	29 169,0
- à terme	45 683,0	35 372,0	47 186,0
Particuliers et entreprises privées	329 982,0	340 506,5	393 046,0
- à vue	170 136,0	171 238,5	191 714,0
- à terme	159 846,0	169 268,0	201 332,0
Dépôts des Etats	86 446,0	91 005,0	102 217,0
Crédits de la Banque Centrale			
Autres postes nets	38 466,0	50 856,0	70 690,0
dont fonds propres	59 729,0	72 748,0	81 531,0
Pertes	550,0	265,0	1 511,0
TOTAL PASSIF	524 335,0	543 129,5	642 308,0

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DES BANQUES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	24 095,0	86 210,0	45 839,0
Avoirs extérieurs bruts	169 137,0	229 613,0	234 298,0
Engagements extérieurs	145 042,0	143 403,0	188 459,0
Réserves	221 052,0	151 403,0	174 237,0
Créances sur les Etats	277 558,0	283 308,0	309 141,0
Créances sur l'économie	1 164 135,0	1 175 798,0	1 276 732,0
Crédits à court terme	881 015,0	890 988,0	948 873,0
Crédits de campagne	70 726,0	69 838,0	65 714,0
Crédits ordinaires	810 289,0	821 150,0	883 159,0
Crédit à moyen terme	234 338,0	245 450,0	290 464,0
Crédits à long terme	48 782,0	39 360,0	37 395,0
TOTAL ACTIF	1 686 840,0	1 696 719,0	1 805 949,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 255 862,0	1 312 010,0	1 454 421,0
Sociétés d'Etat et EPIC	26 589,0	34 706,0	67 299,0
- à vue	13 280,0	14 258,0	32 810,0
- à terme	13 309,0	20 448,0	34 489,0
Particuliers et entreprises privées	1 229 273,0	1 277 304,0	1 387 122,0
- à vue	605 702,0	613 870,0	677 893,0
- à terme	623 571,0	663 434,0	709 229,0
Dépôts des Etats	214 264,0	185 363,0	177 968,0
Crédits de la Banque Centrale		9 106,0	399,0
Autres postes nets	216 714,0	190 240,0	173 161,0
dont fonds propres	220 119,0	226 845,0	237 631,0
Pertes	1 946,0	1 211,0	5 969,0
TOTAL PASSIF	1 686 840,0	1 696 719,0	1 805 949,0

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DES BANQUES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	5 943,0	-233,0	9 262,0
Avoirs extérieurs bruts	6 464,0	4 326,0	9 960,0
Engagements extérieurs	521,0	4 559,0	698,0
Réserves	4 467,0	6 542,0	4 702,0
Créances sur les Etats	1 008,0	3 003,0	3 581,0
Créances sur l'économie	2 251,0	3 370,0	6 329,0
Crédits à court terme	2 099,0	2 981,0	5 705,0
Crédits de campagne	53,0	8,0	508,0
Crédits ordinaires	2 046,0	2 973,0	5 197,0
Crédit à moyen terme	149,0	389,0	622,0
Crédits à long terme	3,0		2,0
TOTAL ACTIF	13 669,0	12 682,0	23 874,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	10 854,0	11 688,0	15 328,0
Sociétés d'Etat et EPIC	44,0	40,0	203,0
- à vue	44,0	40,0	203,0
- à terme			
Particuliers et entreprises privées	10 810,0	11 648,0	15 125,0
- à vue	10 233,0	10 145,0	13 233,0
- à terme	577,0	1 503,0	1 892,0
Dépôts des Etats	1 742,0	3 673,0	3 688,0
Crédits de la Banque Centrale			
Autres postes nets	1 073,0	-2 679,0	4 858,0
dont fonds propres	1 788,0	3 874,0	6 207,0
Pertes			260,0
TOTAL PASSIF	13 669,0	12 682,0	23 874,0

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DES BANQUES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	48 236,0	26 116,0	64 007,0
Avoirs extérieurs bruts	134 319,0	136 502,0	187 449,0
Engagements extérieurs	86 083,0	110 386,0	123 442,0
Réserves	125 037,0	109 801,0	89 486,0
Créances sur les Etats	15 680,0	43 632,0	30 043,0
Créances sur l'économie	515 416,0	481 385,0	574 872,0
Crédits à court terme	372 742,0	344 374,0	397 016,0
Crédits de campagne	3 823,0	96,0	
Crédits ordinaires	368 919,0	344 278,0	397 016,0
Crédit à moyen terme	111 015,0	119 709,0	160 562,0
Crédits à long terme	31 659,0	17 302,0	17 294,0
TOTAL ACTIF	704 369,0	660 934,0	758 408,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	491 599,0	511 935,0	587 913,0
Sociétés d'Etat et EPIC	69 669,0	60 972,0	85 264,0
- à vue	44 145,0	57 117,0	80 823,0
- à terme	25 524,0	3 855,0	4 441,0
Particuliers et entreprises privées	421 930,0	450 623,0	502 649,0
- à vue	249 951,0	240 424,0	275 879,0
- à terme	171 979,0	210 199,0	226 770,0
Dépôts des Etats	158 609,0	133 618,0	147 328,0
Crédits de la Banque Centrale		4,0	5,0
Autres postes nets	54 161,0	15 717,0	23 162,0
dont fonds propres	84 786,0	87 281,0	90 996,0
Pertes		22 328,0	1 797,0
TOTAL PASSIF	704 369,0	660 934,0	758 408,0

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DES BANQUES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	18 942,0	11 919,0	-5 820,0
Avoirs extérieurs bruts	38 972,0	47 875,0	44 450,0
Engagements extérieurs	20 030,0	35 956,0	50 270,0
Réserves	31 048,0	28 306,0	29 142,0
Créances sur les Etats	10 293,0	12 094,0	17 285,0
Créances sur l'économie	101 055,0	121 241,0	159 630,0
Crédits à court terme	70 989,0	82 971,0	109 873,0
Crédits de campagne	667,0	864,0	350,0
Crédits ordinaires	70 322,0	82 107,0	109 523,0
Crédit à moyen terme	28 225,0	35 314,0	42 965,0
Crédits à long terme	1 841,0	2 956,0	6 792,0
TOTAL ACTIF	161 338,0	173 560,0	200 237,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	132 356,0	137 804,0	153 892,0
Sociétés d'Etat et EPIC	5 290,0	6 479,0	9 616,0
- à vue	2 557,0	3 129,0	4 638,0
- à terme	2 733,0	3 350,0	4 978,0
Particuliers et entreprises privées	127 066,0	131 325,0	144 276,0
- à vue	79 471,0	78 470,0	89 256,0
- à terme	47 595,0	52 855,0	55 020,0
Dépôts des Etats	13 792,0	19 205,0	27 628,0
Crédits de la Banque Centrale	1 212,0	1 112,0	1 092,0
Autres postes nets	13 978,0	15 439,0	17 625,0
dont fonds propres	26 003,0	30 442,0	34 048,0
Pertes	972,0	435,0	1 021,0
TOTAL PASSIF	161 338,0	173 560,0	200 237,0

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DES BANQUES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	199 156,0	173 168,0	210 216,2
Avoirs extérieurs bruts	296 956,0	297 898,0	364 921,0
Engagements extérieurs	97 800,0	124 730,0	154 704,8
Réserves	233 842,7	178 628,0	181 844,9
Créances sur les Etats	71 334,0	69 093,0	145 903,0
Créances sur l'économie	853 889,0	1 063 990,0	1 106 189,0
Crédits à court terme	548 226,0	658 980,0	598 012,0
Crédits de campagne	14 040,0	10 050,0	8 925,0
Crédits ordinaires	534 186,0	648 930,0	589 087,0
Crédit à moyen terme	268 820,0	359 635,0	456 347,0
Crédits à long terme	36 843,0	45 375,0	51 830,0
TOTAL ACTIF	1 358 221,7	1 484 879,0	1 644 153,1
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 088 342,0	1 168 634,0	1 280 498,2
Sociétés d'Etat et EPIC	91 621,0	72 730,0	62 898,0
- à vue	42 600,0	30 331,0	29 790,0
- à terme	49 021,0	42 399,0	33 108,0
Particuliers et entreprises privées	996 721,0	1 095 904,0	1 217 600,2
- à vue	507 426,0	555 941,0	605 048,2
- à terme	489 295,0	539 963,0	612 552,0
Dépôts des Etats	165 120,0	191 683,0	191 472,0
Crédits de la Banque Centrale			21 638,0
Autres postes nets	104 759,7	124 562,0	150 544,9
dont fonds propres	139 527,0	165 971,0	202 604,0
Pertes	0,0	11 168,0	2 875,0
TOTAL PASSIF	1 358 221,7	1 484 879,0	1 644 153,1

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DES BANQUES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	39 451,0	52 590,0	51 026,0
Avoirs extérieurs bruts	84 005,0	92 085,0	91 287,0
Engagements extérieurs	44 554,0	39 495,0	40 261,0
Réserves	34 074,0	24 659,0	33 882,0
Créances sur les Etats	22 864,0	17 093,0	41 078,0
Créances sur l'économie	174 086,0	195 061,0	196 197,0
Crédits à court terme	106 528,0	126 902,0	117 041,0
Crédits de campagne	3 421,0	396,0	109,0
Crédits ordinaires	103 107,0	126 506,0	116 932,0
Crédit à moyen terme	64 190,0	65 354,0	76 528,0
Crédits à long terme	3 368,0	2 805,0	2 628,0
TOTAL ACTIF	270 475,0	289 403,0	322 183,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	231 319,0	248 698,0	282 060,0
Sociétés d'Etat et EPIC	17 925,0	30 923,0	34 117,0
- à vue	12 783,0	21 456,0	27 905,0
- à terme	5 142,0	9 467,0	6 212,0
Particuliers et entreprises privées	213 394,0	217 775,0	247 943,0
- à vue	104 402,0	100 025,0	119 385,0
- à terme	108 992,0	117 750,0	128 558,0
Dépôts des Etats	23 505,0	21 630,0	26 200,0
Crédits de la Banque Centrale			
Autres postes nets	15 651,0	19 075,0	13 923,0
dont fonds propres	41 772,0	41 343,0	49 218,0
Pertes	1 305,0	460,0	1 296,0
TOTAL PASSIF	270 475,0	289 403,0	322 183,0

Source : BCEAO.

UMOA - POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	413 763,3	329 215,7	368 899,7
Billets et monnaies	17 641,2	16 394,2	18 444,3
Dépôts à la Banque Centrale	396 122,1	312 821,5	350 455,4
Dépôts dans les banques	766 202,0	759 649,0	789 890,0
Dépôts	766 202,0	759 649,0	789 890,0
Autres			
Obligations cautionnées	13 671,1	17 925,3	19 514,2
TOTAL DES CREANCES	1 193 636,4	1 106 790,0	1 178 303,9
Concours de la Banque Centrale	923 082,9	812 232,0	464 921,2
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	356 043,0	340 733,4	311 312,7
Compte courant postal	1,2	1,4	0,6
Titres d'Etat	16 462,1	14 099,1	5 617,1
Concours du FMI	550 576,6	457 398,1	147 990,8
Concours des banques	851 419,0	882 613,0	1 056 441,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	35 318,9	29 025,3	45 804,7
Dépôts en CNE	40 538,6	42 338,3	45 230,2
Autres Concours	49 140,0	56 910,0	51 720,0
TOTAL DES DETTES	1 899 499,4	1 823 118,6	1 664 117,1
POSITION NETTE	705 863,0	716 328,6	485 813,2

Source : BCEAO.

BENIN - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	66 110,3	57 354,0	100 683,1
Billets et monnaies	2 854,8	2 701,0	3 913,4
Dépôts à la Banque Centrale	63 255,5	54 653,0	96 769,7
Dépôts dans les banques	97 021,0	108 092,0	95 446,0
Dépôts	97 021,0	108 092,0	95 446,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	163 131,3	165 446,0	196 129,1
Concours de la Banque Centrale	36 199,1	32 072,0	1 342,9
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16			
Compte courant postal			
Titres d'Etat	250,0	100,0	
Concours du FMI	35 949,1	31 972,0	1 342,9
Concours des banques	20 019,0	29 574,0	24 872,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	8 085,9	8 205,3	9 162,1
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	64 304,0	69 851,3	35 377,0
POSITION NETTE	-98 827,3	-95 594,7	-160 752,1

Source : BCEAO.

BURKINA - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	83 311,1	50 876,7	40 236,6
Billets et monnaies	1 609,2	1 118,9	1 510,8
Dépôts à la Banque Centrale	81 701,9	49 757,8	38 725,8
Dépôts dans les banques	86 446,0	91 005,0	102 217,0
Dépôts	86 446,0	91 005,0	102 217,0
Autres			
Obligations cautionnées	390,5	284,6	499,8
TOTAL DES CREANCES	170 147,6	142 166,3	142 953,4
Concours de la Banque Centrale	92 483,0	88 049,6	40 597,4
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	29 129,6	25 969,2	22 712,9
Compte courant postal	0,6	0,7	0,1
Titres d'Etat			
Concours du FMI	63 352,8	62 079,7	17 884,4
Concours des banques	35 964,0	18 096,0	23 298,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	4 545,1	2 713,0	3 666,0
Dépôts en CNE	40 538,6	42 338,3	45 230,2
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	173 530,7	151 196,9	112 791,6
POSITION NETTE	3 383,1	9 030,6	-30 161,8

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	75 547,0	26 991,8	46 131,0
Billets et monnaies	3 779,2	4 232,3	5 035,1
Dépôts à la Banque Centrale	71 767,8	22 759,5	41 095,9
Dépôts dans les banques	214 264,0	185 363,0	177 968,0
Dépôts	214 264,0	185 363,0	177 968,0
Autres			
Obligations cautionnées	9 848,1	13 583,6	13 346,0
TOTAL DES CREANCES	299 659,1	225 938,4	237 445,0
Concours de la Banque Centrale	360 250,8	313 694,6	260 823,5
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	190 586,4	190 586,4	172 904,9
Compte courant postal	0,2	0,4	0,2
Titres d'Etat	3 305,9	4 403,0	
Concours du FMI	166 358,3	118 704,8	87 918,4
Concours des banques	277 558,0	283 308,0	309 141,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	5 565,2	8 199,8	12 789,0
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	643 374,0	605 202,4	582 753,5
POSITION NETTE	343 714,9	379 264,0	345 308,5

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	4 638,4	737,1	1 177,8
Billets et monnaies			
Dépôts à la Banque Centrale	4 638,4	737,1	1 177,8
Dépôts dans les banques	1 742,0	3 673,0	3 688,0
Dépôts	1 742,0	3 673,0	3 688,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	6 380,4	4 410,1	4 865,8
Concours de la Banque Centrale	15 098,1	13 878,9	11 687,8
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	2 085,9	1 910,8	1 610,2
Compte courant postal			
Titres d'Etat	5 640,0	5 536,7	5 364,9
Concours du FMI	7 372,2	6 431,4	4 712,7
Concours des banques	1 008,0	3 003,0	3 581,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises			
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	16 106,1	16 881,9	15 268,8
POSITION NETTE	9 725,7	12 471,8	10 403,0

Source : BCEAO.

MALI - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	15 749,5	21 185,8	29 974,6
Billets et monnaies	6 714,1	5 249,0	5 219,7
Dépôts à la Banque Centrale	9 035,4	15 936,8	24 754,9
Dépôts dans les banques	158 609,0	133 618,0	147 328,0
Dépôts	158 609,0	133 618,0	147 328,0
Autres			
Obligations cautionnées	133,6	822,0	356,3
TOTAL DES CREANCES	174 492,1	155 625,8	177 658,9
Concours de la Banque Centrale	99 107,4	83 600,2	19 450,3
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	19 653,3	17 521,0	15 324,0
Compte courant postal			
Titres d'Etat	650,0	400,0	
Concours du FMI	78 804,1	65 679,2	4 126,3
Concours des banques	15 680,0	43 632,0	30 043,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises			
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	114 787,4	127 232,2	49 493,3
POSITION NETTE	-59 704,7	-28 393,6	-128 165,6

Source : BCEAO.

NIGER - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	22 010,2	32 506,8	48 373,9
Billets et monnaies	701,2	418,8	560,1
Dépôts à la Banque Centrale	21 309,0	32 088,0	47 813,8
Dépôts dans les banques	13 792,0	19 205,0	27 628,0
Dépôts	13 792,0	19 205,0	27 628,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	35 802,2	51 711,8	76 001,9
Concours de la Banque Centrale	107 629,7	107 762,3	49 019,3
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	33 093,0	32 093,0	35 217,7
Compte courant postal			
Titres d'Etat	1 055,8	503,0	
Concours du FMI	73 480,9	75 166,3	13 801,6
Concours des banques	10 293,0	12 094,0	17 285,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	3 188,1	2 499,4	1 809,0
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	121 110,8	122 355,7	68 113,3
POSITION NETTE	85 308,6	70 643,9	-7 888,6

Source : BCEAO.

SENEGAL - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	118 060,4	119 905,6	68 222,7
Billets et monnaies	1 762,7	2 428,4	1 859,3
Dépôts à la Banque Centrale	116 297,7	117 477,2	66 363,4
Dépôts dans les banques	165 120,0	191 683,0	191 472,0
Dépôts	165 120,0	191 683,0	191 472,0
Autres			
Obligations cautionnées	2 998,9	2 972,8	5 088,3
TOTAL DES CREANCES	286 179,3	314 561,4	264 783,0
Concours de la Banque Centrale	176 955,5	146 433,1	61 519,7
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	62 209,3	55 459,9	48 505,7
Compte courant postal			
Titres d'Etat	4 300,0	2 400,0	
Concours du FMI	110 446,2	88 573,2	13 014,0
Concours des banques	71 334,0	69 093,0	145 903,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	12 834,4	6 492,0	16 765,4
Dépôts en CNE			
Autres Concours	49 140,0	56 910,0	51 720,0
TOTAL DES DETTES	310 263,9	278 928,1	275 908,1
POSITION NETTE	24 084,6	-35 633,3	11 125,1

Source : BCEAO.

TOGO - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	28 336,4	19 657,9	34 100,0
Billets et monnaies	220,0	245,8	345,9
Dépôts à la Banque Centrale	28 116,4	19 412,1	33 754,1
Dépôts dans les banques	23 505,0	21 630,0	26 200,0
Dépôts	23 505,0	21 630,0	26 200,0
Autres			
Obligations cautionnées	300,0	262,3	223,8
TOTAL DES CREANCES	52 141,4	41 550,2	60 523,8
Concours de la Banque Centrale	35 359,2	26 741,3	20 480,3
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	19 285,5	17 193,1	15 037,3
Compte courant postal	0,3	0,3	0,3
Titres d'Etat	1 260,4	756,4	252,2
Concours du FMI	14 813,0	8 791,5	5 190,5
Concours des banques	22 864,0	17 093,0	41 078,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	1 100,2	915,8	1 613,2
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	59 323,4	44 750,1	63 171,5
POSITION NETTE	7 182,0	3 199,9	2 647,7

Source : BCEAO.

UMOA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	1 756 553,0	1 895 678,0	2 103 742,0
Dépôts à terme	822 311,0	902 664,0	1 026 937,0
Comptes à régime spécial	934 242,0	993 014,0	1 076 805,0
Comptes sur livret	820 286,1	871 889,2	945 460,0
Comptes d'épargne logement	73 791,2	78 433,3	85 051,3
Autres comptes d'épargne	40 164,8	42 691,5	46 293,7
Dépôts en caisse d'épargne	134 842,7	150 188,2	151 902,4
TOTAL	1 891 395,7	2 045 866,2	2 255 644,4
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	31,6	31,8	31,7

Source : BCEAO.

BENIN - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	137 657,0	159 190,0	192 233,0
Dépôts à terme	86 897,0	101 897,0	126 316,0
Comptes à régime spécial	50 760,0	57 293,0	65 917,0
Comptes sur livret	44 567,3	50 303,3	57 875,1
Comptes d'épargne logement	4 010,0	4 526,1	5 207,4
Autres comptes d'épargne	2 182,7	2 463,6	2 834,4
Dépôts en caisse d'épargne	28 583,0	29 537,9	32 244,1
TOTAL	166 240,0	188 727,9	224 477,1
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	33,1	26,0	30,9

Source : BCEAO.

BURKINA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	159 846,0	169 268,0	201 332,0
Dépôts à terme	84 111,0	88 639,0	112 672,0
Comptes à régime spécial	75 735,0	80 629,0	88 660,0
Comptes sur livret	66 516,9	70 815,2	77 868,7
Comptes d'épargne logement	5 969,1	6 354,9	6 987,8
Autres comptes d'épargne	3 249,0	3 458,9	3 803,4
Dépôts en caisse d'épargne	40 538,6	42 338,3	45 045,4
TOTAL	200 384,6	211 606,3	246 377,4
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	32,1	35,2	37,2

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	636 880,0	663 434,0	709 229,0
Dépôts à terme	324 306,0	333 835,0	354 097,0
Comptes à régime spécial	312 574,0	329 599,0	355 132,0
Comptes sur livret	274 440,0	289 387,9	311 805,9
Comptes d'épargne logement	24 693,3	26 038,3	28 055,4
Autres comptes d'épargne	13 440,7	14 172,8	15 270,7
Dépôts en caisse d'épargne	31 400,0	59 245,1	56 077,6
TOTAL	668 280,0	722 679,1	765 306,6
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	34,5	34,7	33,4

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	1 067,0	1 503,0	1 892,0
Dépôts à terme	577,0	1 503,0	1 859,0
Comptes à régime spécial	490,0	0,0	33,0
Comptes sur livret	430,3	0,0	29,0
Comptes d'épargne logement	38,7	0,0	2,6
Autres comptes d'épargne	21,1	0,0	1,4
Dépôts en caisse d'épargne	0,0	0,0	0,0
TOTAL	1 067,0	1 503,0	1 892,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	2,5	2,9	3,4

Source : BCEAO.

MALI - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	171 579,0	193 715,0	204 426,0
Dépôts à terme	51 943,0	74 815,0	74 733,0
Comptes à régime spécial	119 636,0	118 900,0	129 693,0
Comptes sur livret	105 040,4	104 394,2	113 870,5
Comptes d'épargne logement	9 451,2	9 393,1	10 245,7
Autres comptes d'épargne	5 144,3	5 112,7	5 576,8
Dépôts en caisse d'épargne	0,0	0,0	0,0
TOTAL	171 579,0	193 715,0	204 426,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	22,4	22,6	22,9

Source : BCEAO.

NIGER - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	47 595,0	52 855,0	55 020,0
Dépôts à terme	25 657,0	27 721,0	27 125,0
Comptes à régime spécial	21 938,0	25 134,0	27 895,0
Comptes sur livret	19 261,6	22 067,7	24 491,8
Comptes d'épargne logement	1 733,1	1 985,6	2 203,7
Autres comptes d'épargne	943,3	1 080,8	1 199,5
Dépôts en caisse d'épargne	0,0	0,0	0,0
TOTAL	47 595,0	52 855,0	55 020,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	20,4	21,3	19,3

Source : BCEAO.

SENEGAL - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	487 795,0	537 963,0	611 052,0
Dépôts à terme	190 812,0	216 703,0	268 787,0
Comptes à régime spécial	296 983,0	321 260,0	342 265,0
Comptes sur livret	260 751,1	282 066,3	300 508,7
Comptes d'épargne logement	23 461,7	25 379,5	27 038,9
Autres comptes d'épargne	12 770,3	13 814,2	14 717,4
Dépôts en caisse d'épargne	11 581,1	11 581,1	11 581,1
TOTAL	499 376,1	549 544,1	622 633,1
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	34,5	35,1	35,7

Source : BCEAO.

TOGO - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	114 134,0	117 750,0	128 558,0
Dépôts à terme	58 008,0	57 551,0	61 348,0
Comptes à régime spécial	56 126,0	60 199,0	67 210,0
Comptes sur livret	49 278,6	52 854,7	59 010,4
Comptes d'épargne logement	4 434,0	4 755,7	5 309,6
Autres comptes d'épargne	2 413,4	2 588,6	2 890,0
Dépôts en caisse d'épargne	22 740,0	7 485,8	6 954,2
TOTAL	136 874,0	125 235,8	135 512,2
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	44,5	39,9	35,2

Source : BCEAO.

UMOA - BASE MONETAIRE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	2 730 496,8	2 804 301,3	3 023 359,2
Circulation fiduciaire	1 799 736,1	2 049 316,1	2 229 922,5
Réserves des banques	819 608,3	670 360,2	674 460,6
Autres dépôts	111 152,4	84 625,0	118 976,1
Contrepartie de la base monétaire	2 730 496,8	2 804 301,3	3 023 359,2
Avoirs extérieurs nets	3 029 827,8	3 166 504,9	3 710 778,2
Position nette du gouvernement	558 459,6	539 926,3	147 741,5
Concours aux banques et établi. financiers	2 459,0	11 643,8	25 031,5
Autres postes nets	-860 249,6	-913 773,7	-860 192,0
Masse monétaire	5 979 842,0	6 434 639,2	7 170 832,7
Multiplicateur	2,2	2,3	2,4
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	30,1	31,9	31,1
Dépôts en banque	68,6	67,0	67,6
Dépôts en CCP	0,6	0,5	0,6
Dépôts en CNE	0,7	0,7	0,6
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

BENIN - BASE MONETAIRE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	221 503,6	295 189,2	333 026,1
Circulation fiduciaire	129 877,5	195 209,3	253 000,8
Réserves des banques	90 998,8	99 040,7	79 294,4
Autres dépôts	627,3	939,2	730,9
Contrepartie de la base monétaire	221 503,6	295 189,2	333 026,1
Avoirs extérieurs nets	252 025,6	320 500,7	436 713,7
Position nette du gouvernement	-29 911,2	-25 282,0	-99 340,2
Concours aux banques et établi. financiers			
Autres postes nets	-610,8	-29,5	-4 347,4
Masse monétaire	502 716,7	615 434,8	726 032,8
Multiplicateur	2,3	2,1	2,2
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	25,8	31,7	34,8
Dépôts en banque	72,6	66,9	63,9
Dépôts en CCP	1,6	1,3	1,3
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

BURKINA - BASE MONETAIRE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	241 819,5	202 369,8	203 914,6
Circulation fiduciaire	175 029,0	153 809,4	142 041,3
Réserves des banques	62 068,3	47 674,0	60 604,5
Autres dépôts	4 722,2	886,4	1 268,8
Contrepartie de la base monétaire	241 819,5	202 369,8	203 914,6
Avoirs extérieurs nets	231 870,3	164 420,4	202 940,1
Position nette du gouvernement	9 171,9	37 172,9	360,8
Concours aux banques et établi. financiers	1 247,0	1 110,0	990,0
Autres postes nets	-469,7	-333,5	-376,3
Masse monétaire	624 257,9	601 015,6	661 607,3
Multiplicateur	2,6	3,0	3,2
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	28,0	25,6	21,5
Dépôts en banque	64,7	66,9	71,1
Dépôts en CCP	0,7	0,5	0,6
Dépôts en CNE	6,5	7,0	6,8
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,1	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - BASE MONETAIRE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	907 789,0	923 211,4	1 002 283,9
Circulation fiduciaire	671 535,7	754 066,2	815 158,8
Réserves des banques	231 967,6	162 463,7	174 723,4
Autres dépôts	4 285,7	6 681,5	12 401,7
Contrepartie de la base monétaire	907 789,0	923 211,4	1 002 283,9
Avoirs extérieurs nets	617 807,6	617 808,3	775 959,9
Position nette du gouvernement	284 703,9	286 702,8	214 692,5
Concours aux banques et établi. financiers		9 421,8	1 311,1
Autres postes nets	5 277,5	9 278,5	10 320,4
Masse monétaire	1 937 248,6	2 080 957,5	2 294 770,5
Multiplicateur	2,1	2,3	2,3
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	34,7	36,2	35,5
Dépôts en banque	65,0	63,4	63,9
Dépôts en CCP	0,3	0,4	0,6
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,1	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - BASE MONETAIRE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	37 018,5	50 072,1	44 497,7
Circulation fiduciaire	32 570,3	40 543,7	39 678,9
Réserves des banques	4 331,6	9 378,3	4 674,1
Autres dépôts	116,6	150,1	144,7
Contrepartie de la base monétaire	37 018,5	50 072,1	44 497,7
Avoirs extérieurs nets	26 596,7	36 918,1	33 909,0
Position nette du gouvernement	10 459,7	13 141,8	10 510,0
Concours aux banques et établi. financiers			
Autres postes nets	-37,9	12,2	78,7
Masse monétaire	43 540,9	52 381,8	55 151,6
Multiplicateur	1,2	1,0	1,2
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	74,8	77,4	71,9
Dépôts en banque	25,2	22,6	28,1
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,4	0,8	0,3

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

MALI - BASE MONETAIRE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	402 650,3	462 324,1	449 451,2
Circulation fiduciaire	275 362,8	344 938,7	343 749,6
Réserves des banques	127 047,7	117 071,7	105 357,2
Autres dépôts	239,8	313,7	344,4
Contrepartie de la base monétaire	402 650,3	462 324,1	449 451,2
Avoirs extérieurs nets	319 290,5	399 798,6	459 981,6
Position nette du gouvernement	83 357,9	62 414,4	-10 524,3
Concours aux banques et établi. financiers			
Autres postes nets	1,9	111,1	-6,1
Masse monétaire	767 201,6	856 847,4	932 007,0
Multiplieur	1,9	1,9	2,1
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	35,9	40,3	36,9
Dépôts en banque	64,1	59,7	63,1
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,3	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

NIGER - BASE MONETAIRE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	129 829,2	138 278,3	163 593,8
Circulation fiduciaire	97 668,7	108 274,4	132 893,2
Réserves des banques	32 048,6	29 872,5	30 236,2
Autres dépôts	111,9	131,4	464,4
Contrepartie de la base monétaire	129 829,2	138 278,3	163 593,8
Avoirs extérieurs nets	41 491,8	59 658,9	161 314,6
Position nette du gouvernement	85 619,5	75 255,5	645,4
Concours aux banques et établi. financiers	1 212,0	1 112,0	1 092,0
Autres postes nets	1 505,9	2 251,9	541,8
Masse monétaire	233 324,7	248 709,2	289 058,6
Multiplieur	1,8	1,8	1,8
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	41,9	43,5	46,0
Dépôts en banque	56,8	55,5	53,4
Dépôts en CCP	1,4	1,0	0,6
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

SENEGAL - BASE MONETAIRE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	578 491,3	568 439,2	635 793,2
Circulation fiduciaire	344 346,1	389 321,0	453 413,9
Réserves des banques	233 842,6	178 628,0	181 844,9
Autres dépôts	302,6	490,2	534,4
Contrepartie de la base monétaire	578 491,3	568 439,2	635 793,2
Avoirs extérieurs nets	471 141,9	484 630,5	569 325,0
Position nette du gouvernement	108 035,1	83 437,5	45 017,0
Concours aux banques et établi. financiers			21 638,4
Autres postes nets	-685,7	371,2	-187,2
Masse monétaire	1 445 825,1	1 564 937,2	1 751 211,9
Multiplicateur	2,5	2,8	2,8
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	23,8	24,9	25,9
Dépôts en banque	75,3	74,7	73,2
Dépôts en CCP	0,9	0,4	1,0
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

TOGO - BASE MONETAIRE

	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	112 339,6	90 231,4	139 011,4
Circulation fiduciaire	73 358,1	63 149,4	100 149,0
Réserves des banques	37 303,1	26 231,3	37 725,9
Autres dépôts	1 678,4	850,7	1 136,5
Contrepartie de la base monétaire	112 339,6	90 231,4	139 011,4
Avoirs extérieurs nets	105 503,8	83 233,2	153 067,0
Position nette du gouvernement	7 022,8	7 083,4	-13 619,7
Concours aux banques et établi. financiers			
Autres postes nets	-187,0	-85,2	-435,9
Masse monétaire	307 455,7	313 613,9	384 958,7
Multiplicateur	2,7	3,5	2,8
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	23,9	20,1	26,0
Dépôts en banque	75,8	79,6	73,6
Dépôts en CCP	0,4	0,3	0,4
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,1	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

U.M.O.A. - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	94 620	115 026	141 229
- Agriculture, chasse	77 580	97 205	125 592
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	17 040	17 821	15 637
Industries extractives	27 707	24 095	26 075
- Pétrole brut et gaz naturel	929	208	1 981
- Autres	26 778	23 887	24 094
Industries manufacturières	586 316	654 915	641 368
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	220 916	199 084	205 611
- Textiles, habillement, cuir	39 753	55 033	62 587
- Industries chimiques	186 846	238 288	200 669
- Autres	138 801	162 510	172 501
Electricité, gaz, eau	64 726	87 144	77 746
Bâtiment, travaux publics	108 405	129 720	154 248
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	1 035 636	1 176 291	1 309 513
- Commerce de gros	810 596	945 590	1 062 075
- Commerce de détail	215 759	219 874	233 785
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	9 281	10 827	13 653
Transports, entrepôts et communications	218 205	246 697	256 989
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	121 816	136 304	163 301
- Etablissements financiers, assurances	40 973	56 922	66 747
- Affaires immobilières, services aux entreprises	80 843	79 382	96 554
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	263 297	220 601	283 890
- Services divers fournis à la collectivité	13 252	21 823	25 693
- Prêts aux particuliers	48 792	54 261	82 571
- Autres	201 253	144 517	175 626
TOTAL	2 520 728	2 790 793	3 054 359

Source : BCEAO.

U.M.O.A. - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	33 750	27 343	50 411
- Agriculture, chasse	25 675	23 034	45 700
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	8 075	4 309	4 711
Industries extractives	16 087	22 602	25 190
- Pétrole brut et gaz naturel	4 377	8 232	6 344
- Autres	11 710	14 370	18 846
Industries manufacturières	124 017	137 679	164 383
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	38 299	35 658	48 345
- Textiles, habillement, cuir	11 086	11 330	23 384
- Industries chimiques	39 507	56 665	50 270
- Autres	35 125	34 026	42 384
Electricité, gaz, eau	52 254	46 186	58 502
Bâtiment, travaux publics	17 731	24 668	25 470
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	157 963	212 752	217 199
- Commerce de gros	105 351	150 421	147 269
- Commerce de détail	34 872	45 938	49 697
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	17 740	16 393	20 233
Transports, entrepôts et communications	84 042	118 195	153 487
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	51 444	62 911	62 980
- Etablissements financiers, assurances	1 986	14 457	14 557
- Affaires immobilières, services aux entreprises	49 458	48 454	48 423
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	173 934	170 577	209 801
- Services divers fournis à la collectivité	15 819	21 295	21 773
- Prêts aux particuliers	80 997	93 843	118 285
- Autres	77 118	55 439	69 743
TOTAL	711 222	822 913	967 423

Source : BCEAO.

BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	7 937	8 623	6 752
- Agriculture, chasse	7 711	8 350	6 515
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	226	273	237
Industries extractives	30	18	30
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	30	18	30
Industries manufacturières	23 961	41 634	55 898
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	13 347	16 423	23 380
- Textiles, habillement, cuir	5 043	14 724	14 710
- Industries chimiques	1 320	1 536	3 993
- Autres	4 251	8 951	13 815
Electricité, gaz, eau	4 246	18 648	20 389
Bâtiment, travaux publics	7 822	11 906	15 125
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	98 685	144 622	182 251
- Commerce de gros	74 098	123 506	151 892
- Commerce de détail	23 785	20 391	28 624
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	802	725	1 735
Transports, entrepôts et communications	15 866	29 102	26 427
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	8 591	20 483	24 146
- Etablissements financiers, assurances	6 071	17 939	20 287
- Affaires immobilières, services aux entreprises	2 520	2 544	3 859
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	91 290	23 845	53 666
- Services divers fournis à la collectivité	590	7 941	9 945
- Prêts aux particuliers	3 382	6 361	8 358
- Autres	87 318	9 543	35 363
TOTAL	258 428	298 881	384 684

Source : BCEAO.

BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	52	79	43
- Agriculture, chasse	-	79	43
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	52	-	-
Industries extractives	111	30	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	111	30	-
Industries manufacturières	7 759	4 497	28 518
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 466	1 373	6 258
- Textiles, habillement, cuir	2 242	1 428	18 628
- Industries chimiques	183	150	8
- Autres	2 868	1 546	3 624
Electricité, gaz, eau	3 138	146	109
Bâtiment, travaux publics	418	465	1 985
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	6 052	19 193	38 069
- Commerce de gros	3 259	15 342	29 214
- Commerce de détail	2 581	3 652	7 402
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	212	199	1 453
Transports, entrepôts et communications	5 696	18 603	14 634
Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises	8 392	9 803	8 688
- Etablissements financiers, assurances	55	8 779	7 725
- Affaires immobilières, services aux entreprises	8 337	1 024	963
Services fournis à la collec., serv. Soc. et pers.	38 612	16 245	25 804
- Services divers fournis à la collectivité	8 835	11 328	10 294
- Prêts aux particuliers	1 759	4 229	9 090
- Autres	28 018	688	6 420
TOTAL	70 230	69 061	117 850

Source : BCEAO.

BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		septembre
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	2 627	11 841	3 641
- Agriculture, chasse	2 627	11 841	3 448
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	193
Industries extractives	251	190	2
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	251	190	2
Industries manufacturières	17 847	48 302	47 805
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	7 800	23 806	22 197
- Textiles, habillement, cuir	1 513	3 918	5 053
- Industries chimiques	1 867	4 369	4 450
- Autres	6 667	16 209	16 105
Electricité, gaz, eau	1 320	2 396	1 810
Bâtiment, travaux publics	12 192	25 923	31 528
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	83 705	134 117	151 142
- Commerce de gros	65 627	99 018	115 020
- Commerce de détail	17 343	34 123	34 981
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	735	976	1 141
Transports, entrepôts et communications	13 179	18 901	19 086
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 507	2 250	6 425
- Etablissements financiers, assurances	157	-	3 685
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 350	2 250	2 740
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	12 134	36 832	38 036
- Services divers fournis à la collectivité	760	2 645	3 140
- Prêts aux particuliers	4 893	7 692	9 420
- Autres	6 481	26 495	25 476
TOTAL	144 762	280 752	299 475

Source : BCEAO.

BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		septembre
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	633	909	249
- Agriculture, chasse	633	909	249
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	7 098	10 426	12 700
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	4 098	6 103	7 354
- Textiles, habillement, cuir	934	1 366	529
- Industries chimiques	1 040	909	1 628
- Autres	1 026	2 048	3 189
Electricité, gaz, eau	1 129	484	2 960
Bâtiment, travaux publics	3 371	3 372	3 616
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	14 398	62 477	48 419
- Commerce de gros	10 015	53 708	38 928
- Commerce de détail	3 962	7 900	8 729
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	421	869	762
Transports, entrepôts et communications	8 883	9 390	18 228
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 805	1 462	1 120
- Etablissements financiers, assurances	-	10	473
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 805	1 452	647
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	5 792	19 684	20 623
- Services divers fournis à la collectivité	649	3 871	3 768
- Prêts aux particuliers	3 855	7 378	6 874
- Autres	1 288	8 435	9 981
TOTAL	43 109	108 204	107 915

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		septembre
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	24 085	25 510	25 452
- Agriculture, chasse	20 666	22 217	22 588
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	3 419	3 293	2 864
Industries extractives	2 107	1 630	3 611
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	1 980
- Autres	2 107	1 630	1 631
Industries manufacturières	262 261	255 266	261 881
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	144 065	117 367	108 357
- Textiles, habillement, cuir	7 533	9 770	15 047
- Industries chimiques	62 334	70 270	79 665
- Autres	48 329	57 859	58 812
Electricité, gaz, eau	9 031	11 978	10 179
Bâtiment, travaux publics	24 715	22 234	22 146
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	414 734	406 966	443 128
- Commerce de gros	387 429	376 148	412 438
- Commerce de détail	25 762	29 077	28 843
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 543	1 741	1 847
Transports, entrepôts et communications	85 864	89 675	83 936
Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises	44 616	39 162	39 117
- Etablissements financiers, assurances	17 933	20 361	18 705
- Affaires immobilières, services aux entreprises	26 683	18 801	20 412
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	18 829	27 255	34 393
- Services divers fournis à la collectivité	1 293	3 574	5 229
- Prêts aux particuliers	9 667	10 195	10 734
- Autres	7 869	13 486	18 430
TOTAL	886 242	881 128	923 843

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		septembre
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	22 526	17 588	15 137
- Agriculture, chasse	20 164	17 588	15 128
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	2 362	-	9
Industries extractives	4 204	6 669	6 572
- Pétrole brut et gaz naturel	4 195	6 419	6 344
- Autres	9	250	228
Industries manufacturières	43 860	38 532	47 724
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	18 183	13 156	15 730
- Textiles, habillement, cuir	2 729	2 100	841
- Industries chimiques	10 884	10 647	17 433
- Autres	12 064	12 629	13 720
Electricité, gaz, eau	29 048	23 321	21 177
Bâtiment, travaux publics	1 062	935	675
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	18 496	31 422	37 193
- Commerce de gros	16 250	28 656	32 215
- Commerce de détail	1 496	2 437	4 667
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	750	329	311
Transports, entrepôts et communications	31 574	44 692	51 403
Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises	3 188	8 145	10 516
- Etablissements financiers, assurances	31	3 007	3 982
- Affaires immobilières, services aux entreprises	3 157	5 138	6 534
Services fournis à la collec., serv. soc. et pers.	18 131	10 406	15 021
- Services divers fournis à la collectivité	104	751	643
- Prêts aux particuliers	6 555	9 039	10 444
- Autres	11 472	616	3 934
TOTAL	172 089	181 710	205 418

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	-	-	15
- Agriculture, chasse	-	-	15
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	127	128	128
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	107	108	108
- Textiles, habillement, cuir	-	-	-
- Industries chimiques	-	-	-
- Autres	20	20	20
Electricité, gaz, eau	20	20	20
Bâtiment, travaux publics	20	122	98
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	763	590	359
- Commerce de gros	546	341	160
- Commerce de détail	204	236	186
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	13	13	13
Transports, entrepôts et communications	5	-	-
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	3	3	11
- Etablissements financiers, assurances	-	-	-
- Affaires immobilières, service aux entreprises	3	3	11
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	100	170	441
- Services divers fournis à la collectivité	-	-	-
- Prêts aux particuliers	11	159	15
- Autres	89	11	426
TOTAL	1 038	1 033	1 072

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	17	12	12
- Agriculture, chasse	17	12	12
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	-	-	-
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	-	-	-
- Textiles, habillement, cuir	-	-	-
- Industries chimiques	-	-	-
- Autres	-	-	-
Electricité, gaz, eau	-	-	-
Bâtiment, travaux publics	3	2	2
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	137	105	405
- Commerce de gros	137	49	349
- Commerce de détail	-	56	56
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	-	-	-
Transports, entrepôts et communications	-	-	-
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	2	10	-
- Etablissements financiers, assurances	2	-	-
- Affaires immobilières, service aux entreprises	-	10	-
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	194	366	423
- Services divers fournis à la collectivité	-	-	-
- Prêts aux particuliers	194	366	423
- Autres	-	-	-
TOTAL	353	495	842

Source : BCEAO.

MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		août
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	25 810	44 540	82 703
- Agriculture, chasse	25 810	44 540	82 703
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	8 706	6 132	852
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	8 706	6 132	852
Industries manufacturières	15 962	16 353	17 829
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	4 889	5 522	5 151
- Textiles, habillement, cuir	576	482	1 029
- Industries chimiques	4 530	3 910	4 558
- Autres	5 967	6 439	7 091
Electricité, gaz, eau	14 650	3 354	6 751
Bâtiment, travaux publics	8 616	7 418	7 615
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	123 731	122 828	153 874
- Commerce de gros	79 922	80 423	100 794
- Commerce de détail	42 376	39 894	50 145
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 433	2 511	2 935
Transports, entrepôts et communications	34 854	32 850	38 090
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	22 049	19 256	35 040
- Etablissements financiers, assurances	5 376	4 117	9 272
- Affaires immobilières, services aux entreprises	16 673	15 139	25 768
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	17 417	19 172	40 748
- Services divers fournis à la collectivité	305	585	918
- Prêts aux particuliers	3 575	4 082	25 973
- Autres	13 537	14 505	13 857
TOTAL	271 795	271 903	383 502

Source : BCEAO.

MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		août
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	2 794	2 104	27 909
- Agriculture, chasse	2 772	2 082	27 887
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	22	22	22
Industries extractives	151	772	4 016
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	151	772	4 016
Industries manufacturières	7 734	7 881	4 086
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	3 394	3 291	1 179
- Textiles, habillement, cuir	2 392	2 457	408
- Industries chimiques	717	1 273	919
- Autres	1 231	860	1 580
Electricité, gaz, eau	12 541	10 054	6 510
Bâtiment, travaux publics	1 153	1 113	774
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	23 567	30 374	19 638
- Commerce de gros	17 158	20 530	10 552
- Commerce de détail	3 924	8 037	5 792
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 485	1 807	3 294
Transports, entrepôts et communications	9 069	9 407	20 613
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	9 154	10 087	8 723
- Etablissements financiers, assurances	1 077	1 142	862
- Affaires immobilières, services aux entreprises	8 077	8 945	7 861
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	10 254	8 947	11 330
- Services divers fournis à la collectivité	704	299	497
- Prêts aux particuliers	7 800	6 544	9 143
- Autres	1 750	2 104	1 690
TOTAL	76 417	80 739	103 599

Source : BCEAO.

NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		septembre
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	632	928	1 228
- Agriculture, chasse	632	928	1 228
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	0
Industries extractives	2 833	2 155	6 758
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	0
- Autres	2 833	2 155	6 758
Industries manufacturières	3 560	3 047	4 470
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	2 057	1 763	2 359
- Textiles, habillement, cuir	47	39	147
- Industries chimiques	671	593	747
- Autres	785	652	1 217
Electricité, gaz, eau	4 252	6 628	8 721
Bâtiment, travaux publics	8 018	10 597	13 888
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	46 235	53 711	63 266
- Commerce de gros	35 783	39 156	51 548
- Commerce de détail	10 064	13 940	10 707
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	388	615	1 011
Transports, entrepôts et communications	5 080	11 474	15 659
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	1 273	2 030	4 082
- Etablissements financiers, assurances	169	416	1 742
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 104	1 614	2 340
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	10 727	9 602	9 871
- Services divers fournis à la collectivité	296	560	1 367
- Prêts aux particuliers	2 632	2 959	2 858
- Autres	7 799	6 083	5 646
TOTAL	82 610	100 172	127 943

Source : BCEAO.

NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		septembre
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	29	171	474
- Agriculture, chasse	29	171	474
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	0
Industries extractives	182	3 312	2 023
- Pétrole brut et gaz naturel	182	1 038	0
- Autres	-	2 274	2 023
Industries manufacturières	1 762	2 600	2 511
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	778	772	955
- Textiles, habillement, cuir	-	684	551
- Industries chimiques	-	-	0
- Autres	984	1 144	1 005
Electricité, gaz, eau	511	187	0
Bâtiment, travaux publics	670	554	450
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	6 288	7 594	9 209
- Commerce de gros	4 397	5 217	5 725
- Commerce de détail	1 155	1 034	1 595
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	736	1 343	1 889
Transports, entrepôts et communications	6 614	8 486	8 723
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	283	1 628	1 409
- Etablissements financiers, assurances	10	1 037	649
- Affaires immobilières, services aux entreprises	273	591	760
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	8 612	10 084	11 213
- Services divers fournis à la collectivité	700	619	699
- Prêts aux particuliers	4 279	5 089	6 008
- Autres	3 633	4 376	4 506
TOTAL	24 951	34 616	36 012

Source : BCEAO.

SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		octobre
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	22 512	23 458	21 325
- Agriculture, chasse	9 137	9 227	9 037
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	13 375	14 231	12 288
Industries extractives	2 465	2 202	3 315
- Pétrole brut et gaz naturel	929	208	1
- Autres	1 536	1 994	3 314
Industries manufacturières	226 389	265 853	223 107
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	35 917	28 564	37 816
- Textiles, habillement, cuir	13 875	13 113	13 679
- Industries chimiques	113 577	157 164	102 680
- Autres	63 020	67 012	68 932
Electricité, gaz, eau	28 737	38 948	28 595
Bâtiment, travaux publics	36 550	46 590	55 212
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	202 446	222 163	245 982
- Commerce de gros	143 037	160 780	180 032
- Commerce de détail	55 093	57 303	61 146
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	4 316	4 080	4 804
Transports, entrepôts et communications	49 021	60 794	61 441
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	41 384	51 859	52 980
- Etablissements financiers, assurances	10 142	13 101	12 204
- Affaires immobilières, services aux entreprises	31 242	38 758	40 776
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	91 263	101 246	103 991
- Services divers fournis à la collectivité	6 892	6 342	4 722
- Prêts aux particuliers	20 318	20 975	23 504
- Autres	64 053	73 929	75 765
TOTAL	700 767	813 113	795 948

Source : BCEAO.

SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		octobre
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	7 808	6 478	6 586
- Agriculture, chasse	2 173	2 193	1 907
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	5 635	4 285	4 679
Industries extractives	1 367	1 693	2 507
- Pétrole brut et gaz naturel	-	721	0
- Autres	1 367	972	2 507
Industries manufacturières	46 451	70 453	64 792
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	4 822	10 094	14 888
- Textiles, habillement, cuir	2 727	3 295	2 427
- Industries chimiques	25 935	42 499	29 350
- Autres	12 967	14 565	18 127
Electricité, gaz, eau	6 017	11 729	17 639
Bâtiment, travaux publics	10 730	17 125	17 100
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	51 602	54 981	58 273
- Commerce de gros	23 064	23 858	27 182
- Commerce de détail	16 838	19 919	19 193
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	11 700	11 204	11 898
Transports, entrepôts et communications	17 062	22 211	34 750
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	27 844	31 361	32 004
- Etablissements financiers, assurances	603	349	615
- Affaires immobilières, services aux entreprises	27 241	31 012	31 389
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	77 837	98 322	116 843
- Services divers fournis à la collectivité	2 627	2 405	4 419
- Prêts aux particuliers	43 637	56 499	70 964
- Autres	31 573	39 418	41 460
TOTAL	246 718	314 353	350 494

Source : BCEAO.

TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	2 488	126	113
- Agriculture, chasse	2 468	102	58
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	20	24	55
Industries extractives	11 513	11 768	11 507
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	11 513	11 768	11 507
Industries manufacturières	24 802	24 332	30 250
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	8 776	5 531	6 243
- Textiles, habillement, cuir	10 030	12 987	12 922
- Industries chimiques	2 669	446	4 576
- Autres	3 327	5 368	6 509
Electricité, gaz, eau	1 497	5 172	1 281
Bâtiment, travaux publics	3 539	4 930	8 636
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	66 081	91 294	69 511
- Commerce de gros	41 970	66 218	50 191
- Commerce de détail	24 003	24 910	19 153
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	108	166	167
Transports, entrepôts et communications	6 661	2 449	12 350
Assurances, aff. immob., serv. Aux entreprises	812	1 261	1 500
- Etablissements financiers, assurances	81	282	852
- Affaires immobilières, services aux entreprises	731	979	648
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	1 958	2 479	2 744
- Services divers fournis à la collectivité	246	289	372
- Prêts aux particuliers	1 381	1 838	1 709
- Autres	331	352	663
TOTAL	119 351	143 811	137 892

Source : BCEAO.

TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2004	2005	2006
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	4	2	1
- Agriculture, chasse	-	-	-
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	4	2	1
Industries extractives	10 072	10 126	10 072
- Pétrole brut et gaz naturel	-	54	-
- Autres	10 072	10 072	10 072
Industries manufacturières	4 702	3 290	4 052
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	976	869	1 981
- Textiles, habillement, cuir	297	-	-
- Industries chimiques	1 208	1 187	932
- Autres	2 221	1 234	1 139
Electricité, gaz, eau	350	265	10 107
Bâtiment, travaux publics	1 457	1 102	868
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	5 098	6 606	5 993
- Commerce de gros	1 102	3 060	3 104
- Commerce de détail	3 165	2 904	2 263
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	831	642	626
Transports, entrepôts et communications	3 830	5 406	5 136
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	476	415	520
- Etablissements financiers, assurances	210	133	251
- Affaires immobilières, services aux entreprises	266	282	269
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	6 312	6 523	8 544
- Services divers fournis à la collectivité	465	1 509	179
- Prêts aux particuliers	5 521	4 699	5 339
- Autres	326	315	3 026
TOTAL	32 301	33 735	45 293

Source : BCEAO.

UMOA - MOUVEMENTS DES BILLETS ENTRE AGENCES

Exercice 2004									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	5 780	18 975	115	5 045	181	-	5 180	35 276
Burkina	-	-	13 255	265	14 428	2 032	605	729	31 314
Côte d'Ivoire	28 535	10 568	-	1 520	16 487	1 482	3 195	5 698	67 485
Guinée-Bissau	155	110	265	-	205	-	1 617	-	2 352
Mali	1 293	7 862	18 819	580	-	1 935	6 991	1 139	38 619
Niger	3 092	2 534	11 830	29	7 383	-	57	6 102	31 026
Sénégal	3 235	4 690	24 143	16 389	44 110	2 169	-	1 634	96 370
Togo	50 071	13 691	39 436	11	11 012	14 247	-	-	128 468
Total des sorties	86 382	45 234	126 723	18 909	98 670	22 046	12 465	20 482	430 910

Source : BCEAO.

Exercice 2005									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	33 067	73 291	410	19 807	0	5 636	52 819	185 030
Burkina	961	-	83 863	85	12 598	2 421	355	1 008	101 291
Côte d'Ivoire	14 602	13 513	-	287	15 035	0	3 348	3 968	50 753
Guinée-Bissau	0	105	0	-	507	-	4 182	-	4 794
Mali	0	10 539	40 968	536	-	1 646	11 333	954	65 976
Niger	11 036	7 907	0	-	6 350	-	0	2 706	27 999
Sénégal	1 347	6 406	78 164	32 025	54 418	44	-	1 841	174 245
Togo	85 862	40 204	56 318	122	11 453	14 004	2 060	-	210 023
Total des sorties	113 808	111 741	332 604	33 465	120 168	18 115	26 914	63 296	820 111

Source : BCEAO.

Exercice 2006									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	68 840	76 475	295	37 301	110 554	5 850	79 093	378 408
Burkina	10 012	-	96 344	0	11 426	11 483	2 483	1 053	132 801
Côte d'Ivoire	22 437	17 373	-	247	17 855	3 097	5 308	3 644	69 962
Guinée-Bissau	137	262	783	-	986	95	10 909	90	13 262
Mali	2 821	21 044	49 916	1 514	-	5 841	18 888	1 204	101 227
Niger	16 949	14 717	11 752	185	10 814	-	0	7 455	61 872
Sénégal	2 640	6 088	28 315	15 420	43 956	2 770	-	1 385	100 574
Togo	97 933	48 373	44 195	65	25 160	19 402	3 892	-	239 020
Total des sorties	152 929	176 697	307 780	17 726	147 498	153 242	47 330	93 924	1 097 126

Source : BCEAO.

UMOA - MOUVEMENTS DE BILLETS ET PIÈCES AUX GUICHETS DE LA BCEAO

Coupures	Prélèvements		Versements	
	31/12/05	31/12/06	31/12/05	31/12/06
	Milliers de signes monétaires			
Billets	1 122 460	1 080 891	1 124 381	1 057 861
10 000	403 925	454 942	388 294	429 703
5 000	290 539	289 265	291 772	283 455
2 500	0	0	40	0
2 000	230 479	193 264	229 616	192 819
1 000	197 517	143 420	204 613	151 883
500	0	0	10 046	1
Pièces	120 957	78 922	23 095	23 209
500	30 960	16 990	2 007	5 836
250	879	551	1 613	1 182
200	34 811	16 578	1 769	3 959
100	12 066	12 103	9 752	6 580
50	9 944	9 627	4 335	2 381
25	11 202	7 909	1 940	1 257
10	12 307	8 512	1 522	1 548
5	8 380	6 194	52	438
1	408	458	105	28
Total	1 243 417	1 159 813	1 147 476	1 081 070
	Millions de francs CFA			
Billets	6 150 420	6 525 695	6 011 767	6 251 823
10 000	4 039 252	4 549 424	3 882 940	4 297 027
5 000	1 452 693	1 446 323	1 458 858	1 417 275
2 500	0	0	100	0
2 000	460 958	386 527	459 233	385 638
1 000	197 517	143 421	205 614	151 883
500	0		5 023	0
Pièces	24 908	13 955	3 102	4 832
5 000	95	1	86	0
500	15 480	8 495	1 004	2 918
250	219	138	403	296
200	6 962	3 316	354	792
100	1 208	1 210	975	658
50	497	481	217	119
25	281	198	48	32
10	124	85	15	15
5	42	31	0	2
1	0	0	0	0
Total	6 175 328	6 539 650	6 014 869	6 256 655

Source : BCEAO.

Chronologie des principales mesures de politique monétaire adoptées par la BCEAO entre 2002 et 2006¹

7 janvier 2002

Dans le cadre de la régulation de la liquidité bancaire dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a procédé, le 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a décidé de relever de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée-Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers, distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, soit un point de pourcentage, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné aussi la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a accompagné aussi la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

1 : Il s'agit des mesures ayant entraîné une modification dans la situation des instruments de politique monétaire.

16 mars 2004

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a décidé de relever de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée-Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, a traduit la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée-Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage, à partir du jeudi 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision, qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macro-économique, s'inscrit dans un contexte marqué par des inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable.

La décision prise par la Banque Centrale intervient dans un contexte marqué, au plan international, par des préoccupations liées à la hausse soutenue des cours mondiaux du pétrole qui ont atteint des niveaux records. Cette dynamique, qui affecte le pouvoir d'achat des populations et la situation des finances publiques, constitue un facteur supplémentaire de tensions sur les prix dans l'Union.

Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

Principaux documents publiés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO - de 1956 à 2006 - (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques - de 1956 à 2004 -
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à décembre 2006
- 4 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à décembre 2006
- 5 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à décembre 2006
- 6 - Annuaire statistique - 2004 (annuel)
- 7 - Annuaire des banques et établissements financiers - de 1967 à 2005 - (annuel)
- 8 - Bilans des banques et établissements financiers - de 1967 à 2003 - (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers - de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers - 2004, 2005
- 9 - Recueil des textes légaux et réglementaires 2003
- 10 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés - de 1993 à 2004 (annuel)
- 11 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007)
- 12 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006)

Ouvrages

- 13 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) - Dakar : édition BCEAO, août 1994 -
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 14 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) - Paris : édition Georges Israël, janvier 2000 -
- 15 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises - Paris : édition Foucher, décembre 1996 -
 - Guide d'application - Paris : édition Foucher, octobre 1997 -
 - Système minimal de trésorerie - Paris : édition Foucher, octobre 1997 -
 - Tableaux de passage - Paris : édition Foucher, octobre 1997 -
- 16 - Méthodologie d'Analyse Financière - Dakar : édition BCEAO, 2004 -

Achévé d'imprimé sur
les presses de l'Imprimerie
de la BCEAO
Août 2007



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int

ISBN 10 : 2-916140-04-2 - ISBN 13 : 978-2-916140-04-9 - ISSN 08505691